



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
LOME (TOGO)

ETUDES TOGOLAISES

Revue Togolaise
des
Sciences

Vol 16, n°1 - Janvier - Juin 2022 - ISSN 0531-2051

Publication Semestrielle

ETUDES TOGOLAISES

Revue Togolaise des Sciences

Vol 16, n°1 – Janvier – Juin 2022 - ISSN 0531 - 2051



Publication semestrielle

Institut National de la Recherche Scientifique (INRS)

BP 2240 LOME – TOGO

Tél (228) 22 21 01 39 / (228) 22 21 39 94

Email : inrstogo@yahoo.fr

ETUDES TOGOLAISES

**Revue publiée sous le haut patronage du Ministre de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Directeur de Publication : **Prof. Kouami KOKOU**

Rédacteur en chef : **Dr. SénaméDodzi KOSSI**

Responsables Administratifs et Financiers : **M. Frédéric Adjagnon NADOR /
M. Wakilou BONFOH**

Comité scientifique de lecture

- Pr. Messanvi GBEASSOR, Lomé – Togo
- Pr. Kouami KOKOU, Lomé – Togo
- Pr. Fidèle Messan NUBUKPO, Lomé – Togo
- Pr. Mireille PRINCE-DAVID, Lomé – Togo
- Pr. Kossi KOUMAGLO, Lomé – Togo
- Pr. Moustapha KASSE, Dakar – Sénégal
- Pr. Adolé GLITHO, Lomé –Togo
- Pr. Kossi NAPO, Lomé – Togo
- Pr. Comla de SOUZA, Lomé – Togo
- Pr. Akuetey SANTOS, Lomé – Togo
- Pr. Nandedjo BIGOU-LARE, Lomé – Togo
- Pr. Taladidia THIOMBIANO, Ouagadougou – Burkina Faso
- Pr. Koffisa BEDJA, Lomé - Togo
- Pr. Mawuena GUMEDZOE, Lomé – Togo
- Pr. Koffi NDAKENA, Lomé – Togo
- Pr. Koffi AKPAGANA, Lomé – Togo
- Pr. Komla SANDA, Lomé – Togo
- Pr. Komi TCHAKPELE, Lomé – Togo
- Pr. Maurille AGBOBLI, Lomé –Togo
- Pr. Aimé GOGUE, Lomé –Togo
- Pr. Egnonto M. KOFFI-TESSIO, Lomé – Togo
- Pr. Gauthier BIAOU, Cotonou – Bénin
- Pr. Koffi AHADZI-NONOU, Lomé – Togo
- Pr. Badjow TCHAM, Lomé – Togo
- Pr. Edinam KOLA, Lomé – Togo
- Pr. Kokou FollyLolowou HETCHELI, Lomé – Togo
- Pr. Pépévi KPAKPO (MC), Lomé – Togo
- Pr. AdzoDzifa KOKOUTSÈ, Lomé – Togo
- Pr. Adou YAO, Abidjan – Côte d'Ivoire
- Pr. Essohanam BATCHANA, Lomé– Togo
- Pr. Nutéfé KoffiTSIGBE, Lomé – Togo
- Pr. Gbati NAPO (MC), Lomé– Togo
- Pr. Kaoum BOULAMA, Niamey– Niger

- Prix du numéro : 2 500 Fcfa

- Abonnement : 4 500 Fcfa / An

Toute correspondance concernant la revue doit être adressée à :
Etudes Togolaise « Revue Togolaise des Sciences », BP 2240 LOME – TOGO ;
Tél. (228) 22 21 01 39 / (228) 22 21 39 94
Email: inrstogo@yahoo.fr

SOMMAIRE

1. Localisations extrapulmonaires de la tuberculose chez l'enfant immunocompétent dans le service de pédiatrie du chu Sylvanus Olympio, **AKOLLY Djatougbe Ayaovi Elie**, Université de Lomé, Togo, **Koffi Mawuse GUEDENON**, Université de Lomé, Togo, **Adama Dodji GBADOE**, Université de Lomé, Togo, **Enyonam TSOLENYANU**, Université de Lomé, Togo, **Koffi Edem DJADOU**, Université de Lomé, Togo, **Nadiedjoa Kokou DOUTI**, Université de Lomé, Togo, **Yawo Dzayissè ATAKOUMA**, Université de Lomé, Togo.....5
2. Système de valorisation et changement du statut du déchet organique dans la préfecture de Zio (Togo) : excréta humain, déchet ou ressource ? **Kossi ADJONI**, Doctorant à l'université de Lomé, Togo, Département de Sociologie.....15
3. Incidences socioéconomiques de l'accès des femmes à la terre sur le niveau de vie des ménages en milieu adja au Sud- Bénin, **Hervé DOSSOUMOU**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Sevegli Brice TCHAOU**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Moukadamou SEIDOU**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Ibouraïma YABI** Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Marcel HOUINATO**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.....28
4. Environnement social du malade et accès aux soins au chu Sylvanus Olympio (CHU SO) de Lomé, **Malaba BATCHOWANG**, Université de Lomé, Togo.....47
5. Exploitation minière et changement social à Hire et à Agbaou : une analyse à partir des théories de la sociologie des organisations, **Kouassi Nicolas DIBY**, Doctorant en Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire, **Dabé Laurent OUREGA**, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire.....63
6. Reading “protecting” and “being rejected” as enigmas: ownership and inheritances in august wilson's *sfences*, **Alexandre Nubukpo**, Université de Lomé, Togo.....85
7. Test d'efficacité de trois bio stimulants sur le rendement de trois variétés de tomate (*licopersicum esculentum* L.) cultivées sur le site d'expérimentation d'agritech Africa sarl à Ccaveli au Togo, **Larounga TCHANILEY**, Université de Lomé, Togo, **Kwasi Dzola AYISAH**, Université de Lomé, Togo, **Kodjo Filbert AMOUZOU**, Université de Lomé, Togo, **Bèlè Priscilla TCHEOU**, Université de Lomé, Togo, **Yaya AMADOU**, Université de Lomé, Togo, **Sanoka LAMBONI**, Université de Lomé, Togo.....95
8. Facteurs associés aux comportements des aidants naturels et à l'inobservance thérapeutique chez les patientes souffrant de cancer gynécologique, **Kouami ADANSIKOU**, Université de Lomé, Togo.....112
9. La gouvernance foncière a l'épreuve de l'urbanisation : l'expérience de Yamoussoukro, **ZAMBLE N'Da Koffi Jean-Marie**, Institut d'ethnosociologie d'Abidjan, Côte d'Ivoire, **OKOU Kouakou Norbert**, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire, **YEO Souleymane**, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire.....128
10. Les techniques d'improvisation dans les musiques traditionnelles Kyaman, **Bodje Théophile DJOKE**, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire.....146

11. Contribution de la mutuelle de sante de l'archidiocèse de Lomé a la protection sociale de la sante au Togo, **Ghislaine SAIZONOU**, Université de Lomé.....156
12. Modes digestion de la terre par les femmes en milieu adja au sud-ouest du Bénin, **Hervé DOSSOUMOU**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Sevegni Brice TCHAOU**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Moukadamou SEIDOU**, Université d'Abomey-Calavi, **bouraïma YABI**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Marcel HOUINATO**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.....172
- 13 Entre mariage moderne et traditionnel en pays moba et gulmantche (1936-2015), **Yempabe KOLANI**, Université de Lomé, Togo.....189

LOCALISATIONS EXTRAPULMONAIRES DE LA TUBERCULOSE CHEZ L'ENFANT IMMUNOCOMPÉTENT DANS LE SERVICE DE PÉDIATRIE DU CHU SYLVANUS OLYMPIO

AKOLLY Djatougbe Ayaovi Elie

Université de Lomé, Togo

elianeakolly@yahoo.fr

Koffi Mawuse GUEDENON, Université de Lomé, Togo, **Adama Dodji GBADOE**, Université de Lomé, Togo, **Enyonam TSOLENYANU**, Université de Lomé, Togo, **Koffi Edem DJADOU**, Université de Lomé, Togo, **Nadiedjoa Kokou DOUTI**, Université de Lomé, Togo, **Yawo Dzayissè ATAKOUMA**, Université de Lomé, Togo.

Résumé

Introduction : La tuberculose est une maladie bactérienne contagieuse due au bacille de Koch (BK). Les formes extrapulmonaires sont plus fréquentes chez l'enfant même en l'absence d'une immunodépression.

Objectif : Décrire la tuberculose extrapulmonaire chez l'enfant immunocompétent.

Matériels et Méthode : Etude transversale prospective menée du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012 dans le service de pédiatrie du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio.

Résultats : La fréquence hospitalière était de 0,7‰. L'âge moyen des patients était de 8,5 ans. Le sexe ratio était de 2 en faveur des garçons. L'eau courante était accessible au domicile dans 33,3%. Les fosses étanches étaient le type de toilette utilisé dans 42,9%. Un contage intrafamilial direct avait été retrouvé dans 47,6%. Le délai moyen avant consultation était de 6,9 mois. Treize patients (61,9%) avaient présenté une atteinte monofocale extrapulmonaire et 8 patients (38,1%) une atteinte multifocale. Il y avait 14 atteintes ganglionnaires, 5 atteintes pleurales, 5 atteintes osseuses, une atteinte péricardique, une atteinte méningée, une atteinte péritonéale, une atteinte testiculaire et une atteinte rénale. Le taux de guérison était de 85,7%.

Conclusion : La connaissance de l'épidémiologie de la tuberculose de l'enfant est utile car considérée comme le reflet de la tuberculose de l'adulte.

Mots clés : Tuberculose extrapulmonaire, enfant, immunocompétent, Togo.

Title: Extrapulmonary localizations of tuberculosis in immunocompetent children in the pediatric department of the Sylvanus Olympio Teaching Hospital.

Abstract

Introduction: Tuberculosis is a contagious bacterial disease caused by the bacillus Koch (BK). Extrapulmonary forms are more frequent in children even in the absence of immunosuppression.

Objective: To describe extrapulmonary tuberculosis in immunocompetent children.

Materials and method: Prospective cross-sectional study conducted from January 1, 2008 to December 31, 2012 in the pediatric department of the Sylvanus Olympio University Hospital.

Results: The hospital frequency was 0.7%. The mean age of the patients was 8.5 years. The sex ratio was 2 in favor of boys. Running water was available in the home in 33.3%. Watertight pits were the type of toilet used in 42.9%. Direct intrafamilial contact was found in 47.6%. The average delay before consultation was 6.9 months. Thirteen patients (61.9%) had monofocal extrapulmonary involvement and 8 patients (38.1%) had multifocal involvement. There were 14 lymph node involvement, 5 pleural involvement, 5 bone involvement, 1 pericardial involvement, 1 meningeal involvement, 1 peritoneal involvement, 1 testicular involvement and 1 renal involvement. The cure rate was 85.7%.

Conclusion: The knowledge of the epidemiology of tuberculosis in children is useful because it is considered to be a reflection of tuberculosis in adults.

Key words: Extrapulmonary tuberculosis, child, immunocompetent, Togo.

Introduction

La tuberculose est une maladie bactérienne contagieuse due au bacille de Koch (BK). Elle demeure un enjeu majeur de santé publique, surtout dans les pays en voie de développement où elle sévit sur le mode endémique. On estime qu'un tiers de la population mondiale est porteur du BK dont 5 à 10 % évolueront vers une tuberculose maladie (Rekha et al., 2007).

L'incidence chez l'enfant est sous-estimée du fait des difficultés de confirmation du diagnostic mais la tuberculose pédiatrique est estimée à environ 6% des cas incidents dont 10 à 20% de formes extrapulmonaires (Delacourt, 2011). Les formes extrapulmonaires sont plus fréquentes chez l'enfant (Wu et al., 2012 ; Soumana et al., 2017 ; M'Pemba Loufoua Lemay et al., 2008). Les principaux facteurs favorisant la maladie sont représentés par des conditions de vie précaires, le manque d'hygiène, la promiscuité, la malnutrition et une baisse de l'immunité (Ben Nasr et al. 2015 ; Randriatsarafara et al, 2014 ; Engohan et al, 2006 ; Diouf et al., 2003). L'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) favorise la survenue de l'infection par le BK et aggrave le pronostic (Bobossi-

Serengbe et al, 2005 ; Cisse et al, 1999). Le contact rapproché et prolongé avec un adulte bacillifère, souvent un membre de l'entourage familial proche, est le principal mode de contamination chez l'enfant et favorise le développement de la maladie même si l'enfant est immunocompétent (Ferrarini et al., 2016, Hadj et al., 2010).

Ce travail avait pour objectif de décrire la tuberculose extrapulmonaire dans ses aspects épidémiologiques, cliniques et évolutifs chez l'enfant immunocompétent.

1. Matériels et Méthode

Une étude transversale a été menée du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012 dans le service de pédiatrie du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio, Les données ont été collectées de manière prospective. Tous les enfants de moins de 18 ans, non immunodéprimés au VIH, venus en consultation externe et /ou hospitalisés dans le service pour tuberculose extrapulmonaire, associée ou non à un foyer pulmonaire ont été inclus.

Le test exact de Fisher a été utilisé pour tester la corrélation entre certaines variables avec un seuil de significativité de p de 0,05.

2. Résultats

2.1. Données socio-démographiques

Vingt et un enfants, non immunodéprimés au VIH, atteints de tuberculose avec atteinte extrapulmonaire avaient été pris en charge dans le service de pédiatrie sur les 30774 reçus en consultation et/ou hospitalisés pendant la période d'étude, soit une fréquence hospitalière de 0,7‰.

L'âge moyen des patients était de $8,5 \pm 5,6$ ans avec des extrêmes de 1 an et 18ans. La figure 1 montre la répartition des enfants selon l'âge.

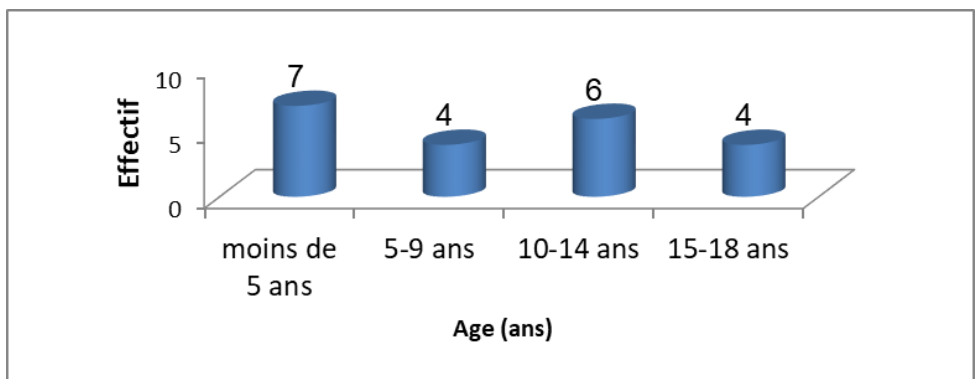


Figure 1 : Répartition des patients selon l'âge

Le sexe ratio était de 2 en faveur des garçons.

L'eau courante était accessible au domicile chez 7 patients (33,3%). Les fosses étanches étaient le type de toilette utilisé dans 9 cas soit 42,9%.

2.2. Données cliniques

Un contage intrafamilial direct avait été retrouvé chez 10 patients (47,6%). Il s'agissait du père, de la mère, du voisin, de l'oncle et du grand père dans 2 cas chacun.

La majorité des patients (85,7%) était vaccinée par le vaccin de Calmette et Guérin (BCG). La moitié des patients avaient reçu tous les vaccins du programme élargi de vaccination (PEV). Aucun vaccin hors PEV n'avait été administré dans 85,7% des cas.

La fièvre était présente chez tous les patients. Les signes d'imprégnation tuberculeuse comme les sueurs nocturnes, l'amaigrissement, l'asthénie et l'anorexie avaient été retrouvés dans respectivement 85,7%, 81%, 81% et 71,4% des cas. Le tableau 1 montre la répartition en fonction du motif de consultation.

Tableau I : Répartition des patients selon le motif de consultation

	Effectif	Pourcentage
Fièvre	21	100
Sueurs nocturnes	18	85,7
Asthénie	17	80,9
Amaigrissement	17	80,9
Anorexie	15	71,4
Toux	8	38,1
Douleur abdominale	6	28,6
Tuméfaction paracervicale	5	23,8
Douleur thoracique	4	19
Rachialgie	4	19
Radiculalgie	3	14,3
Céphalées	3	14,3
Augmentation du volume de l'abdomen	3	14,3
Gibbosité dorsale	3	14,3
Autres *	12	57,1

*Autres : dyspnée (n=2), raideur matinale (n=2), cervicalgie (n=2), claudication intermittente des membres inférieurs (n=1), troubles visuels (n=1), pleurs incessants (n=1), vomissements (n=1), aménorrhée (n=1), tuméfaction axillaire (n=1).

Tous les patients avaient reçu un traitement avant la consultation. Il s'agissait d'une automédication chez 11 enfants (52,4%), d'un remède traditionnel chez 5 enfants (23,8%) et d'une prescription médicale dont l'échec avait conduit à l'admission chez 5 enfants (23,8%).

Le délai moyen avant consultation était de $6,9 \pm 6,9$ mois (extrêmes 8 jours et 2 ans).

L'état général était altéré chez 15 patients (71,4%). Treize patients (61,9%) présentaient une insuffisance pondérale et un retard de croissance. Dix patients (47,6%) étaient dénutris. La moitié des enfants vaccinés n'avait pas de cicatrice de BCG.

Treize patients (61,9%) avaient présenté une atteinte monofocale extrapulmonaire et 8 patients (38,1%) une atteinte multifocale. Il y avait 14 atteintes ganglionnaires, 5 atteintes pleurales, 5 atteintes osseuses, 1 atteinte péricardique, 1 atteinte méningée, 1 atteinte péritonéale, 1 atteinte testiculaire et 1 atteinte rénale. Le tableau 2 montre la répartition en fonction du diagnostic topographique.

Tableau II : Répartition des patients selon le diagnostic topographique.

		Effectif	Pourcentage
Atteinte monofocale	Tuberculose ganglionnaire	7	33,3
	Pleurésie tuberculeuse	3	14,3
	Mal de Pott	3	14,3
Atteinte multifocale	Pulmonaire et ganglionnaire	2	9,5
	Pulmonaire, ganglionnaire et osseuse (Pott)	1	4,8
	Pulmonaire, ganglionnaire, osseuse (Pott) et péricardique	1	4,8
	Pulmonaire, ganglionnaire et testiculaire	1	4,8
	Pulmonaire, ganglionnaire et méningée	1	4,8
	Pleurale et ganglionnaire	1	4,8
	Pleurale, péritonéale et rénale	1	4,8
Total		21	100

Le diagnostic avait été confirmé chez 17 patients (81%) grâce à l'examen anatomopathologique (13 pièces de biopsie ganglionnaire et une pièce de biopsie pleurale), à l'examen direct (un prélèvement de liquide pleural), à la culture sur milieu spécifique (un prélèvement de liquide pleural et un prélèvement de liquide d'ascite). La radiographie du rachis avait contribué au diagnostic du mal de Pott dans 3 cas mais la confirmation bactériologique n'avait pas été apportée. Un diagnostic de présomption avait été retenu dans un cas de pleurésie à liquide clair grâce à l'efficacité du traitement d'épreuve après échec des traitements non spécifiques.

Les pleurésies étaient plus fréquentes chez les adolescents alors que les formes ganglionnaires et osseuses étaient plus fréquentes chez les enfants de moins de 5 ans mais le lien n'était pas significatif. Les formes multifocales étaient retrouvées dans toutes les tranches d'âge.

Le délai avant la consultation n'avait pas d'incidence sur l'état nutritionnel. Il n'y avait pas de lien entre l'état nutritionnel et la localisation de la maladie tuberculeuse. L'absence de cicatrice n'avait pas d'incidence sur la localisation. L'intradermoréaction à la tuberculine (IDRT) était positive chez les patients

porteurs d'une cicatrice lorsqu'elle avait été réalisée. Les deux patients qui n'avaient pas de cicatrice avaient une IDRT négative mais le lien n'était pas significatif.

2.3. Données thérapeutiques et évolutives

Sur le plan thérapeutique, sept patients ont été explorés et traités en ambulatoire et 14 patients ont été hospitalisés en début de traitement pour une durée moyenne de 3,35 semaines (2 jours -7 semaines). Tous les patients ont été traités selon le protocole du programme national de lutte contre la tuberculose au TOGO (PNLT). Le régime thérapeutique comprenait une quadruple antibiothérapie en phase intensive à base de rifampicine, isoniazide, pyrazinamide +/- éthambutol pendant deux mois puis une bi-antibiothérapie à base de rifampicine et isoniazide pendant quatre mois à la phase d'entretien pour toutes les formes de la maladie.

Les patients atteints de mal de Pott ont bénéficié d'une contention à type de corset plâtré pendant deux mois. Tous les patients dénutris ont bénéficié d'un protocole de réhabilitation nutritionnelle.

L'évolution était favorable dans la majorité des cas avec un taux de guérison de 85,7%. Deux patients (9,5%) ont été perdus de vue au cours du suivi et un patient (4,8%) est décédé (Figure 2).

Le décès est survenu chez un nourrisson de 2 ans atteint d'une forme grave disséminée avec atteinte méningée. Il y avait une notion de contagé prolongé massif avec son grand-père. Aucun traitement prophylactique n'avait été entrepris. Le décès est survenu rapidement au deuxième jour d'hospitalisation.

Parmi les cinq patients atteints de mal de Pott, deux ont gardé des séquelles à type de déformation rachidienne résiduelle.

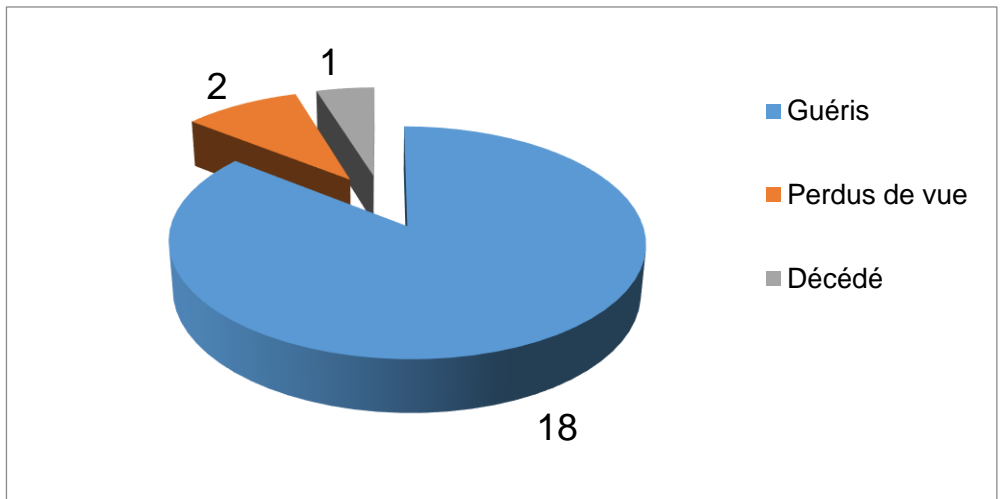


Figure 2 : Répartition des patients selon l'évolution.

3. Discussion

La tuberculose de l'enfant immunocompétent est une affection rare. En témoigne les petites séries hospitalières publiées sur des périodes relativement longues (Ben Fredj et al., 2016 ; Chaanoun et al., 2019 ; Strouse et al., 1996). Les effectifs plus importants incluaient les immunodéprimés au VIH et les formes pulmonaires isolées qui représentaient 25 à 89 % des effectifs (Nassaf et al., 2007 ; M'Pemba Loufoua Lemay et al., 2008 ; Bobossi-Serengbe et al., 2005 ; Cisse et al., 1999 ; Folquet Amorissani et al., 2006). Le vaccin BCG avait été administré dans 85,7% des cas. Grâce aux programmes élargis de vaccination, les taux de couverture vaccinale sont excellents en zone d'endémie, allant de 75 à 95% (M'Pemba Loufoua Lemay et al., 2008 ; Bobossi-Serengbe et al., 2005 ; Cisse et al., 1999 ; Sfaihi et al., 2010) mais l'absence de contrôle post vaccinal avait été déploré dans certaines études (Diouf et al., 2003 ; Cisse et al., 1999) même s'il n'est plus recommandé systématiquement (Wu et al., 2012).

La moitié (52,4%) des patients avait reçu tous les vaccins du PEV alors qu'ils n'ont pratiquement reçu aucun vaccin hors PEV. Cela démontre le faible niveau d'information mais aussi et surtout le faible niveau socioéconomique de leurs parents car les vaccins hors PEV sont entièrement à la charge financière des parents.

Les deux tiers des patients n'avaient pas accès à l'eau courante à leur domicile et l'élimination des selles n'était pas hygiénique dans la moitié des cas posant ainsi un sérieux problème d'assainissement de leur milieu de vie. Le lien entre la tuberculose, les mauvaises conditions d'hygiène et le faible niveau socioéconomique avait été clairement démontré (Engohan et al., 2006 ; M'Pemba Loufoua Lemay et al., 2008 ; Diouf et al., 2003 ; Folquet Amorissani et al., 2006 ; Fitouri et al., 2003). L'automédication et les traitements traditionnels avaient une place importante expliquant le délai de consultation très long qui avait été observé. Le même constat avait été fait par d'autres auteurs africains (Diouf et al., 2003 ; Sfaihi et al., 2010 ; Tinsa et al., 2009).

Les deux tiers des patients avaient une insuffisance pondérale et un retard de croissance et la moitié présentait une malnutrition aiguë sévère. Un mauvais état nutritionnel, même en l'absence d'une immunodépression évidente, favorise le développement de la maladie tuberculeuse soit par une réactivation soit par un nouveau contagé.

De nouveaux moyens diagnostiques, notamment le dosage sanguin de l'interféron gamma ou le dosage de l'adénosine désaminase dans le liquide pleural et dans le liquide d'ascite sont d'utilisation courante dans les pays développés (Debord et al., 2011 ; Noorbakhsh et al., 2011 ; Greco et al., 2003). Au Togo, l'IDRT, l'examen des crachats ou du produit d'aspiration du tubage gastrique, les examens radiographiques et anatomopathologiques gardent toute leur place car ayant permis la confirmation du diagnostic chez la majorité des patients.

Dans la littérature, la place de l'IDRT est très controversée. Elle garde sa place pour certains auteurs (Diouf et al., 2003 ; Folquet Amorissani et al., 2006) mais

pour d'autres, elle est peu fiable (EngohanAlloghe et al., 2006 ; M'Pemba Loufoua-Lemay et al., 2008 ; Adonis Koffy et al., 2004) . En effet la forte endémicité, l'anergie du nourrisson, la malnutrition et l'infection à VIH sont autant de facteurs qui interfèrent avec l'interprétation de ce test. L'IDRT garde une bonne valeur diagnostique dans une population immunocompétente.

La notion de contagé tuberculeux était retrouvée chez 47,6% des patients et les contamineurs vivaient dans leur entourage proche dans tous les cas. Ce qui est le cas dans la majorité des formes pédiatriques. Le dépistage des sujets contacts par enquête familiale de même que le traitement préventif n'est souvent pas fait dans nos milieux. Adonis-Koffy avait fait le même constat. Ce qui constituait un frein à la prise en charge précoce des enfants.

Conclusion

La connaissance de l'épidémiologie de la tuberculose de l'enfant est utile car considérée comme le reflet de la tuberculose de l'adulte. La présence de la maladie chez l'enfant est la conséquence d'une transmission récente à partir d'un adulte malade contagieux.

La présence de cicatrice de BCG ne doit pas faire douter du diagnostic chez un enfant suspect. La notion de contagé, quand elle est retrouvée constitue un très bon argument diagnostique.

Le dépistage et le traitement préventif par l'isoniazide seule ou l'association isoniazide+rifampicine des enfants de moins de 5 ans doit être poursuivi autour des cas bacillifères de même que la vaccination des nouveaux nés. Le traitement gratuit et supervisé, comme recommandé par l'OMS, doit être poursuivi et renforcé.

Références bibliographiques

- Adonis Koffy L, Kouassi F, Timité Konan AM, 2004, « *Analyse des critères diagnostiques de la tuberculose de l'enfant en milieu ivoirien hospitalier* ». Bull Soc PatholExot, 97(2), p. 127-128.
- Ben Fredj F, Mzabi A, Karmani M, Laouan C, 2016, « *Tuberculose multifocale chez les immunocompétents* ». Pan African Medical Journal, p. 24:13.
- Ben Nasr S, Chaouch N, Bacha S, Cheikh Rouhou S, Racil H, Zarrouk M, Chabbou A, 2015, « *La tuberculose étendue de l'immunocompétent: causes et conséquences* ». La Tunisie médicale, 93 (8-9), p.537-42.
- Bobossi-Serengbe G, Tembetei PJ, Mobima T, 2005, « *Coinfection tuberculose et virus de l'immunodéficience humaine chez les enfants hospitalisés à Bangui* ». Arch Pédiatr, 12, p. 1215-1220.
- Chaanoun K, Benjelloun H, Zaghba N, Yassine N, 2019, « *Tuberculose multifocale chez l'immunocompétent : une série de 67 cas* ». 23e Congrès de pneumologie de langue française.
<https://doi.org/10.1016/j.rmr.2018.10.355>

- Cisse L, Orega M, Niangue B, Plo K, 1999, « *Tuberculose et infection VIH de l'enfant hospitalisé à Abidjan à propos de 56 cas* ». Médecine d'Afrique noire, 46(4), p. 228-233.
- Debord C, De Lauzanne A, Gourguillon N, Guérin-El Khourouj V, Pédrón B, Gaudelus J, Faye A, Sterkers G, 2011, « *Interferon-gamma release assay performance for diagnosing tuberculosis disease in 0- to 5-year-old children* ». *Pediatr Infect Dis J*, 30(11), p. 995-7.
- Delacourt C, 2011, « *Particularités de la tuberculose chez l'enfant* ». *Revue des Maladies Respiratoires*, 28, p. 529-541.
- Diouf S, Sy HS, Camara B, Sarr M, Kuakivi N, 2003, « *Aspects actuels de la tuberculose en milieu pédiatrique dakarois* ». *Arch Pédiatr*, 10, p. 1098-1099.
- Engohan Alloghe E, Toung Mve M, Ramarojoana S, Iba Ba J, Nkoghe D, 2006, « *Epidémiologie de la tuberculose infantile au centre antituberculeux de Libreville de 1997 à 2001* ». *Med Trop*, 66 p. 469-471.
- Ferrarini MAG, Spina FG, Weckx LY, Lederman HM, De Moraes-Pinto MI, 2016, « *Rate of tuberculosis infection in children and adolescents with household contact with adults with active pulmonary tuberculosis as assessed by tuberculin skin test and interferon-gamma release assays* ». *Epidemiol. Infect*, 144, p. 712–723.
- Fitouri Z, Cheour M, Ghrairi L, Mghaith Z, Ben Becher S, 2003, « *La tuberculose extrapulmonaire de l'enfant* ». *Rev.Maghr. Pediatr.* 2003, XIII-I, p. 3-9.
- Folquet Amorrissani M, Gauze JC, Kouakou C, 2006, « *La miliaire tuberculeuse chez l'enfant à propos de 89 cas colligés au centre anti tuberculeux d'Adjamé* ». *Mali médical*, XXI (3), p. 15-18.
- Greco S, Girardi E, Masciangelo R, 2003, « *Adenosine deaminase and interferon gamma measurement for the diagnostic of tuberculous pleurisy: a meta-analysis* ». *Int J Tuberc Lung Dis*, 7(8), p. 777-786.
- Hadj Hamed I, Siala N, Fetni I, 2010, « *Evolution d'une tuberculose disséminée chez un nourrisson immunocompétent* ». *Arch Pediatr*, 17, p. 178.
- M'Pemba Loufoua-Lemay AB, Youndouka JM, Pambou B, Nzingoula S, 2008, « *La tuberculose chez l'enfant au CHU de Brazzaville de 1995 à 2003* ». *Bull Soc PatholExot*, 101(4), p.303-307. Nassaf M, Afig H, El Bied B, Aichane A, Bouayad Z, 2007, « *Tuberculose extrapulmonaire chez l'enfant*» *Rev Mal Respir* 2007 ; 24 : 1S7-1S30.
- Noorbakhsh S, Mousavi J, Barati M, Shamshiri AR, Shekarabi M, Tabatabaei A, Soleimani G, 2011, « *Evaluation of an interferon-gamma release assay in young contacts of active tuberculosis cases* ». *East Mediterr Health J*, 17(9), p. 714-8.

- Randriatsarafara FM, Vololonarivelo BEE, Rabemananjara NNG, Randrianasolo JBO, Rakotomanga JDDM et Randrianarimanana VD, 2014, « *Facteurs associés à la tuberculose chez l'enfant au Centre Hospitalier Universitaire Tsaralalàna, Antananarivo : une étude cas témoins* ». Pan Afr Med J, p. 224.
- Rekha B, Swaminathan S, 2007, « *Childhood tuberculosis – global epidemiology and the impact of HIV* ». Paediatric Respiratory Reviews. 8 p. 99–106.
- Schaaf HS, Cotton MF, Boon GPG, Jeena PM, 2013, « *Isoniazid preventive therapy in HIV-infected and -uninfected children (0 - 14 years)* ». SAMJ. (10)103, p. 14-715.
- Sfaihi L, Bouraoui A, 2010, « *La tuberculose extrapulmonaire chez les enfants vaccinés par le BCG dans le sud tunisien* ». Journal de pédiatrie et de puériculture, 23, p. 328-334.
- Soumana A, Kamaye M Mamoudou AD Garba M, Samaila A, Ahidan R, Ngoumboute I, Agbere AD, 2017, « *La tuberculose chez l'enfant : à propos de 29 cas colligés dans deux hôpitaux de Niamey et au centre national antituberculeux* ». J. Rech. Sci. Univ. Lomé, 19(2), p. 339-345.
- Strouse PJ, Dessner DA, Watson WJ, Blane CE, 1996, « *Mycobacterium tuberculosis infection in immunocompetent children* ». PediatrRadiol, 26, p. 134-140.Tinsa.
- F, Essaddam L, Fitouri Z, 2009, « *Tuberculose extrapulmonaire chez l'enfant : étude de 41 cas* ». La Tunisie Médicale, 87, p. 693-698.
- Vakefliu Y, Bushati J, Kurti V, Hoxha M, Nako E, Gjergji M, 2012, « *Tuberculosis rates and treatment outcomes in immunocompetent subjects. Tirania, Albania, 2001-2010* ». Preventive Medicine, 55, p. 254–255.
- Wu XR, Yin QQ, Jiao AX, 2012, « *Pediatric tuberculosis at Beijing Children's Hospital: 2002-2010* ». Pediatrics, 130(6), p. e1433-40.

SYSTÈME DE VALORISATION ET CHANGEMENT DU STATUT DU DÉCHET ORGANIQUE DANS LA PRÉFECTURE DE ZIO (TOGO) : EXCRÉTA HUMAIN, DÉCHET OU RESSOURCE ?

Kossi ADJONI¹
Université de Lomé, Togo
adjonikossi@gmail.com

Résumé

Le présent article vise à mettre en évidence le changement du statut du déchet à travers le système de valoriser des Excréta Humains (EH) par son hygiénisation et son usage en agriculture. Les EH longtemps laissés hors de tout usage sont aujourd'hui utilisés en faveur de l'agriculture. Désormais, les excréta humains, « déchet répugnant, dégoûtant... » sont devenus une ressource pour la continuité de la vie humaine chez les paysans. Il s'établit donc une relation entre les EH et le changement de sa perception. Ce travail repose sur l'hypothèse qui postule que la valorisation des EH longtemps mis hors d'usage est un changement de pratique qui modifie sa perception au sein de la communauté. Le travail a utilisé comme source de donnée, la recherche documentaire, des enquêtes auprès de 384 paysans bénéficiaires des latrines EcoSan construite à cette fin dans les quatre (4) communes de la préfecture de Zio et appuyé par des entretiens auprès des personnes ressources. Il ressort des résultats obtenus que la majorité de la population (64%) étudiée perçoit les EH comme une ressource surtout dans son usage agricole. Les excréta humain ne sont, désormais, plus perçus comme « déchet inutile » chez ces paysans mais comme « déchet ressource ».

Mots clés : Préfecture de Zio, Déchet, EcoSan, Excréta Humains.

Recovery system and change in the status of organic waste in the prefecture of Zio (Togo): Human excreta, waste or resource?

Abstract

This article aims to highlight the change in the status of waste through the system of recovering Human Excreta (HE) through its hygienization and its use in agriculture. HE long left out of use are now used in favor of agriculture. From now on, human excreta, “repugnant, disgusting waste...” have become a resource for the continuity of human life among peasants. We suppose to establish the relation between the EH and the change of its perception. The work is based on the hypothesis which postulates that the valorization of EH long out of use is a change of practice which modifies its perception within the community. The work used as a source of data, documentary research, surveys of 384 peasants benefiting from EcoSan latrines built for this purpose in the four (4) communes of Zio prefecture and supported by interviews with resource persons. It appears from

¹Doctorant à l'université de Lomé, Département de Sociologie, adjonikossi@gmail.com

the results obtained that the majority of the population (64%) studied perceives EH as a resource especially in its agricultural use. Human excreta are no longer perceived as “useless waste” by these farmers but as “resource waste”.

Keywords: Zio prefecture, waste, EcoSan, Human Excreta, ecological sanitation,

Introduction

Jusqu’au seuil des années 1990, peu de pays africains (Afrique du Sud, Ghana, ...) avait élaboré des politiques et stratégies nationales en matière d’assainissement, M. R. Bangoura (2017 : 63). C’est à l’issue de plusieurs conférences internationales² sur l’environnement, l’habitat et l’eau que les Etats prennent en compte la nécessité d’accorder une place significative à l’assainissement dans les politiques gouvernementales compte tenu des effets nuisibles de l’insalubrité sur la santé des populations. En effet, Les déchets organiques sont produits par tous les êtres vivants : animaux et végétaux morts, excréments. Dans le cycle naturel, ils sont consommés dans une chaîne alimentaire, et au final dégradés puis transformés en humus stocké dans le sol.

Une des leçons des conférences mondiales tenues successivement à Bellagio en Italie en novembre 1996, en 2000 et du 21 au 23 mars 2006 sur la planification stratégique de l’environnement sanitaire est qu’il est indispensable de palier aux limites de l’approche classique de l’assainissement pratiqué jusque-là à savoir, le rejet le plus loin possible des déchets dans l’environnement. Dans cette perspective, il a été adopté les principes de Bellagio qui consacrent au niveau de la communauté scientifique internationale, l’exploration d’un nouveau paradigme en assainissement. Ces principes consistent à régler les questions d’assainissement à la source, à utiliser très peu d’eau pour le transport des déchets, à développer des technologies complémentaires d’aseptisation et de réutilisation des déchets et à exploiter les opportunités économiques de la récupération et de l’utilisation des déchets.

La mise en pratique de ce nouveau concept théorique impose de repenser l’assainissement tout en donnant une autre forme aux déchets humains. Ainsi, la gestion des excréments doit-elle se faire désormais par la séparation entre les urines et les fèces à travers les toilettes et les latrines pour l’obtention du composte sous forme des Excréta Humains Hygénisés (EHH). Ce type d’ouvrage comporte un dispositif de déviation d’urine, on parle de latrine EcoSan (Ecological Sanitation). Les produits ainsi séparés pourront être facilement réutilisés en agriculture.

Par ailleurs, malgré les orientations, les responsables en charge de la gestion des déchets dans les pays africains et presque dans tous les pays en développement, affichent leur incapacité à bâtir une politique viable de gestion des déchets. Cependant, il y a déjà presque deux décennies que la vie de ce qui est appelé

² Notamment celles de Stockholm (Suède) en 1972 appelée Conférence des Nations Unies sur l’environnement, de Vancouver (Canada) en 1976; de Mar Del Plata (Argentine) en 1977 ; de la Commission mondiale de l’environnement et du développement en 1983 (CMED); du Protocole de Montréal en 1987

« déchet » prend de plus en plus une autre forme dans nos sociétés. C'est ainsi que les excréments humains dans divers domaines (énergétiques, agricoles...) deviennent de plus en plus une ressource utilisable dans les sociétés africaines.

En milieu rural africain en général et plus particulièrement togolais, les fèces sont reprouvées et craintes non seulement pour le dégoût qu'elles suscitent, mais aussi, à cause du principe vital dont elles seraient animées et qui pourraient être funestement utilisées. En effet, les excréments humains sont l'ensemble des urines et des fèces, encore désignées par le terme " déjections " contiennent de très grandes quantités de bactéries : c'est tout à fait normal et naturel. A partir de là, la méfiance s'installe, les excréta deviennent une nuisance pour la santé, une matière à éliminer. La peur du microbe, de la bactérie, s'installe dans les esprits. La relation de l'homme avec ses excréments est pervertie par cette vision. La plupart des contemporains ont beaucoup de mal à considérer les produits de leur métabolisme comme autre chose qu'un déchet dont il faut se débarrasser. Les excréments humains sont ressentis comme quelque chose qui sent mauvais, quelque chose de nocif.

Toutefois, instruit par l'échec des différents programmes d'assainissement notamment en milieu rural togolais, la Croix-Rouge Togolaise privilégie la recherche-action fondée sur la participation communautaire.

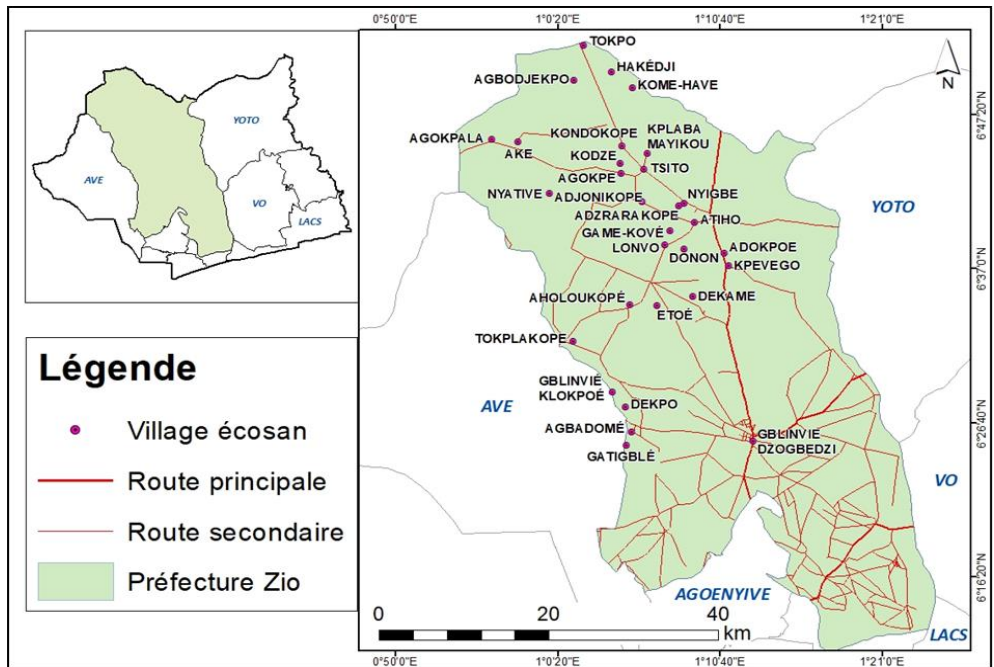
Ici, la participation communautaire ne se réduit pas essentiellement à une contribution financière et physique lors de la réalisation des ouvrages, elle intègre la perception et l'approche endogène qu'ont les bénéficiaires du projet d'assainissement avec usage des sous-produits des latrines car, « afin de parvenir à l'acceptation et à l'utilisation des équipements améliorés, il faut que les futurs utilisateurs et utilisatrices soient impliqués dans le processus de sélection des solutions techniques. » (IRC, 1994 : 13)³.

En effet, dans la préfecture de Zio, les habitants sont en relation avec un environnement qu'ils polluent par leur propre pratique de gestion des excréta. Selon le rapport d'une étude sur les Comportements, Aptitudes et Pratiques (étude CAP) effectuée par la Croix-Rouge Togolaise Région Maritime dans la préfecture en 2012, seulement 12% des ménages disposent de latrine et 94% de la population ignorent les avantages et le bien fondé des latrines modernes (Rapport CRT/RM, 2012 : 33). Les déchets libérés dans la nature finissent, non seulement par devenir des sources de contamination des eaux, l'air, mais par devenir des fertilisants. Ainsi, dans les perspectives de changer cette pratique d'insalubrité au sein de la population, un projet d'assainissement écologique au service de protection de l'environnement et du cadre de vie a été défini pour mettre à la disposition de la communauté composée essentiellement des agriculteurs, un système d'utilisation agricole des excréta transformés en fertilisants depuis les latrines écologiques (EcoSan) construites à cette fin. Selon le rapport précité, au total 30 villages de la préfecture de Zio ont bénéficié de l'approche EcoSan avec 1197 latrines

³IRC International Water and Sanitation Centre ; Delft, Pays Bas

familiales construites. La carte 1 ci-dessous indique la localisation de tous les villages bénéficiaires dans la préfecture).

CARTE 1 : La couverture de l'approche de l'assainissement écologique (EcoSan) dans la préfecture de Zio



Source : *Enquête de terrain, 2021*

La mise en place de cette mesure a une double mission. Dans un premier temps ces infrastructures d'assainissement ont pour objectif de limiter et de réduire la pression du milieu social sur l'environnement afin de maîtriser la pollution et réduire les risques environnementaux et sanitaires que la population subit à travers la défécation à l'air libre qu'elle pratique.

Dans un second temps, pour une bonne gestion des déchets organiques et leur valorisation, les populations doivent se servir des fèces et des urines (les Excréta Humains Hygénisés -EHH) issues de ces latrines familiales EcoSan sous forme de fertilisant biologique agricole. C'est cette seconde partie qui nous préoccupe dans cet article car il s'agit d'une nouvelle pratique introduite au sein de la communauté essentiellement agricole.

Pour y parvenir des démarches d'évaluation socio anthropologiques de la dynamique d'appropriation du concept EcoSan ont été réalisées en début du projet, après la construction des ouvrages, au moment des expérimentations pratiques d'usage agricole des excréta et au moment des premières récoltes issues des champs fertilisés aux excréta (l'usage des fèces et des urines comme fertilisant). Les résultats successifs des changements relèvent notamment, d'une phase d'observation et de curiosité des populations au début, une étape d'acceptation de la latrine en tant qu'ouvrage de progrès et d'amélioration des

comportements en matière d'hygiène et d'assainissement, et enfin l'évolution positive des perceptions vis-à-vis du concept EcoSan à travers l'utilisation des sous-produits des latrines et la consommation des produits agricoles fertilisés à base de ces sous-produits.

Comme tel, le système de valorisation donne une autre perception du « déchet ». Désormais, le problème des obstacles psychologiques et de sensibilité culturelle est dépassé et l'on insiste sur la nécessité de « dépasser le tabou du caca ». En réalité il est question de recréer un lien avec nos propres excréments et de les considérer comme faisant partie intégrante du cycle de la vie.

Au regard du diagnostic exposé, l'on constate une transformation fondamentale au sein de la population. A travers une innovation, un problème sanitaire s'est transformé en richesse nouvelle à exploiter. Ainsi, il s'agit donc dans cet article de mettre en évidence, la valorisation des excréta humains ayant permis un changement de statut de ces derniers qui ne sont plus perçus comme « déchet » mais comme « ressource » en milieu agricole. Aussi s'agit-il dans cet article de cerner la perception endogène que se font les communautés notamment de l'utilisation agricole des EHH. En d'autres termes, quel statut les populations attribuent-elle désormais aux Excréta Humains (EH) ? Autrement, quelle perception et importance la population accorde-t-elle aux EHH en matière de son utilisation comme fertilisant agricole ? La réflexion cherche *in fine* à vérifier l'hypothèse qui postule que la valorisation des EH longtemps mis hors d'usage est un changement de pratique qui modifie sa perception au sein de la communauté.

Ce travail est spécifiquement structuré en trois (3) principaux points : d'abord la méthodologie de la recherche, ensuite l'analyse des résultats et enfin la discussion des résultats suivi de la conclusion

1. Méthodologie de la recherche

La collecte de données de l'étude se base sur la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP). L'approche participative utilisée pour la collecte des données est de type socio-anthropologique. Dans cette perspective, la MARP justifie les méthodes et les techniques de collecte de données utilisées notamment. En premier lieu, dans le cadre de ce travail, de nombreux documents scientifiques (ouvrages, articles, thèses, actes de colloques etc.) consacrés à la question de la gestion des déchets en général et à la gestion des EHH en particulier (aussi bien dans les pays du Nord que ceux du Sud) et un nombre important de textes réglementaires ainsi que des documents sur les thématiques connexes tels que l'assainissement, la protection de l'environnement, l'écologie humaine... ont été exploités. Ensuite, un questionnaire a été administré aux sujets de l'échantillon. L'échantillon est composé essentiellement des paysans ayant une latrine EcoSan construite à des fins d'usage agricole des sous-produits (les excréta). Ainsi, l'existence d'une base des bénéficiaires nous a permis de procéder à la méthode par quotas pour le choix de l'échantillon afin d'assurer une meilleure représentativité de l'échantillon des paysans bénéficiaires et la détermination des villages. Le taux de sondage appliqué nous a permis de déterminer un échantillon

qui est donc de 384 paysans répartis dans 15 villages issus de la préfecture de Zio. Le questionnaire est essentiellement composé de questions fermées à choix unique ou multiples. L'administration indirecte a été utilisée puisque nous sommes en face d'un échantillon où le niveau d'instruction reste faible. Après administration du questionnaire et la collecte des données, leur traitement a été fait à travers un dépouillement informatique. Le logiciel d'exploitation sphinx a permis de concevoir le questionnaire et la saisie des données. Un guide d'entretien composé essentiellement de questions ouvertes a été conçu pour être administré à des informateurs clés, notamment les Coachs, les leaders des Clubs des mères, les chefs du village, les notables, les CVD, les Agents de Mobilisation Communautaire (AMC) sur le projet et le coordonnateur du projet afin d'avoir des réponses plus approfondies devant servir à l'analyse de contenu. Dans le but de déceler les non-dits, une observation a été faite au sein de la communauté. Ceci a consisté à participer aux séances de recueil des excréta « mûrs » (hygiénisés) au niveau des latrines EcoSan et à prendre part à certaines séances d'application des excréta dans les champs de cultures. La recherche documentaire du milieu rural des localités du projet sur la base des acquis du projet EcoSan est faite pour compléter les informations. Cette méthodologie nous amène aux résultats suivants.

2. Résultats et analyse

La valorisation des EH comme déchet ressource est une nouvelle pratique au sein de la population étudiée. Le reflet des perceptions et l'adoption de l'usage agricole des excréta humains à l'étape hygiénisée reste une innovation et un changement de pratique étudié dans le présent article. Ainsi les résultats issus de cette recherche se déclinent en deux points : en première lieu, il est question de voir l'évolution des perceptions des paysans dans leur considération des EH et en second lieu l'adoption de son utilisation pour l'amélioration des rendements agricoles.

2.1. Evolution des perceptions paysannes : Excréta Humain, de l'état déchet à l'état ressource

Les excréta humains (EH) et notamment les fèces sont porteuses de connotations négatives des habitants de la préfecture de Zio. Ils rappellent le sale, les résidus et les déchets. Les représentations et perceptions que développent la population sur les EH se transposent sur les excréta humains hygiénisés (EHH). Il se développe une relation transitoire entre les EH et les EHH. Les EH étant définis comme répugnants et à rejeter, déteignent sur les EHH. C'est par ce principe que les EHH sont perçus de prime abord chez les paysans de la préfecture, comme matière à ne pas manipuler. Or les EHH, quand bien même que provenant des EH, se différencient de ces derniers. En effet, la transformation qui s'opère au cours du processus « d'hygiénisation » apporte une valeur ajoutée qui fait des EHH un produit agronomique au même titre que les engrais chimiques. L'engrais chimique, n'est-il pas fabriqué à base de résidu de pétrole brut ?

Somme toute, il est important de retenir que les EHH sont une matière nouvelle qui se différencie des EH. La différence venant de la proportion des composés physico-chimiques et biologiques.

Un agent, Coach Local de la Croix-Rouge togolaise et paysan dans l'un des villages dans la commune Zio 3 se nommant G.A. aborde dans le même sens lorsqu'il explique sa pensée en ces termes :

Certaines personnes continuent de dire que les engrais qui proviennent des latrines sont toujours des cacas. Mais j'ai compris que les EHH et les EH sont différents quand j'ai commencé à les utiliser comme engrais dans mon champ de maïs.

D'abord, les urines que nous gardons dans les bidons sentent plus fort que les urines ordinaires. Quand, j'ai demandé à l'AMC qui intervient dans notre zone, pourquoi, les urines ont cette forte odeur ? Il m'a dit que c'est parce que l'air ne rentre plus dans le bidon. Il m'a aussi dit que la forte odeur montre que l'urine est prête à être utilisée comme engrais.

Ensuite pour les fèces, c'est extraordinaire, lorsque nous avons fini d'utiliser le premier trou de la latrine et que nous l'avons fermé, il a fallu seulement 6 à 7 mois pour que nos fèces deviennent de la terre. Les fèces ont totalement changé d'aspect.

Lorsque les latrines EcoSan transforment les fèces en engrais au bout de 06 à 07 mois, certains paysans ne sont pas réfractaires à les utiliser comme engrais car n'ayant plus la même perception comme étant des déchets humains. Ainsi, pour ce paysan, Coach Local de la Croix-Rouge de son village, plus d'hésitation lorsque les fèces sont bien hygiénisées. Il s'exprime en ces termes :

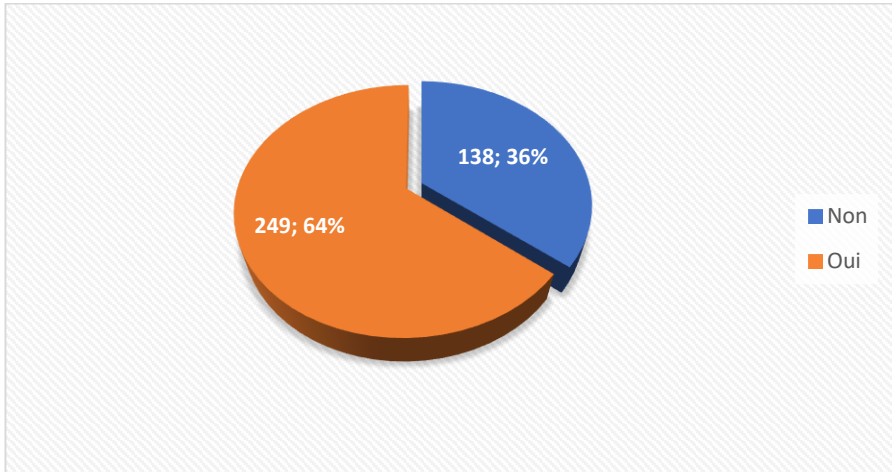
Les fèces hygiénisées sont plus faciles que les urines hygiénisées à utiliser comme engrais. Il est facile de les mettre dans un sac et de les transporter. Ensuite elles ne sentent pas. Le problème que je rencontre, c'est le temps qu'une latrine met pour se remplir et le temps que les fèces deviennent engrais. A part cela, il faut reconnaître que les fèces hygiénisées sont intéressantes en tant que ressource à utiliser.

2.2. EHH, une ressource pour de meilleurs rendements agricoles

L'usage des EHH en agriculture a pour objectif, l'amélioration des rendements agricoles. Les excréta contiennent des nutriments et de l'eau qui en font des ressources précieuses. L'utilisation d'excreta dans l'agriculture, l'aquaculture et d'autres types d'activités limite les besoins en fertilisants artificiels et offre l'avantage de recycler les nutriments (OMS, 2012 :32) Les résultats de cette étude montre en substance que les logiques paysannes ne sont pas uniquement influencées par les normes socioculturelles. Elles sont plus influencées par les biens économique-matériels et la production agricole. Cette étude vient démontrer et confirmer que le monde paysan est un monde dynamique qui construit et déconstruit ses propres normes et représentations sociales. En effet, cette étude montre une perception positive chez les paysans en ce qui concerne la

considération des EHH comme ressource principalement agricole. Le graphique 1 ci-dessous souligne clairement cette perception qui a conduit à l’usage des EHH comme fertilisant agricole chez les paysans de la préfecture de Zio. Ce graphique traduit la perception et l’adoption ou l’usage des EHH comme fertilisant agricole.

Graphique 1 : perception et usage des EHH



Source : Enquête de terrain, 2021

Le graphique révèle que la plupart des enquêtés perçoivent les EHH comme une ressource agroéconomique. Cette perception des EHH comme ressource est remarquée chez 64% des paysans et qui s’intéressent à l’utilisation des EHH comme fertilisant agricole. Pour ces personnes, les EHH ne sont pas vu comme un déchet mais une ressource. Il s’agit d’une ressource efficace et un moyen de fertilisation des sols agricoles et dont les rendements sont louables.

Ce constat sur l’amélioration des rendements à travers l’usage agricole des EHH est relevé par une enquêtée de 47ans en ce termes :

J’ai beaucoup douté au début en ce qui concerne l’usage agricole des excréta comme fertilisant. Mais après usage cette année sur une parcelle de champ, j’ai vu que le rendement est formidable. Je ne pensais pas que les excréta humains que nous craignons autant pouvaient être une ressource aussi formidable. Nous devons vraiment considérer les EHH comme ressource surtout dans le cadre de l’amélioration de nos rendements agricoles. Tant que c’est hygiénisé, il n’y a plus rien à craindre et nous devons le considérer comme une chose normale. Laissons nos anciennes considérations et prenons le temps d’entretenir ces produits.

Dans ce contexte, la valorisation de ce qui était « déchet répugnant, indésirable » a changé de statut en devenant une ressource pour l’existence humaine.

Cependant, 34% restant ne nient pas l'état de ressource des EHH mais justifient la non utilisation sur la base des considérations socio-anthropologiques et culturelles. Cette situation est soulignée par un enquêté en ses termes :

Je n'ignore pas le caractère ressource surtout agricole des fèces et des urines, mais depuis la nuit des temps, dans nos coutumes personnes n'utilise pas son propre caca pour faire quelque chose d'utile. C'est une ignominie lorsque quelque s'en sert pour faire du bien ou du mal. D'ailleurs, on ne l'utilise que pour faire du mal à autrui.

Dépasser cette considération culturelle, les EHH sont vu comme une ressource principalement agroéconomique.

Discussion

Cette étude vise à démontrer les nouvelles formes de perception qui s'opèrent notamment au sein de la communauté rurale du Zio à travers la valorisation des déchets organiques « spécifiques » : les Excréta Humains Hygiénisés. Les déchets organiques aussi répugnantes hier, sont de plus en plus perçus comme ressource et valorisés pour la continuité de la vie.

Les résultats de cette étude montrent une évolution permanente de la perception des « déchets ». Il est noté chez les paysans une évolution au niveau de la perception des « déchets ». Ainsi, les EHH sont considérés comme déchet-ressources et sont exploités dans un contexte agronomique (graphique 1 sur le taux d'utilisation).

Cette évolution des perceptions autour des déchets organiques, notamment les EHH est notée chez C. N'DA et al. (2007), à travers leur étude sur l'évolution des perceptions du concept EcoSan. Ces auteurs sont parvenus à des résultats similaires selon lesquels, EcoSan dans son volet valorisation des sous-produits des latrines en agriculture est perçue par la communauté comme une réplique de l'agriculture sur les dépotoirs qui servent de lieux de cultures agricoles telles que le bananier, tarot, etc. Les sous-produits des latrines EcoSan sont ainsi considérés comme ressources agricoles valorisantes et qui donnent de meilleurs rendements.

Abordant dans le sens de la valorisation des déchets, M. Douglas (2001, [1967], souligne que la perception et la définition du « déchet » ne se retrouve plus dans un contexte hygiénique répugnant. Pour cet auteur, dans les cultures traditionnelles comme dans les cultures modernes occidentales, la définition du « déchet » et plus largement de la « souillure », n'est pas fondamentalement liée à des préoccupations hygiénistes ou sanitaires. Comme tel, l'on peut ajouter que la conception socio-culturelle des déchets n'est qu'une catégorie de perception historiquement et spatialement située. Ainsi, il est noté d'un point de vue anthropologique que les EH relevant de l'ignominie, du désordre prend aujourd'hui de plus en plus de la valeur. La définition de ce qui est sale, ce qui est jeté et rejeté, ce qui est un déchet commence par faire objet de traitement spécifique. Par rapport à l'ordre établi, l'on comprend ainsi une profonde modification dans les mœurs.

En plus, parlant de la valorisation agricole des déchets en général, S. Barles (2005) souligne que malgré les préoccupations hygiénistes qui stigmatisent les résidus comme les sources d'un « péril sanitaire », il est remarqué comment certains agronomes et agriculteurs se battent pour maintenir une réutilisation agricole des matières organiques, nécessaires à la fertilisation des terres agricoles.

Allant dans le même sens de considération des excréta humains comme déchet-ressource, C. Bourgault (2018), notait aussi dans ses recherches qu'« On doit arrêter de voir les excréments comme un déchet. C'est une source d'énergie gratuite beaucoup plus verte que le pétrole ». Elle poursuit en notant qu'« à condition de s'assurer de l'absence de pathogènes, c'est tout à fait logique de valoriser la matière fécale et de la récupérer, sinon on gaspille de l'énergie pour s'en départir ».⁴

Il y a déjà plus d'un siècle et demi, cette perception des excréments comme ressource agricole a été noté également chez V. Hugo (1862), saisissant déjà tout le potentiel de nos déjections qui, 150 ans plus tard, pèsent lourd dans la balance environnementale. Selon lui, « Tout l'engrais humain et animal que le monde perd, rendu à la terre au lieu d'être jeté à l'eau, suffirait à nourrir le monde ». Selon certaines estimations, l'espèce humaine produit annuellement 300 à 800 millions de tonnes de fèces. Traitée comme un rebut, toute cette matière fécale finit au mieux dans les égouts et les fosses septiques et, au pire, dans des lieux ouverts. On pourrait croire que les selles humaines, dès qu'elles sont évacuées, n'ont plus aucune utilité. Or des chercheurs s'évertuent à réutiliser cette matière brune, loin d'être synonyme de déchet.

L'OMS (2012), souligne dans le même sillage tout en relevant que les excréta contiennent des nutriments et de l'eau qui en font des ressources précieuses. Selon cette institution, l'utilisation d'excreta humain dans l'agriculture, l'aquaculture et d'autres types d'activités limite les besoins en fertilisants artificiels et offre l'avantage de recycler les nutriments. Ceci est également noté chez E. Salomon et al., (2004), qui avancent dans le même sens que les excréta humains particulièrement l'urine est un bon fertilisant dont les nutriments sont mieux utilisés quand ils sont appliqués avant la semence jusqu'aux deux tiers de la période entre l'ensemencement et la moisson.

Tout en mettant l'accent sur la nécessité de recyclage et de l'exploitation agricole des excréments humain, (Rosemarin, 2004)⁵, fait cas des études qui montrent que les réserves mondiales de phosphore facilement disponible sont limitées et seront épuisées dans 150 ans et que les excréta sont une source accessible de nutriments végétaux importants comme le phosphore, l'azote et le potassium dont leurs

⁴. <https://www.quebecscience.qc.ca/environnement/la-deuxieme-vie-de-nos-excrements/> en ligne, consulté le 02 novembre 2021

⁵. Magazine, QUEBEC SCIENCE, « *la deuxième vie de nos caca* » Canada, 12 février 2018

usages peut aider à réduire l'exploitation des réserves minières de phosphore, présent en quantité finie, et l'énergie dépensée à produire des engrais artificiels.

A travers le cheminement ci-dessous, tous les auteurs sont unanimes sur la considération des EHH comme fertilisant pouvant servir à l'amélioration des rendements agricole. Toutefois, certaines organismes et auteurs attirent l'attention sur le risque et la prudence à observer dans l'usage des excréta en agriculture. Ainsi, l'OMS, 2012, dans ses directives pour l'utilisation sans risque des excréta souligne que les excréments humains peuvent contenir des résidus d'hormones, d'antibiotiques et d'antiparasitaires ([ivermectine](#) par exemple) pouvant théoriquement affecter la microfaune du sol, polluer l'eau, voire entrer dans la chaîne alimentaire via les cultures fertilisées. S. Esrey et al. (2001), renchérissent la prise en compte de cette précaution en soulignant que l'utilisation des excréta humains particulièrement les urines peuvent constituer un danger dans certains cas. Selon ces auteurs, les pathogènes les plus fréquents existant dans l'urine peuvent provoquer la typhoïde, la paratyphoïde et la bilharziose à travers la manipulation ou à travers la consommation des produits fertilisés.

Il est noté dans cette recherche qu'il y est une évolution des perceptions sur ce qui était traditionnellement et culturellement rejeté et repoussé à cause du caractère répugnant qui lui est attribué. Les EH, « déchet » répugnants et ignoble sont valorisés et deviennent une ressource importante principalement dans le domaine agricole. Nonobstant les risques mineurs soulignés et à prendre en compte dans leurs utilisations les EH sont devenues une source économique pouvant contribuer au développement durable.

Conclusion

La nouvelle approche d'assainissement est consécutive à un changement de paradigme qui consacre les limites de l'approche classique en assainissement. Sur la base des principes de Bellagio, il est désormais préconisé dans le cadre de l'assainissement écologique d'explorer de nouveau paradigme en assainissement. Ainsi, les résultats de cette recherche montrent qu'après plus de cinq ans de mise en œuvre du projet EcoSan, les paysans de la zone de recherche dans une proportion de 64% ont une nouvelle perception des Excréta Humains (EH). Du point de vue contextuel, il est utile de rappeler que l'assainissement écologique (EcoSan) pratiqué dans certains pays développés (en Europe et en Asie) est en expérimentation en Afrique.

La gestion des excréta humains est un problème qui mine le monde rural particulièrement. Les politiques de valorisation des déchets impliquent de faire en sorte que les matières organiques et leurs principes environnementaux de gestion trouvent une place au sein du monde agricole. Plus largement, les sociologies pragmatistes invitent à penser le fait que l'ordre propre à un monde n'est pas fondé uniquement sur un travail politique, dans le sens des orientations et des outils d'action mis en œuvre par un corps spécifique produisant des cadres d'actions.

A ce sujet, la gestion des déchets apparaît comme un thème particulièrement intéressant dans la mesure où ce sont précisément la "désappropriation" et le rejet qui fondent le statut de déchet. Il ressort des entretiens réalisés sur le terrain que le déchet ne renvoie pas seulement à une valeur économique nulle ou négative, mais à un ensemble complet, complexe (un système) de valeurs socioculturelles. Il faut dès lors composer avec les valeurs, les cultures, les croyances, considérer le mental et même remonter à la source des fondements du mentaux.

Références bibliographiques

- BACHIAKA Singare, 2002, *Assainissement Ecologique en milieu sahélien : cas du village de Sabtenga*. Mémoire de fin d'études EIER., 94p.
- BARBIER Jean-Claude, 2002, « Marches du travail et systèmes de protection sociale : pour une comparaison internationale approfondie » in *Sociétés contemporaines* 2002/1-2 (no 45-46), pages 191 à 214.
- BARLES Sabine, 2005, « Les enjeux de la valorisation des déchets » : in *Les Annales de la recherche urbaine* n°103, 0180-930-X, 2007, pp.64-72.
- DOUGLAS Mary, 2001 [1967], *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte & Syros, Paris, 210 p.
- DOZON Jean-Pierre, 1988. « Développement, sciences sociales et logiques paysannes en Afrique Noire », In *Kasabyakasa*, n°10, EDUCI.
- ESREY Steven, SAWYER Ron., 2001. *Assainissement écologique*. ASDI (Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement, suède, 88p.
- GUENE, Ousseynou, TOURE Cheikh et MAYSTRE Lucien-Yves, 1999, *Promotion de l'hygiène du milieu, une stratégie participative*. Genève : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- KI-ZERBO Joseph, 1990, « Population et développement endogène » : In GERARD (H.) (dir) *Intégrer population et développement*. Chaire Quételet, Louvain-la-Neuve Paris : Acadamia / l'Harmattan, Institut de Démographie : 791-813.
- KRAYENBUHL Laurent., 2001, «Info CREPA », in *Recueil d'articles* n°1 Ouagadougou, 511p.
- Larousse, 2012, *Dictionnaire de langue française*, Paris.
- Marie Rose Bangoura 2017, *Gestion des déchets solides ménagers et ségrégation socio-spatiale dans la ville de Conakry*. Thèse de doctorat en Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. 560 p.
- Mazoyer M, Roudart L, 2002, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Points histoire, éditions du Seuil (seconde édition).

- MICHEL Mustin, 1987, *Le compost : gestion de la matière organique*, Editions François Dubusc. Paris– 1987.
- N'DA Constant, 2006, *Etude de photographie sociale du programme d'assainissement écologique à Petit Badien*, Abidjan, CREPA, 22 p.
- N'DA Constant, GNAGNE Théophile et al., 2007, « De la pratique culturelle endogène sur les dépotoirs familiaux "lélougoun" à l'acceptation de l'assainissement écologique (ecosan) en milieu communautaire odjoukrou : Le cas de petit badien ». *Rev. ivoir. anthropol. Sociol. KASA BYA KASA* N°11-2007, pp. 20-38.
- N'GORAN Sylvanus Innocent, 2017, « Logiques paysannes d'utilisation des excreta humains hygiénisés comme engrais en pays Odzokru et Senufo », *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé* - Vol. 19 No. 3.
- Nations Unies, 2015, *Projet de document final du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 A/69/185-15-13689/ p16*.
- OMS, 2012, *Directives OMS pour l'utilisation sans risque des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères, utilisation des excréta et des eaux ménagères en agriculture*, Catalogue vol. IV p.234.
- YADJIDE Adissoda, PIERRE Guillibert, OLDENBURG Martin., 2004. Assainissement Ecologique : mode d'emploi. www/2.gtz.de/ecosan/download : benin-mode d'emploi.pdf.
- <https://www.quebecscience.qc.ca/environnement/la-deuxieme-vie-de-nos-excrements/> consulté le 02 novembre 2021.

INCIDENCES SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ACCÈS DES FEMMES À LA TERRE SUR LE NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES EN MILIEU ADJA AU SUD- BÉNIN

Hervé DOSSOUMOU¹

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

herdedos@yahoo.fr

Sevegni Brice TCHAOU¹, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Moukadamou SEIDOU⁴**, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Ibouraïma YABI^{1,2}** Université d'Abomey-Calavi, Bénin, **Marcel HOUINATO³** Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Résumé

La terre est un bien d'une importance primordiale pour des milliards de personnes qui vivent dans les zones rurales des pays en développement. L'accès à cette ressource par les femmes leur donne plus de capacités pour participer au développement social. La présente recherche vise à apprécier l'incidence de l'accès des femmes à terre sur le niveau de vie du ménage sur le plateau Adja au Sud-Ouest du Bénin.

La démarche méthodologique utilisée prend en compte la recherche documentaire, l'entretien avec les populations cibles, le traitement des données et l'analyse des résultats.

Les résultats révèlent que, sur les terres qu'elles exploitent pour leur propre compte, les femmes consacrent une bonne partie des revenus aux dépenses alimentaires (44%), de santé (12%) et d'éducation des enfants (24%). Leur capacité d'investissement est fortement liée à leur accès sécurisé à la terre car elles utilisent 15% des ressources issues de leurs activités agricoles pour investir dans leurs activités non agricole (commerce surtout). Les revenus issus des activités non agricoles sont aussi consacrés en grande partie à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation des enfants.

Mots clés : Plateau Adja, incidences socioéconomiques, niveau de vie des ménages, terre, femme.

¹ Département de Géographie et Aménagement du Territoire ; Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

⁴Département Sciences économiques, Université d'Abomey-Calavi

² Laboratoire Pierre PAGNEY "Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACEEDE)

³Département Sciences et techniques de production animale, Université d'Abomey-Calavi

Abstract

Land is an asset of paramount importance to billions of people living in rural areas of developing countries. Women's access to this resource empowers them to participate in social development. This research aims to assess the impact of women's access to land on the household's standard of living on the Adja Plateau in southwestern Benin.

The methodological approach used includes documentary research, interviews with the target populations, data processing and analysis of the results.

The results reveal that, on the land they farm for their own account, women devote a large part of their income to food (44%), health (12%) and children's education (24%). Their investment capacity is strongly linked to their secure access to land, as they use 15% of the resources from their agricultural activities to invest in their non-agricultural activities (especially trade). Income from non-farming activities is also largely spent on food, health care and children's education.

Keywords: Plateau Adja, socio-economic impacts, standard of living of households, land, women

Introduction

La nécessité d'accéder à la terre reste toujours un besoin vital, un droit fondamental reconnu et joue un rôle indispensable en matière de développement économique. (K. Broc, 2021, p.24).

L'enjeu de la question foncière réside principalement dans le fait que la terre représente un moyen fondamental de satisfaire les besoins de base indispensables à l'être humain, tels que l'alimentation, le logement, la sécurité. (K. Broc, 2021, p.23).

Dans les pays en développement, les femmes jouent un rôle important à la fois en tant que productrices de principales cultures vivrières et dans l'amélioration de la nutrition des ménages. (R.P. Nikiema et M.K.C. Kponou, 2021, p.1). Les femmes rurales travaillent en grande majorité dans le secteur agricole mais elles sont celles qui ont l'accès le moins sécurisé à la terre (I. Oumarou, 2008, p. 10).

En Afrique subsaharienne, en plus des multiples difficultés relatives à la nature du droit foncier, on note un inégal accès au foncier avec les femmes en marge. Pourtant, dans la société rurale, la femme joue un rôle primordial dans le domaine agricole. Elle produit, transforme, transporte et vend : c'est un agent économique. Elle utilise les fruits de la vente pour s'occuper de ses enfants. (V. Zoma et al, 2022, p.7).

Au Bénin, le travail agricole est assuré à 63 % (INSAE, 2013, p. 45) par les femmes. Mais la possibilité pour celles-ci d'accéder à la terre et aux autres ressources naturelles dépend de la place qu'elles occupent dans les systèmes sociaux. En 2011, le pourcentage de femmes propriétaires n'était que de 14,9 % (INSAE, 2011, p. 16) alors qu'elles contribuent à environ 56 % aux charges du

ménage et que cette contribution varie entre les dépenses d'alimentation, de santé, d'éducation, d'habillement (D. G. Houinsa et M. Amadou Sanni, 2012, p. 40). Par ailleurs, plus de femmes (24,1 %) assument le rôle de chef de ménage (INSAE, 2017, p. 10) alors qu'elles ont souvent des droits fonciers précaires ou en sont entièrement privées par la loi ou la coutume.

Au Sud du Bénin, les femmes rurales ont de multiples rôles. En devenant exploitantes agricoles au même titre que les hommes, elles ont acquis une certaine indépendance financière mais aussi de nouvelles responsabilités au sein du ménage. (I. Albert, 1993, p2). Le plateau Adja est une zone d'agriculture non industrialisée et représentative de la forte pression foncière au Sud du Bénin (E. Hougbo, 2008 ; p.19). L'accès à la terre y est donc essentiel pour assurer les ressources nécessaires pour l'alimentation et la prise en charge du ménage. Le présent travail de recherche se fixe donc pour objectif d'évaluer l'incidence de l'accès des femmes à la terre sur le niveau de vie du ménage sur le plateau Adja au Sud-Ouest du Bénin.

1. Matériels et méthodes

1.1. Zone d'étude

Le plateau Adja est l'ensemble constitué des 6 Communes du Département du Couffo (Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmè, Lalo et Toviklin) et une Commune du département de Mono (Lokossa en partie). Il est situé dans le sud-ouest du Bénin entre 6°36' et 7°4' latitude nord et entre 1°39' et 2°0' de longitude est, et s'étend sur une superficie de 980 km² (A. Alofa, 2014, p. 14). La figure 1 présente la situation géographique du secteur d'étude.

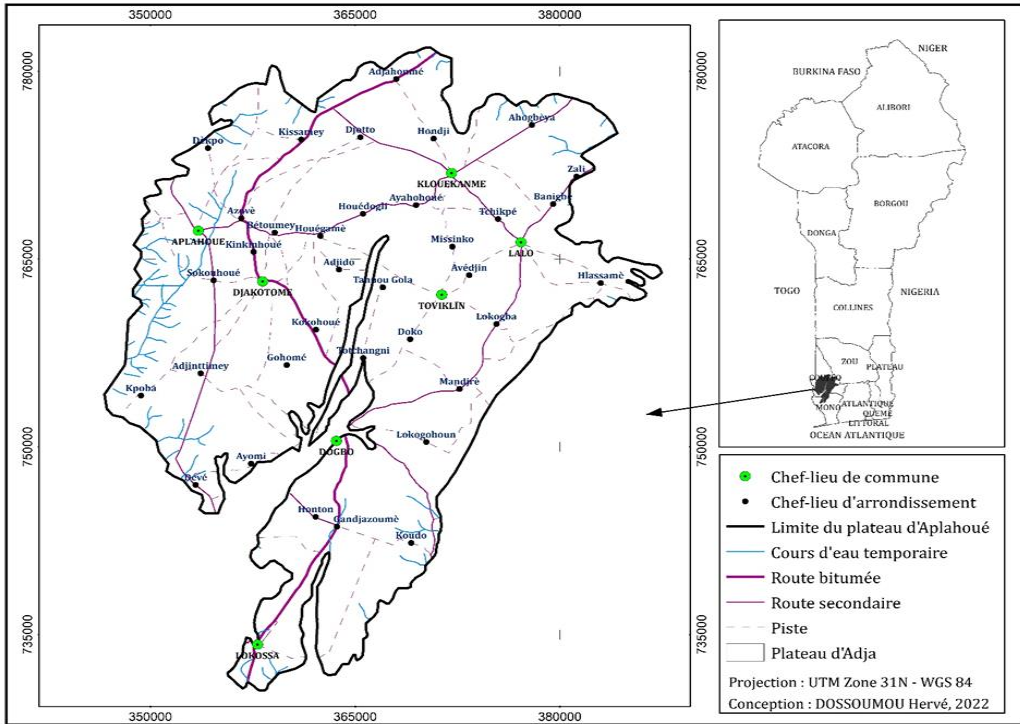


Figure 1 : Situation géographique et subdivisions administratives du plateau Adja

1.2. Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de cette recherche sont des données socio-économiques issues des enquêtes de terrain relatives aux activités agricoles et non agricoles des femmes et aux effets de l'accès des femmes à la terre sur le niveau de vie du ménage.

Les méthodes mises en œuvre pour la collecte des informations ont pris en compte la recherche documentaire (ouvrages généraux, données démographiques) et les enquêtes de terrain dans 7 communes (6 communes du département du Couffo et la commune de Lokossa dans le département du Mono) du Plateau Adja.

Les investigations sur le terrain sont faites à partir d'un échantillonnage. L'échantillon a été déterminé par la méthode de choix raisonné.

Les critères utilisés dans le cadre de la présente recherche sont entre autres : avoir au moins trente (30) ans, avoir vécu dans la localité tout au moins les dix dernières années avant l'enquête et avoir accès à la terre quel que soit le mode d'accès.

La détermination de la taille de l'échantillon a été faite suivant la formule de D. Schwartz (1995) qui se présente comme suit : $\beta = Z\alpha^2 \times pq/i_2$ avec :

β = taille de l'échantillon (β a été déterminé pour chacune des communes) ;

$Z\alpha = 1,96$: écart réduit correspondant à un risque α de 5 % ;

i = précision désirée égale à 5 % selon la technique de l'INSAE ; $q = 1 - p$;

p = la proportion des ménages disposant de biens fonciers dans le secteur de recherche.

Le tableau I présente la répartition des enquêtes par Commune.

Tableau I : Répartition des ménages par commune

Communes	Ménages enquêtés	Proportion
APLAHOUE	108	28,36%
DJAKOTOMEY	78	20,42%
DOGBO	45	11,74%
KLOUEKANME	86	22,39%
LALO	23	5,97%
TOVIKLIN	33	8,68%
LOKOSSA	9	2,45%
TOTAL	382	100%

Source des données : Enquête préliminaire, Juillet 2021

2. Résultats

2.1. Situation socioéconomique des femmes agricultrices

La situation socioéconomique des femmes agricultrices sur le territoire du Plateau Adja présente des ressemblances d'une commune à une autre. Cette situation est caractérisée par une masse importante de travail, une difficulté d'accès aux ressources productives (dont la terre) et un revenu limité. En milieu rural, les femmes travaillent dans les champs familiaux, mais aussi disposent de leur lopin de champ personnel où elles travaillent individuellement à leur propre compte pour subvenir aux besoins du ménage selon 84 % des enquêtés. La figure 2 présente les usages faits des terres acquises par les répondants dans les différentes communes.

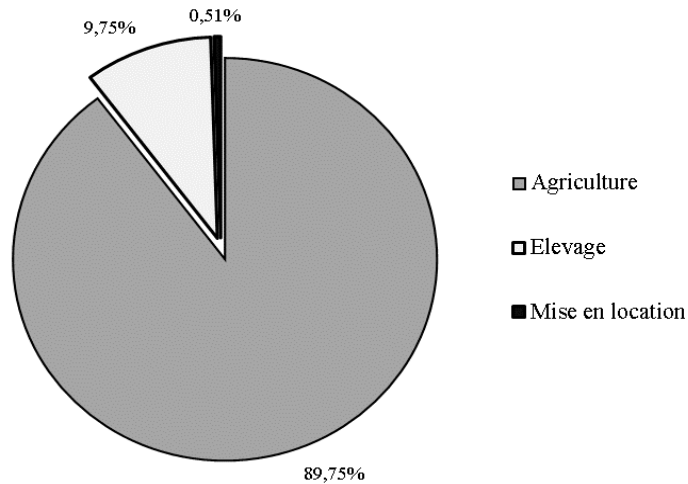


Figure 2 : Usages faits des terres obtenues
Source des données : Travaux de terrain, novembre 2021

L'analyse de la figure 2 montre que pour 89,75% des répondants, les terres acquises servent à l'agriculture. Une faible proportion des terres (9,75%) servent à l'élevage. Les échanges approfondis ont permis également de mettre en lumière le fait que les terres servent principalement à l'agriculture mais que sur ces mêmes terres, les activités d'élevage sont souvent faites en combinaison avec l'agriculture.

En fonction du sexe, les données collectées sur le terrain montrent que les usages sont sensiblement les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Le tableau II fait une comparaison des usages faits par les hommes et les femmes sur les terres qu'ils exploitent.

Tableau II: Usages des terres par genre

Réponse	Féminin	Masculin	TOTAL
Non réponse	16,60%	1,80%	9,20%
Agriculture	77,80%	83,70%	80,70%
Elevage	0,50%	0,00%	0,30%
Agriculture + Elevage	4,60%	14,00%	9,30%
Agriculture + Elevage + Mise en location	0,30%	0,30%	0,30%
Agriculture + Mise en location	0,30%	0,30%	0,30%
TOTAL	100%	100%	100%

Source des données : Travaux de terrain, novembre 2021f

L'analyse du tableau II montre que les terres acquises sont utilisées pour pratiquer l'agriculture, l'élevage ou pour être mises en location. Cependant, on observe que,

les terres acquises par les femmes (77,8%) comme par les hommes (83,7%) sont beaucoup plus utilisées pour l'agriculture.

En dehors du champ, la femme agricole s'investit également dans les activités génératrices de revenus dont le commerce des produits vivriers. Mais les difficultés des femmes pour accéder aux ressources financières, inhibent l'augmentation de la productivité de leurs cultures, souvent vivrières, et par conséquent, l'amélioration des revenus. La figure 3 présente les activités secondaires des hommes et des femmes dans la zone d'étude.

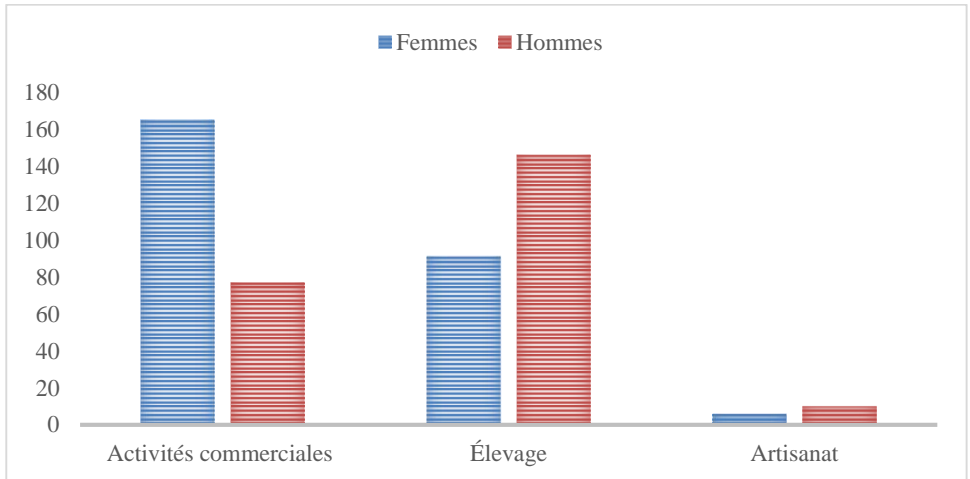


Figure 3 : Activités secondaires des hommes et des femmes

Source des données : Travaux de terrain, novembre 2021

L'analyse de la figure 3 révèle que, sur le plateau Adja, les femmes ont comme principale activité secondaire le commerce (63%) suivi de l'élevage (35%) alors que pour les hommes, l'élevage (63%) est la principale activité secondaire suivi du commerce (33%). L'artisanat occupe 4% des hommes et 2% des femmes comme activité secondaire.

Les femmes changent de statut les jours du marché pour devenir femme commerçante, femme revendeuse, etc. En dehors de ce profil socioprofessionnel, la femme en milieu rural est avant tout mère au foyer. Elle assure primordialement la fonction de la reproduction dans le ménage et veille au bien-être social des enfants. La femme joue une fonction centrale dans la vie du ménage. Le constat fait sur la vie des femmes rurales, rend compte de la pénibilité de leur fonction aussi diverse, mieux quand il s'agit d'un ménage à plusieurs enfants. En effet, la femme passe l'ensemble de son temps à honorer son engagement familial et à satisfaire le ménage y compris les enfants et son époux.

La réalisation simultanée des nombreux travaux qui reviennent à la femme dans le ménage reflète aussi bien le respect des exigences traditionnelles, mais aussi la volonté de la femme de mener une activité économique et de couvrir certaines charges dans le ménage. Ainsi, la recherche de gains économiques pour la famille n'est pas l'affaire exclusive du mari. Il est noté l'intervention permanente de la

femme agricole. Les échanges avec les femmes (87 %) sur leur point de vue sur leur apport économique dans le ménage, révèlent qu'il s'agit pour celles-ci, dans certains cas, d'une contrainte et non d'une volonté de s'autonomiser. Si elles persistent à mener leurs diverses activités économiques, malgré les bénéfices limités, qu'elles en tirent, c'est pour assurer la survie de la famille.

2.2. Interventions des femmes dans le ménage agricole

Les femmes mènent diverses activités pour la survie des ménages agricoles. Ces activités sont liées à leur accès direct ou indirect à la terre. Le point de ses différentes activités est fait dans cette sous-section.

2.2.1. Responsabilité dans la vente des produits agricoles

Plusieurs acteurs interviennent dans la vente des produits agricoles au niveau des ménages. La figure 4 décrit la proportion de chaque catégorie de personnes qui mènent de telle activité dans le secteur d'étude.

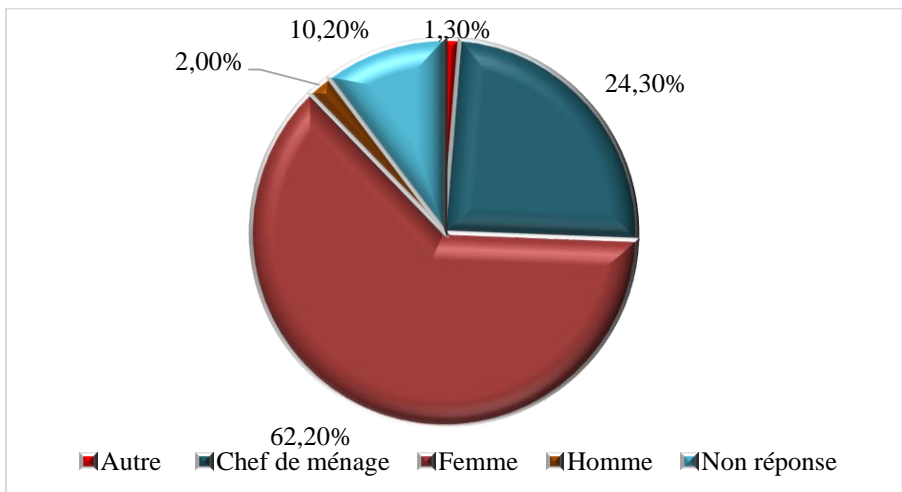


Figure 4 : Acteurs du ménage responsables de la vente des produits agricoles

Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2021

L'analyse de la figure 4 révèle que la proportion des acteurs intervenant dans la vente des produits agricoles varie d'un acteur à un autre. C'est une activité menée essentiellement par les acteurs du sexe féminin. Ainsi, la vente des produits agricoles dans le ménage est réalisée à 62,20 % par les femmes des ménages interrogés. Dans d'autres ménages, ce sont les chefs ménages (24,30 %) qui prennent le lead d'une telle activité. Mais la vente des produits agricoles peut être confiée aux hommes ou autre membre du ménage. Ce constat est fait dans respectivement 2 % et 1,30 % des ménages interrogés. La comparaison des proportions calculées pour chaque modalité révèle une différence significative avec p -value < 0.05 . L'affectation de l'argent de la vente est décidée par le chef ménage soit 75,6% des répondants (tableau III).

Tableau III : Décision sur l'affectation de l'argent de vente des produits agricoles

Réponses	Effectif	Pourcentage
Non réponse	88	11,2%
Autre	4	0,5%
Chef de ménage	592	75,6%
Femme	67	8,6%
Homme	32	4,1%
Test de comparaison	chi2 = 1539,71, ddl = 4, p-values<0.001	

Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2021

Le tableau III montre les décideurs de l'affectation de l'argent de vente des produits agricoles. L'analyse du tableau montre que, même si les femmes sont les actrices de premier plan de la vente des produits agricoles, il ne leur revient pas de décider de l'affectation de l'argent de vente des produits agricoles. Cette décision revient au chef de ménage. Même pour les produits agricoles cultivés par la femme c'est-à-dire appartenant directement à la femme, en bonne femme adja, c'est le chef de ménage qui décide de l'affectation des revenus dans certains ménages. Sur les 764 enquêtes (382 femmes et 382 hommes), 75,5% répondent clairement que les décisions sur l'affectation des revenus issus de la vente des produits agricoles reviennent au chef de ménage qui est pour la plupart du temps un homme.

Sur les terres du ménage, les femmes contribuent aux activités d'entretien des champs, de récoltes et sont responsables dans la plupart des cas de la vente des produits. Elles ne décident pas cependant de l'utilisation des récoltes et des produits de la vente. Cette responsabilité incombe à l'homme qui, après avoir pourvu en partie aux vivres pour l'alimentation du ménage, utilise les revenus de la vente dans la plupart du temps pour ses propres besoins.

2.2.2. Participation des femmes au bien-être social du ménage

Sur le territoire Adja au Bénin, les revenus sont très souvent partagés entre les membres de la structure familiale. Dans certains ménages le nombre de personnes à prendre en charge va au-delà du cercle biologique. Généralement, la famille héberge d'autres membres qui souvent sont issus de la famille de l'époux ou de l'épouse. Il ne serait pas adéquat de considérer les seuls descendants d'un chef de ménage comme personne à charge.

De nos jours la solidarité reconnue comme une valeur caractérisant le fonctionnement du monde rural tend à disparaître en laissant place à l'individualisme. Dans ce contexte, les femmes agricoles ayant une responsabilité familiale sont confrontées à des difficultés économiques relatives à la survie du ménage. Les femmes agricoles participent financièrement à la protection sociale par les diverses actions et contributions financières pour la survie de la famille.

Il est constaté que même si les femmes sont pour certains cas consultées dans le ménage, en raison, de leur contribution aux charges familiales, il n'en demeure pas moins que souvent, seul le chef de ménage détient la décision. L'analyse du statut de la femme agricole a révélé que la gestion de son propre temps,

l'utilisation de ses revenus, dépendent de la bonne volonté de son époux et de la considération qu'il accorde à son épouse. La liberté de la femme rurale d'organiser son temps est fonction des activités du mari. La figure 5 présente les revenus des femmes tirés de leurs activités agricoles.

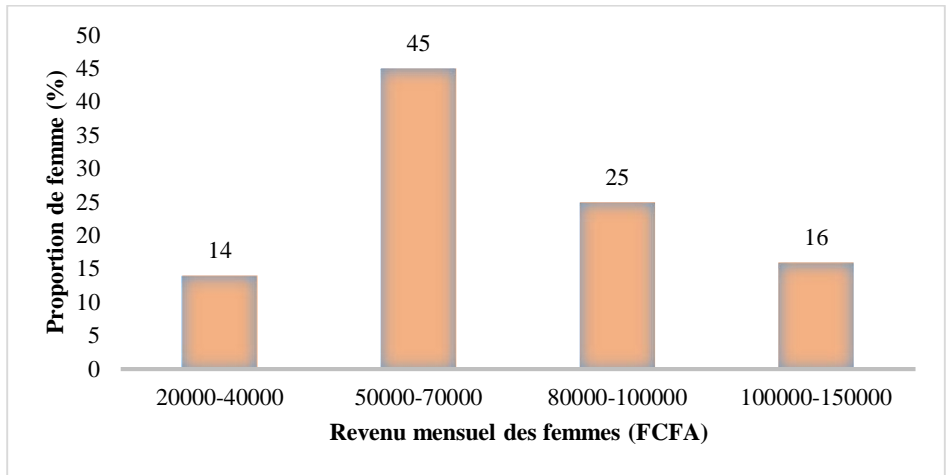


Figure 5: Revenus mensuels des activités non agricoles des femmes
Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2021

La figure 5 décrit la répartition par tranche de revenu et par proportion de femmes. Majoritairement, il est noté que les femmes gagnent entre 50000 et 70000 FCFA par mois dans leurs activités agricoles. Environ 45 % des femmes ont leur revenu mensuel qui se retrouve dans cet intervalle. Mais environ 41 % des femmes ont un revenu mensuel au-dessus de 70000 FCFA. C'est le cas de 25 % des femmes qui gagnent entre 80000 et 100000 FCFA le mois et de 16 % des femmes dont les revenus mensuels varient de 100000 à 150000. D'autres femmes ont des revenus mensuels faibles à partir de leurs activités agricoles. Il s'agit de 14 % des femmes qui gagnent 20000 et 40000 le mois.

L'engagement de la femme dans la vie du ménage en milieu rural se réalise aussi par l'intermédiaire des organisations féminines villageoises. Elles se présentent comme des creusets d'échange entre femmes où elles réfléchissent sur les actions à mettre en œuvre et les valeurs à observer pour une meilleure éclosion sociale de leur ménage respectif.

2.2.3. Accès des femmes à la terre et contribution aux activités domestiques

Les activités domestiques des femmes ayant un accès à la terre pour assurer la vie quotidienne des membres de la famille, font partie intégrante du système d'exploitation des ressources foncières. Dans l'exécution de leur charge, les femmes sont consommatrices d'eau, de bois, d'énergie humaine et de temps. Pour ces dernières, l'accomplissement des tâches domestiques est inséparable de l'ensemble de leurs activités issues de l'exploitation de la terre. Sur les terres qu'elles exploitent, elles tirent le bois pour le feu, les condiments (tomate, piment etc.) pour la cuisine, vivres alimentaires (maïs, tubercules, niébé, etc.) pour les

besoins alimentaires. 89% des femmes enquêtées affirment tirer des terres qu'elles exploitent l'essentiel des éléments nécessaires (bois, condiments, vivres) pour subvenir aux besoins alimentaires du ménage. Dans les foyers polygames (78%), cette responsabilité est encore plus grande. Dans ces foyers, les femmes sont souvent entièrement responsables de l'alimentation de leurs enfants et des autres membres du ménage qui vivent avec elles (soeur, neveux, nièces etc.).

Quelquefois, la surcharge de travail des femmes rurales entrave le bon déroulement de leurs activités. Les activités domestiques réalisées par les femmes en milieu rural ont trait à l'alimentation des membres du ménage, au bien-être des enfants, à leur instruction, à leur intégration sociale et émancipation. Mais, leur participation aux activités agricoles sur les terres de l'homme a parfois des incidences négatives sur ces responsabilités. La figure 6 présente les charges du ménage auxquelles les femmes affectent les revenus issus de leurs activités agricoles.

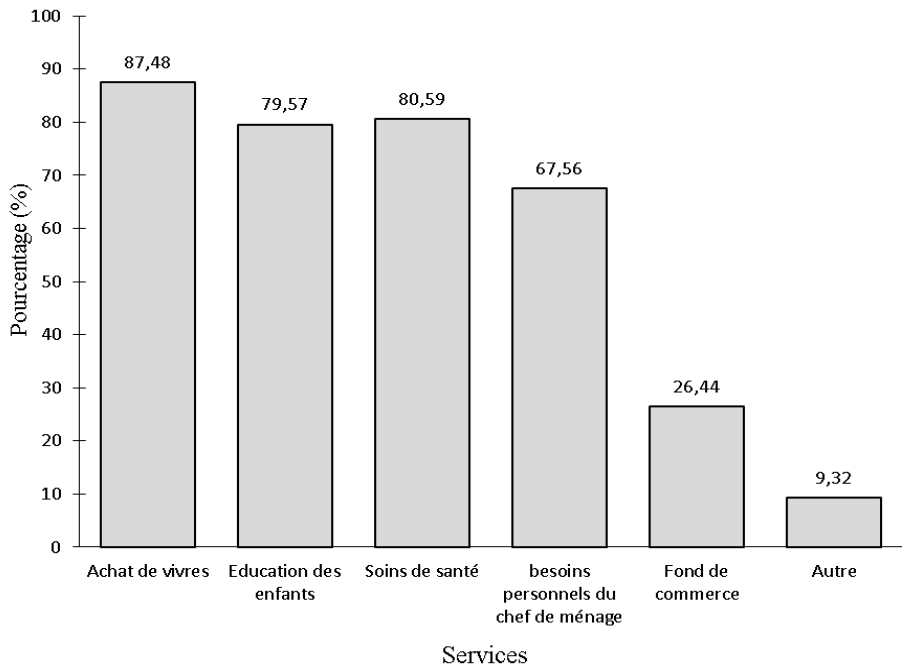


Figure 6 : Charges couvertes par les revenus issus des activités agricoles des femmes.

Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2021

L'analyse de la figure 6 révèle que 87,5% des femmes enquêtées affirment utiliser une partie des revenus issus de la vente des produits agricoles sur les terres qu'elles exploitent pour acheter de la nourriture (riz, produits manufacturés, condiments et autres produits vivriers) au marché pour les besoins de la famille. 79,6% affirment consacrer une partie à l'éducation des enfants et 80,6% affirment utiliser une partie de ces ressources pour les soins de santé du ménage.

A défaut de produire en quantité suffisante pour couvrir tous les besoins alimentaires, elles achètent le complément à partir des ressources issues de l'exploitation des terres auxquelles elles ont accès. Lorsque leur accès à la terre ne leur permet pas d'avoir assez de ressources pour faire face à ces charges, elles font recours aux hommes qui ne sont pas toujours disponibles à répondre à leurs besoins surtout dans les foyers polygames.

Dans leur quête du mieux-être et d'offrir un niveau de vie meilleur aux enfants, dans certaines localités rurales, les femmes parcourent des distances considérables pour puiser et transporter de l'eau avec des moyens rudimentaires. Assurer les repas pour les enfants est une activité mère de la femme rurale. En amont de la préparation du repas, il revient aux femmes de tenir les denrées et ingrédients disponibles. Ce qui inclut l'approvisionnement en denrées alimentaires les jours du marché ou au champ. Il revient à la femme de se doter des matériels pour la cuisine. En milieu rural dans certaines localités enclavées, mis à part la fréquence, le trajet pour accomplir les différentes activités est souvent contraignant et est lié à l'endroit où la femme a trouvé une terre pour ses propres besoins.

2.2.4. Accès de la femme à la terre et bien-être des enfants et de la famille

L'hygiène dans le ménage, les soins corporels et les soins de santé des enfants sont généralement à la charge des femmes. Ils prennent une partie de leurs travaux de reproduction. Les femmes accordent une grande attention au soin corporel des enfants depuis qu'ils sont bébés. Pour les enfants plus âgés, les femmes mettent environ une heure pour les aider dans leur toilette du matin et du soir. En revanche, le temps consacré au bébé dure trente minutes environ. Elles apprêtent les enfants pour l'école, le matin et l'après-midi. Le suivi de la scolarité ainsi que les soins de santé des enfants incombent dans bien des cas à la femme rurale. Et dans les foyers polygames, sa responsabilité sur ces tâches est encore plus grande.

79,57% des femmes enquêtées affirment utiliser une partie des revenus issus de l'exploitation des terres auxquelles elles ont accès pour assurer les besoins de scolarité de leurs enfants. Quand ce revenu est insuffisant pour couvrir toutes les charges de santé, elles font recours à leur mari. Pour les besoins de santé des enfants, 80,59% des femmes enquêtées affirment qu'elles font recours à leurs revenus issus de la vente des produits sur les terres qu'elles exploitent en propre pour couvrir ces besoins. Pour les autres femmes, ces besoins sont couverts par le mari et d'autres membres de la famille auprès desquels les enfants vivent. Dans les foyers polygames, les femmes affirment être à 89% responsables de ces charges.

Dans le ménage, les femmes ne s'intéressent pas uniquement aux enfants. Elles accordent aussi un soin au mari afin d'assurer leur fonction d'épouse. 67,5% des femmes affirment que, les revenus qu'elles tirent des terres qu'elles exploitent sont consacrés en partie aux besoins du chef de famille. Elles l'aident à faire face à ses besoins personnels et parfois elles lui donnent la responsabilité de répartir le revenu qu'elles rapportent de la vente des produits sur les terres qu'elles exploitent.

Il est noté qu'avec ces nombreux travaux, la femme en milieu rural sur le Plateau d'Adja n'a pas de temps pour elle-même. Les temps qu'elles accordent à leur propre personne sont inexistantes, pris par d'autres activités. Toutes les actions ou interventions de la femme dans le milieu d'étude concourent à améliorer le niveau de vie dans le ménage. Moins de 10% des femmes enquêtées affirment utiliser une partie des revenus issus des terres qu'elles exploitent par elles-mêmes pour leurs propres besoins.

2.2.5. Accès de la femme à la terre et contribution aux dépenses du ménage

La femme consacre plus son temps aux activités domestiques, à la maternité et à l'entretien des enfants. Selon les investigations de terrain, plus la contribution de la femme rurale aux dépenses dans le ménage est importante, plus les conditions de vie du ménage s'améliorent. Une participation de la femme au budget du ménage, se traduit surtout par l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants. Incontestablement, les femmes sont plus attentionnées et plus sensibles que les hommes aux besoins des enfants. L'accès des femmes à la terre et aux activités rémunératrices leur donne des moyens même limités, de se substituer aux maris défaillants dans la prise en charge des dépenses qui reviennent traditionnellement aux hommes dans le ménage. La figure 7 illustre la répartition de revenus tirés des terres exploitées par les femmes.

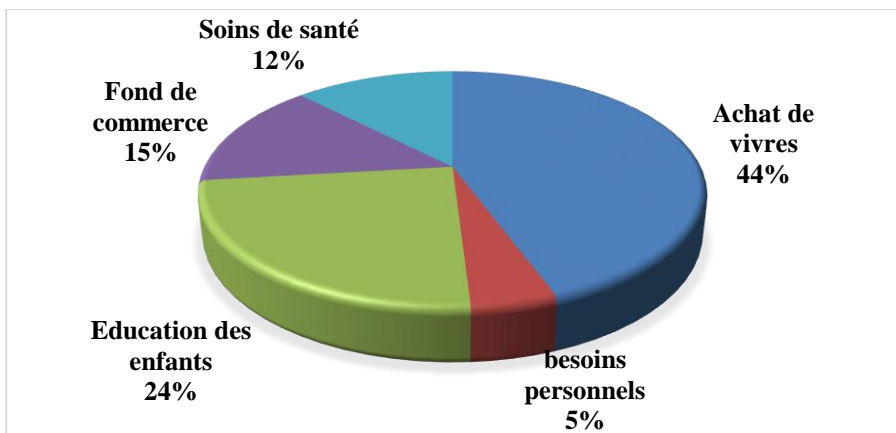


Figure 7 : Répartition des revenus issus de l'exploitation des terres par les femmes
Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2021

L'analyse de la figure 7 révèle que les femmes consacrent 44% des revenus issus de leurs activités agricoles à l'achat de vivres, 24% aux besoins des enfants et 12% aux besoins de santé des enfants et des autres membres du ménage. Elles utilisent 15% de ces revenus pour leurs activités commerciales et seuls 5% de ces revenus sont consacrés pour leurs besoins personnels. Les femmes du plateau Adja utilisent donc la grande partie de leurs revenus issus des activités agricoles pour couvrir les besoins de leur ménage. Plus elles ont accès à la terre et plus leur ménage se porte bien.

La contribution des femmes aux revenus du ménage devrait être une opportunité qui associe la femme à la prise de décision dans le foyer en leur donnant plus de

pouvoir sur l'utilisation des ressources de la famille. Mais tel n'est pas le cas en général sur le territoire du Plateau d'Adja. La femme se résigne derrière le respect de l'humilité coutumière féminine en milieu Adja qu'elle doit observer et laisse l'homme décidé malgré son poids économique dans le ménage. Le constat fait état de ce que dans les familles polygames, la femme qui contribue aux charges de son ménage augmente les chances de scolarisation et de réussite de ses enfants. La question du maintien des élèves le plus longtemps possible à l'école est au cœur des préoccupations du gouvernement et de ses partenaires.

Le faible accès aux terres et aux autres ressources productives (intrants, crédit, encadrement technique, équipements, temps) limite nécessairement la performance des femmes en ce qui concerne les charges, les rendements ainsi que les volumes de production sur leurs parcelles personnelles. Les difficultés d'accès des femmes en milieu rural aux moyens et facteurs de production (terre, intrants, crédit) entraînent directement une perte de leur capacité financière. Cette diminution du pouvoir financier des femmes rurales ne s'accompagne pas d'une réduction de leurs charges de travail. C'est-à-dire, la contrepartie d'une baisse de ressources, n'explique pas par une augmentation du temps libre chez ces femmes. En effet, ces dernières ont un cahier de charge familiale bien rempli qui ne leur donne aucune chance de temps libre.

2.3. Activités socioéconomiques des femmes

Les activités socioéconomiques des femmes prennent en compte les types d'activités économiques, le revenu des femmes après investissement et les principales destinations des revenus issus de leurs activités socioéconomiques dans le milieu Adja.

2.3.1. Types d'activités économiques des femmes

La femme adja en milieu rural est active dans plusieurs secteurs s'activités. Les investigations en milieu réel ont permis de faire l'inventaire des activités génératrices de revenus qui occupent les femmes sur le plateau d'Adja (figure 8).

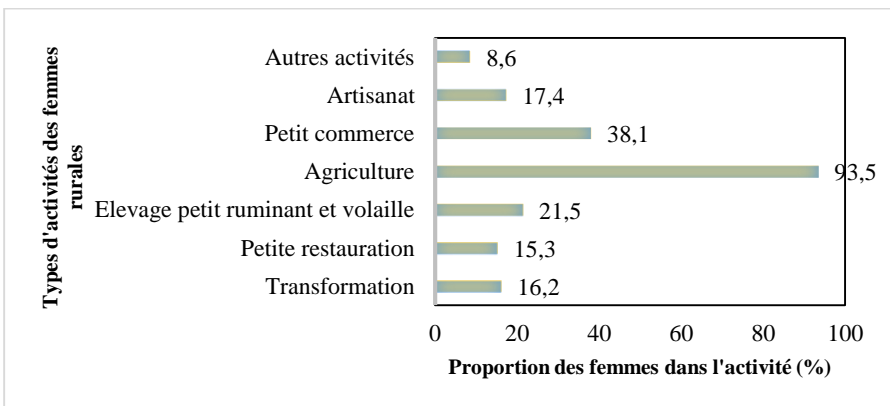


Figure 8 : Inventaire des activités la socio-économiques des femmes sur le plateau d'Adja
Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2021

L'analyse des données de terrain présentées à travers la figure 8 révèle que 93,5 % des femmes interrogées s'investissent dans l'agriculture. Ce constat place l'agriculture au rang des principales activités économiques exercées par les femmes sur le Plateau d'Adja. Mais cette activité par laquelle la femme exploite la terre ne garantit pas à cette dernière un droit de propriété foncière. Cela est dû aux inégalités basées sur le genre dans l'accès à la terre en milieu adja. Le petit commerce occupe 38,1 % des femmes interrogées et se positionne comme la deuxième activité exercée par les femmes dans la région. En revanche, 21,5 % des femmes interrogées font l'élevage des petits ruminants et volaille et 17,4 % interviennent dans le secteur de l'artisanat. La petite restauration (vente de nourriture) occupe 15,3 % de ses femmes.

2.3.2. Principales destinations des revenus issus des activités non agricoles des femmes

Pour mener leurs activités non agricoles, les femmes font souvent recours aux ressources issues de leurs activités agricoles. Les femmes enquêtées affirment accorder 15% de leurs revenus issus des activités agricoles aux activités socioéconomiques. Plus ces revenus sont conséquents, et plus la partie liée aux investissements dans les activités génératrices de revenus est conséquente.

Le ménage consomme l'essentiel des revenus des femmes ; même ceux issus de leurs activités socioéconomiques. Les principaux domaines de dépense des femmes à partir des revenus issus de leurs activités extra agricoles sont représentés sur la figure 9.

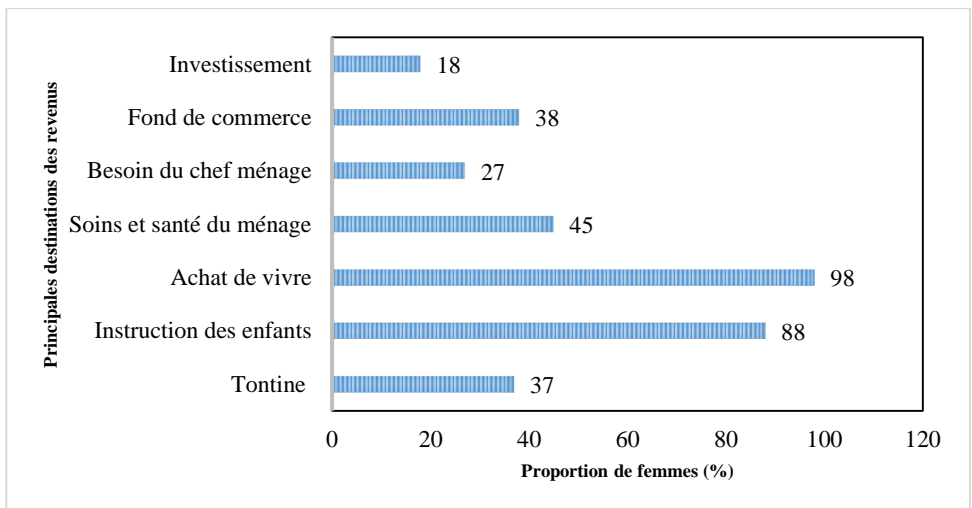


Figure 9 : Principales destinations des revenus des activités socioéconomiques
Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2021

L'achat de vivre et l'instruction des enfants sont les principales destinations des revenus des activités non agricoles pour 98 % et 88 % des femmes interrogées. En effet, en milieu rural, la femme est celle qui contribue le plus aux dépenses culinaires dans le ménage. Mieux, les femmes investissent les revenus dans

l'écolage des enfants. Elles se soucient bien du devenir et du mieux-être des enfants. Cette préoccupation amène 45 % des femmes à investir prioritairement dans les soins et santé du ménage. En revanche, 27 % et 38 % des femmes interrogées révèlent respectivement que la dépense de leur revenu rentre dans les besoins du chef ménage d'une part et le fonds de commerce d'autre part. Selon 37 % des femmes interrogées, elles investissent dans les tontines et 18 % dit faire de l'investissement. La destination des revenus des femmes en milieu adja révèle que majoritairement elle dépense leur revenu dans le ménage. Ces dépenses concourent à améliorer le niveau de vie des membres du ménage.

En conclusion, sur le plateau Adja, les femmes investissent la grande partie de leurs revenus dans la prise en charge du ménage. Aussi bien les revenus issus de leurs activités agricoles que les revenus issus de leurs activités non agricoles servent, en grande partie, à assurer les dépenses liées à la nutrition, à la santé et à l'éducation des enfants.

3. Discussions

La femme Adja en milieu rural investit ses revenus pour garantir un niveau de vie meilleur à ses enfants. Grâce à ses activités économiques, elle réalise des revenus qui lui permettent de faire face aux dépenses du ménage. Selon INSAE (2016, p. 15), les dépenses moyennes de consommation par tête dans le Couffo sont 171 190 FCFA. Quant à B. S. Tchaou (2014, p. 12), sur le plateau d'Adja à l'exception de Lokossa, parmi les membres des ménages qui considèrent la production végétale comme activité principale, 48% environ sont des femmes et 27% sont des hommes. Ces résultats montrent une fois de plus l'importance de la terre dans la survie des ménages ruraux du département du Couffo et le rôle de premier plan que jouent les femmes. Ainsi, un accès sécurisé aussi bien des hommes que des femmes à la terre est un gage de développement socioéconomique de ce département.

Selon R.P. Nikiema et M.K.C. Kponou (2021, p.10), les ménages qui dépendent de la production de cultures vivrières comme principale source de revenus consacrent la plus grande partie de leur budget à l'achat de nourriture par rapport aux ménages dont la principale source de revenus provient d'autres activités de subsistance. Cette tendance est confirmée sur le plateau Adja où la principale activité pour les femmes est l'agriculture. Elles consacrent une bonne partie de leurs revenus à l'achat de nourriture.

Pour J.M. Séronie et P. Jacquemot, (2018, p.3) les paysannes ont des contraintes de temps entravant les possibilités de développement d'activités productives et rémunératrices. Elles consacrent entre 15 et 22 % de leur temps aux travaux domestiques, 3 à 7 fois plus que les hommes, soit entre 8 et 10 heures de travail supplémentaire par semaine par rapport aux hommes (Base de données sur le genre de la Banque mondiale). Ces heures de travail harassantes représentent le temps consacré aux corvées d'eau et de bois de chauffage et à la préparation des repas. Les femmes et les filles sont chargées de la collecte de l'eau dans 80 % des cas. Sur le plateau Adja, cette tendance est la même. En dehors des activités agricoles, elles ont également d'autres responsabilités sur la gestion du ménage.

Ces responsabilités peuvent parfois avoir un impact négatif sur leurs activités agricoles et sur leurs contributions aux charges du ménage.

Selon Albert Irène (1993, p.3), au Sud du Bénin, les femmes rurales ont de multiples rôles. En devenant exploitantes agricoles au même titre que les hommes, elles ont acquis une certaine indépendance financière mais aussi de nouvelles responsabilités au sein du ménage. Sur le plateau Adja, les femmes consacrent une bonne partie de leurs revenus qu'elles tirent de l'exploitation de la terre et de leurs activités socioéconomiques aux besoins du ménage (alimentation, éducation, santé). Selon C.N. Vera Harro (2019, p.12), en matière de sécurité alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) a reconnu l'effet positif du rôle des femmes sur les dépenses du ménage pour nourrir la famille puisque comparée aux autres membres du ménage, l'influence de la femme sur les dépenses a été reconnue comme un pilier important dans la lutte contre la malnutrition des enfants. Les résultats de cette recherche confirment cette tendance et montrent qu'un meilleur accès de la femme à la terre contribue à une meilleure prise en charge du ménage.

Sur le Plateau Adja, pour contribuer aux besoins du ménage en matière de santé, d'éducation et de nutrition, les femmes vendent une partie de la production sur les terres qu'elles exploitent. Selon J.M. Séronie et P. Jacquemot, (2018, p.6) les femmes contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage à travers le soin des enfants, la préparation des repas et la diversification du régime alimentaire de la famille. Souvent les paysannes cultivent une part importante des céréales de base ou des fruits et légumes consommées par le ménage. Elles en vendent aussi une fraction si elles disposent d'un accès aisé au marché. (J.M. Séronie et P. Jacquemot, 2018, p.6)

Selon la FAO (2008, p. 11), l'accès à la terre est important pour assurer une autonomie alimentaire et financière aux individus. La propriété foncière est associée directement au pouvoir. L'accès à la terre est donc un enjeu crucial et constitue également une facilité dans l'accès au crédit. Lorsque les femmes ne jouissent pas des mêmes droits de propriété que les hommes, elles voient leur statut social, économique et politique diminuer. Pourtant, elles apportent une grande contribution aux charges du ménage, malgré un faible accès aux facteurs de production agricole (terres, engrais, accès au crédit, etc.) et elles sont pour la plupart des aides familiales (P. Balogoun, 2009, p. 13).

Conclusion

La présente recherche a permis d'analyser les incidences socioéconomiques de l'accès des femmes à la terre sur le niveau de vie des ménages en milieu adja au sud- Bénin. Les données utilisées sont les données socio-anthropologiques relatives à la gestion faite de la terre par les femmes au sein du ménage afin d'en déduire les activités socioéconomiques des femmes. Il ressort de l'analyse des données que la situation socioéconomique des femmes agricoles sur le territoire du Plateau d'Adja présente des ressemblances d'une commune à une autre. Cette situation est caractérisée par une masse importante de travail, une difficulté d'accès aux ressources productives dont le foncier et un revenu limité. En milieu

rural, les femmes travaillent dans les champs familiaux, mais aussi disposent de leur lopin de champ personnel où elles travaillent individuellement à leur propre compte pour subvenir aux besoins du ménage. Sur les terres qu'elles cultivent pour leurs propres besoins, elles ont un contrôle sur l'affectation des revenus et ces revenus sont consacrés essentiellement à nourrir, prendre soin et éduquer les enfants. Sur les terres du ménage contrôlées par l'homme, elles sont responsables de la vente des produits mais ont peu d'influence sur l'affectation des revenus. Les femmes exercent également des activités non agricoles et consacrent une bonne partie des ressources issues de ces activités aux charges du ménage. La contribution des femmes aux revenus du ménage devrait être une opportunité qui associe la femme à la prise de décision dans le foyer en leur donnant plus de pouvoir sur l'utilisation des ressources de la famille.

Références bibliographiques

- ALBERT Irène, 1993, *Des femmes, une terre : Une nouvelle dynamique au Bénin*, Paris : L'Harmattan, 24p.
- ALOFA Adrien, 2014, *Problématique du foncier rural et développement local dans la commune de Klouékanmey*. Mémoire de Maitrise de géographie. DGAT/FLASHS/UAC, 82p.
- BALOGOUN Paulin, 2009, *Conséquences des pratiques des acteurs fonciers sur l'attractivité et la compétitivité de la commune d'Abomey-Calavi* ; 3èmes journées de recherches en sciences sociales inra, sfer Montpellier, France, 33 p.
- BROC, K., 2021, *L'accès à la terre pour les femmes rurales en Afrique : le cas du Sénégal (de l'époque des grands royaumes à nos jours)*, Doctoral dissertation, Université Grenoble Alpes, 613 p.
- David G. HOUINSA, et Mouftaou AMADOU SANNI, 2008, *Politique nationale de promotion du genre au Bénin*, 55p
- FAO, 2008, *Etude des régimes fonciers 3. Le régime foncier et le développement rural*, 62 p.
- INSAE, 2011, *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie des ménages*, Rapport d'étude, Cotonou, 171p.
- INSAE, (2013) : *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4)*, Résultats provisoires ; 124p.
- INSAE, 2016, *Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques (RGPH4 -2013)*, Bénin, 27 p.
- INSAE, 2017, *Synthèses des analyses sur l'état de la population*, Bénin, 20 p.
- NIKIEMA, Pouirkèta Rita et KPONOU, M. Kenneth C., 2021, *L'autonomisation des femmes dans l'agriculture et les résultats nutritionnels des enfants dans les zones rurales du Burkina Faso*, 20p.

- OUMAROU I., 2008, *Femmes et développement local : Analyse de l'organisation foncière au Niger : le cas de la région de Tillabéry*. Sociology. Thèse unique de Doctorat, Université Rennes 2, 356p.
- SÉRONIE Jean-Marie et JACQUEMOT Pierre. 2018, *Vers l'autonomisation des femmes en milieu rural en Afrique*, 21p.
- TCHAOU Sèvègni Brice, 2014, *La question foncière demeure un problème composite, pluri dimensionnelle ou interviennent divers acteurs et institutions*, pp.12-13.
- VERA HARO Cinthia Natalia, 2019, *Analyse de l'influence du revenu de la femme sur la consommation des ménages équatoriens*, 200p.
- ZOMA, Vincent, NABALOUM, Tenee Angèle, et SANGLI, Gabriel, 2022, *Femme et foncier en milieu rural en Afrique Subsaharienne*, 51p.

ENVIRONNEMENT SOCIAL DU MALADE ET ACCÈS AUX SOINS AU CHU SYLVANUS OLYMPIO (CHU SO) DE LOMÉ

Malaba BATCHOWANG

Université de Lomé, Togo

batchomalaba@gmail.com

Résumé

Dans un contexte où la santé, la maladie et même le recours aux soins sont des réalités construites faisant intervenir d'autres dimensions telles qu'individuelle, fonctionnelle, rationnelle et environnementale, il urge de les concilier à celle biophysique pour avoir une vision plus globale dans la réduction des inégalités sociales d'accès aux soins. Il ressort au terme de l'étude que les problèmes structurels, les comportements et pratiques des soignants dans les relations thérapeutiques affectant les conditions sociales de prise en charge, constituent des obstacles à l'accès aux soins au Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio. Les entretiens semi-directifs avec les soignants, la direction et le service social ainsi que l'enquête par questionnaire à l'endroit des usagers des services techniques de soins ont été faits dans le cadre de cette recherche. Le modèle conflictuel de la relation soignant-soigné d'E. Freidson (1970) issu du paradigme interactionniste, constitue la théorie adoptée pour rendre compte du phénomène.

Mots clés : Environnement social, soignant, usagers, accès aux soins, CHU SO.

Social environment of the patient and access to care at the Sylvanus Olympio University Hospital (CHU SO) in Lomé.

Abstract

In a context where health, disease and even seeking care are constructed realities involving other dimensions such as individual, functional, rational and environmental, it is urgent to reconcile them to the biophysical one in order to have a more global vision in the reduction of social inequalities in access to care. At the end of the study, it emerges that the structural problems, the behaviors and practices of caregivers in therapeutic relationships and the social conditions of care for patients constitute obstacles to access to care at the Sylvanus Olympio University Hospital (CHU SO). The semi-structured interviews with caregivers, management and social services as well as the questionnaire for users of care services at the CHU SO were carried out as part of this research. The conflicting model of the caregivers-patient relationship of E. Freidson (1970) stemming from the interactionist paradigm, constitutes the theory adopted to account for the phenomenon.

Keywords: Social environment, caregiver, users, access to care, CHU SO.

Introduction

Le système de santé de la plupart des pays d'Afrique se focalise sur une médecine contemporaine avec sa méthode purement objective. Ce système cherche avant tout à mobiliser des ressources pour assurer sa bonne gouvernance, à rapprocher

les centres de santé aux populations, à recruter le personnel de santé qualifié en nombre suffisant et à disponibiliser le matériel de soins tout en visant des objectifs qui trouvent leur sens dans le paradigme biomédical. P. Gnakou et K. T. Bamazi (2019, p. 209) pensent à cet effet que : «pour avoir réduit la santé à sa seule dimension biophysique et définit la maladie à partir de la seule étiologie spécifique, ce paradigme conduit à une vision de la santé qui présente cette caractéristique d’être unidimensionnelle». Les problèmes résolus pour maintenir la santé sont donc limités à prendre en charge un sujet malade et non son rapport avec son milieu social. Alors que l’accès aux soins selon S. Fleuret (2015), se fonde sur une base collective impliquant la territorialisation de la santé associée à des innovations. Tout passe par la participation que J. A. Bury (1998) identifie comme un enjeu stratégique.

A. Zempléni (1992) rappelle cette tendance de la médecine moderne à rationaliser la maladie et la santé lorsqu’il souligne que si les symptômes et leurs représentations sont variables, la maladie et l’homme qu’elle affecte ne le sont pas. Et pour J. Clavreul (1977, p. 88), «le discours médical est un discours sur la maladie et non sur l’homme».

Au regard du fonctionnement des formations sanitaires avec l’application de la technique et la science, on constate que d’autres aspects, notamment individuel (subjectif ou perceptuel), fonctionnel, rationnel, construit et environnemental sont mis de côté ou carrément ignorés empêchant le système de gérer les problèmes de santé dans leur globalité. Cette considération globale des problèmes sanitaires, permettra de rendre les structures de santé très proches de la population à laquelle elles sont destinées, à réduire les inégalités sociales d’accès aux soins et à la participation de la population dans la construction même de la santé. L’approche biomédicale, telle qu’elle fonctionne aujourd’hui, provoque une rupture avec la société. Cette rupture se traduit par les faibles taux d’utilisation des services de soins dans certaines localités surtout rurales et le recours tardif constaté pour ce qu’il y a des soins spécialisés créant une contradiction entre les services proposés et les prestations faites. Il s’agit dans ce cas du contraste entre le rôle social du médecin et celui du malade. Cette divergence est une situation résultant d’un système de santé qui privilégie des conditions de fonctionnement de l’institution médicale au détriment des conditions de possibilité ou des capacités fonctionnelles du rôle social du malade.

Le Togo a fait des efforts dans le but d’améliorer son système sanitaire en souscrivant aux initiatives sur le plan régional et international et en mettant en place plusieurs dispositifs pour garantir la qualité et l’accès aux soins à tous. Parlant de ces initiatives et dispositifs, nous pouvons citer : la déclaration d’Alma-Ata de 1978, l’Initiative de Bamako de 1987, le scénario de développement sanitaire en trois phases, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les recommandations du sommet d’Abuja, au Nouveau Plan d’Action de Partenariat pour le Développement issu du sommet des Chefs d’Etat de l’OUA tenu à Lusaka sans oublier les Objectifs du Développement Durable (ODD) selon le PNDS 2017-2022. Sur le plan national, les Politiques de Santé (PNS) desquelles découlent les Plans Nationaux de Développement Sanitaire (PNDS), le

Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C), la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) et tout récemment en 2017, le Plan National de Développement (PND). Tous ces efforts dans un environnement où l'offre des soins est fidèle au paradigme biomédical, n'arrivent pas à répondre aux attentes des usagers.

Dans cet élan de favoriser l'accès aux soins, le Togo comptait en tout selon la Direction Générale des Etudes, de la Planification et de l'Information Sanitaire (2019), 1292 formations sanitaires publiques y compris les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) en 2019. Ces CHU, au nombre de trois (CHU Kara, CHU Campus et CHU Sylvanus Olympio), se situent au niveau central de la pyramide sanitaire après le cabinet du ministère, la direction générale de la santé (DGS) et ses cinq directions centrales avec leurs divisions et services. Parmi les trois CHU, le CHU Sylvanus Olympio de Lomé a été érigé en centre de référence par décret n° 71-184 du 12 octobre 1971 et joue aujourd'hui un rôle prépondérant dans l'offre de soins sur le plan national. Malgré ce statut, l'accès aux soins dans ce centre est limité. Les comportements des malades selon le rapport d'activités du CHU SO (2019), à travers les recours tardifs gonflant les taux de mortalité (9,19% en 2019), les sorties par décharges surtout dans les services chirurgicaux (8,52% en 2019 alors que ce taux était de 4,34% en 2017 et 2018), témoignent d'un malaise ressenti par ces derniers dans la recherche de soins.

Le présent travail part donc de la question de l'accès aux soins au CHU SO. Qu'est ce qui explique ces comportements des malades qui ont pourtant besoin de soins ? Quelles sont les conditions pour avoir accès aux soins au CHU SO ?

L'objectif vise alors à déceler les problèmes liés à l'accès aux soins au CHU SO de Lomé. Comme hypothèse, nous disons que les conditions de soins et celles sociales de prise en charge ne favorisent pas l'accès aux soins à tous les usagers du CHU SO.

La démarche méthodologique adoptée est mixte (qualitative et quantitative). La méthode qualitative repose sur l'analyse documentaire et les entretiens semi-directifs avec les soignants, la direction et le service social. Pour la méthode quantitative, elle a été utilisée avec la principale cible c'est-à-dire les usagers des services techniques de soins.

1. Matériel et méthodes

Deux méthodes d'enquête ont été utilisées dans le cadre de cette recherche. Il s'agit de la méthode quantitative basée sur le questionnaire qui est administré aux usagers (malades et/ou accompagnants) des services techniques de soins du CHU SO, regroupés en quatre (4) pôles de services (chirurgie et spécialités, médecine et spécialités, gynécologie obstétrique et la pédiatrie). En ce qui concerne la portion de la population enquêtée, vue la spécificité de notre population d'enquête qui est au CHU SO juste pour les soins et le plus souvent pour un court temps, nous n'avons pas une base de sondage. Pour cette raison, nous avons estimé cette population à partir du nombre annuel des patients consultés dans le centre. Sur cette base, notre estimation des patients consultés en 2021 est de 56340 (25 489

en chirurgie et spécialités, 14 072 en médecine et spécialités, 11 845 en gynécologie obstétrique et 4 934 en pédiatrie). La méthode d'échantillonnage non probabiliste plus précisément la méthode par quotas a été appliquée en respectant une taille minimale de 40 patients dans le plus petit pôle de soins afin d'assurer une meilleure représentativité. Le nombre total des usagers retenus pour répondre aux questions est de 440. Les registres consultés au CHU SO n'ont pas tenu compte de la répartition des patients par sexe. Nous nous sommes donc appuyés sur les données du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) qui montrent que la population féminine représente 52% et celle masculine 48% au Togo en 2010. Ce pourcentage appliqué sur notre échantillon de 440, nous amène à retenir 229 femmes et 211 hommes. Ils ont donc répondu aux questions relatives à l'accessibilité au CHU SO ainsi que la relation qu'ils entretiennent avec les prestataires.

Pour ce qu'il y a de la méthode qualitative, la recherche documentaire, thèses, mémoires, documents méthodologiques en sciences sociales, les articles, les rapports des institutions et les politiques nationales de santé au Togo ont été consultés. À part les documents méthodologiques, nous avons orienté notre lecture vers les thèmes portant sur la relation soignant-soigné, les inégalités sociales en santé, la gestion hospitalière, la condition sociale du malade dans la recherche de soins dans un hôpital public et la responsabilité du système sanitaire dans les difficiles relations thérapeutiques. Par rapport aux informations que nous voulons collecter, nous avons fait des entretiens semi-directifs sur la base de trois (3) guides d'entretien réalisés à l'endroit du personnel soignant, la direction et le service social du CHU SO. Quant aux soignants, ils ont répondu à travers un guide d'entretien, les sujets de discussion portant sur la relation qu'ils entretiennent avec les patients et aux conditions structurelles de prestations ont été menées. Un guide d'entretien est également adressé à la direction pour les interviews liées aux conditions institutionnelles de prestations de soins, l'application ou le fonctionnement de la réglementation. Un dernier guide est élaboré et adressé au service social pour voir son fonctionnement dans l'assistance des patients issus des couches sociales défavorisées.

Cette collecte de données a été possible grâce à la note de service N°1105/2021/MSHPAUS/CHU-SO/DIR/DRH/SERV.PERS nous autorisant à enquêter toutes nos cibles dans le centre.

Cette démarche nous conduit aux résultats ci-dessous.

2. Résultats

Le recours aux soins quelle que soit la structure qui les offre n'est pas systématique. Mais généralement les normes de prise en charge sont comparées par le malade et son entourage aux normes sociales de leur milieu d'appartenance. Ces normes dans le secteur public de soins sont en principe similaires. Cependant, les comportements des acteurs varient selon la structure et ceci dépend en réalité de l'environnement interne de l'hôpital. En fait, tout dépend du contexte où se passe la relation de soins selon E. Freidson (1970) pour qui, l'environnement interne de soins détermine les comportements des acteurs.

Il ressort de ce travail que le problème d'accès aux soins se situe à deux (2) niveaux à savoir : accessibilité externe et accessibilité interne. La première accessibilité c'est-à-dire externe est observée dans l'environnement social du malade lorsqu'il doit recourir au CHU SO. Il s'agit de s'assurer qu'il dispose des moyens nécessaires, d'avoir le soutien de son entourage, de recourir aux valeurs et normes de son groupe d'appartenance, de disposer des relations sociales qui pourront lui faciliter l'accès au CHU SO. La deuxième accessibilité (interne) est remarquée au sein du CHU SO à travers les coûts des prestations, l'existence ou non du service de prise en charge, l'existence ou non du matériel de diagnostic, la disponibilité du personnel soignant, l'abandon des malades n'ayant pas les moyens, les complications et même les taux de mortalité.

2.1. Accessibilité externe aux soins des usagers du CHU SO

Tableau I : Niveau d'instruction des enquêtés

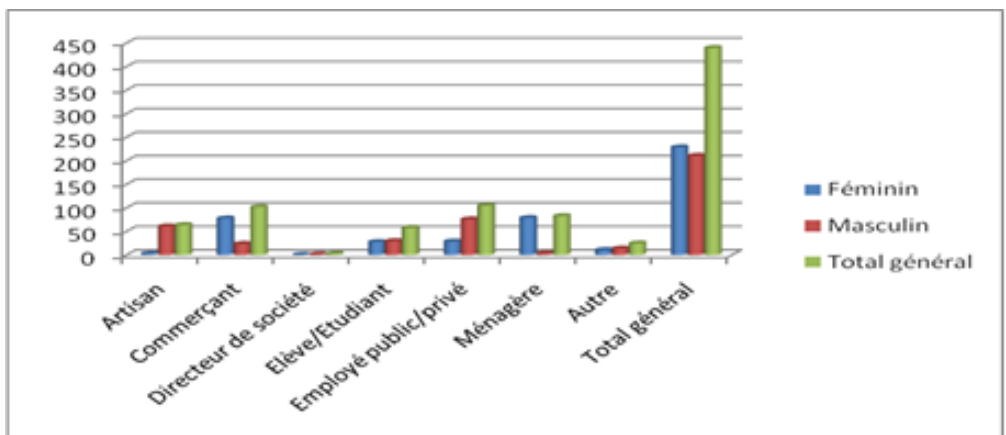
	Féminin	Masculin	Total
Non scolarisé	24	9	33
Primaire	59	26	85
Secondaire 1 et 2	121	103	224
Supérieur	25	73	98
Total général	229	211	440

Source : enquête de terrain, septembre 2021.

La majorité de notre population a le niveau secondaire soit un total de 224 dont 121 femmes et 103 hommes. Ceux du niveau supérieur sont 98 soit 25 femmes et 78 hommes, les enquêtés qui ont le niveau primaire sont 85 dont 59 femmes et 26 hommes. Enfin les non scolarisés sont 33 dont 23 femmes et 9 hommes.

L'analyse de ce tableau montre une disparité scolaire entre les hommes et les femmes. Les hommes ont un niveau plus élevé que les femmes (niveau supérieur : 73), les femmes quant à elles, se contentent du niveau primaire et secondaire 1 et 2 où elles sont représentées et sont respectivement 59 et 121.

Figure 1 : répartition des enquêtés selon la profession

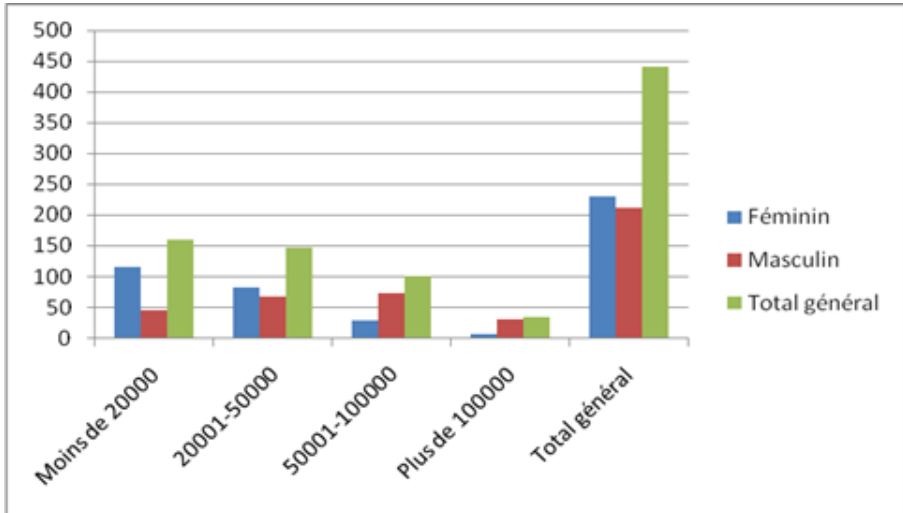


Source : enquête de terrain, septembre 2021.

Les employés sont plus représentés. Par contre, les directeurs de sociétés sont sous représentés ce qui explique la faible fréquentation du CHU SO par les malades des couches sociales moyennes et supérieures.

Cette figure a un lien direct avec le niveau d’instruction des enquêtés. En effet, comme l’indique le tableau 1, les hommes sont plus instruits que les femmes traduisant leur forte représentation dans les professions plus rémunérées.

Figure 2 : Revenus mensuels des enquêtés



Source : enquête de terrain, septembre 2021

Ces données montrent que la majorité de nos enquêtés gagnent moins de 20000. Ensuite, ceux qui gagnent entre 20001-50000. Ils sont 100 sur notre échantillon de 440 à gagner entre 50001 et 100000. Ceux qui gagnent plus de 100000 sont sous représentés.

Tableau II: Sentiment des enquêtés avant de recourir au CHU SO

	Chirurgie et spécialités	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Sentiment de peur	59,5%	41,6%	58,9%	85,2%	56,7%
Sentiment de désespoir	12,2%	6,5%	16,7%	3,7%	11,2%
Sentiment de joie car je serai bien prise en charge	27%	51,9%	22,2%	7,4%	30,6%
Autres	1,4%	0,0%	2,2%	3,7%	1,5%
Total Général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021

Les résultats de ce tableau mettent en lumière l'état d'esprit des usagers avant le recours aux soins au CHU SO. Cet état exprimé par les sentiments des usagers montre que la décision de rechercher les soins dans ce centre est prise par les usagers quand ils n'ont plus d'autres recours. En effet, plus de la moitié des enquêtés ont eu peur lorsqu'ils devraient rechercher les soins au CHU SO soit 56.7% et ceci est plus ressenti au niveau de la pédiatrie avec 85.2%. Ceux qui étaient en joie parce qu'ils seront bien pris en charge sont 30.6% et c'est au niveau de la gynécologie et obstétrique que le taux est plus élevé (51.9%). Pour le sentiment de désespoir, ils sont 11.2% et plus exprimé en médecine et spécialités (16.7%).

Tableau III : Hésitation des enquêtés à recourir au CHU SO à cause des moyens financiers

	Chirurgie et spécialité	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Oui	51,4%	37,7%	55,6%	59,3%	49,6%
Non	48,6%	62,3%	44,4%	40,7%	50,4%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021

49.6% des enquêtés ont hésité au recours aux soins au CHU SO à cause des moyens financiers. Elle est plus ressentie au niveau de la pédiatrie avec 59.3%. Par contre, 50.4% n'ont pas hésité surtout en gynécologie et obstétrique avec un pourcentage 62.3%.

2.2. Accessibilité interne aux soins au CHU SO

Tableau IV : Satisfaction des enquêtés par rapport à l'accueil

	Chirurgie et spécialité	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Oui	11,8%	9,8%	2,2%	0%	7,3%
Non	88,2%	90,2%	97,8%	100%	92,7%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021

L'accueil au CHU SO n'est pas du tout apprécié par les enquêtés. Ils sont 92.7% à ne pas apprécier contre 7.3%. Cette insatisfaction est exprimée par tous les enquêtés de la pédiatrie soit 100%, 97.8% de la médecine et spécialités, 90.2% de la gynécologie obstétrique et 88.2% de la chirurgie et spécialités.

Tableau V: Satisfaction des enquêtés par rapport aux coûts des soins

	Chirurgie et spécialités	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Oui	52,9%	37,7%	31,1%	27,3%	38,4%
Non	47,1%	62,3%	68,9%	72,7%	61,6%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021

Au niveau de ce tableau, nous voyons que 61.6% des enquêtés ne sont pas satisfaits des coûts des soins soit 72.7% à la pédiatrie, 68.9% en médecine et spécialités, 62.3% en gynécologie et obstétrique et 47.1% en chirurgie et spécialités.

Tableau VI : Ce que le Soignant fait pour aider les patients incapables de payer le traitement par faute de moyens financiers.

	Chirurgie et spécialités	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Rien	78,6%	50%	76,5%	85,7%	75%
Orienté vers le service social	7,1%	16,7%	11,8%	0%	9,1%
Prescrit des génériques	7,1%	16,7%	0%	0%	4,5%
Autres	7,2%	16,6%	11,7%	14,3%	11,4%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021

Pour ceux qui ont pu expliquer leur situation financière face aux traitements proposés par les soignants, nous voyons dans ce tableau que 75% des usagers n'ont bénéficiés d'aucune aide. Seulement 9.1% sont orientés vers le service social et 4.5% ont bénéficiés de la prescription des génériques.

Tableau VII : Indifférence des soignants à la souffrance des malades selon les Enquêtés

	Chirurgie et spécialités	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Oui	88,3%	78%	89,9%	92%	86,5%
Non	11,7%	22%	10,1%	8%	13,5%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021.

86.5% des enquêtés ont exprimé leur insatisfaction par rapport au comportement des soignants lié à l'indifférence face à la souffrance des malades. A la pédiatrie, c'est 92%, à la médecine et spécialités 89.9%, à la chirurgie et spécialités 88.3% et à la gynécologie obstétrique 78%.

Tableau VIII: Absence et retard des soignants selon les enquêtés

	Chirurgie et spécialités	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Oui	46,7%	39%	57%	56%	49,3%
Non	53,3%	61%	43%	44%	50,7%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021

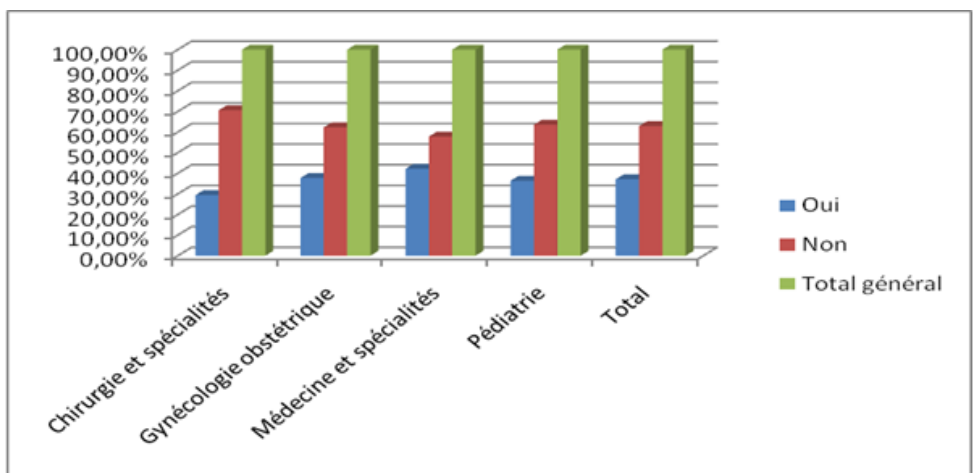
Les enquêtés ont souligné l'absence et le retard des soignants aux heures de soins. En effet, ils sont 49,3% à connaître ce problème leur empêchant d'avoir accès aux soins à temps.

Tableau IX : Bonne prise en charge de tous les patients par le CHU SO selon les enquêtés

	Chirurgie et spécialités	Gynécologie obstétrique	Médecine et spécialités	Pédiatrie	Total
Oui	35,3%	24,6%	28,90%	27,30%	28,50%
Non	64,7%	75,4%	71,10%	72,70%	71,50%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%

Source : enquête de terrain, septembre 2021

Sur le sujet de la bonne prise en charge de tous les malades qui arrivent au CHU SO, 71,5% ont répondu non. Pour les enquêtés, les soignants sélectionnent les malades. Ils énumèrent entre autre le lien social avec le soignant et être disposé à se soumettre à ses conditions comme critères de sélection. Le patient qui refuse les conditions personnelles (officieuses) du soignant se voit laisser pour compte ou celui-ci prend tout son temps avant de lui procurer les soins.

Figure 3 : Rapport entre soins obtenus et soins attendus

Source : enquête de terrain, septembre 2021

Au niveau de cette figure, 62.9% estiment que les soins qu'ils ont obtenus au CHU SO ne sont pas ceux qu'ils attendaient.

Les données ci-dessus présentées montrent que l'accès aux soins au CHU SO n'est pas facile pour les usagers. Cependant, fidèle à l'approche biomédicale, l'autorité sanitaire n'a pas prévue les indicateurs pour mesurer la satisfaction des usagers des services de soins. Sur ce sujet, un personnel de l'administration nous explique la situation en ces termes : «Ce que ressentent les malades dans ce centre n'est pas une priorité pour l'autorité sanitaire. Voilà pourquoi celle-ci n'a pas prévue des indicateurs pour mesurer leur satisfaction».

En effet, en fonction des informations dont le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et l'Accès Universel aux Soins a besoin, il propose des canevas de rapport. Plusieurs informations sont demandées en termes d'indicateurs et nulle part, ceux de la satisfaction des malades ne sont mentionnés. Ceci explique également l'inexistence d'un système de gestion de plaintes dans ce centre de santé qui nous a été révélé par un autre personnel de la direction. Il souligne : «...il n'y a aucun dispositif de gestion de plaintes des patients en bonne et due forme. L'administration recevant des plaintes et ne sachant quoi en faire, nous a confié cette gestion qui constitue une charge supplémentaire pour nous».

Il y a aussi un autre élément qui, sans perdre de vue, forge une représentation de ce lieu de soins. Il s'agit de la mortalité. Il est sans doute vrai que la mort est indissociable à la vie humaine. Cependant, quand l'individu entre en relation avec une structure de santé, c'est pour retrouver la santé et non pour mourir. La mortalité est alors trouvée comme très élevée dans ce centre que ce soit par la direction que par les patients. C'est ainsi qu'un agent de la direction s'est exprimé sur le sujet:

Le taux de mortalité au CHU SO est très élevé. Cela s'explique par les comportements et pratiques des soignants qui font que les malades arrivent tardivement pour les soins et, le plus souvent, ces soignants n'arrivent pas à faire grand-chose car ils arrivent trop tard.

Parlant des comportements et pratiques des soignants (absence/retard aux heures de service, l'indifférence à la souffrance des malades, la bonne prise en charge des malades qui est sélective), ils sont aussi basés sur la possession et la vente des produits d'origine douteuse aux patients. Sur ce point, un personnel chargé des ressources humaines nous confie :

Quand vous voyez les soignants arrivés les soirs pour les gardes avec les gros sacs au dos, rassurez-vous, ce sont des produits d'origine douteuse vendus par les bonnes femmes au grand marché qu'ils amènent pour revendre aux patients la nuit car ils savent bien que c'est difficile de trouver les pharmacies les nuits.

Cette allégation se confirme par une sanction à l'encontre d'un soignant qui a administré un produit d'origine douteuse à un patient et a conduit à son décès subit et a amené selon H. Debataba (2019, p. 25) : «dans sa note de service n°0144/17/MSPS/CHU-SO/Dir., le directeur de ce centre à affirmer que le

personnel utilise des produits d'origine douteuse pour prodiguer des soins aux malades et rappelle à l'ordre tous ceux qui s'adonnent à la vente de ces médicaments».

Au-delà des propos susmentionnés, il existe un autre phénomène décrié par les usagers du CHU SO et fait objet de sanctions permanentes contre les soignants. Il est question des rackets où certains soignants posent les conditions avant de délivrer les soins ou même soutirent de l'argent aux malades pour des soins sans délivré de reçu.

Cette situation qui fait partie de ce que J-P Olivier de Sardan et Y. Jaffré (2003), ont appelé «normes pratiques de soins» nous a été révélé par un membre du personnel de l'administration. Il dit :

J'ai amené un proche parent pour les soins spécialisés d'urgence. Malgré le fait que le soignant me connaisse bien et le rôle que je joue dans l'administration en matière de sanctions contre les soignants véreux, il n'a pas manqué de laisser mon patient souffrir jusqu'à ce que je fasse un geste pécuniaire avant qu'il ne s'occupe de lui». Extrait de l'entretien réalisé le 21 septembre 2021.

Quant aux soignants, ils sont conscients du phénomène et l'expliquent par les conditions de travail et de vie précaires. Sur ce, un médecin généraliste affirme :

On nous accuse dans les relations de soins tout en ne cherchant pas à nous comprendre. Si certains collègues ont des comportements et pratiques tels que les rackets, mauvais accueil et de détournement de malades, c'est parce que les conditions de vie des soignants ne sont pas du tout ça.

Répondant à la question de détournement des patients vers les cliniques, un Gynécologue Obstétricien nous dit :

Les frais des actes médicaux du CHU SO rentrent dans les caisses de l'Etat. Nos salaires ne sont pas à la hauteur des frais que nous avons engagés dans notre formation et surtout la spécialisation. Il faut que nous ayons une source de revenus pour joindre les deux bouts.

Les conditions de travail constituent également une entrave à l'accès aux soins par les usagers de ce centre de santé. L'administration ainsi que les soignants notent le manque de lits pour accueillir tous les malades, le manque de plateau technique et l'insuffisance du personnel soignant qualifié.

3. Discussions des résultats

Elle s'est faite en deux parties. Nous avons discuté premièrement des problèmes structurels à l'accès aux soins et deuxièmement, les conditions sociales d'accès aux soins au CHU SO.

3.1. Les problèmes structurels qui ne permettent pas l'accès interne aux soins au CHU SO

D'après l'OMS (2017), favoriser l'accès aux soins renvoie à la disponibilité des biens et services en nombre suffisant, accessible à tous (physique, économique, à

l'information) et aussi que les pratiques médicales se fassent dans le respect de l'éthique et le respect des droits de l'homme.

Le CHU SO avec son statut de centre de référence nationale, éprouve des difficultés quand il s'agit de répondre efficacement aux besoins en matériels de soins. Dans sa mission de la gestion courante du centre, la direction est consciente de la situation comme l'a affirmé un responsable des ressources humaines. Il dit: «L'une des sources de conflits entre la direction et le personnel soignant est qu'elle n'arrive pas à répondre à temps aux demandes en matériels pour faciliter la prise en charge des malades».

L'insuffisance de la direction à satisfaire les besoins en matériel de travail trouve son explication d'après J-D Hounkpati (2007, p. 20), dans l'autonomisation de ce centre. Il affirme :

L'autonomie attribuée au CHU Tokoin par décret présidentiel, Décret N°90-192/PR autorisant les établissements publics à réaliser leurs recettes pour leurs dépenses, sans soutien financier adéquat, a plongé un peu plus dans le chaos le CHU qui est aussi appelé à recevoir les «indigents», pénalisant surtout les soins médicaux au Togo.

Nous pouvons comprendre aisément que la direction ne dispose pas de ressources financières pour faire face aux demandes des soignants avec pour conséquence, l'impuissance de ceux-ci devant certains cas de maladies.

Les soignants et l'administration évoquent l'insuffisance du personnel soignant. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les relations thérapeutiques. Comme le dit un médecin généraliste : «Un seul soignant qui a plus de 15 lits ne peut pas être avec chaque malade au même moment. Les malades ne nous comprennent pas et nous agressent verbalement parfois».

Allant dans le même sens, M. Winckler (2004) ajoute que l'immobilisation administrative, les mauvaises conditions de travail, les chicaneries corporatistes, la hiérarchie absurde et les discours médicaux dogmatiques sont néfastes à tout projet de santé publique.

Il y a de ce fait manque de personnels soignants pour faire face à l'affluence des malades qu'accueille le CHU SO. Par contre L. Périno (2004) trouve pour sa part qu'une pénurie de médecins n'aurait aucun impact à court ou moyen terme sur les différents indices du niveau sanitaire. Il existe ainsi une absence de relation entre la santé publique et la présence de médecins.

En plus des conditions de travail que partagent tous les soignants enquêtés, ils sont unanimes aussi sur les conditions de vie qui ne leur permettent pas de répondre efficacement en offrant les soins de qualité aux patients. S'exprimant sur ces conditions, un médecin dit : «Notre métier est noble et consiste à sauver des vies humaines. Comment peut-on comprendre que d'autres secteurs d'activités ont des statuts particuliers et pas nous ?».

A. Smith (2006, p. 75) dans sa réflexion sur le sujet, pense que : «un personnel sous-payé qui constate des différences injustes a du mal à être productif et

performant». Et pour E. Malvezin (2010, p. 180) : «les médecins généralistes, qui devraient être les «pivots du système de soins», sont dévalorisés, maltraités (réquisitions, gardes, limitation de la liberté d'installation, ...), sous payés et méprisés par les pouvoirs administratifs et politiques».

C'est une situation qui crée des frustrations dans l'exercice de leur profession et ceux qui n'arrivent pas à se maîtriser, se défoulent sur les malades créant dans la plupart des cas des conflits entre les deux (2) acteurs.

Toute fois, les usagers plaident plutôt pour l'amélioration des conditions de travail (84.3%). L'amélioration de leurs conditions de vie n'est cependant pas partagée par tous (36.9%). Ils rejoignent dans ce cas l'administration qui pense que l'amélioration des conditions de vie ne changera rien sur les comportements et pratiques des soignants. Mais c'est plutôt leur changement de mentalité car selon elle, les mêmes soignants dans un autre environnement médical, ont des comportements contraires à ceux qu'ils affichent au CHU SO. Sur ce point, E. Freidson (1970), dans son approche situationnelle, conclut que l'environnement dans lequel se font les soins détermine les comportements des différents acteurs.

3.2. Conditions sociales d'accès aux soins au CHU SO

Les usagers ne se retrouvent pas dans les pratiques médicales au CHU SO (cf résultats figure 3 où 62.9% ne sont pas satisfaits des soins obtenus en rapport avec ceux attendus).

La conception biomédicale perd de vue d'autres dimensions de la santé, telles que la santé subjective et perceptuelle, la santé fonctionnelle, la santé construite, la santé relationnelle et la santé environnementale. Elle entraîne la médecine à passer à côté des caractéristiques sociales de la pratique médicale, des divergences d'intérêt et de perspectives entre les malades et les soignants, du lien entre la société capitaliste et la santé, de la production de la maladie et la santé par les interactions ainsi qu'à côté des logiques socio-culturelles qui construisent la maladie et son mode de traitement. Ce qui explique le fait que ni les soignants, ni la direction en s'exprimant sur les problèmes d'accès aux soins au CHU SO, n'ont évoqués que les problèmes d'ordre structurel et institutionnel. Ils ne tiennent donc pas compte des autres dimensions dans les stratégies d'offre de soins à tous. Les conditions de travail et de vie du personnel soignant ci-dessus expliquées influencent leurs pratiques dans les relations thérapeutiques. Ils recourent aux rackets, au détournement des patients, à la vente des produits d'origine douteuse et à l'indifférence vis-à-vis des malades. Comme l'affirme A. Smith (2006, p. 73), «dans les pays très pauvres, les expédients auxquels les agents de santé sont souvent obligés d'avoir recours pour améliorer leurs conditions de vie, mettent à mal les valeurs professionnelles par ricochet la qualité des soins offerts».

La conception de la condition sociale du malade à l'hôpital n'est pas un phénomène nouveau. Cette question bien qu'étant étudiée et développée en sciences sociales, continue de se poser avec acuité lorsque l'individu doit tisser un lien avec les institutions de soins modernes ou lorsqu'il doit avoir accès aux soins adéquats. En effet, selon son rapport de 2019, le CHU SO accueille en majorité les

indigents et font le plus souvent un recours tardif. Cette affirmation est confirmée par nos résultats (cf figure 1) qui montrent que plus de la moitié des enquêtés ont un revenu mensuel de moins de 20000 F CFA. Certaines études dont de celles J. Geeraert (2014) portant sur l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, ont démontrées l'attachement aux normes et valeurs par les malades issus des couches sociales défavorisées.

Quant à D. Rosenblatt et E. A. Suchman (1970), les travailleurs manuels « répugnent à assumer le rôle de malade ». Les personnes des classes populaires prêtent moins d'attention à leurs symptômes, sont moins bien informées à leur égard, font plus de scepticisme envers la médecine et se font soigner tardivement et donc pour des symptômes plus graves que les classes moyennes. Contrairement à ces résultats, K. G. Kone (2012, p. 3) dans son étude portant sur l'équité de l'accès aux soins dans un contexte de subvention des médicaments à Dakar, a trouvé que :

«Les mères plus éduquées, mais aussi plus riches, ont une probabilité plus forte de pratiquer l'automédication pour le soin de leurs enfants en cas de fièvre. Cette pratique de l'automédication a été aussi révélée chez les mères pauvres, mais ayant un réseau social dense. La logique économique de la pratique de l'automédication s'avère identique dans les deux groupes, dans le sens où elle obéit à une stratégie de réduction des coûts. Mais pour les plus pauvres, l'automédication permet de réduire les coûts financiers (directs), pour les plus riches, elle permet de réduire le coût d'opportunité (tel que le temps d'attente et de transport)».

Hormis les questions structurelles et les comportements et pratiques des soignants, l'accessibilité économique constitue un fardeau pour les malades du CHU SO qui y sont pour recevoir les soins spécialisés dans la plupart des cas. L'insuffisance des services non médicaux pour assurer la protection sociale est un frein à l'accès aux soins des usagers. Nous pouvons noter l'existence du service social qui trouve d'ailleurs que la subvention allouée par l'Etat togolais pour satisfaire tous les indigents est très insuffisante tout simplement parce que les malades arrivent avec des complications qui nécessitent des soins coûteux. En plus, avec la crise, tous les malades qui arrivent ont besoin d'assistance sociale or le montant de la subvention n'est que de 300 000 000 F CFA par an.

Ce qui fait dire R. Abdmouleh (2006) qu'autant l'action de la biomédecine est limitée à l'approche organiciste et individuelle de la maladie et tend à isoler le patient de son cadre social, autant la thérapeutique traditionnelle est orientée vers une dimension symbolique visant l'intégration de celui-ci au sein de son entourage et de sa communauté. Cette réflexion avancée par cet auteur se confirme par le fait que certains malades du CHU SO s'évadent ou demandent tout simplement à partir pour se faire traiter à l'indigénat.

Conclusion

Les problèmes structurels, les comportements et pratiques des soignants dans les relations thérapeutiques affectant les conditions sociales de prise en charge des malades constituent des obstacles à l'accès aux soins au CHU SO de Lomé. Tous ces problèmes sont ressentis par les usagers qui sont majoritairement des indigents (cf résultats), du fait qu'ils sont très attachés aux normes et valeurs. Or, dans sa mission d'offre de soins, cette structure de santé ne tient pas compte des dimensions individuelle (subjective ou perceptuelle), fonctionnelle, rationnelle, construite et environnementale des malades. En associant toutes ces dimensions à celle biophysique qui s'applique déjà, les conditions de soins et les conditions sociales au CHU SO seraient plus favorables à l'accès aux soins à une grande partie des usagers.

Références bibliographiques

- ABDMOULEH Radha, 2006, «Les guérisseurs en Tunisie entre la répression et la tolérance. Étude d'une profession marginale», in *Passerelles*, N° 33.
- BURY Jacques A., 1988, *Education pour la santé ; concepts, enjeux, planification*, Ed. De Boeck, Bruxelles, coll. Savoirs et santé.
- DEBATABA Hata, 2019, Les facteurs sociaux de l'absence de la qualité des soins de santé au service des urgences médicales du CHU SO de Lomé / *Revue Échanges*, n° 013, décembre 2019.
- FLEURET Sébastien., 2015, « Construction locale de la santé : quels sont les facteurs de réussite des projets locaux de santé communautaire ? », *L'Espace Politique*, 26.
- FREIDSON Eliot, 1970, *Profession of Medicine*, New York, Harper & Row, (Traduction française en 1984).
- GEERAERT Jérémy, 2014, Une médecine de la précarité à l'hôpital : tensions et enjeux sur de la conception du soin. Le cas des Permanences d'Accès aux Soins de Santé. Autour du soin Pratiques, représentations, épistémologie, PUN, Collection "Santé, qualité de vie et handicap", 978-2-8143-0200-6. halshs-01100517.
- GNAKOU ALI Pitaloumani et BAMAZI Kossi Tcha, 2019, «Acteurs et soins de santé primaires », *Revue Dama Ninao*, pp : 207-231.
- HOUNKPATI Jean-David, 2007, Autofinancement d'une structure de soins (étude exploratoire de mise en œuvre d'une initiative de ré-assurance sociale au Togo). domain_other. Université Claude Bernard – Lyon I.
- JAFFRE Yannick et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2003, «Une médecine inhospitalière : Les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest ». Editions KARTHALA, pp461.

- KONE Karna Georges, 2012, L'équité de l'accès aux soins dans un contexte de subvention des médicaments : Une analyse économétrique des déterminants du recours aux soins à Dakar, Thèse de doctorat unique en Sciences économiques, université CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR.
- MALVEZIN Elodie, 2010, La relation médecin-patient à l'ère de la médicalisation : point de vue de trois médecins généralistes et écrivains contemporains : Christian LEHMANN, Luc PERINO et Martin WINCKLER, thèse de doctorat en médecine, Université PARIS DIDEROT - PARIS 7.
- OMS : organisation mondiale de la santé : www.who.int/fr/.
- PERINO Luc, 2004, *Carnets de santé*. Paris : Editions Calmann-Lévy. 302 p. 2-7021-3484-X.
- ROSENBLATT Daniel et SUCHMAN Edward A., 1970, Information et attitudes des travailleurs manuels envers la santé et la maladie. Published by De Gruyter Mouton. <https://doi.org/10.1515/9783110871807-005>.
- SMITH Andrew, 2006, *Tirer le meilleur parti du personnel de santé existant*, Rapport sur la santé dans le monde.
- WINCKLER Martin, 2004, Médecins sous influences. *Le Monde diplomatique*. [en ligne]. Archives-Janvier. [Consulté le 6 décembre 2021]. Mis à jour le 01 mars 2010. Disponible sur <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/01/WINCKLER/10693>.
- ZEMPLINI Andras, 1992, L'anthropologie médicale peut-elle s'appliquer?, *Où en est l'anthropologie médicale appliquée?* (Toulouse, AMADES) : 16-34.

EXPLOITATION MINIÈRE ET CHANGEMENT SOCIAL À HIRÉ ET À AGBAOU : UNE ANALYSE À PARTIR DES THÉORIES DE LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

Kouassi Nicolas DIBY¹

Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

nicolasdiby@gmail.com

Dabé Laurent OUREGA²

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte d'Ivoire

ouregalaurent@yahoo.fr

Résumé

Les villages de Hiré et d'Agbaou respectivement dans les sous-préfectures de Hiré et de Didoko dans le Département de Divo sont en proie à des crises sociopolitiques et économiques en rapport avec les exploitations minières. En effet, l'on observe des crises sociales relatives à la gouvernance politique locale, à l'accès à l'emploi et aux indemnités. Par ailleurs, l'on relève, depuis l'implantation des sociétés minières, des dynamiques socio-économiques dans la vie des populations locales. Partant, le texte, en s'appuyant sur la théorie du changement social de Guy Rocher (1968), analyse les mutations sociopolitiques et économiques induites par l'exploitation moderne de l'or dans les localités sus-indiquées. A travers l'approche qualitative et l'analyse de contenu, l'étude est parvenue aux résultats selon lesquels l'exploitation de l'or participe : 1) aux dysfonctionnements des chefferies locales ; 2) à la restructuration des rapports sociaux intercommunautaires ; 3) et à la dynamique des systèmes socio-économiques.

Mots clés : conflit, gouvernance, changement social, Hiré, Agbaou.

Mining and social change in hire and agbaou: an analysis based on theories of organizational sociology

Abstract

The villages of Hire and Agbaou, respectively in the sub-prefectures of Hire and Didoko in the Department of Divo are experiencing socio-political and economic crises related to mining operations. Indeed, there are social crises relating to local political governance, access to employment and compensation. Furthermore, since the establishment of mining companies, socio-economic dynamics have been observed in the lives of local populations. Based on Guy Rocher's theory of social change (1968), this paper analyzes the socio-political and economic changes brought about by modern gold mining in the above-mentioned localities. Through a qualitative approach and content analysis, the study has arrived at the

¹ Doctorant en Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
nicolasdiby@gmail.com

² Docteur en Sociologie, Enseignant-Chercheur à l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (UJLoG), ouregalaurent@yahoo.fr

results that gold mining contributes to: 1) the dysfunction of local chieftaincies; 2) the restructuring of inter-community social relations; and 3) the dynamics of socio-economic systems.

Key words: conflict, governance, social change, Hiré, Agbaou.

Introduction

Au lendemain de son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire, comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, a choisi l'agriculture comme moteur de son développement économique et social (A. P-E. Gnamian, 2008, p. 48). Depuis la fin de la décennie 1970, cette économie a essuyé une crise structurelle et systémique avec pour conséquence majeure : la dégradation des conditions de vie, la prolifération des ravageurs de cultures, la dégradation des conditions climatiques et de commercialisation, les conflits fonciers ainsi que la baisse des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux (A. M. Tano, 2012, p. 10).

Les écueils et difficultés ont amené l'État à adopter un faisceau d'ingénierie stratégique de diversification des sources de revenus. Ainsi, depuis la première moitié des années 1980, un changement structurel de l'économie ivoirienne s'opère avec l'exploitation des ressources minières pour encourager la croissance économique. L'État jette et structure les bases de l'exploitation industrielle des ressources minières en général, et singulièrement de l'or, en octroyant des permis d'exploitation à la Société des Mines d'Ity (SMI) en 1989 et à la Société des Mines de l'Affema (SOMIAF) en 1992. L'objectif est de faire de ce secteur minier un moteur de la croissance économique. L'on note ainsi la création de cinq (05) nouvelles mines à savoir : la mine d'or de Bonikro, de Tongon, de Sissingué, de Maféré et celles de Hiré et d'Agbaou. Les deux (02) dernières localités (Hiré et Agbaou) constituent les champs d'investigation de la présente étude.

L'activité minière a d'énormes impacts surtout négatifs sur l'environnement et les rapports sociaux. S'agissant des impacts environnementaux, selon J. L. Kaye et M. Yahya (2012, p. 6), l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables participe à la dégradation de l'environnement avec pour conséquences la destruction des biens et le déplacement des populations vers des environnements fragiles. De ce fait, T. Frederic (2013, p.12) traite les ressources minières de « malédiction », car elles produisent des effets négatifs sur les populations et leur environnement. Pour C.Y. Yao (2015, p. 8) les activités minières induisent des problèmes environnementaux à savoir : la destruction de vastes superficies de terres cultivables, de nombreuses plantations, la délocalisation forcée de plusieurs villages ; des pertes d'espèces biologiques et d'habitats naturels. Pour D. Goh (2016, p. 1), certes, l'exploitation de l'or en général et particulièrement l'exploitation artisanale est une activité lucrative dans laquelle les acteurs y intervenant trouvent leur compte financier, toutefois, cette activité a des impacts négatifs à moyen et long terme sur le milieu biophysique et humain.

Au-delà de la dégradation de l'environnement et des conflits armés, l'exploitation minière participe à la destruction des rapports familiaux. Ainsi, K. N. Kouadio

(2008, p. 69) pense que l'exploitation moderne de l'or qui s'accompagne de l'exploitation artisanale engendre des mutations au sein de la cellule familiale. Celles-ci se résument en termes de conflits d'autorité dans le foyer (entre mari et femme ; et entre parents et enfants). En effet, les femmes se détournent de l'autorité de leurs maris pour exercer l'orpaillage à leur propre compte. Elles ne vont donc plus aider leurs maris dans les champs familiaux comme auparavant. Leurs tâches domestiques ne sont plus bien assurées. La défiance du contrôle du chef de famille génère des conflits qui aboutissent dans certains cas au divorce ou à la séparation. Quant aux enfants, ils ne participent plus aux activités économiques de la famille et arrêtent complètement les études pour s'adonner à l'orpaillage. L'opposition des parents amène le plus souvent ces derniers à quitter le domicile familial.

L'exploitation des ressources minières échappe non seulement au contrôle des populations mais aussi et surtout provoque souvent leur déplacement et des conflits de tout genre. L'implantation des entreprises minières occasionne des opportunités et des contraintes économiques. En conséquence, les communautés locales déploient des stratégies individuelles et collectives à partir des ressources dont elles disposent pour tirer profit du nouvel environnement économique (K. N. Kouadio, 2016, p. 288). Par ailleurs, l'avènement de l'exploitation de l'or participe à la désorganisation des formes de relations entre les groupes sociaux. Elle engendre une réorganisation institutionnelle des rapports sociaux, des rôles, des espaces entre des groupes autochtones et migrants (D. L. Ourega, 2016, p. 187).

Hiré et Agbaou qui constituent les champs d'investigation de la présente étude, l'exploitation de l'or a créé de nouveaux types de rapports sociaux entre les populations. Elle a engendré la délocalisation des campements d'allochtones (baoulé) et d'allogènes (burkinabé) dont les habitants ont été réinstallés sur des sites, appelés « nouveaux quartiers », dans les « villages » de Hiré et d'Agbaou³. Ces populations déplacées ont ainsi bénéficié d'habitats « modernes » dotés d'équipements et d'infrastructures de base (électricité, latrines et un château d'eau) contrairement aux autochtones. Ainsi, depuis l'exploitation de l'or dans la zone, des relations conflictuelles ne cessent de se développer non seulement entre les habitants des localités indiquées, mais aussi entre ceux-ci et les responsables des sociétés minières. Ces conflits sont relatifs à la contestation du mode de recrutement des employés par les responsables de la société minière. Depuis le début des activités minières, plusieurs actions de protestations ont eu lieu à Hiré en octobre 2009 et à Agbaou en novembre 2013. Les dernières en date sont celles menées respectivement les 11 et 12 février 2016 à Agbaou et le 22 janvier 2017 à Hiré qui ont vu l'arrêt des travaux par l'obstruction de toutes les artères d'accès aux sites. Ces protestations étaient liées au recrutement des techniciens originaires d'autres localités au détriment des jeunes des villages d'exploitation minière.

³Hiré et Agbaou sont habités par les autochtones dida des allochtones baoulé, ainsi que des non nationaux originaires de la CEDEAO.

Suite à ces manifestations plusieurs jeunes ont été arrêtés et incarcérés. Partant, il a été demandé aux populations autochtones de proposer elles-mêmes des candidats. Une situation qui a également occasionné des conflits au sein de la jeunesse arguant de la partialité de leurs leaders. Les présidents des jeunes sont reprochés de corruption dans le recrutement par la vente des places aux « étrangers ».

Au niveau politique, l'on a relevé des conflits de gouvernance relatifs à la remise en cause de l'autorité et du pouvoir du chef du village ainsi que de certains chefs de familles et de communautés. Les contestations sont liées aux indemnisations des parcelles détruites, à l'accaparement des sommes versées et à la délocalisation des populations. Des conflits de gouvernance qui résultent dans la façon de désigner les chefs de village et de familles. En effet, depuis l'exploitation de l'or, l'on demande pratiquement dans tous les villages, que le chef soit désormais un « intellectuel » ; savoir lire, écrire et s'exprimer dans les langues « coloniales ». L'avènement de la mine a ainsi désorganisé et restructuré le mode de désignation des chefs de village et des familles. Par ailleurs, la contestation du pouvoir de l'autorité villageoise résulte également dans la façon dont les différends sont gérés entre les populations par rapport aux indemnisations. Des remises en cause des pouvoirs politiques qui ont abouti en 2019 à la destitution du chef de village d'Agbaou. Sur le plan économique, plusieurs conflits fonciers relatifs à l'indemnisation des terroirs familiaux ont entraîné également la contestation de l'autorité et du pouvoir de certains chefs de famille et de quartier.

Enfin, au niveau social, l'on note une contestation dans la redistribution des revenus liés aux indemnisations au sein des familles autochtones et une exclusion des communautés migrantes par les autochtones des bénéficiaires des dons et des projets communautaires financés par la société minière. Chaque catégorie sociale élabore des stratégies pour faire face au nouvel ordre économique. Ces stratégies déployées sont souvent à la base des dysfonctionnements des relations sociopolitiques et économiques et fondent l'intérêt de cette étude.

L'exploitation de l'or n'est pas sans conséquence sur l'environnement et les rapports sociaux. Elle s'accompagne des conflits, des changements de pratiques et de comportements ainsi que de la destruction du couvert végétal, du sol, des cours d'eau, des activités agricoles, etc. Partant, l'on se pose la question de savoir en quoi l'exploitation de l'or contribue-t-elle au changement social dans les localités de Hiré et d'Agbaou ? En d'autres termes, comment s'expliquent les transformations des systèmes socio-politiques et économiques en cours dans les localités de Hiré et d'Agbaou ? Répondre à cette question centrale conduit aux interrogations suivantes : Comment l'exploitation de l'or participe-t-elle au dysfonctionnement des pouvoirs politiques locaux dans les localités sus-indiquées ? Par ailleurs, comment l'implantation des industries minières restructure-telle les rapports sociaux intercommunautaires dans les localités sus-indiquées ? Comment l'exploitation minière contribue-t-elle à la dynamique économique ?

Au regard de ce questionnement, le présent article se propose d'une manière générale d'analyser les mutations sociopolitiques et économiques induites par l'exploitation moderne de l'or dans les localités sus-indiquées. D'une manière spécifique, il s'agit de :

- Analyser les dysfonctionnements des chefferies locales en rapport avec l'implantation des industries minières ;
- Mettre en évidence l'implication de l'exploitation de l'or sur la structuration des rapports sociaux intercommunautaires dans les villages de Hiré et d'Agbaou ;
- Décrire les dynamiques socioéconomiques induites par l'exploitation de l'or.

1. Posture théorique

Pour rendre compte de la réalité ci-dessus décrite, la théorie du changement social a été mobilisée comme axe de référence scientifique à la question de recherche. En effet, la littérature sur le changement social postule que celui-ci est une modification et une transformation sociale. La plupart des recherches sur les transformations sociales commencent par la critique du consensus orthodoxe qui a régné en sciences sociales au 19^{ème} siècle. Les évolutionnistes considèrent le changement social comme un progrès en recherchant les phases et le facteur déterminant. Les analyses des problèmes des sociétés s'inscrivent dans une démarche commune basée sur l'opposition tradition et modernité en accordant la priorité à la modernité. Mais avec les effets de la modernité, les théories fonctionnalistes et structuralistes ont pris le relais et conçoivent la société globale comme un système en équilibre où la différenciation joue un rôle important. Les fonctionnalistes privilégient les causes endogènes ou exogènes, l'effet de novation et de diffusion étant donné que le changement s'appuie sur quelque chose de neuf. Ces théories vont aussi être critiquées par plusieurs auteurs dont C. Tilly (1984, pp. 89-108) qui pense que la société n'est pas une entité, mais un ensemble hétérogène de réseau de relations sociales caractérisé par la coopération et le conflit. Par ailleurs, pour lui, le changement social repose sur de nombreux processus fragmentés, de niveaux de complexité différents qui évoluent parallèlement ou dans des directions opposées.

De ce qui précède, la problématique du changement peut être appréhendée de multiples manières. Certains auteurs mettent l'accent sur les facteurs endogènes ou exogènes. D'autres s'interrogent sur les formes ou les processus, mettent l'accent sur les conflits ou les effets d'agrégation. Ceux-ci privilégient une perspective cyclique ou multilinéaire faite de rupture ou de continuités. Quel que soit l'approche adoptée, un même constat prévaut : l'on a affaire à un phénomène qui agit sur les structures. De ce point de vue, le changement social peut être analysé comme une série de transformation observables et vérifiables à un moment donné, localisables géographiquement et socialement. C'est pourquoi l'étude privilégie la théorie de G. Rocher (1968, p. 22) qui appréhende le changement social comme « *toute transformation observable et vérifiable dans le*

temps qui affecte d'une manière qui n'est pas provisoire la structure ou le fonctionnement d'une collectivité et qui en modifie le cours de son histoire. »

Les transformations évoquées se traduisent le plus souvent par des modifications de grande ampleur, c'est le destin de la collectivité qui est en jeu et non plus uniquement la situation de chaque individu pris isolément (J. Ferréol et P. Deubel, 1993 cités par J. Ferrol, 1998, p. 1). Le changement social est un phénomène collectif qui affecte soit une collectivité ou un secteur important d'une collectivité, soit les conditions de vie ou l'univers mental de plusieurs individus, soit encore la structure, c'est-à-dire les composantes de l'organisation sociale d'une collectivité.

Le changement social est imbriqué dans le temps et il est apprécié par rapport à un point de référence situé dans le passé. Il faut retenir de la théorie de G. Rocher que le changement social modifie le mode d'organisation et de fonctionnement de la société. Par conséquent, il n'est pas à confondre avec l'événement, qui peut faire partie du changement social, l'accompagner, le provoquer ou l'annoncer. Il n'est pas à confondre, d'autre part avec l'action historique qui est l'ensemble des activités des membres d'une société, qui sont de nature ou qui sont destinées à provoquer, intensifier, freiner ou empêcher des transformations de l'organisation dans sa totalité ou dans certaines de ses parties. Enfin, le changement social n'est pas, non plus, à confondre avec le processus social qui est « *la séquence et l'enchaînement des événements, des phénomènes, des actions dont l'ensemble constitue la démarche du changement.* » (G. Rocher op, cit, p. 24).

Ainsi, l'avènement de l'exploitation minière à Hiré et à Agbaou a entraîné un changement, une modification des rapports sociopolitiques (de gouvernance, de collaboration, de domination, de soumission, de cohabitation, de conflits...), économique (l'agriculture, le commerce, le transport, l'orpaillage artisanal...) et social (le banditisme, la prostitution, etc.) des groupes sociaux. Dès lors, il peut être formulé l'hypothèse selon laquelle, les transformations sociopolitiques et économiques en cours sont liées aux représentations que les acteurs se font des ressources des activités d'exploitation de l'or.

2. Méthodologie

2.1. Champ géographique de l'étude

La présente étude s'est déroulée dans les villages de Hiré et d'Agbaou situés respectivement dans les sous-préfectures de Hiré et de Didoko dans le Département de Divo (Région du LôhDjiboua). Le choix des villages de Hiré⁴ et d'Agbaou a été motivé d'abord par le fait qu'ils abritent chacun au moins une

⁴ Dans cette étude, Hiré est appréhendé comme un village malgré qu'il soit un centre urbain. Cela du fait que dans son fonctionnement, cet espace a maintenu les propriétés d'un espace villageois (vie dominée par l'économie rurale, présence d'un chef de village, de notables, de conseil de village, présidents de jeunes et de femmes, etc.) et au regard de ses rapports avec les institutions modernes et avec les villages voisins (participation aux réunions des chefs de village avec les autorités administratives et politiques, avec les entreprises privées, réception des dons et des projets offerts aux différents villages par les sociétés minières). Toutefois, l'analyse n'ignore pas le fonctionnement de cet espace comme un centre urbain

société minière. Ensuite, ce sont ces deux villages qui subissent les mouvements sociaux, les grèves des travailleurs des sociétés minières et des revendications des populations. Aussi, ce sont ces villages qui ont accueilli les allochtones et allogènes déplacés suite aux travaux d'exploitation de l'or. L'on note ainsi la présence d'une population cosmopolite avec des formes de gouvernance propres à leurs différents lieux d'origine avec un marquage spatial conformément aux appartenances ethniques et religieuses. Une configuration de l'espace qui permet de comprendre la structuration des rapports sociaux.

2.2. Collecte des données et participants

L'étude a adopté une approche qualitative. Elle a été réalisée à partir des lectures, des techniques d'observation participante, des entretiens individuels et de groupes avec les acteurs sociaux chargés de la gouvernance des villages de Hiré et d'Agbaou où a lieu les activités d'exploitation de l'or. Il s'agit notamment des chefs de villages, des notables ou chefs de familles et des chefs des communautés allochtones et allogènes et des responsables des jeunes et des femmes. Par ailleurs, l'immersion et la participation aux activités dans les différentes localités ont permis de se familiariser avec les pratiques et les convictions des divers acteurs sociaux. Ainsi, des notes, des relectures, des reformulations, des précisions des données ont été faites jusqu'à la saturation des réponses et des analyses. En effet comme le souligne J-P. Olivier De Sardan (2008, pp. 82-84), l'atteinte de la saturation nécessite un mouvement itératif, soit une révision continue des constats et des analyses en fonction des nouvelles observations. L'enquête s'est déroulée de 2018 à 2021. Le choix des acteurs enquêtés se justifie comme suit :

- Les différentes structures administratives (préfecture, sous-préfecture, mairie, sociétés minières, etc.) ont été sélectionnées en tant qu'institutions chargées de la régulation des conflits et des projets de développement porteurs du changement social.
- Le choix des chefferies des villages (les chefs, les notables, les chefs des communautés migrantes et les présidents d'associations) se justifie en tant que gestionnaires des ressources et des conflits ainsi que la capacité de résilience aux transformations des structures sociales.
- Les groupements des jeunes ont permis de savoir les rapports : entre les membres des bureaux de ces associations, avec la chefferie et les responsables des sociétés minières en rapport avec l'exploitation de l'or.
- Les chefs et les présidents des jeunes des communautés allochtones et allogènes (communauté Baoulé, Gouro, de la CEDEAO) ont été interrogés pour comprendre leur niveau d'intégration dans la gestion des externalités liées à l'exploitation de l'or.
- Les présidentes de femmes des différentes communautés ont permis de saisir les transformations liées au commerce car ce sont elles qui sont détentrices du marché local.
- Le président du Comité de Développement Local Minier a été visité pour comprendre les formes de redistribution des externalités ; et le processus d'indemnisation des propriétaires terriens et des exploitants des terres.

Les données ont été recueillies par la technique de boule de neige. En effet, il s'agit des indications données afin de rencontrer d'autres personnes ressources capables de fournir des informations sur la question. Les entretiens semi-directs individuels et collectifs ont porté sur les rapports entre les acteurs sociaux (collaboration, conflit, négociation, soumission, dépendance), les stratégies élaborées pour la gestion et la redistribution des fonds, des indemnités, des recrutements des employés des sociétés minières, des dons et des projets obtenus desdites sociétés, des conflits entre les acteurs de chacun des deux villages.

2.3. Méthode d'analyse

Les informations collectées auprès des différentes catégories d'acteurs ont été enregistrées et retranscrites. Le corpus obtenu a fait l'objet d'une analyse de contenu thématique. C'est une technique de codage ou de classification visant à découvrir d'une manière rigoureuse et objective le sens d'un message (F. Dépelteau, 2000, p. 295). Cette manière de faire a consisté à codifier les données retranscrites afin de faire ressortir des catégories analytiques conformément aux objectifs de l'étude. Cela a permis d'obtenir les résultats ci-après.

3. Résultats

3.1. Les dysfonctionnements des chefferies locales comme changement social à Hiré et à Agbaou

L'exploitation de l'or participe aux dysfonctionnements des pouvoirs politiques locaux à travers l'instabilité des chefferies des autochtones, l'instabilité et la dépendance des chefferies des migrants vis-à-vis de celles des premiers.

3.1.1. L'instabilité des chefferies autochtones

Les sociétés africaines continuent de subir des transformations dans leur organisation et fonctionnement. Cette désorganisation des sociétés est le plus souvent imputable à la colonisation. Cette période marque le début de l'instauration des écoles, des églises et des structures administratives. Les villages de Hiré et Agbaou ne sont pas en reste. Ils ont aussi accueilli ces mêmes infrastructures modernes dont les dernières en dates sont l'implantation des sociétés minières. En effet, les activités d'exploitation de l'or dans les localités de Hiré et d'Agbaou ont bouleversé l'organisation politique et accentué les conflits d'autorité et de pouvoir. Ces bouleversements s'observent par l'instabilité des chefferies villageoises et dans les rapports de celles-ci avec les instances politiques et administratives modernes présentes dans la localité. Il s'agit notamment du préfet, des sous-préfets, des députés, des maires, des gendarmeries, des commissariats de police, etc. qui constituent des barrières ou des frontières et qui réduisent les champs d'intervention des pouvoirs politiques villageois. Très souvent ce sont les pouvoirs modernes, représentant l'Etat qui participent à l'instabilité des chefferies villageoises par la légitimation des seconds. De plus, ils réduisent les espaces d'investigation des chefs de village par la délimitation des espaces physiques et des compétences. Par conséquent, ils constituent les premiers niveaux de négociation avec les entreprises minières et les relais entre les villages et les responsables desdites entreprises.

Par ailleurs, dans les rapports politiques intercommunautaires, le chef des Dida (groupe autochtone) détient le pouvoir central assisté par des notables de familles et des communautés allochtones et allogènes. Cette organisation politique qui consiste pour la chefferie à régler les conflits internes et intercommunautaires a connu des perturbations du fait de la présence des sociétés minières. Les intérêts et les enjeux relatifs à l'exploitation de l'or ont engendré une prolifération des conflits fonciers liés aux indemnités suite à l'expropriation des terres et des plantations. Plusieurs conflits éclatent entre les différents groupes sociaux en rapport aux limites des terroirs. Des conflits qui vont jusqu'à la contestation des pouvoirs des chefs de familles, des notables et du chef de village.

Si le changement social est apprécié par rapport à un point de référence, il faut donc noter que les années 2000 marquent le début de l'implantation des industries minières à Hiré et d'une instabilité des pouvoirs politiques dans les villages. L'instabilité du pouvoir politique dans la localité s'observe aujourd'hui par les changements du mode de désignation des chefs de familles et de villages. En effet, depuis l'avènement de l'exploitation de l'or, presque tous les systèmes d'organisation politique des villages ont subi des transformations et des mutations. Les chefs de villages et des familles qui étaient choisis selon des critères liés aux us et coutumes (être sage, âgé, connaissance des problèmes du village et des familles, permanent dans le village, etc.), sont désormais choisis selon qu'ils ont une maîtrise des langues occidentales ; savoir lire et écrire, capacité à négocier et à initier des projets de développement, etc. Dès lors, dans presque tous les villages, les "intellectuels" et les citadins sont commis aux rôles de chefs de village et de notables de familles même si les critères liés à la coutume les excluent. Ces instabilités politiques et des choix des chefs tournés vers l'intellectualisme s'expliquent par l'établissement des rapports de négociations des ressources auprès des sociétés minières, mais également avec les autorités administratives et politiques. Ainsi, l'extraction de l'or a créé un choc entre la ville et le village à travers le retour des citadins qui aspirent occuper les positions sociales des anciens résidents du village. Ils justifient leurs désirs pour la chefferie par la capacité à négocier des projets communautaires avec les sociétés aurifères et par l'évolution des mentalités et la complexité des problèmes à gérer qui exigent du décideur un certain niveau intellectuel. Un conflit qui est perçu comme une résistance au changement par les citadins. Par ailleurs, cette situation provoque des conflits entre les mêmes acteurs sur les limites des parcelles de terres familiales et des indemnités portant sur les cultures agricoles par les sociétés minières. Des problèmes qui sont très souvent portés vers les instances administratives de résolution de conflits du fait de la disqualification sociale du chef de famille ou du chef du village.

3.1.2. L'instabilité et la dépendance des chefferies des allochtones et allogènes

L'exploitation de l'or a engendré une instabilité et une dépendance des chefferies des migrants par l'entremise des déplacements et de la réinstallation de ces populations sur de nouveaux sites. En effet, le déplacement des migrants des sites d'exploitation de l'or et leur réinstallation dans les villages des autochtones

entraînent de « nouveaux » types de rapports socio-politiques entre les groupes sociaux.

Du point de vue des rapports sociaux intercommunautaires, l'on passe des rapports plus ou moins de collaboration en des rapports de soumission et de domination. En effet, les migrants qui avaient acquis une certaine autonomie sociopolitique du fait de résider hors des villages des autochtones se voient replonger sous la domination politique des autochtones avec lesquels ils cohabitent désormais. Ainsi, les chefs des migrants deviennent des porte-paroles de la chefferie des Dida auprès de leurs communautés ethniques respectives. Ils ne participent plus aux différentes réunions de prises de décisions du village ou du moins leur participation est sélective en fonction des enjeux. La relocalisation a engendré une perte de statut social de chef et de l'autorité. Dans l'organisation sociale du village fondée sur un principe hiérarchique de supériorité et de subordination, les chefs des migrants se positionnent au second rang. La chefferie des autochtones est affectée d'un indice hiérarchique et d'autorité légitime. Une légitimité du pouvoir qui se fonde sur l'idéologie de l'autochtonie et de la fondation du village. Des principes qui fondent la domination des autochtones du champ politique reconnue comme légitime par les autres communautés ethniques.

Les migrants deviennent ainsi politiquement dépendants de leurs « tuteurs » qui dominent le pouvoir politique villageois. Les chefs de communautés allochtones et allogènes sont de ce fait consultés et/ou informés soit avant ou après les réunions. C'est ce qu'exprime Y. S. Chef de la communauté burkinabé à Agbaou :

Le chef du village et ses notables se réunissent seuls avant de nous dire ce qu'ils ont décidé. Même quand les responsables des sociétés minières ou le Sous-préfet, le Député ... viennent dans le village, c'est après leur départ qu'on nous appelle pour nous informer. Pourtant on fait ensemble les autres travaux du village.

La participation des chefs de migrants aux activités du village se résument le plus souvent aux nettoyages des espaces publics, des rues, des routes, etc. qui mènent dans les différentes plantations, ou encore aux contributions financières, soit pour la réalisation des infrastructures socio-économiques, soit pour la réception d'une autorité politique ou administrative en visite dans le village. C'est ce que laisse entendre un chef de communauté allochtone Y. K. : « *Les dida ne viennent plus me voir quand il s'agit des affaires de l'or. Ils viennent seulement me voir quand il s'agit de cotiser de l'argent. Même le jour de l'inauguration de la mine, ma communauté n'a pas été associée.* »

A Hiré, l'instabilité et la dépendance des chefferies des migrants se matérialisent par la revendication et l'obtention du statut de village par les autochtones dida. En effet, depuis l'avènement de l'exploitation moderne de l'or, les *autochtones* dida ont mené des actions auprès des autorités administratives (Sous-préfet et Préfet) à l'effet de reconnaître l'espace qu'ils dominent démographiquement comme un

village (celui des originaires)⁵. Ils s'opposent par la même occasion à l'existence de l'espace occupé par les baoulé comme un village à part entière comme le témoignent les récits suivants. Le premier émanant de A. R. un conseiller du chef des Dida dit ceci :

Notre chef est le seul chef de village dans la ville de Hiré. Ce village s'appelle Hiré-village. C'est le village des autochtones que nous sommes. Depuis que les autorités administratives ont reconnu cela, nous avons bénéficié d'un préau et tous les autres dons qu'ont reçu les autres villages voisins de la part des sociétés minières.

Le second discours à l'actif de A. G un notable dida déclare que :

Le village de Hiré-baoulé n'existe pas. Il n'y a jamais eu de village baoulé, c'était un campement, aujourd'hui on ne peut plus admettre ces injures et ces frustrations. Il n'y a qu'un seul village dans la ville de Hiré, c'est dans ce village que nous les Dida habitons. On le nomme aujourd'hui Hiré-village. Pour cela, nous avons demandé au sous-préfet, de reconnaître notre chef de village comme le seul chef légitime et légal au sein de la ville parce qu'il est inconcevable pour nous de parler de Hiré-dida et de Hiré-baoulé. C'est comme s'il y avait deux villages. Alors que le village originel c'est le village Dida à partir duquel s'est agrandi la localité.

L'obtention du statut de village et le fonctionnement de l'espace marqué par les *autochtones* dida repositionnent socialement cette catégorie sociale qui négocie directement les ressources du village avec les autorités politico-administratives et les sociétés privées qui investissent dans la zone (les sociétés aurifères). Le statut de village confère ainsi aux *autochtones* dida la domination politique sur les groupes de migrants qui sont désormais sous l'autorité du chef des dida. Il offre également la capacité à négocier et à obtenir des compagnies minières des dons et des projets qui ne sont généralement offerts qu'aux entités de la localité reconnues comme villages ou des campements installés sur les sites d'exploitation de l'or.

Par le fonctionnement dans un espace urbain comme village, les Dida acquièrent à « nouveau » l'autorité politique et font revaloir leur chefferie sur celles des migrants qui, avec l'arrivée des institutions modernes (sous-préfecture, gendarmerie, police, etc.) s'étaient soustrait de la domination du pouvoir politique des Dida. L'acquisition et la reconnaissance symbolique du statut de village sont marquées par l'obtention de l'arrêté de nomination du chef des Dida. Un acte administratif légal sur lequel s'appuie la chefferie des autochtones pour étendre son pouvoir politique au-delà des limites géographiques de l'espace revendiqué comme village au sein de la ville. Dès lors, le chef de village dans ses rapports avec les autres chefs de communautés ethniques est considéré désormais comme le chef des chefs.

⁵ La revendication du statut de village est la conséquence du financement des projets communautaires par les sociétés aurifères aux espaces reconnus comme villages dans la localité.

Quant aux rapports à l'intérieur des groupes relativement homogènes, ils se manifestent par la fragilisation des équilibres sociaux qui se traduit par la perte du statut de chef pour certains au profit d'autres acteurs suite au déplacement et au regroupement des populations sur un même site. Dans cette logique, six (06) campements autochtones et allochtones : Sialoukro, Okoukro, Anatolekro, Alfredkro, Dokro et Kadeyakro relogés dans le village d'Agbaou sont confrontés à des conflits d'autorité qui se traduisent par la lutte pour l'accès et la gestion du pouvoir politique du groupe. Ainsi, deux (02) anciens chefs de campement se disputent la chefferie du quartier. A ce propos, une enquêtée explique les antagonismes politiques au sein des communautés ethniques migrantes : « *Oui, on a un problème de chef de quartier. Mon mari est le chef, mais notre voisin d'en face s'est proclamé chef. On ne nous invite plus aux réunions concernant la mine.* » L'exploitation de l'or participe à une restructuration des rapports sociaux intra et intercommunautaires.

3.2. La restructuration des rapports sociaux intercommunautaires comme un changement social

L'exploitation de l'or participe à une restructuration des rapports sociaux intercommunautaires précisément à la fragilisation des équilibres sociaux qui se traduisent par des conflits liés aux indemnités et des crises sociales liées à l'emploi et aux financements des projets d'insertion.

3.2.1. Les conflits liés aux indemnités

L'indemnité des propriétaires terriens et des occupants du sol par les sociétés minières participe à une restructuration des rapports sociaux. Rappelons que la communauté dida est composée de grandes familles dirigées par des chefs appelés « Srécho ». Chaque famille est composée de sous-familles dirigées par des chefs. Il existe des terres qui appartiennent à ces grandes familles. Cependant, l'indemnité des grandes familles dépossédées de leurs terroirs pose des problèmes de représentants. Les chefs de famille (notables et/ou les aînés sociaux) veulent se positionner en tant que responsables de famille. Ils se retrouvent face à des cadets sociaux ou des citoyens qui contestent leur autorité, de sorte que les positions anciennement acquises sont remises en cause. Ainsi, au regard des enjeux qui prévalent, l'ordre social se trouve menacé et bouleversé par des conflits qui deviennent des moyens dont disposent certains acteurs sociaux pour négocier des positions vis-à-vis des ressources. C'est ce que souligne cet enquêté K P : « *la mine est en train de détruire nos familles* ». Ainsi, le conflit se présente comme un moyen dont disposent certains acteurs sociaux pour négocier des positions vis-à-vis des ressources.

Très souvent, les contestations et les conflits intrafamiliaux surviennent de l'inéquitable redistribution des fonds perçus ou des biens. Ainsi, les industries minières déstructurent les rapports sociaux familiaux entre les citoyens et leurs frères qui résident au village. En effet, les frères qui apparemment ont bénéficié de tout pouvoir de gestion voient leur autonomie prendre un coup par l'arrivée des citoyens (les frères qui résident en milieu urbain) qui réclament leur part des

indemnisations. Par moment, ce sont les positions sociales acquises en l'absence des uns qui sont perdues à l'arrivée des autres.

A Hiré comme à Agbaou, les premières Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) n'ont pas fait de distinction entre le propriétaire terrien (autochtone) et l'exploitant du sol (migrant). De ce fait, les autochtones qui ont cédé les terres aux migrants étaient ignorés lors des indemnisations. Après une remise en cause du processus d'indemnisation, il a été convenu que le propriétaire terrien et l'occupant du sol doivent être indemnisés. Cette indemnité fait l'objet d'un protocole d'accord entre l'exploitant et le propriétaire terrien, sous la supervision de l'Administration des mines. Ainsi, le propriétaire terrien perçoit une somme de deux cent mille Francs CFA (200 000 CFA) par hectare, soit vingt Francs CFA (20 FCFA) le mètre carré. Quant à l'occupant, il est indemnisé en fonction de la valeur de tout ce qu'il a planté sur le terrain. C'est dire que l'occupant (baoulé ou allogène) perçoit plus d'argent que le propriétaire terrien. En définitive, la majorité des indemnisés sont les allochtones baoulés et des allogènes. Un tel processus est de nature à créer des rapports conflictuels entre les autochtones et les migrants. Le processus d'indemnisation témoigne des rapports conflictuels entre les autochtones dida et les autres communautés migrantes. Le vivre-ensemble ou la paix sociale est aujourd'hui devenu (e) délétère dans les localités de Hiré et d'Agbaou suite à l'implantation de l'industrie minière.

Par ailleurs, d'un point de vue social, la domination des rapports sociaux par les autochtones est évincée par les communautés migrantes. En effet, avec les activités de l'exploitation de l'or, les communautés allochtones et allogènes qui se sont installées dans les plantations et forêts de leurs hôtes dida et qui y ont construit des campements ont été délocalisés et réinstallés dans les villages de leurs tuteurs. Ils ont ainsi bénéficié des habitations de types modernes avec des commodités dont ne bénéficient pas les habitats sommaires des autochtones. Toutes ces frustrations ont développé chez les autochtones des sentiments de haine envers les migrants. Une situation qui a généré des rapports conflictuels entre les autochtones et les sociétés minières en arguant du recrutement des jeunes.

3.2.2. Crises sociales liées à l'accès à l'emploi dans les sociétés minières

Au regard des crises sociales liés à l'emploi qui ont occasionné l'obstruction des voies d'accès aux sites d'exploitation, les sociétés aurifères ont chargé les organisations des jeunes pour réceptionner les dossiers des candidats. Ce mode de recrutement a suscité des conflits au sein des jeunes qui reprochaient respectivement à leurs représentants et aux responsables des industries minières de 'vendre' les places aux étrangers et de ne pas bénéficier de formations adéquates et de recruter des techniciens venus d'ailleurs. Comme en témoigne les propos de K. R. : « *Notre président n'est pas clair. Les dossiers qu'il réceptionne ne sont pas acheminés à la direction de la mine.* » Il faut souligner que lorsque le changement social menace la population ou une partie de celle-ci, comme c'est le cas des jeunes autochtones à Hiré et à Agbaou dont l'emploi, le niveau de vie et le statut social paraissent compromis, la réaction des individus concernés conduit à

une mobilisation collective, aboutissant à des conflits. Par conséquent, ils perçoivent les techniciens venus des autres contrées comme une menace. Pour résoudre ces problèmes liés à l'emploi, les sociétés minières ont financé plusieurs projets communautaires d'insertion dans les différents villages.

3.2.3. Le financement des projets communautaires d'insertion sociale

A travers le Plan de Développement Local (PDL), les sociétés minières ont financé plusieurs projets communautaires à la faveur des populations des différents villages et campements. Il s'agit des projets d'élevage de poules pondeuses, de porcs charcutiers, des baches, des chaises, des broyeuses etc. Ces innovations introduites dans les pratiques sociales ont affecté les rapports sociaux et les systèmes de représentations. En effet, pratiquement tous ces projets ont été captés et gérés dans le registre de l'autochtonie et de la fondation des villages en mettant à l'écart les allochtones et allogènes. Même si chez les Dida de Hiré et d'Agbaou, l'institution de chef de terre n'existe que de façon honorifique, il faut noter que depuis le début de l'exploitation de l'or, les *chefs de terre* se positionnent de plus en plus dans la gouvernance des villages. Désormais, leurs rôles ne se limitent plus aux libations lors des cérémonies.

La gestion des projets d'insertion rappelle aux migrants leur situation de non-originares. Partant, ils sont systématiquement mis à l'écart des réunions qui portent sur ces projets ainsi que des équipes de gestion. La captation des dons et des projets financés est associée à l'idéologie de l'autochtonie qui sert de moyen pour exclure tous ceux qui ne sont pas reconnus comme tels. Les autochtones se représentent les projets⁶ comme une compensation à la perte mal récompensée des terres exploitées et détruites par les sociétés aurifères. L'idéologie de l'autochtonie, de la fondation du village et des terres détruites sont les ressources mobilisées sur lesquelles se fondent la captation des dons et des projets communautaires financés.

Le fonctionnement des projets a révélé des changements et une fragilisation des rapports sociaux que ce soit à l'intérieur du groupe autochtone qu'entre ce dernier et les groupes des migrants. Ils participent à une autre forme de construction de l'autochtonie en ce sens qu'au sein du groupe dit autochtone, certains se considèrent plus autochtones que d'autres. Une redéfinition de l'autochtonie qui n'est plus relative au lieu d'origine, à l'espace, à l'ethnie mais qui intègre d'autres dimensions telles que la fondation du village, les rapports au pouvoir politique et économique. Relativement à l'exploitation de l'or, les migrants subissent une double mobilisation dans la gouvernance locale. D'une part, ils sont mis à l'écart des réunions politiques et des rencontres avec les responsables des sociétés minières. D'autre part, ils sont mobilisés par les autochtones pour les projets de

⁶Les projets d'insertion dont il s'agit sont relatifs à des chaises et baches, des broyeuses et des fermes de poules pondeuses et des porcs charcutiers. Des cultivateurs ont été transformés en commerçants et éleveurs. Contre toute entente, l'on a enregistré une dislocation de la majorité des équipes de projets, voire des échecs qui ont entraîné des financements personnels par certains membres.

développement des villages (construction des infrastructures socio-économique, nettoyage du village, des routes, etc.).

Pour répondre au problème du déplacement et de la réinstallation, les entreprises minières ont construit des logements à Hiré et à Agbaou en faveur des déplacés. Ces populations composées en majorité des migrants ont bénéficié d'habitats de type "modernes" et des châteaux d'eau. Dès lors, deux situations contrastent et mettent en évidence une relative richesse incarnée par les migrants qui côtoie une "pauvreté" des autochtones. Cela fait penser aux autochtones comme victimes de spoliation et d'usurpation de leurs biens attribués abusivement aux étrangers. Cette situation est décrite par un jeune autochtone en ces termes : *« C'est mon père qui a fait la libation. Mais, il n'a rien reçu de la mine. Il continue de dormir dans une maison en banco alors que les étrangers à qui, il a cédé des terres ont bénéficié des habitats modernes. »* En conséquence, le regard porté sur les communautés allochtones et allogènes par leurs tuteurs traduit une spoliation de biens. Le tuteur devient comme le protégé du migrant qui possède des maisons avec « toutes les commodités » et le dominant dans les rapports sociaux. Les distorsions engendrées par les indemnisations, la construction de logements, le financement des projets d'élevage participent ainsi à la perte et/ou du gain de l'autorité et augmente les conflits entre les groupes sociaux. Au-delà, des relations sociales, l'exploitation de l'or a induit également des dynamiques dans les systèmes socio-économiques.

3.3. Les dynamiques socio-économiques induites par l'exploitation de l'or

L'exploitation industrielle minière a engendré des dynamiques socio-économiques observables par les valeurs socioculturelles, les systèmes de production et par la reconversion économique. Il convient de mettre en rapport l'exploitation de l'or et cette dynamique socio-économique.

3.3.1. La dynamique des valeurs socioculturelles

L'exploitation de l'or par l'expropriation des terres et la destruction des forêts participe à la désacralisation des lieux de culte ancestraux, à savoir les forêts sacrées qui servent à la formation et à la socialisation des "jeunes générations" et à des relations avec les dieux. Ces lieux sacrés, sous la menace de l'exploitation de l'or, sont en train d'être abandonnés au profit des écoles et des constructions pour les religions importées. De plus, elle entraîne des problèmes sociétaux tels que la famine et la pauvreté ainsi que des changements de comportements qui ont engendré d'autres formes de déviances comme la prostitution et le banditisme, pour ne citer que ceux-là. L'exploitation minière qui s'accompagne d'une immigration a augmenté le niveau de la prostitution. En effet, en ce qui concerne la prostitution, ces immigrés qui partagent désormais les mêmes espaces que les natifs et qui ont généralement plus de moyens financiers, en face desquels se trouvent des paysans en difficultés, ne tardent pas à se ruer vers les femmes en tant que catégorie sociale plus vulnérable. Il advient ainsi l'instabilité des foyers conjugaux, les grossesses non désirées, voire la croissance du nombre de jeunes filles mères et des grossesses en milieu scolaire. En conséquence, l'autorité parentale est désormais bafouée. Les rapports entre mari, femme et enfant ne sont

plus maîtrisés par certains chefs de la famille qui n'ont plus assez de possibilités pour subvenir aux besoins du ménage.

En ce qui concerne le banditisme (vol, viol, drogue, etc.), ce phénomène a pris de l'ampleur dans les deux localités. Plusieurs cas de vol de produits agricoles, des engins à deux roues et des agressions à main armées sont signalés. De telles pratiques sont aussi liées aux rapports conflictuels entre les aînés et les cadets sociaux par rapport à la répartition des ressources. En effet, les aînés s'accaparent généralement des biens obtenus à titre d'indemnisation sur les terres, mettant à l'écart les cadets qui, poussés par le désir d'affirmation, de l'autonomie s'adonnent à des pratiques de déviance telles que le banditisme et la prostitution.

3.3.2 La dynamique des systèmes de production

L'exploitation de l'or par les terrassements et les fermetures des routes rend difficile l'accès aux plantations. *« Il y a des barrières partout. Les mineurs ont fermé toutes nos routes qui mènent à nos champs. Non seulement ils ont allongé nos routes, mais on rencontre des difficultés pour faire sortir nos récoltes »,* explique K.Y. un chef baoulé. Désormais, il faudrait parcourir trois (03) à six (06) kilomètres de pistes pour accéder aux plantations. En outre, les paysans doivent contourner les dunes de sables déversés sur les pistes et qui rendent difficile l'évacuation des produits agricoles. Comme en témoigne K. S. chef du village d'Agbaou : *« Agbaou était un centre commercial. Les gens venaient de partout pour s'approvisionner en vivriers et autres. Aujourd'hui, nous avons perdu nos terres. Ce qui fait que tout manque ici ».*

De plus la destruction des forêts crée une ruée vers les terres (jachères) proches des villages. Des terres dont la mise en valeur devient une opportunité offerte par l'exploitation de l'or pour profiter des indemnités. Des pratiques agricoles que les acteurs locaux ont surnommées des « pièges ». Il s'agit d'une stratégie qui consiste à mettre en valeur le plus rapidement possible une jachère à l'annonce d'une opération de prospection ou d'exploitation dans la zone. L'accès et la mise en valeur de ces terres, souvent négociés permettent aux exploitants de bénéficier des indemnités. Ces avantages tirés des sociétés aurifères promeuvent certains produits agricoles. Il s'agit entre autres, des cultures du palmier à huile, d'hévéa, de teck, d'anacardiens, de jatropha, etc. qui connaissent un essor au détriment du binôme café-cacao. Ces cultures d'opportunité semblent être bien rémunérées à l'indemnisation. La reconversion des populations à l'adoption d'autres cultures agricoles au détriment du café et du cacao est liée au montant d'indemnité affecté à ces produits agricoles. Par exemple, les prix d'indemnisation d'un palmier à huile et d'un hévéa s'élèvent respectivement à 7000 f et 2200 f contre 300 f pour le cacaoyer et le caféier après 25 années d'existence⁷. Cette résilience permet aux

7

Arrêté

interministériel

n°453/MINADER/MIS/MIRAH/MEF/MCLU/MMG/MEER/MPEER/SEPMBPE

du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres Investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage.

populations de faire face à la dynamique socio-économique et d'autofinancer d'autres projets.

3.3.3. La reconversion économique comme une dynamique économique

L'échec des projets communautaires financés par les sociétés aurifères sont compensées par l'autofinancement d'autres activités économiques à gestion individuelle ou collective. Dans cette perspective, il n'est pas rare de constater ces temps-ci des activités économiques telles que le commerce, le transport, l'orpaillage illicite se développer. Cela est en partie lié aux opportunités d'emploi et d'autonomie sociale qu'offrent ces activités économiques. Les « jeunes » qui constituent la force de travail se tournent de plus en plus vers l'activité minière à la recherche de l'emploi salarié dans les sociétés minières ou vers l'orpaillage pour se rendre autonome vis-à-vis des parents. Le développement parallèle de cette exploitation artisanale de l'or consomme plus la main-d'œuvre disponible. Une frange de la jeunesse sans emploi s'adonne à l'orpaillage.

L'activité agricole connaît ainsi des problèmes de main d'œuvre avec pour conséquences la famine et l'augmentation des prix des denrées alimentaires de première nécessité (banane, igname, riz, manioc, etc.). Rappelons que ce sont les bas-fonds qui servent à cultiver le riz qui sont le plus souvent devenus les sites privilégiés des orpailleurs. Ils empêchent, de ce fait, l'utilisation de ces espaces pour l'agriculture. Parallèlement, les autres terres cultivables sont expropriées et acquises pour le compte des sociétés minières. La diminution de l'espace cultivable favorise la baisse croissante voire la pénurie des denrées alimentaires. Cette situation a enclenché et nourri la règle d'or du marché, c'est-à-dire la loi de l'offre et de la demande avec pour conséquences l'achat quotidien et l'augmentation des prix des produits vivriers. C'est ce qu'exprime K. M. un notable dida à Agbaou : « *Maintenant que j'ai perdu toutes mes terres, j'achète tout, même le piment.* » Ce nouveau mode de vie rend vulnérables ceux qui ont perdu leurs terres.

Toutes ces difficultés face auxquelles les populations se trouvent désormais confrontées, conduisent à la reconversion et à l'adoption d'autres activités économiques pour s'adapter à la nouvelle vie. Parmi celles-ci l'on peut noter le commerce, le transport et l'orpaillage qui n'étaient pas des activités pratiquées par les populations, en particulier les autochtones dida. Toutefois, avec les fonds des indemnisations, la plupart des dida se sont convertis en des commerçants et transporteurs. L'on observe, la floraison des débits de boisson locale communément appelé le « bandji » et le « koutoukou », l'ouverture des maquis et des restaurants, des magasins de vente de riz importés qui sont devenus les nouveaux espaces d'investissement. Aussi, l'on note-t-il des investissements dans les domaines de l'hôtellerie et de la construction des écoles privées afin d'amortir le déficit en formation et en logement. Cependant, ces investissements font face à des difficultés qui s'observent au niveau de l'abandon des cours par des élèves pour les activités d'orpaillage. En effet, suite aux difficultés des parents pour subvenir aux charges familiales du fait de la destruction des plantations et des terres, certains élèves s'adonnent à l'orpaillage pour s'autonomiser. Cela entraîne

souvent l'inachèvement des cours et du cursus scolaire. Concernant les hôtels, contrairement à Hiré, la localité d'Agbaou connaît quelques difficultés du fait de la lutte contre l'orpaillage illicite. « *On a construit un hôtel dans l'espoir de suppléer au déficit lié à l'habitat. Aujourd'hui, le village s'est vidé. Si cela persiste, on sera obligé de fermer* », explique Y. K. un gérant de l'hôtel à Agbaou. A cela, ajoute Madame N. V. une tenancière de restaurant à Agbaou : « *Avant je préparais quatre à six marmites de riz par jour. Avec l'interdiction de l'orpaillage, je n'arrive même pas à vendre deux marmites de riz.* ».

En effet, l'exploitation industrielle de l'or et l'orpaillage ont aggravé la perte de l'autorité des chefs de familles, la déscolarisation et le banditisme (vol, viol, prostitution, drogue, etc.). Le vol des produits agricoles, des engins à deux roues ainsi que des agressions à main armée sont de plus en plus constatés à Hiré et à Agbaou.

4. Discussion

Cette étude montre que les localités de Hiré et d'Agbaou subissent plusieurs types de changements sociaux sous l'influence de l'exploitation minière. En effet, depuis les années 2000, ces localités sont en proie à des conflits de toutes formes et observent des changements de pratiques dans leurs modes de vie. Ces dynamiques sociales se perçoivent dans les pratiques de gouvernance locales ainsi que dans les relations socio-économiques, non seulement, au sein des groupes ethniques homogènes, mais aussi et surtout, entre différents groupes ethniques. Au sein des familles, ce sont des conflits de pouvoir liés au droit d'aînesse et de gestion des ressources familiales que l'exploitation minière fait ressurgir. Plus loin cette dynamique touche les modes d'accès et de gestion du pouvoir politique local. La chefferie villageoise est constamment réorganisée à travers les destitutions et les changements des chefs. Des rapports conflictuels qui ont pour enjeux l'appropriation et le contrôle des ressources villageoises et des opportunités qu'offre l'administration aurifère. Dans cette logique, G. Rocher (1973, p. 15-16) invite à la maîtrise de trois (03) piliers qui assurent traditionnellement la stabilité de la société à savoir : la propriété, l'autorité et la rationalité. Dans la même perspective, C. Beauchamp et M. Gauthier (2008, p. 12), identifie les « jeunes » comme les principaux acteurs qui contribuent à remettre en cause l'ordre social. Cette situation se traduit à Hiré et à Agbaou ces dernières années, par les manifestations des « jeunes » en quête du travail salarié dans les industries minières. Ceux-ci ont procédé à la fermeture des voies d'accès des sites d'exploitation.

Par ailleurs, l'étude révèle sur le plan social, une crise de l'autorité parentale au sein des familles due aux opportunités qu'offrent les activités minières. Partant, cette étude corrobore avec les résultats des travaux de K. N. Kouadio (2008, p. 69 ; 2016, p. 288) qui montrent d'une part que l'avènement de l'exploitation minière artisanale à Hiré a engendré des mutations au sein de la cellule familiale. Ces mutations se résument en termes de conflits d'autorité entre mari et femme ; et entre parents et enfants. La défiance du contrôle du chef de famille génère des conflits qui aboutissent dans certains cas à la dislocation de la famille. D'autre

part, l'implantation de la mine dans la localité de Hiré a occasionné des opportunités et des contraintes économiques pour les populations locales. Face à ces opportunités et contraintes économiques, les communautés locales déploient des stratégies individuelles et collectives à partir des ressources dont elles disposent pour tirer profit du nouvel environnement économique. Au-delà de ces résultats, l'étude montre que l'implantation des sociétés minières dans les localités de Hiré et d'Agbaou participe à la désorganisation du système politique, social et culturel des populations. Cela à travers la réorganisation récurrente des pouvoirs politiques locaux que constituent les chefferies, la réduction des espaces d'intervention (physique et social), les conflits de tout genre entre les groupes, la dynamique des pratiques agricoles. Face à ces menaces et contraintes, les acteurs locaux par des systèmes de résilience mettent en place des stratégies pour s'adapter à ce nouvel ordre économique. Dans cette logique, des plantations localement appelées « pièges » constituent les opportunités qui s'offrent aux populations. A cela s'ajoutent les revendications et les conflits avec les responsables des sociétés minières en tant que des stratégies et des moyens d'obtention d'emploi salarié.

En outre, l'étude montre que l'exploitation minière participe à la restructuration des rapports sociaux et produit des effets négatifs sur l'environnement par la délocalisation des populations, la réduction du revenu, la destruction des plantations et des terres. Sur cette base, les résultats rejoignent ceux de C. Y. Yao (2015 op cit, p. 8) qui pense que les travaux d'exploitation des mines occasionnent des destructions des ressources locales et entraînent une réduction considérable des revenus de la population. Face à la pénurie, les paysans qui ont perdu des terres mettent en place des stratégies pour pallier ce déficit. Certains redéfinissent les superficies des terres restantes, d'autres encore réclament des parcelles cédées à un tiers autrefois sur la base de la charité ou de l'hospitalité. Entre les familles, l'on assiste à des luttes pour le contrôle des ressources. A l'intérieur des familles, le droit d'aînesse est souvent remis en cause par les cadets sociaux. Les rapports entre les différentes catégories sociales (autochtones et migrants) se détériorent du fait des représentations sociales que les uns et les autres se font des ressources minières (les dons et les projets d'insertion financés par les sociétés aurifères). D'une part, ce sont les migrants qui se sentent frustrés de la captation des ressources minières par les autochtones qui se les représentent comme la récompense des terres expropriées et mal récompensées. D'autre part, ce sont les autochtones qui sont mécontents du fait des indemnités, des logements réalisés à la faveur des migrants réinstallés dans les villages.

Sur le plan économique, l'exploitation de l'or, par la destruction des terres et des plantations, a entraîné une dynamique économique de reconversion des populations locales dans d'autres domaines d'activités telles que le commerce, le transport, l'orpaillage. Concernant l'orpaillage, cette activité a refait surface dans les villages de Hiré et d'Agbaou avec l'exploitation moderne de l'or. En tant qu'activité illégale, l'orpaillage participe également aux problèmes sociaux (viol, vol, prostitution...) que vivent les populations. Mais la pratique de cette activité s'explique par la pauvreté et l'expropriation des terres mal récompensées. Ce

résultat se rapproche de celui de D. Goh (2016, p. 18) qui révèle que l'orpaillage est non seulement lié à la mévente des produits agricoles traditionnels (café et cacao) mais surtout, il est une activité très lucrative dans laquelle de nombreux acteurs, intervenant à des niveaux divers et avec des rôles précis, trouvent leur compte financier.

A cela s'ajoute l'adoption d'autres cultures agricoles comme le teck, le palmier à huile, l'hévéa etc. en tant que plantations d'opportunité et résistantes aux aléas climatiques. Ces pratiques innovantes permettent une adaptation des acteurs face à un milieu social en pleine mutation. C'est pourquoi, les résultats de cette étude vont dans le même sens que ceux de J. Ferrol (1998, p. 1) qui relèvent que les transformations ou les changements sociaux se traduisent le plus souvent par des modifications de grande ampleur en mettant en jeu le destin de la collectivité et non la situation de chaque individu pris isolément. L'adoption de nouvelles cultures agricoles au détriment des anciennes par les populations corrobore avec cette pensée. Les conditions de vie difficile auxquelles font face plusieurs individus à Hiré et à Agbaou en témoignent. Au-delà, des problèmes politiques, sociaux et économiques que traversent ces deux villages avec l'exploitation minière, des opportunités d'investissement, de résilience s'offrent aux populations pour faire face à ce nouvel ordre économique qui s'imposent à elles.

Conclusion

Le changement en tant que transformation structurelle est inhérent à toute organisation sociale et à toute la vie humaine. Ce dynamisme social qui n'est pas forcément une évolution peut être lié à des facteurs endogènes ou exogènes. Quoiqu'il en soit, il fait partie de la vie de l'homme. Partant, cette étude, qui a eu pour objectif de mettre en lumière les mutations sociales induites par l'exploitation de l'or dans les villages de Hiré et d'Agbaou, est parvenue aux résultats selon lesquels, l'exploitation de l'or participe aux dysfonctionnements des chefferies locales au regard des récurrentes réorganisations observées. De plus, les rapports sociaux intercommunautaires se restructurent par la fragilisation des équilibres sociaux qui se traduisent par des conflits liés aux indemnités et des crises sociales relatives à l'emploi et aux financements des projets d'insertion sociale. Enfin, l'économie minière a engendré des dynamiques socio-économiques en offrant d'autres opportunités d'investissement aux populations locales pour s'adapter au nouvel ordre économique. En d'autres termes, l'implantation des sociétés aurifères dans les localités sus-indiquées augure le changement social en rapport avec les ressources minières. De ce qui précède, l'exploitation de l'or n'est pas le seul facteur du changement social en cours dans les localités observées, mais en tant qu'activité économique principale du moment, elle est devenue le facteur dynamisant qui influence les autres activités.

Dès lors, les résultats de cette étude viennent enrichir le débat sur la problématique de l'exploitation des ressources minières et les externalités liées à l'industrie minière sur les populations riveraines. Ils permettent à travers les théories de la sociologie des organisations de comprendre que le phénomène de l'exploitation de l'or est un fait social total. Par conséquent, il influe sur les

systèmes sociopolitiques et socioéconomiques. Les différents résultats ont révélé que l'exploitation minière a certes des impacts négatifs sur les villages de Hiré et d'Agbaou, mais ce n'est pour autant qu'il faut mettre fin à cette activité, d'autant plus que les populations locales et au-delà toute la Côte d'Ivoire y tirent profit. Le développement de l'industrie minière doit reposer sur un nouveau paradigme avec le renforcement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour assouplir les externalités négatives. Cette étude doit permettre aux décideurs au regard des problèmes soulevés de mettre en place des stratégies pour un développement local durable.

Références bibliographiques

- BEAUCHAMP Claude et GAUTHIER Madeleine, 2008 « *Présentation du texte de Guy Rocher « L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale »* », SociologieS, Découvertes / Redécouvertes. « Disponible en version électronique à l'adresse suivante » : <http://journals.openedition.org/sociologies/2313> ; DOI :<https://doi.org/10.4000/sociologies.2313>. 02 novembre 2021.
- DEPELTEAU François, 2000, *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Louvain-la-Neuve : De Boeck, 417 p.
- KAYE Josie Lianna et YAHYA Mohamed, 2012, Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles : Industries extractives et conflits, Groupe inter-agences des Nations Unies pour les actions préventives, New York, 52 p.
- KOUADIO Kouassi Nicolas, 2008, *Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socioéconomique à Hiré (sud-Bandama Côte d'Ivoire)*, mémoire de DEA, Université de Bouaké, 95 p.
- KOUADIO Kouassi Nicolas, (2016), « Exploitation Minière, Facteur De Recompositions Socio-Economiques dans la Sous-Préfecture de Hiré (Côte d'Ivoire) », *European Scientific Journal*, vol. 12, n°17, pp 287-304.
- FERRÉOL Gilles, 1998, « Théories du changement social et dynamiques urbaines », *Expressions*, Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) Réunion, pp. 87-99.
- FREDERIC Thomas, 2013, « Exploitation minière au sud : enjeux et conflits », *alternatives sud*, vol. 20, n°7, PP 7-28.
- GOH Denis, 2016, « L'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire : la persistance d'une activité illégale », *European Scientific Journal*, vol.12, n°3, pp 18-36.
- GNAMIAN Annick Paule-Estelle, 2008, *Libéralisation et pauvreté : le cas des producteurs de cacao de la Côte d'Ivoire*, Mémoire de Maîtrise en administration des affaires, Université du Québec à Montréal, 144 p.

- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-La-Neuve : Bruylant-Academia, 368 p.
- OUREGA Dabé Laurent, 2016, *Gouvernance locale et mobilisation sélective des migrants dans la sous-préfecture de Hiré*, thèse de Doctorat en sociologie, Abidjan, Institut d'Ethno-Sociologie (I.E.S.), 321 p.
- ROCHER Guy, 1968, *Introduction à la sociologie générale*, Tome 3, Paris, édition HMH, 318 p.
- ROCHER Guy, 1973, « L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale », Un article publié dans l'ouvrage de Guy Rocher, *Le Québec en mutation*, chapitre VIII, pp. 207-221, Montréal, Éditions Hurtubise HML Ltée, 345 p.
- TANO Assi Maxime, 2012, *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la Sous-préfecture de Méadji au sud-ouest ivoirien*. Economies et finances. Thèse de doctorat, Université Toulouse II Le Mirail, 263 p.
- TILLY Charles, 1984, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°4, pp. 89-108.
- YAO Yao Cyprien, 2015, *Exploitation minière et conflits fonciers : cas de Hiré*, mémoire de master1 de Sociologie de l'Environnement, Abidjan, Institut d'Ethno-Sociologie (I.E.S.), 78 p.

READING “PROTECTING” AND “BEING REJECTED” AS ENIGMAS: OWNERSHIP AND INHERITANCES IN AUGUST WILSON’S *FENCES*

Alexandre Nubukpo¹

Université de Lomé, Togo.

Alexandre25nubukpo@gmail.com

Abstract:

A father necessarily cares about spiritual transmissions that are made despite rejection. That may not be due to the questionable means through which propriety is acquired. Whatever these conditions, there is behind, the idea of building fences. How does a frustrated father, who is unable to fight his society of birth, a society that denies him a set of things, can, as the head of a family, provide for his son, keeping in mind his duties as a father? An unfaithful husband that tries to be seen as a responsible man and father, while at the same time challenging to break his son's dreams, jailing him, symbolically, supposedly out of love for him, in his own wrong working ethics, pretending to be protecting him against the fatal consequences of racism.

Keywords: Fatherhood, Ownership, Fences, Responsibility, Manhood

Résumé :

Le père a nécessairement des rapports aux biens, et se soucie des transmissions quasi spirituelles qui se font parfois sur fond de rejets. Il se peut que cela ne soit pas lié au caractère douteux des conditions d'accès à la propriété. Quelque puissent être ces conditions, il y a l'idée de bâtir tout autour, une clôture. Comment un père frustré et incapable de lutter contre sa société de naissance qui le brime, peut en tant que chef de famille, tout en ayant le souci de ses obligations morales, faire en sorte que son fils ne manque de rien ? Un mari infidèle qui cherche à ne pas perdre la face, de sorte qu'on le perçoive comme un homme et un père responsable, en même temps qu'il s'évertue à briser le rêve d'un fils, l'emprisonnant de fait dans une dépendance vis-à-vis de lui, ce père qui prétend que par amour, il choisit de garder son fils dans une éthique de la besogne en prenant pour prétexte de construire une barrière vitale autour de lui pour le protéger des conséquences fatales du racisme.

Mots Clés : Paternité, Rapport aux biens, Barrières, Prise de responsabilité, Masculinité

¹ Maître assistant, Département d'Anglais, Faculté des Lettres Langues et Arts, FLLA, Université de Lomé, Togo.

Introduction

Is manhood to be de-historicized? Is it not society specific? Masculinity and the interactions around masculinity among which we have the father and son's, could it be read putting aside the historic contents of the difference in experience that father and son, though masculine enough, have? That makes of rejection an enigma. In the mean time, protection remains an enigma as well. The reasons behind rejection are not always clearly stated. What is there to be protected? Does protection serve the end of history unknown or does it serve to deny history? And such questions are enigmas in the father-son relationship. If they were no enigmas when dead-ends are met and father and son fail each other, the reasons why could and would be easily given. One cannot leave aside gender issues when an adulterous girl child is taken care of by the very woman that was the victim of adultery. Such a protection becomes an enigma as well. Fences can be real and not simply mere symbols. Something physical they are. Something one can touch with one's own hands.

The fences to protect oneself with or one's propriety are supposedly meant to keep people away when they have not previously been invited in. In August Wilson play, *Fences*, the characters build various symbolic fences to protect themselves from the dangers to come. There are real dangers as well as imaginary ones. In the meantime acquiring propriety or ownership can be an issue in itself! Ownership can be an issue before having the fences laid with the given purpose of protecting. Rose is the major female character in the play. She is married to Troy. She gave him a son. She doesn't work. Every Friday evening, Troy, once paid for the week, puts in her hands the money he earned. What the character of Rose protects once her husband Troy told her about his unfaithfulness is that very possibility to give herself, Rose, a second chance in life. Before the Civil Rights Act of 1964, many African American men and women could not benefit from some of the rights they were entitled to. For example, the 15th amendment to the constitution of the United States gave in 1870 the right to vote to African American males. Some had to wait till the Civil Rights Act of 1964 was signed by President Johnson to have a new legal basis to be in a position to claim rights they had from 1870 like the right to vote. Patriarchy was not necessarily fought in such conditions. So it is rare to imagine an opportunity in the fifties offered to a woman not only to be an obedient and submitted woman, but a woman that found a way to emancipate herself from patriarchy which symptoms are for example staying not only with a loving but also adulterous husband! Emancipation also meant protecting the little one with whom she shares the same gender, Alberta's daughter, Raynell. Being independent as a woman as well as a human being is what comes first. What could have been paradoxical if she had not chosen gender over hatred is that it is the girl that was given birth to in adultery, the daughter of her adulterous husband, Raynell, that exemplifies the strong ties between Rose and the other girls and women belonging to the same gender. There is diversity to be found in the fences that are laid. All the fences do not aim at the same thing. There remains unsolved questions that the playwright August Wilson justly raises. And these are and will stay a set of enigmas to directors who chose or will

choose, like Denzel Washington did, to make a movie of it. The enigmas are things you are not familiar with or things not understandable from one's point of view. At times it reveals a lack of reasoning. Definitely the enigmas seem unsolvable questions. To help our analysis and showcase other possible fences, we choose to consider another play by August Wilson which is *The Piano Lesson*, in which there was a risk to read one's ascendancy as mere means. While in *Fences*, patriarchy, race and gender seem to be the dominant themes, in *The Piano Lesson*, Inheritance, race and gender are to be prioritized. How could the fight to inherit the piano that one's grandparents were given as slaves in exchange of and sell it so as to acquire land or keep it as a treasure that brings back ghosts remain unsolvable questions? How one could think inheriting such a piano or making profit from its sale without any consequence is still an enigma. The piano is fought for by different family members to serve different purposes though each of those fighting for it knew that people have been exchanged for it. The price of that piano was many slaves. The inheritors are African Americans. Such choices are unexpected and the enigmas are real because it may lead to reading one's ascendancy as mere means. Slaves or not, the piano is worth something to fight for. And it is a world devoid of any sense of being morally or spiritually indebted to one's ancestors that were slaves indeed that could give their lives in exchange for a piano because their master wanted to please his wife and offer her a piano. There are things that may question reason. Because they would not have come as enigmas if people were being educated in a way so as to read the world, their community, their family, as a place devoid of any sense of debt and moral. In that they are unsuspected enigmas. Boy Willie and Berniece though African Americans from the same family view differently the inherited piano. Berniece though frightened had her little girl learn the piano on that inherited one. What does Berniece want to transmit to her child? Family history or the piano? Is it not a way to put some fences around her little girl? Fences against society and fences against family members like Boy Willie claiming inheritance as well, but for the end goal of selling because there is something that could be sold. In other words money at all costs. Money instead of memory even when one's ascendancy as slaves were the price paid, human beings as the living price paid in exchange for the piano!

1. Fences and Rejection

Troy is confronted to his being lonely. Not that he has been sent out of the doors of his own house but mainly because he has been sent out of the doors of his marital life. And his life in couple being put to an end there are broken parts that are revealed. Fences too that initially were not part of the marital life. Other fences are broken within. Troy fails to protect. The head of the family could not have pretensions as a head of family if he fails to protect his family within the limits that he is supposed to have built to bring safety or something that testifies to a family kept safe. Having the others stay out is a way of asserting ones' desire not to have some people within the "borders" of one's fences. What ends serves the pretention to protect people that do not respect what is supposed to have been, or what is supposed to be your authority. The reason why the character of Rose

chose to protect Raynell is that Raynell had no way to know that she had been conceived in adultery and having been born with a mother that died while she, Raynell, was being given birth to, Raynell is left unprotected from birth.

Troy feeling guilty for having committed adultery with Alberta who died too soon, who would have protected Raynell? There is a lack of fences! Rose decided not to respect her duties toward an unfaithful husband but created duties towards the outcome of his unfaithfulness: Raynell. Rose brought the fences! This is conceivable! When you think about the fact that a cheated woman, out of anger and pain, could find some peace of mind in knowing that her rival is a dead person, you understand why Rose chooses Raynell. So Rose's love for little Raynell is not without meaning! Having loved and spent her life with Troy, Rose could take care and even love Troy's child. She can do it out of love for Troy. Not out of love for dead Alberta. Rose can take care of Raynell. It is conceivable provided her rival is a dead woman! And so was she.

Rose is not without knowing with certainty that Troy still loves her. She simply conceives of Troy's unfaithfulness as being mere irresponsibility! Here we have rejection. Troy is rejected because he behaved childlike and asked for forgiveness afterwards! Troy did try to explain that he was weak. Rose could not take it! She simply could not! Weakness does exist. After having tried for so many years to stay loyal and responsible, even though he started where he started. He wanted Rose to understand the possibility of being weak. He was rejected though!

Rose, I done tried all my life to live decent... to live a clean... hard... useful life. I tried to be a good husband to you. In every way I knew how. Maybe I come into the world backwards, I don't know. But... you born with two strikes on you before you come to the plate. You got to guard it closely...always looking for the curve ball on the inside corner. You can't afford a call strike. If you going down...you going down swinging. Everything lined up against you. What you gonna do. I fooled them, Rose. I Bunted. When I found you and Cory and a halfway decent job... I was safe. Couldn't nothing touch me. I wasn't gonna strike out no more. I wasn't going back to the penitentiary. I wasn't gonna lay in the streets with a bottle of wine. I was safe. I had me a family. A job. I wasn't gonna get that last strike. I was on first looking for one of them boys to knock me in. to get me home. [...] Then when I saw that gal... she firmed up my backbone. And I got to thinking that if I tried... I just might be able to steal second. Do you understand after eighteen years I wanted to steal second. [...] Rose you're not listening to me. I'm trying the best I can to explain it to you. It's not easy for me to admit that I been standing in the same place for eighteen years. (Wilson August, *Fences*, 1985, pp. 69-70)

The character of Troy is very interesting in that he tries to justify himself. He uses the imagery of the alertness needed in professional sports. And the fact that society up to then had not given him reasons to think that he was desired. And he was alive. He had to be alert all those years. So whether he was paranoid or not, racial discrimination did make it impossible for him to play professional baseball.

Racial discrimination in itself is being rejected by society on certain terms. It is mere rejection whether it is legal or not, because racial discrimination can be

voted by parliaments into something legal and supported by the law. When integrated became O.K. Troy was already in his forties. And using age to justify things may be a way to find fences to protect oneself. To protect oneself against assaults that will deny history and address the problem in terms of having been able or not laying emphasis on age only. History denied victories to people. Racial discrimination is historically specific. So age only does not tell the whole truth. So rejection could be denied while at the same time one may be looking, just like Troy, for ways to protect oneself.

After all, is Troy not a father? And as a father he needed respect and trust from his son. So having a stance based on his experience does not mean much to a child that had no way to trust his father because he was not yet born and could not judge of the reality of the experience of rejection of his father. The son is not being rejected by society. The son thinks that his father is abusive without having any reason to have such a stance. Troy's son thinks he does not deserve Troy as a father. It is simply unfair. Troy's son has no way to understand that Troy had a social experience of his own.

The society Troy faced is the one that made of him, to a certain extent, who he is. And he needs to protect himself so as not to fail himself in front of a son he loves. There were fences in the need to protect oneself without having any known means to do so. The whole situation turns Troy into a verbally violent father. And his son felt betrayed by his father. His son rejected him. Troy faced rejection from a son he dearly loves. He being rejected by a son he fails doesn't mean that he no longer needs to protect himself so as to keep some self respect. A father needs self respect. The need to have a sense of dignity may force Troy into a voluntary non open-mindedness. Because non open-mindedness is the only thing left to feel some barrier protecting against an intrusive world that denies your history and your experience as well.

Rose is the only thing dear to Troy that is left. He already lost a son. Unfortunately, Troy went to cheat on his wife and is left with a non expected daughter. The person he had cheated Rose on with, Alberta, came to die when their child, Raynell was being given birth to! Troy needed rescue! And he found no rescue in Rose. Once again, he was rejected. He was rejected by Rose too.

The guarantees his being in a couple offered, he lost too. He became lonely without a woman at his side. Not a woman per se but to have a woman at one's sides. He needed Rose at his sides. It's not a question of having a woman at one's side for the sake of having a woman at one's side. Rose understanding Troy means Rose could afford Raynell in replacement. There is something naïve about Troy. He thought that explaining the whole situation to Rose, telling the truth would have ended the vivid pain that the ambiguities were causing him. That's why he felt that Rose was not listening to him. Troy would have wanted Rose to listen but Rose won't listen. Troy does think about himself. He thinks honesty solves all. He is right to a certain extent. Honesty does solve problems but not all type of problems are solved by honesty alone. He shouldn't have cheated because cheating made of him irremediably not only a cheater but worse, a liar. Who

relies on a liar? Does being honest give the certainty that he won't cheat again? Can being honest give the certainty that he won't cheat again? Even if he will never cheat again there is something that will never be trusted again. And it makes it unforgivable! It cannot be forgiven! Honestly, it cannot! It will not be forgiven! Rose felt no responsibility towards him anymore. Not a single one. Raynell was a baby that was not yet in a position to mumble a word. Raynell is Rose love for Troy and the possibility for a baby to become a normal young person one day! Properly raised by a mother, Raynell won't complain of having lacked a mother. Troy feels that spending eighteen years with the woman without whom he would have become an alcoholic and a homeless person, a woman he dedicated a life too is something that can be tiresome. He sees it from the point of view of a talented man who grew up in a discriminated society. He was talented and baseball was not accepting black men then. He became who he became in that type of society before meeting Rose. Having met Rose they spent eighteen years together before Troy cheated once. Troy thought he had a point. He is being honest. Rose was there eighteen years too. She could have decided not to choose an alcoholic on the verge of becoming homeless eighteen years earlier. Rose had a point too. She is not the person that showed any weakness. She cheated on nobody. Rose is not a cheater. And Troy thought naively that he was honest with Rose having revealed his unfaithfulness to her. Troy thought that Rose would take into account his being honest, which turns out not to be the case because Rose, she was the one being cheated upon. Rose did not feel she has anything to forgive. Rose and Troy had a child, Cory. Cory was a talented young man. He could have made a life of professional sporting. His father Troy thought of him as a non obedient and irresponsible child that should be thrown out of his home. Cory did leave his father's house and found no support in him. Cory never made it in professional sport. He was talented, Cory. But he had a father and a traumatized one who knew too that he was talented in a non-integrating society long before Cory was given birth to. For Bonny Ball Copenhaver, Troy and Rose developed two different types of language or communicated differently:

Troy's speech is characteristically male in that he enjoys playful banter with sexual overtones, and he uses coarse language throughout the play. However most of his communication patterns are focused around maintaining power within the home by controlling all the conversations [...] In order to communicate their feelings, Troy and Rose use metaphors to help them articulate their feelings. Troy's favorite metaphor throughout the entire play is to use baseball imagery. He describes death as "nothing but a fastball on the outside corner," and when he has his first scuffle with Cory he tells him, "See. You swung at the ball and didn't hit it. That's strike one. See! You in the batter's box now. You swung and you missed. That's one strike. Don't you strike out. In referring to his affair with Alberta, Troy says that he "wants to go down swinging, "and she gave him the courage to steal second. Rose uses a planting metaphor to describe her relationship with Troy. She describes their marriage as planting a seed:"I planted myself inside you and waited to bloom. And it didn't take me no eighteen years to find out the soil was hard and rocky and it wasn't never gonna bloom" ... Troy's baseball allusions, especially with regard to Alberta were "sex segregated," and they excluded Rose and reduced Alberta to

an object; conversely Rose metaphor of planting was natural in tone and inclusive in nature. Indicative of her position in the home, Rose uses a less direct method to communicate. Troy normally does not do what Rose wishes. [...] Rose uses talking to keep the peace in the home; even though she knows that she will probably be unsuccessful. When she tries to convince Troy to let Cory play football, he becomes even more adamant against the idea. However, after Troy's confession, Rose's speech becomes much more direct, and she can hold her own with Troy.... Thus, when Rose begins to develop into her own person, she begins to use a more direct language pattern, and she will not tolerate Troy's questions or accusations any longer (Bonny Ball Copenhaver, 2002, *A portrayal of gender and a description of gender roles in selected American modern and postmodern plays*, East Tennessee State University, p. 184-186).

Troy loses his sense of authority whenever he is forced to admit that he is wrong. If such a case does not appear he is slightly authoritarian. Alberta is the loss. Alberta is what loses Troy. He fails because Alberta could not voice a word. She did exist. Raynell testifies of Alberta having existed. Alberta is nowhere to find, though. Alberta is dead and Rose lives. Alberta was the risk not to be taken. The temptation of Alberta is what ruined eighteen years of faithful loyalty. Was the risk worth taking? Troy bargained and lost. Alberta is dead. Alberta is nowhere to be found. She had no voice. And a baby is crying that is not yet a year old, looking for a mother that could feed her from the breasts with some milk. Rose had no milk to offer. She had no breasts full of milk for who is not a child of hers.

2. Transmitting and spiritually inheriting: Ownership.

The relation to propriety acquisition made manifest in *Fences* is even more disturbing when you consider a play like *The Piano lesson*. Let's consider how Troy was mean in *Fences*.

Other plays by Wilson emphasize the importance of African American ownership of land to achieve both economic and personal goals. Troy Mason's home in *Fences* represents how he has provided for his wife Rose and their son Cory "by the sweat of [his] brow" and challenges Cory to "go on and be a man and get [his] own house. However Troy's sense of achievement is bittersweet. The money he used for the down payment was the \$ 3, 000 the United States Government paid to Troy's brother who "got half his head blown off" fighting in World War II, leaving him mentally ill. Thus, Troy's symbol of success is also a constant reminder of his brother's heartbreaking sacrifice. (Rachel A Van Cleave, 2006, *Property lessons in August Wilson's The Piano Lesson and the Wake of Hurricane Katrina*, Golden Gate University School of Law, p.123).

Propriety acquiring and ownership are not to be read forgetting the time period or the specific time in history that we are referring to. African Americans are believed or are truly people who survived the lack of integration. They did survive the fact that people were reluctant to offer them job decent enough to make possible ownership.

Troy could not be viewed otherwise. His disturbing behavior towards his own brother Gabriel and how he accessed to ownership could not be read putting aside the society in which he was and the specific time in history they were in, in that

very society. How can driving a garbage collecting truck be a racial issue? An issue that gave a resounding victory or a sense of it to the first Black person in his community to be the first one considered for driving a garbage truck that had been up to then only driven by euro Americans. Driving the garbage truck doesn't pay enough though! It is difficult then to access to ownership.

Troy needed the money of Gabriel, a war veteran, his brother, who lost his mind to the war and whose money is being used by Troy without Gabriel having enough sense to contradict him or to give his consent to the access to ownership in Troy's name rather. So Troy did use his brother's mental disorder to change his life. He used the illness of his brother to advance in life. Troy did it with Rose, standing as a faithful wife, at his side, of course. And they had fences put on their goods.

Rose tried morality. Troy answered then: "What do you want me to do [...] Rose? I done did everything I can for the man. I can't make him get well. Man got half of his head blown away [...] what you expect?² " Troy seems to have been thinking that loving Gabriel would not have changed anything in any way! The fact that Gabriel was a war veteran, who came back seriously damaged by the war was just to be accepted. What could he, Troy, have done living in a society that doesn't integrate people of color.

Gabriel lost his mind and thanks God he is being paid by the army, supposedly to have a decent treatment. That money became Troy's and the money paid for Gabriel's treatment did help Troy access to ownership. After all, Troy could have made it in baseball. Troy was a talented but young man of color in a not yet integrating society. Race was an issue, then.

In the *Piano Lesson*, it is even worse. How does one inherit the piano that was exchanged for one's siblings held in slavery. It was the piano that the moneyless slave master offered his wife, having exchanged that piano for some of his slaves. The thus exchanged slaves' lineage, their descendants fighting for that very piano and the use that can be made of it. Selling it so as to have access to ownership or keeping it though it brings back from time to time the fear of a specific ghost:

Troy Mason, a baseball player in *Fences*, and Ma Rainey, a popular singer in *Ma Rainey's Black Bottom*, sacrifice themselves at the same time that they create "expanded opportunities for other people like them." These two characters do not learn the lesson that Boy Willie and Berniece learn in *The Piano Lesson*, "the importance of ancestral linkage to the South and by extension, to Africa." Only, by embracing this heritage can they achieve full freedom. As Morales explains, "the transmission of history becomes a binding ritual through which Wilson's characters obtain an empowering self knowledge, a tangible sense of their own self worth and identity that gives them the strength to manage the future on their own terms. However the conclusion that Boy Willie must preserve the piano in order to embrace his history and identity is less convincing when we consider how Wilson initially ended *The Piano Lesson*. Wilson originally left the fate of

² Wilson August, *Fences*, p. 27.

the piano an open question. He explained, “To me what happened to the piano wasn’t important. The important thing to me was Boy Willie’s willingness to engage the ghost in battle. Once you have that moment, then for me the play was over” Shannon explains that this is consistent with “Wilson’s emphasis as a playwright, which is more on provoking thought than on providing solutions. (Rachel A Van Cleave, 2006, Property lessons in August Wilson’s *The Piano Lesson* and the Wake of Hurricane Katrina, Golden Gate University School of Law, p.122).

What is at stake is more than mere physical ownership. There are things that reveal how disturbing family ties are or can be. There are issues left non-raised. They are worth raising too. Those issues would have been or should have been provided for if only society took responsibility for it.

Troy is the one man, his son is supposed to have learnt from and who made his son suffocate and kills his son’s dreams because of the fear of racism. A once faithful husband perceived as a solid man of family. He lost a son to that fear that came from having experienced of a not yet integrating society. He was a traumatized man, who later, out of a weakness, lost Rose, his son’s mother to unfaithfulness. The first time he was being unfaithful and he did honestly confess his weakness. That very man once protected his family among other things through a disputable access to ownership.

Conclusion

The objective of this study was to demonstrate that not only could manhood be de-historicized, but it is also society specific. What are the findings of this study? First finding is that the father and son relationship could not be conceived out of the specific society one is and the historical time period in which the father and son interaction occurs. Once the society’s specificity is addressed and the historical time period addressed too, there remains the experience of the father and the choice of the son to trust or not his father’s experience. Because the son had no way to know about his father’s youth in the specific society his father was living in, really. The son may be told. The son may read about that time period. But the son was not around. The son could not have been around. He is a son. Trust or the lack of trust given to a father may help understand his stances. Understand does not mean sharing the stances. Understanding is still essential to accept who his father is. And rejection or protection are not conceivable out of that circle or that reality. The need to protect oneself and the search for dignity may be essential to age. Rejection may be due to the fact of not being able to forgive. Such are the first findings of our study.

Ownership, we found, maybe another issue. We found that ownership may be deemed legitimate. At times ownership maybe dubious, we found in our study. Those two stances around ownership may have come from a conception of what a man should be. Manhood and masculinity are in our findings to be read as possible enigmas. Why should there be a denial of the wrong patriarchy did to men as well. A man in society is supposed to be seen as the one that has fences built around his family! It is an ideological stance that at times fail families.

Fences are built so as not to have any intruder in. The intruder may be past history! The intruder may be one's personal experiences and one's own failure to deal with them. So we found that the fences are a symbol related to a certain conception of the duties of men towards their wives and children. To protect his son from unemployment, Troy found him a job. The son failed to accept the job because the son knew he deserved a better place in society. That led to rejection! Life, truth and time blew away those fences that deny history past and present as well! To have interactions deeply rooted in truth and the respect of the other, we found may lead to an understanding of the other even when one shares not those views and has other stances. Responsibility comes from knowing the choices one is making and not pretending not to have known them.

Bibliography

- YAO Yao Cyprien, 2015, *Exploitation minière et conflits fonciers : cas de Hiré*, mémoire de master1 de Sociologie de l'Environnement, Abidjan, Institut d'Ethno-Sociologie (I.E.S.), 78 p.
- Busch Anita, January 28, 2016, "Tony Kushner comes aboard Denzel Washington's *Fences* for Paramount", *Deadline*. Hollywood.
- Copenhaver Bonny Ball, 2002, "A Portrayal of Gender and a Description of Gender Roles in Selected American Modern and Postmodern Plays", State University, Electronic These and Dissertations, pp. 632. East Tennessee.
- Goldberg Matt, February 1, 2013, "Denzel Washington aiming to adapt August Wilson's *Fences* as next directing project", *Collider*.
- Grabowski Amelia Tatum, 2013, "She's A Brick House: August Wilson and the Stereotypes of Black Womanhood", *Student Publications Paper 99*, Gettysburg College, pp. 1-60. Gettysburg.
- Mc Kittrick Cristopher, February 13, 2017, "The star of the movie is the screenplay" August Wilson's *Fences*" *Creative Screenwriting*.
- Sepehrmanesh Mahdi, Sept 2015, "A New Historicist Reading of August Wilson's Ma Rainey's Black Bottom", *International Journal of Language and Literature and Linguistics*, Vol 1, N°3, pp. 211-216.
- USA Today, June 14, 2014, "Jimmy Scott ethereal-voiced Jazzman dies at 88."
- Van Cleave Rachel A., 2006 "Property lessons in August Wilson's The Piano Lesson and the wake of Hurricane Katrina", *Golden Gate School of Law*, Vol. 43, pp 97 – 129, California.
- Wilson August, *Fences*, 1985, A Plume Book, New American Library, New York.

**TEST D'EFFICACITÉ DE TROIS BIOSTIMULANTS SUR LE
RENDEMENT DE TROIS VARIÉTÉS DE TOMATE
(*Lycopersicon esculentum* L.) CULTIVÉES SUR LE SITE
D'EXPÉRIMENTATION D'AGRITRADE AFRICA SARL A CACAVELI
AU TOGO**

Larounga TCHANILEY^{1*}

Université de Lomé, Togo

tchanileadam@yahoo.fr

Kwasi Dzola AYISAH², Université de Lomé, Togo, **Kodjo Filbert AMOUZOU⁴**, Université de Lomé, Togo, **Bèlè Priscilla TCHEOU³**, Université de Lomé, Togo, **Yaya AMADOU⁴**, Université de Lomé, Togo, **Sanoka LAMBONI⁴**, Université de Lomé, Togo.

Résumé

Dans le contexte de la dégradation des sols et de l'évidence de la variabilité climatique, une étude a été menée dans le sud du Togo sur le site d'expérimentation d'AgriTrade Africa Sarl dont l'objectif a été de comparer les performances de trois variétés de tomate sous l'effet de trois biostimulants.

Le dispositif expérimental adopté a été celui en blocs aléatoires complets de trois traitements dont T0 (témoin absolu), T1 (14 t.ha⁻¹ Agriful + 8,5 t.ha⁻¹ Tecaminmax + 6-8 t.ha⁻¹ Tecaminflower) et T2 (14 t.ha⁻¹ Agriful + 8,5 t.ha⁻¹ Tecamin max) à trois répétitions combinés aux variétés de Red Gold, Sultan et Bahubali.

Les résultats obtenus ont montré que le rendement de la variété Red Gold, a dépassé ceux des variétés Bahubali et Sultan respectivement de 48,36% et de 95,3%.

Mots clés : tomate, variétés, biostimulant, efficacité, rendement

Abstract

Effectiveness test of three biostimulants on the yield of three varieties of tomato (*Lycopersicon esculentum* L.) grown on the experimental site of AgriTrade Africa Sarl at Cacaveli in Togo

¹Laboratoire de Recherche sur les Agroressources et la Santé Environnementale (LARASE) Département de Phytotechnie et d'amélioration des plantes. Ecole Supérieure d'Agronomie, Université de Lomé, 01 BP. 1515 Lomé, Togo.

* Correspondant : tchanileadam@yahoo.fr tél (+228) 90 25 73 44.

²Laboratoire Interface Sciences du sol, Climat et Production Végétale (LISSCPV). Département de Phytotechnie et d'amélioration des plantes. Ecole Supérieure d'Agronomie, Université de Lomé, 01 BP. 1515 Lomé, Togo.

³Doctorante au Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), Université de Lomé, B.P 1515, Lomé, Togo.

⁴ AgriTrade Africa sarl, 18 BP 276 Lomé, Togo, agritradefr@gmail.com, tél (+228) 90 10 96 26 / 92 87 77 47.

In the context of soil degradation and the evidence of climate variability, a study was conducted in southern Togo on the experimental site of Agritrade Africa sarl, the objective of which was to compare the performance of three varieties of tomato under the effect of three biostimulants.

The experimental device adopted was that of complete random blocks of three treatments including T0 (absolute control), T1 (14 t.ha⁻¹ Agriful + 8.5 t.ha⁻¹ Tecamin max + 6-8 t.ha⁻¹ Tecamin flower) and T2 (14 t.ha⁻¹ Agriful + 8.5 t.ha⁻¹ Tecamin max) at three repetitions combined with varieties of Red Gold, Sultan and Bahubali.

The results obtained showed that the yield of the Red Gold variety exceeded those of the Bahubali and Sultan varieties respectively by 48.36% and 95.3%.

Keywords : tomato, varieties, biostimulant, efficiency, yield

Introduction

Le monde agricole africain fait face à une crise de la santé des sols due à l'épuisement des éléments nutritifs depuis des décennies, sans réapprovisionnement. Ce qui cause la réduction des rendements et l'insuffisance des denrées alimentaires (Wijnhoud, 2007). Ainsi, le monde agricole fait recours aux engrais minéraux notamment le NPK et l'Urée pour augmenter les rendements des cultures. Non seulement ces engrais chimiques ne restaurent pas le sol mais aussi engendrent des effets néfastes sur la santé environnementale. La tomate (*Lycopersicon esculentum* L.) est l'un des légumes les plus rependus et consommés dans le monde (Shankara et al., 2005). Les tendances actuelles sont telles qu'au plan mondial, les superficies de production de tomate varient fortement d'un pays à un autre selon la production mais également selon les rendements (FAOSTAT, 2017). Le maraîchage est l'une des filières les plus importantes en agriculture (Carole, 2013, Gorobani et al., 2017). Particulièrement ce domaine de maraîchage et surtout dans la production, les systèmes de production existants au Togo, notamment la culture sur sol en plein champ ou en jardins familiaux ont toujours abouti aux rendements relativement faibles qui n'excèdent pas 5 à 6 Mg/ha malgré l'utilisation de la fumure (ITRA, 2011); ICVOLONTAIRES, 2012 ; FAOSTAT, 2017). Au Togo la production de tomate en 2011 était 5,346 tonnes avec 1,355 ha emblavés (Dansou et al., 2017). Ces faibles rendements sont imputables à la perte de fertilité des sols qui serait liée à leur dégradation plus poussée et aux pratiques culturales non adaptées (Benvindo et Jossias, 2014 ; Ayi et al., 2016). Le système actuel de production présente des défaillances notoires et ne permet donc pas de subvenir au besoin d'une population sans cesse croissante (MAEP, 2017). En dépit de l'importance qu'à la tomate pour la population togolaise, force est de constater que la production de ce légume reste très insuffisante.

La tomate pousse bien sur la plupart des sols qui ont une bonne capacité de rétention d'eau et une bonne aération. Elle préfère les terres limoneuses profondes et bien drainées (Amouzou, 2019). Les besoins en eau de la tomate pour son

développement sont de 750 mm en 110 jours (Mahrh, 2007). L'humidité de l'air joue un rôle important dans la fécondation avec un optimum situé entre 60 et 65% (Naika et *al.*, 2005). Il faut toutefois préciser que cette culture ne tolère pas de stress après le repiquage, pendant la floraison et lors de la maturation des fruits. En effet, selon Kotaix et *al.* (2013), les besoins nutritionnels de la tomate sont énormes surtout en N et K, or les engrais minéraux coûtent chers et ne sont pas à la portée de tous les paysans. Les mêmes chercheurs ont conclu que les engrais organiques (fumure, bouse de vache), également, ne sont pas facilement disponibles pour des exploitations à grande échelle. Ce manque d'engrais, va alors entraîner des carences en éléments nutritifs, qui vont affecter le bon développement des plantes. Dans le souci de réduire progressivement l'impact des fertilisants chimiques sur l'environnement, l'essai mené se veut de trouver une alternative qui va permettre l'utilisation des biostimulants afin de booster et d'améliorer le rendement de culture de tomate.

1. Matériels et méthodes

1.1. Site expérimental

L'étude a été réalisée dans le sud du Togo dans la région Maritime sur le site d'expérimentation d'AgriTradeAfrica sis à Caravelle à Lomé. Le sol est de type ferrallitique appelé localement « Terre de Barre » qui s'est développé à partir des dispositions continentales (Gorobani 2017). Ce type de sol couvre 47% de la région Maritime (Worou, 2000). Il est bien drainé et possède une faible matière organique inférieure à 10g.kg⁻¹ (Détchinli et *al.* 2017). Le climat du site est un climat tropical de type guinéen alterné par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Les périodes de Juillet à Août et de Novembre à Mars marquent les saisons sèches. Les périodes de saisons pluvieuses vont d'Avril à Juillet et de Septembre à Novembre. Les précipitations annuelles varient de 800 à 1200 mm et la température moyenne annuelle est entre 24 et 30°C (Worou 2000, Somana et *al.*, 2001).

1.2 Matériel végétale.

Le matériel végétal est constitué de trois variétés de tomates dont les caractéristiques sont consignées dans le tableau I.

Tableau I : Caractéristiques des variétés

Caractéristiques	Red Gold	Sultan	Bahubali
Croissance	Indéterminée	Semi' indéterminée	Semi indéterminée
Première récolte	72-75 JAR	60-65 JAR	60-62 JAR
Poids moyens des fruits	100-120g	100-120g	90-100g
Résistance au maladies	Résistance aux TLCV	Tolérance au TLCV et au flétrissement bactérienne	Résistance au TLCV

JAR=Jour Apres Repiquage, TLCV=Tomato Lea fCurl Virus Site : w.w.w.kalashseeds.com

Les caractéristiques des biofertilisants et de produits phytosanitaires ayant servi de mener l'essai sont présentées dans les tableaux II et III.

Tableau II : Caractéristiques des biofertilisants

	Biofertilisants	
	AgrifulTecamin max	Tecamin flower
Nature	Est un biostimulant pour la croissance et le développement racinaire	Est un biostimulant pour la croissance et le développement végétatif
Rôle	Améliore l'enracinement et augmente la disponibilité des minéraux du sol et catalyse le développement végétatif	Il active le métabolisme de la plante et la récupération après dissimulation de stress, augmente la production et la productivité
Composition	Extrait humique total : 25%, Acide fulvique : 25%, Azote total (N) : 4,5%, Phosphore total (P ₂ O ₅) : 1%, Matière organique totale : 45%	Acides aminés totaux : 18,3% p/p, Acide aminés libres 15,3% p/p, Azote total (N) : 8,9% p/p
Mode d'emploi	C'est un engrais utilisé dans la zone racinaire par arrosage, irrigation goutte à goutte, pulvérisation ou autre méthode qui assure l'application racinaire	Recommandé en application foliaire à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose	En pépinière : 1ml pour 11 litres d'eau (répéter tous les quinze jours) En plantation : 2ml pour 1 litre d'eau (répéter tous les quinze jours)	Pépinière : 25ml pour 15 litres d'eau (répéter tous les sept jours) En plantation : 50ml pour 15l d'eau (répéter tous les quinze jours)
		Augmente le nombre de fleurs et provoque la fécondation, active la fructification et augmente la production Azote total : 2%, Phosphore (P ₂ O ₅), 10% p/p, Bore : 1%p/p, Matière organique 0,5% p/p, Acide aminé libre : 3,2% p/p, Extrait d'Algue 4% p/p. Recommandé en application foliaire à l'aide d'un pulvérisateur. 25-50ml dans 15l d'eau

Site : w.w.w. agritechno.ch consulté le 15/05/2020

Tableau III : Caractéristiques des produits phytosanitaires.

	Produits phytosanitaires	
	Controlphyt Cu	Kini
Nature	Fongicide à base de cuivre sous forme de complexe organique : gluconate de cuivre	Insecticide à base de neem
Rôle	Potentialise l'action fongique des produits phytosanitaires, assure une réduction des attaques bactériennes, fongiques et virales aussi bien en quantité qu'en qualité. Il permet de réduire à 20% les applications cupriques. Cuivre : 9,1% p/p .Agent complexant : acide gluconique .Appliquer sur sol et sur les feuilles à l'aide d'un pulvérisateur	Anti appétant, répulsif. C'est un produit de traitement phytosanitaire conçu pour protéger les plantes et éliminer les ravageurs considérés comme indésirables. Appliquer sur sol et sur les feuilles à l'aide d'un pulvérisateur
Composition	80ml pour 15l d'eau soit 3l/ha	
Mode d'emploi		1litre dans 29 litres d'eau soit 5l/ha
Dose		

Source : Google : kini, insecticide à base de neem, consulté le 29/03/2021

1.3. Méthode

1.3.1. Dispositif expérimental.

Le dispositif expérimental utilisé est celui en blocs aléatoires complets à 3 traitements et à trois répétitions. L'unité expérimentale (parcelle élémentaire de dimensions 4 m x 1,2 m) a été constituée de deux lignes espacées de 0,90 m. La distance entre deux parcelles élémentaires consécutives est de 0,5 m ; celle entre deux blocs consécutifs est de 1 m. L'écartement entre les plants a été de 0,4 m sur la ligne qui comporte chacune 10 plants de tomate. Au total 27 parcelles élémentaires de dimensions identiques ont constitué la parcelle expérimentale et chaque parcelle élémentaire compte 20 plants. Les approches de fertilisation ont été à trois niveaux de traitements dont T0 (témoin absolu sans fertilisants), T1 constitué de 14 lha⁻¹ Agriful + 8,5 lha⁻¹ Tecamin max + 8 lha⁻¹ Tecaminflower et T2 composé de 14 lha⁻¹ Agriful + 8,5 lha⁻¹ Tecamin max. sous lesquels ont été

expérimentées les variétés Red Gold, Sultan et Bahubali. La combinaison des traitements et variétés est présentée dans le tableau IV.

Tableau IV : Combinaison des traitements et variétés

Combinaison traitements et variétés	Désignation
T0 Red Gold	Témoin absolu sans fertilisants et Red Gold,
T0 Sultan	Témoin absolu sans fertilisants et Sultan
T0 Bahubali	Témoin absolu sans fertilisants et Bahubali
T1 Red Gold + 8 lha ⁻¹ Tecamin flower et Red Gold	14 lha ⁻¹ Agriful + 8,5 lha ⁻¹ Tecamin max
T1 Sultan	14 lha ⁻¹ Agriful + 8,5 lha ⁻¹ Tecamin max + 8 lha ⁻¹ Tecamin flower et Sultan
T1 Bahubali	14 lha ⁻¹ Agriful + 8,5 lha ⁻¹ Tecamin max + 8 lha ⁻¹ Tecamin flower et Bahubali)
T2 Red Gold	14 lha ⁻¹ Agriful + 8,5 lha ⁻¹ Tecamin max et Red Gold
T2 Sultan	14 lha ⁻¹ Agriful + 8,5 lha ⁻¹ Tecamin max et Sultan
T2 Bahubali Bahubali)	14 lha ⁻¹ Agriful + 8,5 lha ⁻¹ Tecamin max et Bahubali)

1.3.2. Installation de la pépinière, préparation du terrain et repiquage des plants

Un germoir de 3 m de long sur 1,20 m de large rempli de sable rouge dont le rôle a été de retenir de l'eau a été utilisé. Les graines de tomate ont été semées en ligne avec une distance de 10 cm. Pour éviter le tassement du sol et faciliter la circulation de l'eau et de l'air dans le sol, le binage a, chaque fois, précédé l'arrosage de la soirée. La pépinière a duré 21 jours. Diverses opérations telles que le défrichage, le labour profond, le nivelage, la délimitation des blocs (trois blocs) et des planches (4 m de long et 1,2 m de large) ont été effectuées. L'installation des cultures sur la parcelle expérimentale a été faite en fin d'après-midi. La parcelle devant recevoir les plants a été arrosée avant et après le repiquage. Le schéma cultural utilisé a été de 90 cm x 40 cm avec un plant par poquet, soit une densité de 27777 plants à l'hectare. La tomate est une culture nécessitant assez d'eau. Par conséquent, l'arrosage s'est fait deux fois par jour (matin et soir) à raison de deux arrosoirs de 30 litres remplis d'eau par planche. Cependant s'il y a une pluie, l'arrosage n'est plus nécessaire.

I.3.3. Fertilisation.

L'apport des biostimulants a été fait suivant leur mode d'utilisation. Agriful et Tecamin Max sont appliqués deux fois sur les variétés Bahubali et Sultan et quatre fois sur la variété Red Gold à raison, respectivement, de 3 litres et 2,75 litres par hectare. Tecaminflower a été appliqué à raison de 2 litres par hectare, trois (3) fois sur les variétés Bahubali et Sultan et quatre (4) fois sur la variété Red Gold. La fréquence d'application des biofertilisants sur la culture a été diversifiée à cause des caractéristiques appropriées qu'à ces variétés (cycle végétatif semi-indéterminé pour les variétés Bahubali et Sultan et indéterminé pour la variété Red Gold).

I.3.4. Travaux d'entretiens et de protection phytosanitaire

Le binage a permis d'éliminer les mauvaises herbes, de briser et ameublir la croute superficielle autour des plants de tomates sur une faible profondeur. Pour avoir de gros fruits, l'ébourgeonnage a été nécessaire par l'élimination à l'aide d'un couteau, les gourmands ou les rameaux qui se développaient au niveau de l'insertion des feuilles situées en bas du collet. Cette opération a débuté quatre semaines après le repiquage et a été régulière. L'effeuillage a consisté à enlever les anciennes ou malades feuilles des pieds de tomate qui pourraient occasionner le développement et la propagation des maladies. Au 50^{ème} jour après repiquage, tous les plants ont nécessité un tuteurage en vue de les empêcher de se casser et d'éviter que les fruits ne touchent le sol. Deux types de tuteurages ont été adoptés. Le tuteurage avec des piquets pour les variétés Sultan et Bahubali et le tuteurage avec des ficelles pour la variété Red. Pour prévenir les plants contre les ravageurs, les bactéries et champignon, un fongicide à base de cuivre, Controlphyt Cuivre, a été utilisé à la dose de 80 ml dans 15 litres d'eau soit 3 litre.ha⁻¹. L'application a été foliaire. Les plants ont été traités quatre fois. Controlphyt Cu est utilisé le 1^{er}, 14^{ème}, 44^{ème}, 62^{ème} jours après repiquage. Kini, un insecticide foliaire à base de neem, anti appétant et répulsif (Google : kini, insecticide à base de neem, consulté le 29/03/2021), a été utilisé deux fois les 75^{ème} et 83^{ème} jours après repiquage des plants de tomate à la dose de 500 ml dans 15 litres d'eau.



Figure 1 : Parcelles d'essai



Figure 2 : Plant de la variété Bahubali



Figure 3 : Plant de la variété Red Gold Figure 4 : Plant de la variété Sultan

1.3.5. Méthode de collecte des données et la récolte

Les données sur le nombre de fleurs avortée et celui des fruits par plant ont été collectées sur cinq (05) plants de tomate choisis d'une façon aléatoire sur chaque parcelle expérimentale. Elles ont permis d'évaluer le taux de chute des fleurs et le rendement en fruits de tomate. Les variables prises en compte pour la détermination des paramètres techniques ont été calculées à partir de la formule suivante : $R = (M/N) \times Dp$; R = rendement (en $Mgha^{-1}$) par traitement, M = masse des fruits (en Mg) par traitement, N = nombre de plants utiles par traitement, Dp = densité de peuplement par hectare. le taux d'avortement (T0) a été calculé à partir de la formule : $T0\% = (NF - Nnf/NF) \times 100$; T0% = taux de chute des fleurs en pourcentage, NF = nombre total de fleurs par plant, Nnf = nombre total de fleurs non avortées par plant.

La récolte des fruits mûrs a été faite tous les 4 jours. La première récolte a été faite à partir du 72^{ème}, 72^{ème} et 76^{ème} jours après le repiquage respectueusement sur les variétés, Bahubali, Red Gold, Sultan. La récolte se faisait tous les 4 jours et la dernière récolte a été faite respectivement sur les mêmes variétés les 124^{ème}, 102^{ème} et 96^{ème} jours après repiquage.

1.3.6. Méthode d'analyse

Les données collectées ont été traitées à l'aide du tableur Excel. L'analyse de la variance ANOVA a été réalisée grâce au logiciel GenSTAT et le test de Duncan a été utilisé pour discriminer les rendements au seuil de 5% ($P < 0.05$).

2. Résultats

2.1. Effets des traitements sur la hauteur des plants

Les données de l'histogramme ci-dessous représentent les tailles moyennes des plants de tomates au 50^{ème} jour après repiquage sous les différents traitements pendant l'essai. Les hauteurs moyennes des plants vont de $18,400 \pm 83$ cm à $20,200 \pm 1,37$ cm, de $24,000 \pm 1,79$ cm à $26,733 \pm 1,59$ cm et de $43,067 \pm 2,43$ cm à $46,667 \pm 2,17$ cm respectivement sous les traitements T0, T1 et T2. L'analyse de la variance réalisée au seuil de 5% ($P < 0,05$) a montré qu'il n'y a pas de

différence significative observée entre les moyennes des hauteurs des plants de tomates sous un même traitement. En effet, les plants issus du traitement T2 ont été imposants par leur taille.

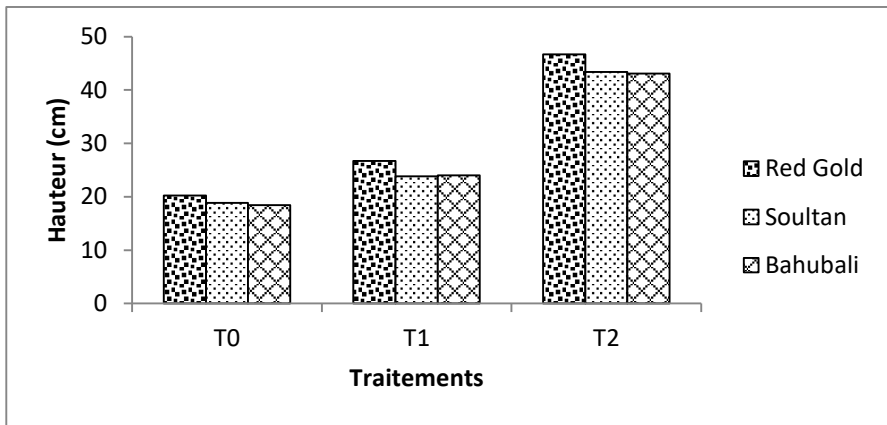


Figure 5 : Hauteur moyenne des plants au 50^{ème} jour après repiquage

2.2. Taux d'avortement

Les résultats du taux d'avortement des fleurs des variétés ont été évalués et consignés dans le Tableau V.

Tableau V : Taux des fleurs avortées, (%)

Variétés	Traitements		
	T0	T1	T2
Red Gold	7,88cde	16,55c	13,94cd
Sultan	5,03de	3,93e	6,50de
Bahubali	41,03a	30,23b	30,55b

PPDS : fertilisant 4,916 ; PPDS : variétés 4,916 ; PPDS : fertilisant et variété 8,51. Les valeurs affectées d'une même lettre ne sont pas différentes statistiquement au seuil de 5% ($P < 0.05$)

A partir de l'analyse statistique de ces données, le test de Duncan réalisé au seuil de 5% ($P < 0.05$) a révélé une différence significative au niveau des interactions variétés et fertilisation. D'après cette discrimination, le taux de chute des fleurs a varié suivant les approches variétés traitements de 7,88% à 13,94% pour Red Gold, de 3,93 % à 6,50% pour Sultan et de 30,23% à 41,03% pour Bahubali.

2.3. Effets des interactions variétés et traitements sur le rendement en tomates fraîches

La discrimination du test de DUNCAN réalisée au seuil de 5% ($P < 0.05$) a révélé que les différentes approches variétés et traitements ont eu un effet significatif sur les rendements en tomates fraîches qui vont de 19,86 t.ha⁻¹ à 48,56 t.ha⁻¹. Les données des résultats obtenues sont consignées dans le tableau VI.

Tableau VI : Effets des interactions variétés-fertilisants sur le rendement de la tomate (t.ha⁻¹)

Variétés	Rendements		
	T0	T1	T2
Red Gold	25,53cd	48,56a	39,62ab
Sultan	19,86d	24,86cd	23,51cd
Bahubali	22,65cd	32,73bc	30,25bcd

PPDS : fertilisant 6,18 ; PPDS : variétés 6,18 ; PPDS : fertilisant et variété : 10,70. Les valeurs affectées d'une même lettre ne sont pas différentes statistiquement au seuil de 5% ($P < 0.05$)

Sous le traitement T1, les trois variétés Red Gold, Sultan et Bahubali donnent des rendements en tomates qui dépassent leur production sous le témoin T0 respectivement de 90,20%, 25,17% et de 44,50%. Cette tendance d'augmentation des rendements a été également constatée sous le traitement T2 dont les rendements en tomates dépassent, respectivement, ceux du témoin T0 de 55,17%, 18,42% et 33,55%.

2.4. Analyse économique de la marge brute à l'hectare

L'analyse économique a été faite afin d'identifier l'option la plus rentable de l'approche des traitements et variétés. La rentabilité de chaque traitement a été estimée à travers une analyse de bilan partiel défini comme étant la différence entre le gain brut (output) et le coût des intrants (input). Le gain brut a été constitué par le montant d'argent correspondant au rendement moyen en tomates fraîches dont le prix du kilogramme est à 600 FCFA. Les intrants ont été constitués par les coûts associés à chaque traitement incluant ceux liés à la préparation du sol, à la pépinière, au repiquage, à l'arrosage, au sarco-binage, à la fertilisation, au traitement phytosanitaire, au tuteurage, à la récolte et travaux connexes, à l'achat des semences, des engrais, d'eau et des pesticides. Les prix des engrais sont : 6500F/l pour Agriful, 5000F/l pour Tecamin Max et 8000F.l⁻¹ pour Tecaminflower. Le coût de la main-d'œuvre est évalué à 2000 FCFA par homme-jour par hectare. Les résultats sont présentés dans le Tableau VII.

Tableau VII : Calcul des totaux intrants à l'hectare

Traitement Total et variétés	Main d'œuvre	de l'eau	Coût d'engrais phytosanitaires	Achat Semences	Produits Transportants	
T0 Red Gold 6099010	1090000	4500010	-	155000	120000	50000
T0 Sultan 5704920	1518000	4288920	-	155000	126000	45000
T0 Bahubali 5704920	1518000	4288920	-	155000	120000	48000
T1 Red Gold 6563260	1518000	4500010	210250	155000	120000	60000
T1 Sultan 6265420	1518000	4288920	127500	155000	120000	50000
T1 Bahubali 6264420	1518000	4288920	127500	155000	120000	55000
T2 Red Gold 6464260	1518000	4500010	146250	155000	120000	55000
T2 Sultan 6217420	1518000	4288920	79500	155000	126000	50000
T2 Bahubali 6214420	1518000	4288920	79500	155000	120000	53000

Selon les approches fertilisants-variétés, le coût total des intrants pendant l'essai a varié de 5701920 F à 6563260F. Les résultats de la marge brute sont consignés dans le tableau VIII.

Tableau VIII : Marge brute en FCFA du produit récolté à l'hectare

Traitements et Variétés	Rendement t/ha	Prix de tomate (FCA/kg)	Total produits	Total charge	Marge brute
T0 Red Gold	25,53	600	15318000	6099010	6099010T0
Sultan	19,86 d	600	11916000	5704920	6211080
T0 Bahubali	22,65 cd	600	13590000	5701920	7888080
T1 Red Gold	48,56 a	600	29142000	6563260	22578740
T1 Sultan	24,86 cd	600	14916000	6265420	8650580
T1 Bahubali	32,73 bc	600	1964400	6264420	13379580
T2 Red Gold	39,62 ab	600	23772000	6494260	17277740

T2 Sultan	23,51 cd	600	14112000	6217420	7894580
T2 Bahubali	30,25 bcd	600	18150000	6217420	11935580

Les différentes interactions des traitements et variétés ont eu un effet significatif sur le profit partiel. La variation du gain brut a suivi celle des rendements en fruits de tomate étant donné que le prix du kg de tomate était identique (600 FCFA).

3. Discussions

3.1. Effets des traitements sur la hauteur des plants

L'analyse statistique de la variance réalisée au seuil de 5% ($P < 0,05$) des données de la figure 1 a révélé qu'il n'y a pas de différence significative entre les données enregistrées sur les hauteurs des plants de tomates sous tous les traitements. Ceci connote l'importance des éléments nutritifs contenus dans chaque traitement, au regard de la composition des biostimulants utilisés pendant l'essai et leur rôle prépondérant dans la croissance et le développement des plants (Tableau 2). Malgré que les biofertilisants ne soient pas apportés sous le traitement témoin T0, les plants sous celui-ci ont réagi positivement grâce aux nutriments provenant de la dégradation des débris végétaux, des cadavres et des excréments présents dans le milieu. Les résultats obtenus sous les autres traitements sont conformes à ceux de William (2003) qui révèlent que l'emploi d'azote stimule une croissance de la partie aérienne favorisant aussi l'augmentation du rapport tiges feuillées, racines et hauteurs des plants.

En effet, les plants de la variété Red Gold sous le traitement T2 ont été meilleurs par leur taille en comparaison aux tailles des autres variétés Sultan et Bahubali sous le même traitement à cause de la propriété morpho-biologique de celle-ci reconnue pour sa croissance indéterminée. La hauteur moyenne des plants des parcelles ayant reçu les fertilisants ont dépassé ceux des parcelles témoins (T0) avec toujours une différence non significative ($P < 0,05$). Ceci suggère que les fertilisants apportés aux plants de tomates et dont leur composition révèle la présence d'azote ont boosté rationnellement la croissance des plants. Stevenson et Cole (1999) ont abordé dans le même sens à travers leurs travaux de recherche et ont conclu que l'azote favorise l'utilisation des hydrates de carbones qui stimulent le développement et l'activité racinaire favorisant ainsi l'exportation des autres éléments minéraux et la croissance des plantes ; idées reprises et confirmées par Tchaniley et al. (2020), dans leurs travaux de recherche sur l'effet de la combinaison des fertilisants organiques et minéraux (NPK 15-15-15 et Urée) sur le rendement de la laitue (*Lactuca sativa L.*) dans le sud du Togo.

Les substrats ayant servi aux traitements de l'essai mené comportent dans leur composition l'élément K dont son rôle primordial est de retenir l'eau dans les plantes. La présence de cet élément dans ces plantes de tomate a favorisé le transfert rationnel des autres nutriments à des fins métaboliques vers tous les organes de celles-ci. Sous ce même angle, Stéphanie et al. (2005), dans leur recherche sur l'aménagement des territoires irrigués, ont conclu que le K est un élément essentiel pour la croissance des plantes.

3.2. Taux de fleurs avortées.

Les observations menées sur l'essai montrent que le taux de chute de fleurs le plus élevé des approches variétés et traitements est obtenu de la variété Bahubali cultivée sous tous les traitements. Ce taux d'avortement des fleurs est accentué sous le traitement T0 avec une chute de fleurs de 41,03% (tableau IV). Par contre, le plus faible taux de chute des fleurs parmi ces variétés est obtenu de la variété Sultan avec 3,93%. La chute des fleurs pourrait s'expliquer d'une part, par l'insuffisance de nutriments sur les parcelles témoins quand bien même ceux-ci ont pu amorcer la croissance des plants de tomates ; d'autre part, par les propriétés biologiques propres à ces variétés ainsi qu'inévitablement au stress dû aux variations de température entre le jour et la nuit. Selon Shankara *et al.* (2005), la tomate peut surmonter un certain intervalle de températures, mais en-dessous de 10 °C et au-dessus de 38 °C les tissus des plantes seront endommagés. D'après Kotaix *et al.* (2013), la floraison et la fructification ont lieu dans un intervalle de 18-30 °C. A cet effet, Caburet *et al.* (2003), dans leur recherche, ont montré qu'un faible rayonnement lumineux combiné à de fortes températures diurnes et à des nuits tièdes conduisent à la chute des fleurs et des fruits. En conséquence, une certaine coulure peut être normale puisque la plante produit souvent plus de fleurs qu'elle ne peut supporter de fruits. Ce qui corrobore les données des résultats obtenus des variétés cultivées sous les différents traitements (tableau IV).

3.3. Effet des interactions variétés-fertilisants sur le rendement de la tomate

Les éléments nutritifs de l'approche de fertilisation sous le traitement T1, ont pu stimuler la production de la variété Red Gold dont le rendement en fruits de tomate a atteint 48,56 t.ha⁻¹ par rapport à sa production sous le témoin T0 qui n'a donné que 25,53 t.ha⁻¹ de tomates fraîches (tableau VI). Le rendement de la variété Red Gold a ainsi dépassé ceux des variétés Sultan et Bahubali sur la même parcelle respectivement de 95,33% et 48,36%. Les rendements en tomates fraîches de ces deux dernières variétés ont été, respectivement, de 24,86 t.ha⁻¹ et 32,73 t.ha⁻¹ et ont dépassé, à leur tour, leur production sous le témoin T0, respectivement, de 25,17% et de 44,50%. La potentialité en fruits de tomate exprimée par la variété Red Gold sous le traitement T1 de formule (14 lha⁻¹ Agriful + 8,5 lha⁻¹ Tecamin max + 8 lha⁻¹ Tecamin flower) serait due d'une part, à son mode de croissance végétative indéterminée qui l'aurait permis de prolonger sa production et d'autre part, à la présence, dans le milieu nutritif, du biofertilisant Tecaminflower (tableau II) connu pour son rôle d'augmenter le nombre de fleurs, de provoquer la fécondation, d'activer la fructification et d'augmenter la production. Cet élément (Tecaminflower) a eu un effet positif sur la croissance, le développement et le rendement des variétés mises en culture. L'augmentation du rendement en tomates fraîches sous cette approche de fertilisation serait également due, selon Tchaniley *et al.* (2020), à la capacité d'absorption normale des nutriments apportés grâce aux propriétés qu'ont les engrais biologiques de resituer les éléments nutritifs par leur action directe aux cultures, leurs permettent ainsi de rendre disponible les éléments nutritifs indispensables à leur croissance et à leur bon développement.

En effet, les résultats obtenus de l'essai (tableau VI) ont révélé que la variété Red Gold a pu normalement booster pour augmenter significativement son rendement en tomates fraîches par rapport aux autres variétés et par rapport au témoin T0. Dans leur recherche, Bradea *et al.* (2015), Kpaghéré (2017) et Amouzou (2019) ont conclu que le poids moyen des fruits qui est un élément clé du rendement est lié à la variété mais aussi à la nouaison et à la densité de la plantation. Ce qui confirme le résultat obtenu au niveau de l'approche variété Red Gold du traitement T1 (tableau VI) quand bien même le schéma cultural (90 cm x 40 cm) était le même sur toutes les parcelles mises en culture. Par ailleurs, les faibles rendements de toutes les variétés obtenus sous le traitement T2 par rapport aux rendements de ces mêmes variétés obtenus sous le traitement T1 (tableau VI) serait lié au manque de Tecaminflower dans la formulation du traitement T2 puisque sous le traitement T1, avec son incorporation dans le substrat de celui-ci, il y a eu hausse significative de production en tomates fraîches. Néanmoins les résultats obtenus sous le traitement T2 des variétés Red Gold (39,62 t.ha⁻¹), Sultan (23,51 t.ha⁻¹) et Bahubali (30,25 t.ha⁻¹), ont induit une augmentation significative de rendements qui ont, respectivement, dépassé de 55,18%, 56% et 37% la production obtenue sous l'approche variétés et traitement témoin T0. Ce qui démontre que l'apport des engrais biologiques améliorerait le rendement en tomates fraîches. Cette idée rejoint celles de Zaoui *et al.* (201) et Kotaix *et al.* (2013) qui ont conclu que la fertilisation foliaire permet d'augmenter de manière nette l'efficacité de la fertilisation sur les sols difficiles à travailler. Ce qui est en adéquation directe avec les conditions du milieu de notre essai mené sur les sols ferrallitiques communément appelés « terres de barre » qui possèdent un taux de matière organique faible (10g.kg⁻¹) selon Detchinli *et al.* (2017).

3.4. Analyse économique partielle de la culture

Les différentes interactions des traitements et variétés ont eu un effet significatif sur le profit partiel. La variation du gain brut a suivi le rythme de celle des rendements en fruits de tomate étant donné que le prix du Kg de tomates fraîches était identique (600FCFA/Kg) (Amouzou, 2019). D'une manière générale ce profit varie de 6 211 080 à 22 578 740 FCFA selon les approches variétés-traitements. La plus profitable des approches variétés-traitements (22 578 740 FCFA) est obtenue de celle de la variété Red Gold cultivée sous le substrat (Agriful + Tecamin max + Tecaminflower). Ce profit serait dû d'une part, au prolongement de la récolte au niveau de cette variété reconnue par sa croissance indéterminée et d'autre part, à la qualité des engrais liquides appliqués que la plante aurait utilisée d'une façon rationnelle dans le temps. Sur le même site d'expérimentation, les recherches de Matitoma (2020) sur la rentabilité de la tomate à cycle semi déterminé ont révélé que la profitabilité partielle de la tomate a été de 19112670 FCFA à l'hectare ; ce qui est inférieure à notre résultat à l'hectare (22 578 740 FCFA) obtenu sous la culture de la variété à cycle indéterminé. Nos résultats corroborent ceux de Kotaix *et al.* (2013) qui ont démontré dans leur recherche sur l'effet de l'engrais organique liquide «dragon 1», sur le développement de la tomate au sud et au centre-ouest de la Côte d'Ivoire que les engrais liquides applicables au niveau des feuilles et au niveau

des racines présentent des aptitudes adéquates pour être facilement absorbé par la plante. Ainsi la plante améliore sa productivité.

Conclusion

Les résultats obtenus de l'étude menée ont montré que la variété Red Gold cultivée sous l'approche de la formule du traitement T1 a été identifiée plus performante et productive sous l'effet conjugué des biofertilisants Agriful, Tecamin max et Tecaminflower. En plus de l'effet des biofertilisants apporté, le mode de croissance végétative indéterminée de la variété Red Gold a favorisé l'augmentation de son rendement qui a atteint 48,56 t.ha⁻¹ en tomates fraîches soit 90% de plus que le rendement du traitement témoin T0 resté à 25,53 t.ha⁻¹. Potentiellement, la plus profitable des approches variétés-traitements (22 578 740 FCFA.h⁻¹) est obtenue de cette variété Red Gold.

Références bibliographiques

- Amouzou K. F., 2019 Effet de l'utilisation de biostimulants sur le rendement de trois variétés de tomate (*Solanum lycopersicum* L.), sur les terres ferrallitiques du sud Togo. Mémoire de fin de cycle Licence en Sciences Agronomiques, Spécialité Phytotechnie, Ecole Supérieure d'Agronomie de de l'Université de Lomé 58 p.
- Ayi K. A., Gbénonchi M., J. M., Sanda K. and Kouami K., 2016. Cropping Systems Effects on Sustainable Maize Crop (*Zea mays* L.) Production on Depleted Tropical Soil. *International Journal of Pure & Applied Bioscience*, 4(3), pp. 206 – 215, <http://www.ijpab.com/vol4-iss3a31.php>.
- Dansou Kodjo K A., Adjata K. D., Sankara P., Gumedzoé Y. M. D. 2017. Evaluation de la résistance de cinq cultivars de tomate (*Solanum lycopersicum* L.) vis-à-vis des viroses dans les conditions agroécologiques de la région Maritime. *Journal de la recherche scientifique de l'Université de Lomé*. ISSN 1727-8651 Volume 19, Numéro 2 Spécial 2017. Pp 119-129. <https://www.ajol.info/index.php/jrsul/article/view/164277>.
- Bradeam.s., abdul-hussaina.s., snoussi s .a., beghlal k., 2015. effet d'un engrais biologique sur la croissance et le rendement de la tomate (*lycopersicumesculentumcerasiforme*) cultivée sous serre. revue *Agrobiologia* N°7, 33-37, 36p. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/119225>.
- Benvindo V. et Jossias M. 2014 Phosphorus in Sub-sahara African Soils Strategies and Options fot improving available Soil. *Phosphorus in Smillholder Farming Systems : a review*, 5p.
- Caburet A., Daly P., De Bon H., Langlais C., Lyannaz J.-P., Ryckewant P., 2003. Les légumes. In *memento de l'Agronome*, Paris-France, CIRADE-GRET, pp1023-1045.
- Carole K. 2013. Les maraîchers urbains de Lubumbashi : artisans de paix. Commission justice et paix belge francophone asb, rue Maurice Liétart 31/6,B1150 Bruxelles Belgique, tél: + 32 (0)27380801, Fax ; + 32 (0)27380800. Disponible sur www.jucticepaix.be.

- Détchinli K. S. Sognédji M. J. Bona K A et Atchoglo R. année ??? Modélisation des doses économiques optimales de fumier de ferme en culture du maïs (Zeamays L.) sur les sols ferrallitiques au Togo. Journal de la recherche scientifique de l'Université de Lomé. ISSN 1727-8651 Volume 19, Numéro 2 Spécial 2017. Pp 1-9. <https://www.ajol.info/index.php/jrsul/article/view/164084>.
- FAOSTAT, 2017. Production/rendement et surface cultivable de la tomate fraîche. Disponible sur [http : www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize](http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize).
- Google : *kini, insecticide à base de neem*, consulté le 29/03/2021.
- Gorobani A. Sogbédi M. J. et Mazinagou M. 2017 Amélioration de la production et de la rentabilité économique de la tomate au sud Togo. Journal de la recherche scientifique de l'Université de Lomé. ISSN 1727-8651 Volume 19, Numéro 2 Spécial 2017. Pp 131-138. <https://www.ajol.info/index.php/jrsul/article/view/164277>.
- ICVOLONTAIRES, 2012. Agri-guide. Les meilleures méthodes de production biologique.
- ITRA, 2011. Rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture disponible sur <http://www.fao.org/docrep/013/11500/Togo.pdf>. Consulté le 14 mars 2015.
- MatitomaMotchosso Justin, 2020. Effet des doses croissantes de l'Urée ordinaire et l'Urée Super Granulée sur le rendement de la tomate (*Solanum lycopersicum* L.) dans la zone côtière du sud-Togo : cas de de la Station d'Expérimentation Agronomique de Lomé (SEAL). Rapport de stage de fin de cycle Licence en Sciences Agronomiques, Mention Phytotechnie, P. 36.
- Kotaix A. J. A, T. P. Angui, C. Z. K. Pierre, N. L. Diby, D. Dao, Bonfoh B., 2013. Effet de l'engrais organique liquide «dragon 1», sur le développement de la tomate au sud et au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire, Agronomie Africaine 25 (1) : 37 - 52 (2013)<https://www.ajol.info/index.php/aga/article/view/99267>.
- Kpaghéré O., 2017. Effet des engrais solubles par rapport à celui des engrais classiques sur la culture de la tomate à Dapaong : cas de Korobongou et de Tangbaré ; Mémoire de fin de cycle Licence en Sciences Agronomiques. Mention Phytotechnie, Ecole Supérieur d'Agronomie, Université de Lomé. P. 44.
- MAEP, 2007, Deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au Togo.
- Mahrh, 2007. Fiche technique pour la production de la tomate au Burkina-Faso, Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, Burkina-Faso, 7 p.
- Stéphanie P. T., G. B. Lance and W. V. Ted. 2005. Irrigation management. Guide, irrigation industry association of British Columbia. Ministry of agriculture, food and fisheries. 7 p.

- Naika S., De Jeud J.V.L., De Jeffau M. et Vandam B., 2005. La culture de la tomate : production, transformation et commercialisation. Ed. Wageningen, Pays-Bas, 105p.
- Shankara N., V. Joep, G. Marja, H. Martin et V. Barbara, 2005. La culture de tomate : production, transformation et commercialisation. Ed. Wageningen Agrodok n°17 : 105p <http://e-biblio.univ-mosta.dz>.
- Somana K. A., Sedzro K. M. et Akakpo K. E. 2001. La production de manioc au Togo. WASNET No 8, Accra, pp : 24-28 <https://www.memoireonline.com>.
Site : www.kalashseeds.com consulté le 15/05/2020.
Site : www.agritechno.ch consulté le 15/05/2020.
- Stevenson J.F. and M. A. Cole M. A. 1999. Cycle of Soil Carbon, Nitrogen, Phosphorus, Sulfur, Micronutrients. JohnWiley & Sons, New York Second Edition 419 pages.
- Tchaniley L., Ayisah K. D., Dewa K. K. A. 2020. Effet de la combinaison des fertilisants organiques et minéraux (NPK-15-15-15 et urée) sur le rendement de la laitue (*Lactuca sativa* L.) dans le sud du Togo original submitted in on 11th may 2020. published online at www.m.elewa.org/journals/ on 31st july 2020 <https://doi.org/10.35759/jabs.151.3>.
- Wijnhoud J.M. 2007. Nutrient budget, soil fertility management and livelihood analyses in North-East of Royal society of London (B), 135: 430-446. <http://www.plant-production-systems.nl>.
- William G. 2003 : Physiologie végétale, Editions De Boeck Université, rue des Minimes 39, B-1000 Bruxelles, 110-115p.
- Worou S. K. 2000. Sols dominants du Togo. Corrélation avec la base de Référence Mondiale. ISSN 1014-853. Quatorzième réunion du sous-comité ouest et centre africain de corrélation des sols pour la mise en valeur des terres. Abomey, Bénin, 9-13 octobre 2000. <https://edepot.wur.nl/485156>.
- Zaoui E. et Bruno G.. 2011. Efficience de la fertilisation : nouveau défi pour l'agriculture moderne. Agriculture du Maghreb n° 51, 130p https://issuu.com/agriculture_dumaghreb/docs/agri_51_web_mai_2011.

FACTEURS ASSOCIÉS AUX COMPORTEMENTS DES AIDANTS NATURELS ET À L'INOBSERVANCE THÉRAPEUTIQUE CHEZ LES PATIENTES SOUFFRANT DE CANCER GYNÉCOLOGIQUE

Kouami ADANSIKOU¹
Université de Lomé, Togo
kopedam@gmail.com

Résumé

L'objectif de cette étude est d'identifier, les facteurs susceptibles d'influencer l'adhésion thérapeutique des patientes souffrant de cancer.

Elle a porté sur 79 patientes souffrant de cancer ainsi que leur aidant naturel au CHU Sylvanus Olympio. Les données ont été collectées grâce à un guide d'entretien semi-directif, au dispositif ZBI et à une grille d'observation. Il a été procédé à une analyse de contenu et à une analyse statistique.

Les résultats permettent de noter qu'il y a une inobservance thérapeutique liée en grande partie aux soucis financiers. Des liens entre l'origine supposée du cancer et le niveau d'observance thérapeutique d'une part, entre la perception de l'accompagnement par l'aidant naturel et le vécu de l'accompagnement par la patiente d'autre part ont été établis.

Bref, la représentation que les patientes ont de leur maladie impacte leur adhésion et orientation thérapeutique. Aussi leurs attentes vis-à-vis de l'aidant constituent-elles pour ce dernier un fardeau.

Mots-clés: Cancer - Représentation – Inobservance- Aidant - Fardeau

Abstract

Factors associated with caregiver behaviors and therapeutic non-compliance in patients with gynecological cancer

The aim of this study is to identify the factors likely to influence the therapeutic adherence of patients suffering from cancer.

It involved 79 cancer patients as well as their caregiver at the Sylvanus Olympio CHU. The data were collected using a semi-structured interview guide, the ZBI device and an observation grid. Content analysis and statistical analysis were performed.

The results allow us to note that there is a therapeutic non adherence linked in large part to financial worries. Links between the supposed origin of the cancer and the level of therapeutic adherence on the one hand, between the perception of support by the natural caregiver and the experience of support by the patient on the other hand have been established. .

¹Maitre-Assistant en Psychologie clinique et Psychopathologie au Département de Psychologie Appliquée, Université de Lomé (Togo) 24 BP 90959209 Lomé, Togo.
Tél : portable : +228 90 95 92 09 / 99 16 24 12, Email : kopedam@gmail.com

In short, the representation that patients have of their disease impacts their adherence and therapeutic orientation. So their expectations of the caregiver constitute a burden for the latter.

Keywords: Cancer - representation - non-compliance - caregiver - burden

Introduction

Selon l'OMS (2018), le cancer constitue la deuxième cause de décès dans le monde et était la cause de 8,8 millions de décès en 2015, et, d'après les données recueillies par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), leur nombre devrait atteindre 13 millions en 2030.

Près d'un décès sur six dans le monde est dû au cancer. Il y a en tête de liste chez les femmes le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus. (OMS, op cit). Il n'en demeure pas moins au Togo où le cancer de sein est le plus répandu, avec 60,20% suivis de celui du col de l'utérus à 23,20% (données CHU SO en 2018).

Dans la plupart des cas, le diagnostic initial du cancer crée un choc, le patient se retrouve très rapidement confronté à un ensemble de perturbations se rapportant, non seulement à son état de santé physique et psychique, mais aussi au déroulement de sa vie quotidienne (M. Krishnasamy, et al. 2007 ; S.A. Murray et al. 2010). Ces perturbations sont la conséquence du cancer, mais également des divers traitements, qui sont initiés à cette étape de la trajectoire de la maladie (Cooley, 2000).

Il en résulte pour la plupart des patients une souffrance intense et solitaire, qui augmente d'autant que le stress et qui peut avoir une influence néfaste sur le résultat du traitement étant donné que chaque patient peut avoir une perception ou une interprétation propre de sa maladie (théories profanes) même s'il connaît son étiopathogénie. Plusieurs traitements s'offrent alors à la patiente ou à son entourage.

De ce fait, le cancer, avec toutes les peurs qu'il véhicule, les bouleversements qu'il génère, atteint non seulement l'individu mais également ses proches. L'entourage porte la responsabilité de l'aide et du soutien à toutes les étapes de la maladie ; c'est sur lui que repose son impact (L. Payoux, 2010). Les proches sont des acteurs clés dans la prise en charge et l'accompagnement du malade face au cancer. Ils sont à la fois « héros et victimes » de la maladie (H. Joublin, 2012).

Tout un ensemble de personnes est alors embarqué dans un processus de soin qui dure des mois, des années ; le discours médical reste souvent sans effet puisque la patiente ou ses proches voient toujours le mal présent. Les aidants familiaux des femmes atteintes sont lourdement sollicités dans la prise en charge au quotidien et leur maintien à domicile. Ils sont considérés comme des acteurs participant activement au projet thérapeutique. Ces multiples sollicitations contribuent au sentiment appelé le « fardeau » (S.H. Zarit et A.B. Edward, 1996) engendrant de nombreuses conséquences sur la santé aussi bien physique que psychologique des aidants. (S. Verracchia, 2015).

Ainsi, F. Taleghani, Z. Parsa-Yekta et N.A. Nasrabadi (2006) ont cherché à explorer la manière dont les femmes iraniennes arrivent à faire face à un cancer du sein nouvellement diagnostiqué afin de fournir une base pour la culture des soins. Cette étude a relevé que, les femmes, pour faire face au cancer de sein faisaient appel à une approche religieuse, l'acceptation de la maladie, la réflexion sur la maladie et le soutien d'autres personnes.

A.E. Noku (2007) a noté qu'un réconfort de la part de l'entourage aidait la plupart des patientes souffrant du cancer du sein malgré la sélection faite à propos du membre informé. Elle a trouvé que l'inconfort psychologique des femmes est beaucoup plus lié à la sévérité des symptômes physiques et aux difficultés économiques. Cette étude fait également ressortir le fait que toute indisponibilité du médecin ou du soignant était négativement ressentie par les patientes. Elle montre le lien entre l'indisponibilité du corps soignant et le degré d'anxiété ou d'angoisse que cela génère chez les patientes, la relation entre l'acte chirurgical et le vécu que les femmes en ont et entre la représentation du savoir-faire du soignant et l'acceptation de l'acte chirurgical.

A.M. Nakou (2010) a examiné le lien entre le vécu et la représentation du cancer du col de l'utérus et les perturbations psychologiques observées chez 35 femmes hospitalisées au CHU-Tokoin. Les résultats indiquent une relation entre le vécu de la maladie comme mortelle et les états d'angoisse de mort. Il a été établi aussi une relation entre la représentation de l'origine de la maladie et les itinéraires thérapeutiques (cultes religieux, tradithérapie médecine moderne).

Du côté des aidants naturels, si plusieurs approches théoriques du concept de stress coexistent (B. Quintard, 2001), la théorie du stress de R. Lazarus et S. Folkman (1984) s'avère la plus utilisée pour expliquer le phénomène de stress de l'aidant naturel face à la situation d'aide (A. Selwood et al. 2007). C'est cette approche qui a été principalement adoptée dans l'étude du stress de l'aidant naturel du patient atteint d'un cancer.

A l'instar des différentes formes que peut prendre le rôle d'aidant naturel, le stress associé à la situation de l'aidant naturel comporte plusieurs dimensions. Dans la littérature, on retrouve de façon récurrente six dimensions du stress associé au rôle d'aidant naturel (M. Glajchen 2004; U. Stenberg, et al., 2009) et elles correspondent aux conséquences négatives mais aussi aux conséquences positives associées au rôle d'aidant naturel (C.W. Given, et al., 1993).

Il est décrit dans la littérature que le stress de l'aidant naturel du patient en traitement pour un cancer peut être lié à l'importance des interférences avec les activités quotidiennes de l'aidant, du fait de l'aide apportée à son proche (M. Van Ryn et al., 2011, C. Tinguay, 2017). La perturbation des activités familiales vaut particulièrement pour les aidants naturels qui, en plus de s'occuper de la personne atteinte de cancer, doivent aussi s'occuper de leurs enfants ou parents. Les soucis financiers associés à la prise en charge d'un proche atteint d'un cancer représentent une autre dimension caractérisant le stress de l'aidant naturel (J. Blank, et al., 1989; M. Van Ryn, et al., 2011, Observatoire Sociétal des Cancers, 2016).

Les exigences physiques et émotionnelles amenées par l'exercice du rôle d'aidant sont généralement liées aux capacités fonctionnelles du patient et à l'importance de ses symptômes (M. Glajchen, 2004 ; U. Stenberg, 2009). Un certain nombre d'études ont montré que l'aidant naturel peut expérimenter différents problèmes de santé physique comme conséquence de ces exigences (U. Stenberg, et al., 2009). Les problèmes les plus fréquents sont les troubles du sommeil, la fatigue, la douleur chronique, la diminution de force physique, la perte d'appétit et la perte de poids (P. Carter, 2003; B. Swore Fletcher, M. Dodd, K. Schumacher et C. Miaskowski, 2008; C. Tinguy, 2016). Ces symptômes ont à leur tour des répercussions négatives sur l'état fonctionnel de l'aidant naturel ainsi que sa qualité de vie (U. Stenberg, et al., 2009). La gestion de la douleur, les soins d'hygiène, la surveillance de leur proche et la responsabilité de la gestion des situations d'urgence sont autant d'écueils à leurs yeux que le médecin généraliste ne doit pas sous-estimer (C. Tinguy, 2017). Il sied de s'intéresser à la maladie à partir du diagnostic jusqu'à la rémission, puisque ce n'est pas tant le diagnostic qui déstabilise le système familial, mais l'organisation des soins, la modification des rôles au sein de la famille, les sentiments de peur etc. (M. Carreel, 2017).

Les études consacrées à la charge émotionnelle de l'aidant naturel mettent en évidence les mêmes types de réaction que chez le patient, à savoir anxiété et dépression, associées aux incertitudes, sentiments d'impuissance, de culpabilité et perte d'espoir liés à la situation (J. Blank, et al., 1989; M. Glajchen 2004; U. Stenberg, et al., 2009). Les travaux qui ont étudié l'importance de l'anxiété et de la dépression de l'aidant ont montré que celles-ci restaient relativement peu marquées pendant la période de traitement initial (Carey, et al., 1991; C.W. Given et al., 1993). Cependant, lors du suivi longitudinal de l'aidant, on a pu constater que sa détresse psychologique augmentait avec la progression de la maladie du patient (C. Nijboer, M. Triemstra, R. Tempelaar, R. Sanderman et G. Van den Bos, 1999).

Le manque d'information est relevé dans la littérature comme étant une source de stress chez les aidants naturels des patients en traitement pour un cancer (U. Stenberg, et al., 2009). L'information utile aux aidants naturels est celle qui les prépare à leur rôle (Schumacher, et al. 2000). Les besoins en information sont multiples, en lien avec les diverses activités de soin, avec l'évolution de la maladie, de ses symptômes et des traitements (E. Adams, M. Boulton, et E. Watson, 2009; M. Van Ryn, et al., 2011).

La littérature dans le monde est très florissante sur les aspects psychologiques liés à l'épreuve du cancer de sein. Néanmoins, nous référant à la littérature surtout au Togo, nous constatons qu'aucune étude n'a encore porté sur les effets des facteurs psychologiques et psychosociaux associés à l'inobservance thérapeutique chez les cancéreuses, de même sur la perception de la charge liée à la prise en charge par les accompagnants et pouvant ainsi rendre compte de leurs comportements vis-à-vis de leur patiente. Il nous a paru alors légitime de nous interroger d'une part sur les facteurs psychologiques et psychosociaux impliqués dans l'inobservance thérapeutique des patientes souffrant de cancer et d'autre part sur les comportements des accompagnants vis à vis de leur patiente. L'objectif de

cette présente étude est la compréhension des facteurs susceptibles d'influencer l'adhésion thérapeutique des patientes souffrant de cancer et les comportements des accompagnants vis-à-vis des patientes cancéreuses.

1. Matériels et méthode

1.1. Cadres d'étude

Cette étude a été menée dans la Clinique gynécologique et d'obstétrique du CHU Sylvanus Olympio de Lomé, précisément dans le pavillon de Gynéco B où sont prises en charge les grossesses pathologiques, les cancers génitaux féminins, les suites de couches et s'est plus intéressée aux cas de cancer. Le cadre a été étendu à 16 quartiers et agglomérations de la ville de Lomé.

1.2. Type d'étude et Echantillon

Il s'est agi d'une étude transversale prospective portant sur 79 patientes souffrant de cancer gynécologique ayant consulté ou étant hospitalisées à la Clinique gynécologique et d'obstétrique du CHU Sylvanus Olympio ainsi que de 79 aidants naturels pendant la période de janvier à septembre 2018 au CHU Sylvanus Olympio. L'étude s'est déroulée conformément aux règles de base de l'éthique relatives à l'information, l'anonymat, la confidentialité et au consentement éclairé verbal des participants dans le strict respect de la déclaration d'Helsinki selon laquelle aucune intervention susceptible d'altérer la dignité, l'intégrité et le droit à la vie privée des répondants ne doit être utilisée. Les caractéristiques sociodémographiques sont résumées dans le tableau I suivant :

Tableau I : Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon

	Patientes	Aidant naturel
Sexe		
<i>Féminin</i>	79	56
<i>Masculin</i>	0	23
Age (en années)		
<i>Min</i>	18	16
<i>Max</i>	67	75
<i>Moyenne</i>	29	24
Etat Civil		
<i>Célibataire</i>	19	54
<i>Marié(e)</i>	33	16
<i>Divorcé(e)</i>	28	9
Niveau d'instruction		
<i>Sans instruction</i>	8	4
<i>Primaire</i>	19	17
<i>Collège</i>	18	12
<i>Lycée</i>	22	19
<i>Etudes supérieures</i>	12	27
Religion		
<i>Animisme</i>	11	4
<i>Christianisme</i>	42	38

<i>Islam</i>	16	16
<i>Autres</i>	10	21

Les données ont été recueillies sur la base d'un guide d'entretien semi-directif, un questionnaire et une grille d'observation directe. Le guide d'entretien aborde, outre les caractéristiques sociodémographiques des patientes, les vécus et les représentations par rapport à la maladie, l'itinéraire suivi et la qualité de l'accompagnement par l'aidant.

Le questionnaire qui est, dans cette étude, représenté par l'Inventaire du Fardeau de Zarit et qui a été soumis aux aidants, nous a permis d'estimer le degré de charge que représente l'accompagnement pour les aidants. Il aborde de façon générale la façon dont l'aidant perçoit l'impact de la prise en charge de la patiente sur sa vie personnelle et socio professionnelle.

La grille d'observation a porté sur les comportements des patientes vis-à-vis du traitement en lui-même (respect des rendez-vous à l'hôpital, prise des médicaments ...), de leurs réactions vis-à-vis des aidants et aussi de la réaction des aidants vis-à-vis des patientes. Ces observations ont lieu dans le pavillon de Gynéco B du CHU Sylvanus Olympio.

Le traitement des données quantitatives a été fait à l'aide des logiciels Sphinx Lexica Plus, du SPSS 18. Les données issues des entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu dans sa technique logico-sémantique afin d'en saisir le sens manifeste des discours.

2. Résultats

Tableau II : Répartition des patientes en fonction du type de cancer

Type de cancer	Nombre	Pourcentage
Sein	57	72,15
Utérus	12	15,19
Ovaire	10	12,66
Total	79	100

Tableau III : Répartition des patientes et de leur aidant en fonction de la durée de la maladie et de l'accompagnement

Durée de la maladie	Patientes	Aidant naturel
moins de 6 mois	4 (5,06 %)	22 (27,85 %)
6 mois à 12 mois	18 (22,79 %)	23 (29,11 %)
12 mois à 18 mois	16 (20,25 %)	14 (17,72 %)
18 mois à 24 mois	13 (16,46 %)	12 (15,19 %)
Plus de 24 mois	28 (35,44 %)	8 (10,13 %)

Tableau IV : Répartition des patientes en fonction du niveau d'observance thérapeutique

Niveau d'observance thérapeutique		Echantillon (N=79)
Observance	-	16 (20,25 %)
Inobservance	Médicamenteuse	54 (68,35 %)
	Règles hygiéno-dietétiques	48 (60,76 %)
	Suivi médical	63 (79,75 %)

Ce tableau montre que l'observance thérapeutique n'est respectée dans sa globalité que chez 20,25 % des patientes souffrant de cancer alors 79,75 % des patientes quant à elles ne respectent pas le suivi médical et 68,35 % ne prennent pas leur traitement conformément aux posologies prescrites.

Tableau V : Niveau d'observance thérapeutique et difficultés relatives au traitement

Difficultés relatives au traitement	Niveau d'observance	
	Observance	Inobservance
Altération de l'état de santé	14 (17,72 %)	58 (73,42 %)
Effets secondaires insupportables	16 (20,25 %)	52 (65,82 %)
Longue durée d'hospitalisation	16 (20,25 %)	46 (58,22 %)
Soucis financiers	15 (18,99 %)	62 (78,48 %)
Manque de soutien moral	8 (10,12 %)	56 (70,89 %)
Immobilisation	14 (17,72 %)	46 (58,22 %)
difficultés dans les activités quotidiennes	15 (18,99 %)	55 (69,62 %)

Note: $\chi^2_{cor} = 3,172$ $< \chi^2_{lu} = 16,811$ $ddl = 6$ $DNS (p = .01)$
 $C = 0,08$

De ce tableau, nous pouvons déduire que la relation entre le niveau d'observance des patientes et les difficultés relatives au traitement est quasi nulle ($C = 0,08$). Néanmoins ce tableau nous permet de relever le fait que dans 78,48 % des cas, l'inobservance est due aux soucis financiers que rencontrent les patientes souffrant de cancer ; dans 70,89% et 73,42 %, l'inobservance est liée respectivement au manque de soutien moral vis à vis des patientes et à l'altération de leur état de santé. Il est également à noter qu'une majorité de ces patientes (65,82%) abandonne le traitement à cause des effets secondaires de ce dernier sur elles.

Tableau VI : Répartition des patientes en fonction de la représentation de l'origine du cancer

Origine supposée du cancer		Nombre	Pourcentage (%)
Naturelle	Hérédité	9	11,39
	Normale	1	1,27
	Infection	5	6,33
Mystique	Fruit des erreurs personnelles	5	6,33
	Punition divine	19	24,05
	Envoûtement / Malédiction	30	37,97
	Profanation des tabous	3	3,8
	Inconnue	7	8,86
TOTAL		79	100

Il ressort de ce tableau que 37,97 % des patientes associent leur mal à un envoûtement ou à une malédiction suivie par 24,05 % qui l'associent à une punition divine. Nous notons également que 11,39 % l'associent à une cause héréditaire et seule 1,27% la rattache à une origine normale.

Tableau VII : Origine supposée du cancer et niveau d'observance de la patiente

Origine supposée du cancer	Niveau d'observance	
	Observance	Inobservance
Naturelle	10 (12,66 %)	5 (6,33 %)
Mystique	7 (8,86 %)	57 (63,29 %)

Note: $\chi^2_{cor} = 19,164 > \chi^2_{lu} = 6,634$ ddl = 1 DS ($p = .01$) C = 0,44

Du tableau VII, il ressort que 63,29 % des patientes associent leur mal à une origine mystique et font preuve d'inobservance du traitement dans sa globalité. Elles sont suivies dans 12,66 % des cas par des patientes qui observent leur traitement et qui pensent que leur mal est d'origine naturelle. La différence au test Khi2 étant significative au seuil $p < .05$, nous confirmons l'existence d'une relation

d'intensité moyenne ($C=0,44$) entre le niveau d'observance des patientes et l'origine supposée du cancer dont elles souffrent.

Tableau VIII : Répartition des aidants naturels en fonction de la sévérité du fardeau que représente l'accompagnement de la patiente souffrant de cancer

Sévérité du fardeau de l'accompagnement	Nombre	Pourcentage (%)
Faible ou nul	16	20,25
Léger	12	15,19
Modéré	18	22,78
Important	33	41,77

Il ressort de ce tableau que 41,77 % des aidants naturels considèrent l'accompagnement de la patiente souffrant de cancer comme un fardeau important. Ils sont suivis par 22,78 % qui jugent ce fardeau modéré.

Tableau IX : Relation entre perception de l'accompagnement par l'aidant naturel et vécu de l'accompagnement par la patiente

Perception de l'accompagnement par l'aidant naturel	Vécu de l'accompagnement par la patiente	
	Soutien	Abandon
Faible ou nul	14 (17, 72%)	2 (2, 53 %)
Légère	4 (5, 06 %)	8 (10, 12 %)
Modéré	5 (6, 33 %)	13 (16, 46 %)
Important	9 (11, 39 %)	24 (30, 38 %)

Note: $\chi^2_{cor} = 15,442 > \chi^2_{lu} = 11,344$ $ddl = 3$ $DS (P = .01)$ $C = 0,4$

Il ressort de ce tableau que dans 30,38 % des cas, les aidants perçoivent l'accompagnement comme un fardeau et les patientes se sentent abandonnées par ces aidants. La différence au Khi2 montre une relation significativement positive et d'intensité moyenne ($C=0,4$) entre les deux variables. Nous en déduisons que la perception de la charge de l'accompagnement influence les comportements de l'aidant naturel vis à vis de la patiente.

Nous notons, à travers les entretiens que l'accompagnement de la patiente atteinte du cancer n'est pas chose aisée. Il présente des difficultés énormes pour l'aidant, aussi bien sur le plan de son développement personnel que sur la prise en charge

de la patiente dans ses besoins de la vie quotidienne et dans la recherche des moyens financiers en vue de son traitement.

Nous présentons ici un cas illustratif issu des entretiens :

Mlle F, 31 ans, célibataire avec un enfant de 13 ans, aidant naturel de sa sœur hospitalisée pour cancer du sein.

Quand ma sœur a été diagnostiquée, elle était au Gabon avec son mari. Ils ont commencé un traitement dans un hôpital militaire et au bout de 5 mois, comme ça n'allait toujours pas, il a préféré la ramener dans sa famille à Lomé. Il est reparti vivre avec sa deuxième épouse et nous l'a laissée ici. Quand on l'a conduite au CHU, on nous a dit que les produits utilisés au Gabon pour sa chimiothérapie n'étaient pas efficaces et qu'il fallait tout recommencer. Je travaille, je travaillais plutôt dans une micro finance. J'ai demandé un prêt qui m'a été accordé et c'est avec cela que nous avons honoré les trois premières cures. Ses cris et ses pleurs quand elle est à court de calmants me font me sentir vraiment mal. C'est difficilement que nous trouvons les produits à Lomé, il faut soit en commander du Nigeria, soit du Benin, en plus c'est moins cher là-bas. Je dois m'occuper d'elle tous les jours, j'ai fini par laisser mon travail pour le moment en trouvant un compromis avec mon patron, je dois prendre soin de mon enfant et aussi de moi-même et de ma propre santé fragile. Elle ne le sait pas, je suis séropositive depuis 4 ans et je pense aussi à ma propre santé. Il m'arrive des fois que les jours où je dois aller chercher mes propres médicaments coïncident avec ses jours de douleurs intenses. Je dois donc rester à côté d'elle pour la calmer et prendre soin d'elle. Il ne reste plus que nous trois, notre mère est décédée aussi de cancer ainsi qu'une autre tante. Je sais que je vais la perdre, vu son état surtout, mais je veux bien rester avec elle jusqu'à la fin. C'est dur, très dur.

3. Discussions

Ce qui tracasse le plus souvent, c'est l'origine de ce cancer, quand on en vient à se poser la fameuse question « *pourquoi moi ?* », question plutôt récurrente surtout quand on est dans un milieu comme le nôtre où se mêlent des croyances diverses et où chacun essaye de donner un nom au mal qui l'atteint. Plusieurs choix thérapeutiques s'offrent alors en fonction de ce qui se dit, se pratique autour de soi.

Telle que l'énonce la théorie de I. Sow (1977), la maladie n'est pas l'objet du hasard, elle est forcément l'œuvre ou l'action extérieure d'un individu poursuivant le but ultime de nous nuire. Et lorsque le patient initie un traitement religieux ou traditionnel, cela laisse entendre qu'il suppose que son mal est ou pourrait être d'origine mystique ou divine. Le mal, étant l'œuvre d'une tierce personne ou puissance invisible, ne pourrait être exorcisé que par l'intervention d'un tradipraticien ou par l'intercession d'une force divine.

Les patientes qui vivent le cancer comme une volonté ou une punition divine (24,05 % des patientes) pensent mériter leur sort et se sentent dans la majorité des cas coupables. Elles essaient alors d'expié leur péché afin de se voir guéries en cumulant des séances de prières, d'aveux publics, de demande de pardon.

L'anxiété, l'angoisse et le stress sont d'autant plus intenses chez la patiente convaincue de l'origine mystique de son mal (81,01 % des patientes de cette étude) qu'elle en arrive à se demander si un traitement traditionnel ou religieux ne réussirait pas mieux là où semble trainer un traitement médical, qui plus est coûteux. Elle en vient donc soit à abandonner le traitement médical au profit d'un autre traitement, soit à cumuler tous ces traitements sans tenir compte des interactions plausiblement négatives, surtout sur le plan médicamenteux, d'un tel syncrétisme thérapeutique.

Le cancer et son traitement causent de nombreuses perturbations dans l'état de santé global de la patiente. Cette situation viendra solliciter les proches du patient en leur imposant de nouvelles responsabilités compte tenu de l'impossibilité de la patiente à y faire face toute seule. Elle développe alors une dépendance vis-à-vis de son entourage telle que l'énonce la théorie de la psychologie du malade de C. Bloch et P. Sivadon (1973). Obligée de s'adresser à son entourage compte tenu de son état de santé, la patiente est donc obligée dans la plupart des cas de tout attendre de cet entourage-là, surtout quand elle se retrouve hospitalisée. Des besoins souvent pressants, mais un « timing » qui n'est pas respecté quant à leur satisfaction par l'entourage. L'accompagnement est donc dans ces genres de cas jugé mauvais par la patiente qui ne se sent pas vraiment soutenue (59,49 %), abandonnée à elle-même.

Vis-à-vis du traitement ou des soins en général, la patiente accorde une place très importante à l'aidant qui joue le rôle de soignant en l'absence de ce dernier dans ce genre de cas. Néanmoins, elle attend de lui des réponses positives ou du moins optimistes quant à la prise en charge effective de ses besoins imminents étant elle-même dans la quasi impossibilité de les satisfaire. La patiente se sent alors seule avec ses peurs et ses inquiétudes lorsque l'aidant est trop occupé à autre chose. Parfois la patiente attend beaucoup de l'aidant, et peut être déçue ou en colère, si celui-ci montre les limites de ses compétences. La colère et la frustration liée à la maladie peuvent être déplacées sur l'aidant ou sur le traitement lui-même.

En général, la maladie affecte aussi les autres : modifications des repères et des fonctionnements familiaux ou professionnels, peur de perdre l'autre, confrontation à sa propre mortalité, volonté ou impossibilité de soutenir l'autre. Les patientes peuvent se sentir comme un fardeau, ou au contraire totalement seules, et ne pas vouloir ou pouvoir partager leurs peurs. Souvent les autres se protègent mutuellement en évitant le problème ou en affichant une apparence très positive, qui paradoxalement crée de la distance entre eux, un sentiment d'isolement et de solitude. Des conflits variés peuvent arriver à ce moment suite aux changements de rôle et à l'évolution des attentes.

Dans la trajectoire de la maladie, la phase de traitement représente le moment où le proche adopte le rôle d'aidant naturel et endosse de nouvelles responsabilités. Ce rôle est marqué par les activités de soin consacrées à la gestion des symptômes de la maladie et du traitement, mais également des répercussions de la maladie sur la vie quotidienne du patient (Schumacher, 1996). Parmi ces activités, on identifie les soins directs, activités d'assistance et soutien divers, dans le domaine des

Activités de la Vie Quotidien (AVQ), la surveillance de l'évolution de l'état de la patiente, la gestion des symptômes, la prise de médicaments, les soins de plaie, ou le soutien psychologique (B.A. Given, et al. 2001 ; M. Glajchen, 2004).

En ce qui concerne l'aidant naturel de la patiente avec un cancer du sein, de l'ovaire ou du col de l'utérus, des soins spécifiques s'imposent tels que s'assurer du bon état des pansements, la recherche de nourriture, l'habillement... D'autres activités concernent des soins indirects tels que la recherche d'information sur la maladie et sa gestion, l'aide à la prise de décision, la gestion financière, le transport et la coordination des rendez-vous, l'obtention des médicaments. Les tâches de coordination s'étendent également à l'anticipation de changements des besoins de la patiente, et la communication avec les différents professionnels du système de santé concernant l'évolution de l'état de santé de la patiente, de l'organisation du suivi, des traitements, et des demandes d'aide. Tout ceci constitue une charge aussi bien physique qu'émotionnelle pour l'aidant qui, à un moment de la thérapeutique, baisse les bras et abandonne la patiente livrée à elle-même.

Par rapport aux résultats, en comparaison avec quelques travaux de la littérature, l'âge des patientes de la présente étude (18 à 67 ans) se rapproche de celui de J. Dunbrack (2010) (18 à 64 ans). Les résultats, quant à l'impact du cancer sur le plan financier (97,46 %) même si l'écart paraît grand des siens (80%), montrent que le coût du traitement dans nos pays à faible revenu demeure un luxe.

Nos résultats, quant à la perception de la charge que représente l'accompagnement pour l'aidant, corroborent ceux de Boyer et coll. (2005) qui trouvent que 33 % des aidants percevaient la charge de soin modérée à importante. Dans notre étude, la charge de soin modérée est perçue dans 22,78 % des cas et celle importante dans 41,77.

A.E. Noku (2007) a montré dans son étude que l'inconfort psychologique des femmes souffrant de cancer du sein était beaucoup plus lié à la sévérité des symptômes physiques et aux difficultés économiques rencontrées. Ceci se rapporte à notre étude par rapport à la perte d'intégrité de certaines fonctions (88,61%) et au coût élevé du traitement (78,48%) en rapport avec l'inobservance. Rappelons que cette inobservance est due en grande partie justement à un inconfort psychologique.

Nos résultats diffèrent par ailleurs de ceux de A.M. Nakou (2010) concernant l'attribution de l'origine de la maladie à un envoûtement (37,97 % contre 54,28%) ou à une punition divine (24,05 % contre 34,28 %). Néanmoins, elle a établi tout comme dans la présente étude, qu'il existait bel et bien une relation entre la représentation de l'origine de la maladie et les itinéraires thérapeutiques (cultes religieux, tradithérapie médecine moderne). Toutefois l'attribution du cancer à un envoûtement diffère de son étude à la nôtre (54,28 % contre 37,97 %) ainsi qu'à une punition divine (34,28 % contre 24,05%).

Même si notre méthodologie nous a permis de mettre en relation certaines variables à l'étude, il est toutefois à noter que les difficultés rencontrées dans la

présente étude ont pu avoir des impacts sur la fiabilité de nos résultats étant donné que certaines réponses ont pu être biaisées et que les situations n'ont pas toujours été propices pour les entretiens calmes. Malgré tous les efforts de rigueur, nous ne pensons pas avoir abordé tous les contours du problème de notre recherche. L'interprétation de nos résultats doit donc se faire avec prudence. Aussi, faudrait-il se garder de toute généralisation.

Le coefficient de contingence et le test Khi2 nous ont permis de vérifier l'existence d'un lien entre les facteurs psychologiques, psychosociaux et le niveau d'observance thérapeutique des patientes excepté celui entre le degré d'observance thérapeutique et les difficultés relatives au traitement. Toutefois, ceci n'exclue pas le fait que ces variables puissent avoir des influences majeures sur la survenue des troubles observés au niveau de l'observance.

Conclusion

L'objectif de la présente étude était d'identifier les différents facteurs psychosociaux impliqués dans l'inobservance constatée chez des patientes souffrant de cancer gynécologique et les interactions patientes-aidants-aussi bien sur la vie de l'aidant que sur celle de la patiente.

Grâce à l'observation, à l'entretien semi-dirigé et à l'inventaire du fardeau de Zarit, nous avons recueilli des informations enrichissantes que nous avons soumises à une analyse statistique et à une analyse de contenu. Cette approche mixte convergente nous a permis de noter que dans 78,48 % des cas de cancers gynécologiques, il y a une inobservance due aux soucis financiers, suivi 73,42 % par des problèmes de santé causés par le traitement. Accompagner une patiente souffrant de cancer représente un fardeau lourd pour l'aidant naturel et entraîne un sentiment d'abandon chez la patiente.

Il serait donc intéressant pour l'avenir que ce même travail soit envisagé dans un contexte national en vue de disposer des données pouvant contribuer à une politique d'une prise en charge holistique ou à la création d'une unité psychoncologique pour le bien-être de nos populations.

Références bibliographiques

ADAMS Eike, BOULTON Mary et WATSON Eila, (2009), « The information needs of partners and family members of cancer patients: A systematic literature review », *Patient Education and Counseling*, 77(2), 179-186.

DOI: [10.1016/j.pec.2009.03.027](https://doi.org/10.1016/j.pec.2009.03.027)

BLANK Jacqueline J., CLARK Lauren, LONGMAN Alice Jean et Atwood Jan R., (1989), « Perceived home care needs of cancer patients and their caregivers », *Cancer Nursing*, 12(2), 78-84.

BLOCH Claude et SIVADON Paul, (1973), *La psychologie médicale, Tome 2*, Paris, PUF.

BOYER François, NOVELLA Jean.-Luc. COULON Jean Marie., DELMER Frédéric, MORRONE Isabelle, CALMUS Arnaud, CORNU Jean Yves,

DULIEU Véronique et ÉTIENNE Jean-Claude,(2006),« Les aidants familiaux des personnes myopathes : liaisons entre charge de soins, qualité de vie et santé mentale », *Annales de Réadaptation et de Médecine Physique*, Vol 49, Issue1, February 2006, Pages 16-22.

<https://doi.org/10.1016/j.annrmp.2005.08.001>.

CARREEL Marine, (2017), *Le cancer : une personne malade, une famille souffrante*, Paris, Dunod.

CARTER Patricia A, (2003), « Family caregivers' sleep loss and depression over time», *Cancer Nursing*, 26(4), 253-259.

DUNBRACK Janet, (2010), *Cancer du sein : Répercussions économiques et réinsertion dans la population active*, Ottawa, Réseau canadien du cancer du sein.

GIVEN Charles W, GIVEN Brabara A, STOMMEL Manfred, COLLINS Colin, KING Sharon et FRANKLIN Susan, (1993), « The caregiver reaction assessment (CRA) for caregivers to persons with chronic physical and mental impairments », *Research in Nursing et Health*, 15(4), 271-283.

GIVEN Barbara A, GIVEN Charles W et KOZACHIK Sharon, (2001), « Family support in advanced cancer », *CA: Cancer Journal for Clinicians*, 51(4), 213-231.

GLAJCHEN Myra, (2004), « The emerging role and needs of family caregivers in cancer care », *The Journal of Supportive Oncology*, 2(2), 145-155.

JOUBLIN Hugues, (2012), *Le proche de la personne malade dans l'univers des soins : enjeux éthiques de proximologie. Regards croisés sur l'entourage des personnes malades, dépendantes ou handicapées*. Toulouse, Éditions érès 2012.

www.editions-eres.com.

KRISHNASAMY Meinir, WELLS Mary et WILKIE Erna, (2007). « Patients and carer experiences of care provision after a diagnosis of lung cancer in Scotland », *Support Care Cancer*, 15(3), 327-332.

LAZARUS Richard et FOLKMAN Susan, (1984), *Stress, Appraisal and Coping*, New York, Springer.

MURRAY Scott A, KENDALL Marilyn, BOYD Kirsty, GRANT Liz, HIGHET Gill et SHEIKH Aziz, (2010), « Archetypal trajectories of social, psychological and spiritual wellbeing and distress in family care givers of patients with lung cancer: secondary analysis of serial qualitative interviews », *British Medical Journal*, 304:c2581.

NAKOU Annick M, (2010),*Cancer du col de l'utérus: connaissances, vécu, et représentations des patients et troubles psychologiques*, Mémoire de Maîtrise inédit, Université de Lomé.

- NIJBOER Chris, TRIEMSTRA Mattanja, TEMPELAAR Reike, SANDERMAN Robbert. et VAN DEN BOS Geertrudis AM, (1999), « Determinants of caregiving experiences and mental health of partners of cancer patients », *Cancer*, 86(4), 577-588.
- NOKU AblaEnyonam, (2007), *Cancer du sein chez la femme : vécu et représentation (étude prospective à propos de 25 cas reçus au CHU-Tokoin)*, Mémoire de maîtrise en Psychologie Appliquée, Option Santé, INSE, Université de Lomé, TOGO.
- Observatoire Sociétal des Cancers, (2016), *Les aidants, les combattants silencieux du cancer*. Rapport n°5, 2016.
- OMS Afrique, (2019), *Octobre rose : état de prévalence des cancers pédiatriques et gynécologiques au Togo*, 04 Nov 2019
OMS. <https://www.afro.who.int/fr/news/octobre-rose-etat-de-prevalence-des-cancers-pediatriques-et-gynecologiques-au-togo>.
- BOURDON Raymond et BOURRICAUD François, 2005, Dictionnaire critique de la Sociologie, Edition Seuil, Paris.
- OMS, (2018), *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé* 2018, 96:229-230.
doi: <http://dx.doi.org/10.2471/BLT.18.020418>.
- PAYOUX Loïc, (2010), *L'aidant naturel au centre de la relation de soins en cancérologie*, Travail de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'infirmier. IFSI du CHU de Nîme.
- QUINTARD Bruno, (2001), « The concept of stress and evaluation methods », *Recherche en Soins Infirmiers*, (67), 46-67.
- SELWOOD Amber, JOHNSTON Kate, KATONA Cornelius, LYKETSOS Constantine, Livingston Gill, (2007), « Systematic review of the effect of psychological interventions on family caregivers of people with dementia », *Journal of Affective Disorders*, 101(1-3):75-89.
- STENBERG Una, RULAN Corneilia M et MIASKOWSKI Christine, (2009), « Review of the literature on the effects of caring for a patient with cancer », *Psycho-Oncology*, 19(10), 1013-1025.
- SWORE FLETCHER Barbara A, DODD Marilyn, SCHUMACHER Karen et MIASKOWSKI Christine, (2008), « Symptom experience of family caregivers of patients with cancer », *Oncology Nursing Forum*, 35(2), 23-44.
- TALEGHANI Fariba, PARSAYEKTA Zohreb. et NASRABADI Nikbakht Alireza, (2006), « Coping with breast cancer in newly diagnosed Iranian women », *Cancer Nursing* 27(6), 454-461.
- TEEL Cynthia S., PRESS Allan N., LINDGREN Carolyn L. et NICHOLS Elizabeth G., (1999), « Fatigue among elders in caregiving and

noncaregiving roles », *West J NursRes*, 21(4), 498-514; discussion 514-420.

TINGUY Claire, (2017), *Point de vue de l'aidant sur la prise en charge palliative du patient atteint de cancer à domicile*, Médecine humaine et pathologie. Dumas-01665267.

VAN RYN Michelle, SANDERS Sara, KAHN Katherine., VAN HOUTVEN Courtney, GRIFFIN Joan M, MARTIN Michelle, ATIENZA Audie A., PHELAN Sean, FINSTAD Deborah et ROWLAND Julia, (2011), « Objective burden, resources, and other stressors among informal cancer caregivers: a hidden quality issue? » *Psycho-Oncology*, 20(1), 44-52.

VERRACCHIA Sylvain, (2015), *Le fardeau de la prise en charge par l'aidant naturel du patient atteint de maladie d'Alzheimer (étude qualitative sur les facteurs favorisant l'épuisement)*, Thèse de doctorat en médecine, Université de Claude Bernard-Lyon 1.

ZARIT Steven H. et EDWARD Anne B., (1996), Family caregiving: research and clinical intervention. In R.T. Woods (Ed) *Handbook of the clinical psychology of aging* (pp. 331-368), Westchester : John Wiley & Sons.

LA GOUVERNANCE FONCIERE A L'EPREUVE DE L'URBANISATION : L'EXPERIENCE DE YAMOOUSSOUKRO

ZAMBLE N'Da Koffi Jean-Marie¹

Institut d'ethnosociologie d'Abidjan

zamblejm2016@gmail.com

OKOU Kouakou Norbert²

Université Félix Houphouët Boigny, norbert_okou@yahoo.fr

YEO Souleymane³

Université Félix Houphouët Boigny, y.souleymane@yahoo.fr

Résumé

Cet article se propose de comprendre l'impact de l'urbanisation sur la gouvernance foncière dans le périurbain de Yamoussoukro. La méthodologie utilisée dans le cadre de ce travail s'est axée sur la recherche documentaire, les observations de terrain et des entretiens avec les acteurs intervenant dans la gestion foncière (Autorités coutumières, responsables de structures et propriétaires de lots). Les résultats obtenus révèlent qu'aujourd'hui l'étalement de la ville de Yamoussoukro connaît une recrudescence des conflits autour du foncier coutumier. Ces conflits qui se caractérisent par des tensions entre acteurs autour de la production et de la mise valeur des lots bien que régit par des dispositions légales.

Mots clés : Gouvernance foncière, épreuve, urbanisation, expérience laborieuse, périurbain, Yamoussoukro

Abstrat

This article aims to understand the impact of urbanization on land governance in the periurban of Yamoussoukro. The methodology used in the planning of this work focused on documentary research, field observation and and interview with the actors involved in land management (customary authority, head of structure that owns lots). The results obtained show that today, with urbanization, the city of Yamoussoukro is experiencing an upsurge in land conflicts caused anarchy of subdivisions. In addition, there is a misunderstanding between the actors around the management of products and their development, which only worsens the situation.

Introduction

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Afrique de l'Ouest connaît un mouvement d'urbanisation intense (D. Eric, 2008 :134). Ce phénomène s'accompagne d'une extension des superficies urbanisées des villes. Selon un récent rapport de la banque mondiale, cité par le diagnostic régional de l'UEMOA, la surface des villes ouest-africaines aurait cru en moyenne de 3,2 %

¹ Doctorant en sociologie à l'institut d'ethnosociologie d'Abidjan, zamblejm2016@gmail.com

² Enseignant chercheur à l'Université Félix Houphouët Boigny, norbert_okou@yahoo.fr

³ Enseignant chercheur à l'Université Félix Houphouët Boigny, y.souleymane@yahoo.fr

entre 1990 et 2000, alors que la population des villes de l'échantillon croissait au taux de 1,5 %. Face à cette dynamique urbaine capable de phagocyter l'entière des territoires ruraux environnants, la peur de l'avenir s'installe dans les campagnes périphériques où la terre est devenue un enjeu majeur. Il en résulte bien souvent des tensions foncières qui mettent à mal leur capacité de résilience face à l'ampleur de l'urbanisation (J.D. Gouamené, et *al.*, 2017).

C'est pour anticiper sur de telles situations que dès son accession à l'indépendance, l'Etat ivoirien, dans sa législation de 1964, va reproduire le modèle importé de l'administration coloniale et prendre possession de la terre (P. Adou, 2014). Par cet acte, la Côte d'Ivoire s'est résolue à ne pas laisser s'installer le désordre dans la création et l'occupation de l'espace urbain. Cette initiative a nécessité la création de plusieurs organismes d'aménagement du foncier tels que la Société d'Équipement des Terrains Urbains (SETU) et le Compte de Terrain Urbain (CTU) et des sociétés de construction (A. Dubresson et S. Jaglin, 1993).

En 1980, l'Etat va s'appuyer sur la loi n° 62-253 du 31 Juillet 1962 relative aux plans d'urbanisme pour doter les villes d'outils de planification urbaine que sont : Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU), Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) et Plan d'urbanisme de Détails (PD) (A.J Djah et *al.*, 2017). Ils sont destinés à conduire le développement harmonieux des villes. À l'instar d'Abidjan, la ville de Yamoussoukro a fait l'objet d'une attention particulière de la part du président d'alors Félix Houphouët Boigny (P. Cheyner, 1978). La réalisation du premier Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Yamoussoukro date de 1986. Il a été arrêté selon la vision du concepteur de la ville, Félix Houphouët Boigny (J.N Loucou, 1989 : 62). Il a ensuite été actualisé en 1997 par la Direction Générale des Grands Travaux (DCGTx) qui est l'actuel Bureau National d'Étude Technique et de Développement (BNETD) et approuvé par le Décret n°97-177 du 19 mars 1997. Le dernier Schéma Directeur en vigueur a été réactualisé en 2015 par le cabinet Suisse URBAPLAN-TRANSITEC IOA à la demande du ministère de la construction et du logement.

En 1980, avec la conjoncture économique défavorable, des opérateurs privés, en partenariat avec les nouveaux pouvoirs locaux (communes, autorités coutumières), vont à cet effet le relayer (A.F Loba, 2008). Mais déjà en 1970 l'Etat avait anticipé sur cette situation avec la création de l'ordre des géomètres-experts réglementée par la loi 70-487 du 03 août 1970. Selon cette loi, tous les lotissements (villageois, privés et administratifs), les bornages, les morcèlements et les délimitations de parcelles doivent être confiés au géomètre-expert, qui est un ingénieur technicien, assermenté de la mesure et juriste spécialiste du droit foncier. Ils ont donc la responsabilité de réguler la production des parcelles de terrain à bâtir. Des Comités Villageois de Gestion du Foncier Rural (CVGFR) ont également été créés pour les enquêtes officielles devant aboutir à la délivrance de titre de propriété privée (Certificat Foncier et Titre Foncier). Le processus reste néanmoins encadré par l'Etat à qui il revient l'habilité d'approuver ou non le travail envisagé, de vérifier si les normes préconisées par la législation foncière et urbanistique sont respectées (D.B. Kouakou et *al.*, 2015).

En ce qui concerne la garantie de la sécurité juridique des transactions, depuis 1964, l'État a institué le notariat ivoirien. Cette interdiction des actes sous seing privé est instituée en vue de protéger les parties prenantes (populations), des transactions contre les risques et les opportunistes (M. Koné, 2006). Quant à la mise en valeur des terrains urbains, des mesures ont aussi été prises par l'État ivoirien pour gérer les terrains urbains en vue de donner fière allure au paysage. À cet effet, la loi 65-248 du 04 Août 1965 relative au permis de construire, dans son article premier déclare : « *quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou non, doit, au préalable, obtenir un permis de construire* ». Sa délivrance est subordonnée au respect des dispositions des plans et règlements d'urbanisme en vigueur dans la zone d'implantation du projet.

Avec ce dispositif, l'État intervient depuis la programmation jusqu'à la construction de logements. Mais toutes ces dispositions n'ont pas permis de maîtriser les conflits fonciers au sein de la localité. Aujourd'hui, la gouvernance foncière dans le périurbain de Yamoussoukro est en proie à des tensions. Ces conflits interviennent depuis la production jusqu'à la mise en valeur des lots. Dès lors, quelles sont les conditions de production de l'espace urbain ? Comment s'opère la mise en valeur des lots produit ?

En Côte d'Ivoire, les problèmes autour du foncier rural datent de l'époque coloniale. Ces confrontations sont devenues plus tard l'une des causes principales des crises militaro-politiques que le pays a connues depuis 2002 (J. P. Chauveau, 2012), avec à la clé, une série de tueries dont le point culminant a été celui de la crise post-électorale qui s'est soldée par plus de 3000 morts (COSOPCI, 2011). Les gouvernants actuels semblent avoir tiré les leçons des événements passés en faisant de la question foncière, un enjeu majeur de la gouvernance du pays et de la restauration de la cohésion sociale (G. Kouamé, 2016 : 186). Mais alors qu'elle sort de cette décennie de crise (2002-2011), la Côte d'Ivoire fait de nouveau face aux problèmes fonciers cette fois dans le périurbain (K. R. Oura, 2016). De l'étape pré-confliktuelle, ces tensions sont progressivement entrain de virer en confrontations ouvertes comme attestent les affrontements entre habitants d'Adjamé-village et forces de l'ordre en septembre dernier, suite au projet de construction d'un pont devant relier la commune d'Adjamé et celle de Yopougon. G. Kouamé (2016 : 186) précise à cet effet que les litiges fonciers en zone urbaine sont nombreux et occupent une part significative dans les décisions rendues par les tribunaux. Quoique peu documentés, les conflits fonciers sur ces territoires caractérisent aujourd'hui la plupart des villes ivoiriennes dont Yamoussoukro (K. R. Oura et al., 2020). ». Aguedjad et al., 2016 : 21) précise que la façon de gouverner est une composante majeure du versant du principe de développement durable. C'est bien de cette préoccupation qu'intervient la rédaction de cet article.

Il s'agira concrètement d'analyser les conditions de production de l'espace urbain (i) et de montrer comment s'opère la mise en valeur des lots produits au sein de la localité (ii).

1. Analyse succincte de la dynamique urbaine de Yamoussoukro.

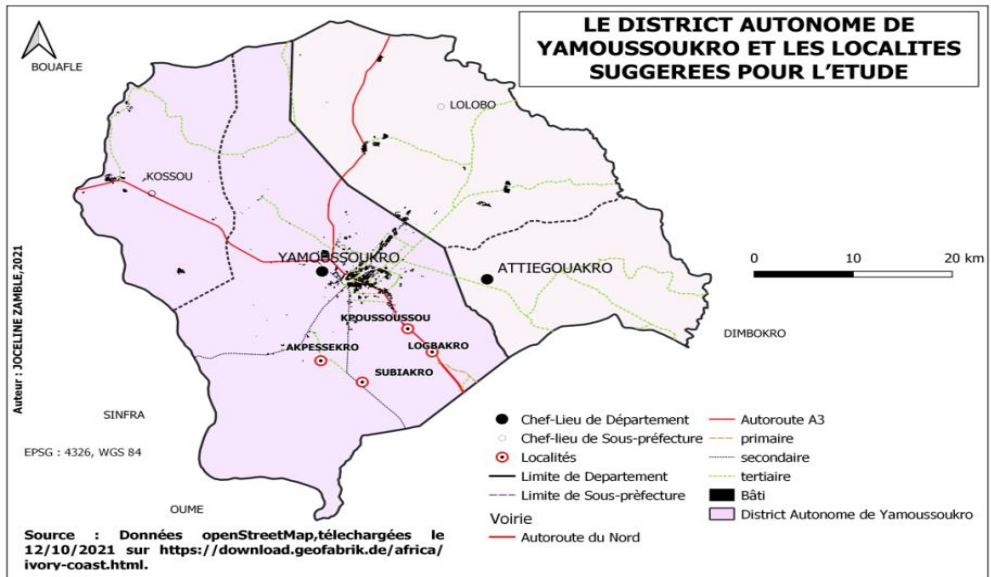
L'urbanisation de la ville de Yamoussoukro est étroitement liée au processus de décentralisation impulsé par l'État ivoirien en janvier 1978, avec l'adoption de la loi n° 78-07. Il s'agissait à l'époque de créer de nouveaux pôles urbains afin de désengorger la ville d'Abidjan dont le croît démographique moyen annuel était estimé à 3% (J. J. Kanga, 2014). Pour répondre à ce souci d'engorgement d'Abidjan, le président Felix Houphouët Boigny décide de déplacer la capitale en faisant de sa ville natale la nouvelle capitale politique du pays. Le 23 mars 1983, la loi n°83-242 portant transfert de la capitale d'Abidjan à Yamoussoukro, érige la ville de Yamoussoukro au rang de capitale administrative et politique. Ce projet permet à la nouvelle capitale de se doter de nombreux équipements publics qui font faire de la nouvelle capitale un centre urbain aussi attractif qu'Abidjan. Sa population va alors passer de 37 253 habitants en 1975 à 106 786 en 1988. Elle atteint à 155 008 habitants en 1998 et maintenant plus de 212 670 habitants. La réponse aux besoins d'espace et de logement suscités par cette situation va impacter de façon significative la dynamique spéciale de cette ville. La tache urbaine est passée de 2000 hectares en 1980 à 2 955 en 1989. La ville s'étend aujourd'hui sur 30 452 hectares (District de Yamoussoukro, 2017). En grandissant aussi rapidement, la ville réduit en permanence les espaces agricoles ou naturels. Selon Nirascou (2012), le changement d'utilisation des sols induit « une perte de terres pouvant contribuer à la production agricole et à pourvoir aux besoins alimentaires ». La raréfaction de la terre suscite la convoitise des différents acteurs et instaure une compétition qui rend davantage complexe la gestion foncière (J.P Paulet, 2000 : 240).

2. Approche méthodologique

Elle consacre la méthode de collecte de données et les méthodes d'analyse des données collectées. Le guide d'entretien a été privilégié pour la collecte des données. Les données collectées sont donc essentiellement d'ordre qualitatif.

2.1. Méthodes de collecte des données

La méthodologie s'est d'abord appuyée sur une revue littéraire portant sur les conflits fonciers. Elle a été soutenue par des entretiens réalisés avec certains acteurs de la gouvernance foncière. Il s'agit des autorités coutumières (Chefs de village, chefs de quartiers, chefs de familles) des agents du service technique de la mairie, de la direction régionale de la construction et opérateurs économiques. Le guide d'entretien a été administré à 110 enquêtés. Il s'est agi d'entretiens semi-directifs essentiellement porté autour du mode de gouvernance foncière, les acteurs impliqués et les facteurs explicatifs des conflits et leur mode de règlement. Les villages de Subiakro, Logbakro, Kpoussoussou et Akpessékro ont été choisis dans le cadre de cette étude (carte 1).

Carte 1 : Carte du District autonome de Yamoussoukro et les localités étudiées

Le choix de nos localités d'étude s'est fait à partir des différentes lectures faites sur le district. Ces villages sont en effet situés sur les principaux axes routiers de la ville et sont par conséquent les principales portes d'entrées de la ville. Kpoussoussou occupe la position de corridor sud et est situé au même titre que son voisin Logbakro en bordure de l'autoroute A3 sur l'axe (entrée Yamoussoukro-Abidjan). Quant à Akpéssékro, il est situé à l'entrée ouest de la ville sur l'axe Yamoussoukro- Sinfra non loin de la zone industrielle de la ville. Enfin Subiakro situé sur l'axe Yamoussoukro-Oumé précisément à l'entrée ouest de la ville. Ces villages représentent par conséquent une vitrine urbaine qui attire aujourd'hui de nombreux promoteurs immobiliers et particuliers en quête de mieux être. Ces villages subissent donc une pression foncière plus accrue que tout autre village.

1.2- Méthodes d'analyse des données

Les données collectées ont été traitées à partir des techniques telles que l'analyse dialectique et l'analyse systémique. Ces données traitées ont permis d'abord de faire l'état des lieux des conflits, ensuite d'analyser leurs sources. Le cadre d'analyse de l'étude s'est appuyé sur la théorie interactionniste qui

analyse les comportements en termes de stratégies d'acteurs ou de groupes d'acteurs en considérant que ces stratégies valorisent les marges de manœuvres aussi minimales soient elles, que possède tout acteur social, même dominé, dans ses relations avec les institutions et les autres acteurs (J.P Chauveau, 1994: 86).

La théorie de l'acteur stratégique, développée par M.Crozier et E. Freiberg Cité par Y.L Fallé (1998 : 102) a servi de repère pour l'analyse des logiques et des stratégies. Ce qui a permis d'appréhender les logiques des acteurs en compétition

autour de l'acquisition et la mise en valeur d'une parcelle quelle qu'en soit la portée de l'action.

2. Les résultats

Le périurbain de Yamoussoukro connaît depuis quelques années une recrudescence des conflits fonciers qu'il incombe d'analyser.

2.1. L'anarchie autour du processus de production urbaine

Les désaccords autour du foncier coutumier naissent des lotissement mal exécutés.

2.1.1. Le non-respect des engagements entre acteurs

Au début des années 2000, lorsque le président Laurent Gbagbo accède au pouvoir, il envisage de poursuivre le processus de transfert de la capitale politique d'Abidjan à Yamoussoukro. La réalisation de ce projet devait nécessiter l'expropriation de certaines communautés autochtones pour des questions d'utilité publique. Conscient des désagréments que cela occasionnerait au niveau local, les autochtones ont été amenés à faire de l'immatriculation de leurs terres une préoccupation majeure. La nouvelle se propage au sein de la localité et suscite la peur chez les autochtones. La peur de perdre les biens voire leur identité. Chacun cherche désormais à immatriculer ses terres pour les mettre à l'abri de l'Etat. Mais le processus a un coût. Il faut, en effet, tenir compte des interventions des structures et personnes qui prennent part au processus : les experts géomètres, les commissaires enquêteurs du ministère de l'agriculture, les agents du Comité de Gestion du Foncier Rural (CGFR), ceux du Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR). Les chiffres officiels avancés par le Ministère de l'agriculture fixent le coût de la délimitation d'un hectare varie de 10 000 à 30 000 FCFA selon la zone. Il faut parfois payer près de 150 000 FCFA pour obtenir le dossier technique auprès des experts géomètres. Parfois le demandeur doit en outre payer 100 000 FCFA de déplacement à certains experts géomètres. À cela s'ajoutent les frais de déplacement du commissaire enquêteur du ministère de l'agriculture et des agents du CGFR. Ces procédures longues, complexes et le coût onéreux du certificat font que l'opération n'est pas toujours accessible aux petits exploitants agricoles. Face à cette contrainte financière, les autochtones ont tendance à se tourner vers les opérateurs économiques pour avoir le financement nécessaire. En contrepartie, une partie des lots produits revient à l'opérateur économique en guise de compensation. Mais le respect des engagements entre les deux parties constitue le véritable souci. D'abord, les villageois ne connaissent pas toujours la superficie exacte de leurs parcelles. Ils procèdent juste à la délimitation du site à lotir pour indiquer à l'opérateur les limites de ce site. Une fois ce travail effectué, ce sont les relevés topographiques du géomètre qui permettent de sortir la superficie exacte du site. Mais au cours de cette opération il est courant que les chiffres avancés soient contestés par les villageois. En effet, entre autochtones et opérateurs économiques, l'accord de principe fait état d'une clé de répartition correspondant à dix lots pour un hectare de terre. La stratégie de l'opérateur consiste donc à sous évaluer la superficie de l'espace de sorte à

réduire la part des lots à attribuer aux villageois. D'autres font tout simplement fi des limites indiquées comme en témoignent, S.K, Secrétaire général du CVGFR de Kpoussoussou en ces termes :

Sur le site du quartier Kokrénou résidentiel, l'opérateur a signé un contrat avec quatre (4) familles pour le lotissement d'une superficie totale de 39 ha. Mais à notre grande surprise il a loti pour neuf (9) familles soit une superficie de 159 hectares de terre. Ce qui a emmené les cinq familles non signataires du contrat à se plaindre pour que les droits de ceux-ci soient aussi reconnus. Mais l'opérateur a laissé entendre que c'est avec quatre (4) familles qu'il a signé le contrat et il a refusé de considérer les plaintes des autres familles.

Comme on peut le remarquer, l'opérateur n'aurait pas respecté ses engagements avec les autochtones. La situation a donc dégénéré suite à son refus de prendre tout le monde en compte. Le conflit né de cette situation aurait donc conduit les différents protagonistes à l'inspection générale de l'État, au service contentieux de la construction, chez le préfet et en fin de compte à la justice. Ces désaccords n'ont pas permis de réaliser un lotissement accepté de tous. Trois tentatives se sont déjà soldées par des échecs caractérisés par des doubles attributions de lots. Ce cas n'est d'ailleurs pas isolé. À Subiakro, précisément sur le lotissement de « Boukinville », les propriétaires terriens évoquent des agissements similaires. Les villageois estiment avoir découvert près de 124 lots, soit environ treize hectares de terres non déclarées par l'opérateur économique. La découverte de cette supercherie a alors suscité l'indignation des villageois. Ainsi, un matin d'avril 2020, les propriétaires terriens vont alors exiger l'arrêt immédiat des travaux sous peine de s'en prendre à la logistique déployée sur le site par l'opérateur. Tout ceci a pour conséquence de semer l'anarchie autour des lotissements villageois. D'autres désaccords naissent du non-respect des délais d'exécution des travaux. En effet, avec le processus de transfert de la capitale en cours, le contrôle des sites attractifs constitue un enjeu stratégique majeur pour les opérateurs économiques. Pour s'accaparer de ces sites en premier, ils font régulièrement recours à la ruse. Ils intéressent les villageois en évoquant des délais d'exécution relativement flatteurs. L'objectif en réalité est de juste faire signer une convention de travail aux villageois. Une fois le contrat en main, le site est considéré comme acquis par l'opérateur qui se détourne ensuite de sa parole d'honneur. Certains disparaissent des années durant sans donner la moindre nouvelle d'eux. Les villageois se sentent trahis mais sans pouvoir faire grand-chose tant qu'ils sont sous contrat.

Dans l'impasse, certains perdent patience et s'attachent les services d'un autre opérateur économique. Avec deux conventions de travail et deux opérateurs économiques sur le même site, le jeu d'intérêt entre acteurs débouche généralement sur des litiges. La justice est assez souvent sollicitée pour trancher. Comme on peut le constater, les accords entre propriétaires terriens et opérateurs économiques cachent très souvent des intentions inavouées qui mettent en conflits les différents signataires.

À cela s'ajoutent les désaccords naissants autour de la délimitation des terroirs villageois au cours des opérations de lotissement villageois.

2.1.2.- La violation des dispositions visant à encadrer les opérations de délimitation des terroirs villageois

La délimitation des terroirs villageois est une étape indispensable du lotissement. Elle consiste en la clarification des limites du pourtour et des parcellaires, c'est-à-dire les limites des parcelles familiales à l'intérieur de l'espace à lotir. Il s'agit d'une opération délicate qui engendre régulièrement des conflits fonciers, surtout lorsque la procédure légale n'est pas respectée. Dans le monde rural, qu'il s'agisse des limites ou de la propriété des terres, ils résultent parfois d'arrangements ou de pactes ancestraux entre familles. Autrefois, pour diverses raisons (Lien de mariage, bon voisinage, épuration de dette etc..), on pouvait prêter ou fait des dons de terres à une autre famille. De nombreux espaces seraient donc exploités sur la base de ces vieux arrangements. Mais, face aux enjeux actuels, notamment la rente de la terre et la nécessité d'en disposer pour le futur, certaines familles sont revenues sur les faits. Le problème porte principalement sur les détails précis du pacte. Don ou prêt, il est parfois difficile de s'accorder sur la nature de l'arrangement. Ces revendications prennent forme dès qu'intervient l'idée de lotir le site. À défaut d'enquête préalable, elles engendrent de vives contestations autour des lotissements villageois. En principe, l'enquête est diligentée par les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale. L'action du comité consiste en la vérification de l'existence ou non d'oppositions autour du site. C'est seulement en l'absence d'opposition avérée que le CVGFR établit un procès-verbal d'enquête transmis au chef du village pour la signature de l'attestation de propriété coutumière. Des précautions qui permettent de gérer au niveau local tout ce qui est litige avant d'engager l'étape administrative. Ainsi, sans véritable contrôle du comité, l'opération se retrouve confrontée à des risques et à l'opportunisme. En témoignage P.U, (Chef de ménage de Kpoussoussou) en ces termes :

J'ai mon propre cousin qui a fait son lotissement près de ma parcelle. Le jour où les gens partaient pour tracer les limites, aucune communication n'a été faite à ce sujet. C'est un jour, quand moi-même je suis allé sur le site que j'ai constaté qu'en délimitant, ils ont débordé sur ma parcelle. On m'a pris près d'un hectare. L'affaire est allée jusqu'à la justice de Toumodi parce qu'un matin, fâché, je suis allé enlever toutes les bornes sur le site.

L'enquêté estime n'avoir eu aucune information le jour du tracé des limites séparatives entre sa parcelle et celle de son voisin. Il n'a donc pas pu prendre part à l'opération de délimitation, pourtant validé par le comité. Une situation qui s'explique par le fait que les CVGFR ne jouent pas toujours leur rôle. Cela est rapporté par O.P, (Opérateur économique mandaté par les propriétaires terriens de Kpoussoussou en 2015 dans le cadre du lotissement du site de Kpoussoussou extension) en ces termes :

La plupart des CVGFR n'existent que de nom. Normalement, ce sont eux qui doivent mener les enquêtes pour le tracé des limites. Mais souvent, ils ne vont même pas sur le terrain. Ils se débarrassent du travail parce que c'est leur argent qui les intéresse. Les villageois s'organisent eux même pour faire la délimitation. Après, certains vont négocier avec le comité et comme ils sont ensemble au village et qu'ils se connaissent tous, ils s'arrangent pour avoir le nom de tout le monde. Ils inscrivent ça dans le procès-verbal de leur soi-disant enquête, ils signent à leur place, ils vont faire signer par le chef pour juste encaisser l'agent de l'enquête.

L'analyse des propos qui suivent témoignent du laxisme des CVGFR chargés en principe d'encadrer le déroulement des opérations de délimitation des terroirs villageois. Ils sont très souvent absents lors des tracés. Conscient du temps que les enquêtes à mener dans de telles conditions peuvent durer, les villageois ont tendance à corrompre le Comité pour avoir la validation sans même passer par l'enquête. Ce qui provoque plus tard revendication et contestation de l'opération. Mais il n'y a pas que les CVGFR qui sont fautifs à ce niveau. Les villageois ont aussi une grande part de responsabilité. En effet, dans les consciences collectives, le lotissement rime avec l'idée d'enrichissement. Ainsi, au cours des opérations de délimitation, la plupart des familles qui font le déplacement sont essentiellement celles à qui profite directement le lotissement. Les autres ne voient donc pas l'intérêt d'abandonner leurs gagne-pain pour y être. Ainsi beaucoup s'absentent délibérément lors des opérations de délimitation. En l'absence de toutes les parties prenantes, il est fréquent que le travail effectué fasse objet de contestations entre familles et parfois même entre villages. C'est le cas à Logbakro et Kpoussoussou, deux villages voisins qui peinent à trouver un consensus sur le tracé de leurs limites séparatives depuis plusieurs années. Le problème entre ces deux villages a dégénéré, un matin de janvier 2019, lorsqu'à l'insu de son voisin, Kpoussoussou, a décidé de faire retracer au moyen de bulldozers, les limites qu'il estime réelles pour son terroir. Un acte qui a suscité le mécontentement des habitants de Logbakro. Ainsi, armés de machettes et de gourdins, les populations de Logbakro s'y sont formellement opposées. L'affrontement aurait été meurtrier n'eût été l'intervention des forces de l'ordre. Tout ceci montre à quel point la violation des procédures de délimitation favorisent l'anarchie autour des lotissements villageois.

En somme, le non-respect des accords entre acteurs et la violation des procédures de délimitation autour des lotissements des terroirs villageois constituent de véritables facteurs de discorde autour des lotissements villageois qui ont lieu en ce moment dans le périurbain de Yamoussoukro. Mais les litiges fonciers au sein de la localité ne se limitent pas au processus de production des lots. Une fois les lots produits, se pose désormais la question de leur mise en valeur. À ce niveau aussi interviennent diverses formes de litiges.

2.2. La mise en valeur litigieuse des lots produits

L'un des aspects les plus conflictuels de la mise en valeur des terrains coutumiers s'observe dans le cadre des transactions foncières.

2.2.1. Le non-respect des règles qui organisent la sécurité juridique des transactions

Les résultats de notre enquête révèlent que dans les sociétés Fahafouè et Akouè, l'organisation politique et sociale est faite autour de la terre, un bien naturel et collectif à ne pas vendre comme un bien ordinaire. Mais aujourd'hui, pourquoi l'a-t-on mise en vente au point où elle est devenue la principale logique de gestion du foncier coutumier ? En effet, avec l'urbanisation que connaît la localité, les lotissements s'y sont accrus. Une fois lotis, ces terrains attirent la convoitise des acquéreurs prêts à payer le prix fort pour avoir un terrain dans la capitale en construction. En conséquence, les coûts du foncier vont connaître une flambée. Ces prix varient selon les quartiers et la superficie des lots. Les données recueillies auprès de nos différents enquêtés indiquent qu'à la périphérie, une parcelle de 600 m² vendue à tout au plus 200 000 FCFA dans les années 2000, vaut aujourd'hui entre 2 et 5 000 000 FCFA. Dans certains quartiers centraux ou ceux du péricentre aisé, la progression est plus que spectaculaire : de 900 000 à 15 000 000 CFFA sur la même période. Percevant toute cette élévation des prix comme un moyen d'enrichissement, la terre est maintenant cédée dans pratiquement tous les villages de la localité. Mais ce marché foncier se caractérise par l'inobservance des règles qui organisent la sécurité juridique des transactions. En Côte d'Ivoire, depuis 1964, l'Etat a institué le notariat ivoirien pour garantir de la sécurité juridique des transactions (M. Koné, 2006). Le notaire est en effet investi des pouvoirs lui permettant de contrôler la conformité de l'acte à la loi, la qualité des parties qui comparaissent devant lui. Une fois l'Attestation de cession villageoise signée et délivrée par le Chef du village, par la procédure compulsive, l'Huissier vérifie la mise à jour du guide. Autrement dit, il constate que le nom du vendeur est inscrit dans le guide foncier du village. L'Huissier se charge de la mise à jour du second guide au MCLU.

L'obligation de recourir au notaire en cas d'acquisition d'un bien immobilier répond donc au souci de sécurité juridique des transactions. Pourtant, dans le périurbain de Yamoussoukro, peu de notaires sont associés aux transactions pour des raisons d'ordres financiers. En effet, les frais d'ouverture du dossier coûtent 60.000 F CFA pour marquer son intention véritable à faire la transaction. La facturation quant à elle s'élève à 10% du montant de la transaction incluant les frais d'ouverture du dossier. Ainsi, pour échapper à ces coûts jugés excessifs, les acquéreurs ont tendance à se passer des services des notaires. Les autochtones vendent les lots en délivrant des lettres d'attribution provisoires et des attestations de vente pour permettre aux acheteurs de faire la demande de la lettre d'attribution définitive et les autres documents administratifs. Un mode opératoire qui présente pas mal de failles surtout au niveau de l'authenticité des documents. Ces carences sécuritaires, attirent des opportunistes qui profitent de la naïveté des acquéreurs pour sceller des transactions frauduleuses. Cela est rapporté par S.K

(Secrétaire général du CGVFR de Kpoussoussou interviewé en Mai 2020) en ces termes :

C'est le travail de nos jeunes frères. Actuellement, nous sommes en plein règlement d'un problème similaire. Des jeunes du village à qui leur papa a donné cinq terrains de 600 m² ont trouvé cela insuffisants. Ils sont allés à l'informatique pour multiplier ça en plusieurs et ils ont commencé à les vendre aux gens. Ceux qui ont acheté veulent faire les papiers, et c'est en ce moment qu'ils se sont rendu compte qu'ils ont été victimes d'abus. L'affaire est arrivée à la gendarmerie de Yamoussoukro, les gendarmes sont venus les ramasser pour les envoyer à la brigade. On a dû prendre des engagements là-bas pour les faire libérer, sinon ils seraient déjà à incarcérés à la prison de Toumodi à l'heure où je vous parle.

Ces propos témoignent bien du désordre existant dans les différentes transactions foncières. Par ailleurs, la volonté d'avoir un terrain à moindre coup dans la capitale emmène certains acquéreurs à conclure des transactions avant même l'approbation des sites. Normalement, ces transactions doivent se faire sous la condition suspensive d'acquisition d'un certificat foncier au nom de l'acquéreur telle que prescrite par la loi n° 98 -750 du 23 décembre 1998 relative au domaine du foncier rural. Là encore, la présence d'un notaire est obligatoire pour authentifier l'acte de cession. Mais plutôt que de suivre la procédure normale, cédant et acquéreur se contentent généralement, d'une simple décharge signée en présence d'un témoin choisi d'un commun accord. L'inconvénient ici est que la lettre d'attribution du lot reste toujours au nom du cédant. Ce qui sous-entend qu'à l'approbation du site, l'attestation villageoise devra transiter par le cédant. Dans ces conditions, la garantie de la transaction repose essentiellement sur la bonne foi de ce dernier. Or il est fréquent qu'une fois le site approuvé et le partage effectué en famille, certains se retrouvent parfois avec moins de lots qu'il en faut pour honorer tous les engagements pris avec les acquéreurs de première heure. Bien entendu, les acquéreurs ne cherchent pas toujours à se renseigner auprès des chefferies traditionnelles avant de s'y engager. Une précaution qui normalement permet de s'imprégner de l'histoire de l'acquisition de la parcelle de terrain en question. Cela pour s'assurer si le terrain est un bien familial ou privé individuel. D'autres achètent des lots sans que les limites du site en question ne soient clairement identifiées. En effet, les détenteurs de droits coutumiers ont parfois du mal à identifier l'emplacement exact de leurs terrains. Ce n'est pas toujours qu'ils sollicitent les services compétents (service technique de la mairie ou du ministère de la construction et de l'urbanisme départemental). Cette situation s'explique par le fait que les agents des services compétents exigent toujours une somme d'argent chaque fois qu'ils sont sollicités à aider à l'identification d'un lot. La reconnaissance s'effectue avec le concours d'un tiers. Avec tout ce que cela comporte comme risque, il est fréquent que certains occupent par erreur le lot d'un autre. Ce qui occasionne de multiples conflits entre acteurs.

2.2.2. Le contournement des règles relatives à la mise en valeur du terrain urbain

L'un des règlements en vigueur, relatifs à la mise en valeur des terrains urbains consiste en l'acquisition d'un permis de construire. En effet, tout bénéficiaire d'un lot qui envisage la construction doit se conformer à la réglementation en vigueur relative à la mise en valeur du terrain urbain par la délivrance d'un permis de construire. À propos, la loi 65-248 du 04 août 1965 relative au permis de construire, en son article premier déclare : « *quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou non, doit, au préalable, obtenir un permis de construire* ». Le permis de construire est exigé pour toute construction initiale ainsi que pour la réalisation de certains travaux sur les constructions existantes (clôtures, reprises de grosses œuvres, surélévations, etc.). Il a été institué pour faire respecter les règles de servitude pour éviter que le désordre s'installe. Mais la population de Yamoussoukro n'accorde pas particulièrement d'intérêt au permis de construire (tableau).

Tableau : Niveau d'application du permis de construire dans la localité de Yamoussoukro

Niveau d'application du permis de construire	Années			Total par catégorie
	2019	2020	2021	
Permis de construire délivrés	54	83	97	234
Convocation pour violation du permis de construire	104	161	223	488

Source : Direction régionale de la construction de Yamoussoukro, 2021

Les données du tableau montrent qu'au cours des trois dernières années, les constructions édifiées en violation du permis de construire au sein de la localité valent deux fois plus le nombre de permis de construire délivrés dans ce même laps de temps. Diverses raisons permettent de rendre compte de cette situation. D'abord il faut noter l'ignorance de certains usagers qui n'ont pas toujours connaissance de la réglementation relative au permis de construire. À cela s'ajoute l'incivisme des populations. Généralement, les transactions foncières sont effectuées avec des attestations villageoises. Or depuis les réformes domaniales de juillet 2013, la mise en valeur des terrains est subordonnée à l'acquisition de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD). En tout, le processus fait intervenir plusieurs acteurs publics et privés (ministère en charge de la construction et de l'urbanisme, ministère en charge de l'économie et des finances, ministère des infrastructures économiques, géomètre expert agréé, huissier, notaire, chefferie traditionnelle...), ce qui complique la procédure et rend onéreux le coût d'établissement du titre de propriété (ACD). Pourtant, les moyens destinés aux projets de construction sont généralement des revenus irréguliers provenant soit des retombées d'une affaire ou d'un prêt bancaire. Ainsi, lorsque les entrepreneurs se retrouvent confrontés aux réalités de la lourdeur administratives

et aux coûts onéreux du processus, ils n'hésitent pas à contourner la loi de peur que les moyens disparaissent sans pouvoir réaliser le projet pour lequel ils y sont destinés. Les chiffres en témoignent. Entre 2019 et 2021, le nombre d'édifices ayant reçu des convocations pour cause de violation du permis de construire a évolué de 66% à 69%. Une fois l'infraction constatée, les prévenus sont invités à se mettre en règle avant la poursuite des travaux. En cas de non-respect, les services compétents procèdent à l'arrêt immédiat des travaux (Photo1).

Photo 1: Une maison marquée pour être détruite



Source : Zamblé Jean-Marie, Mai 2020

Sur la photo on observe un bâtiment marqué ADMCLU (pour le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme) en vue d'une démolition. Ces opérations engendrent parfois des oppositions qui conduisent à la saisie de matériels.

Photo 2: Saisie de matériels sur un chantier de construction par les agents de la direction régionale du MCLU de Yamoussoukro



Source : Archive de la direction régionale du MCLU de Yamoussoukro, Mars 2021

Ces opérations de saisi sont récurrentes depuis quelques années. Au sein de la localité, on n'est passés de six saisies en 2019 à 24 en 2021. S'il est vrai que l'incivisme des populations constitue un facteur non négligeable, les carences du dispositif de contrôle n'en demeurent pas moins. En effet, il est courant que des agents contrôleurs échangent leur silence contre les pots de vins. Cela s'explique par le fait que la plupart des agents assermentés ont une situation socio-professionnelle assez délicate. Sur les sept agents de contrôle, seulement deux sont issus des rangs de la fonction publique. Les autres agents ne sont que de simples stagiaires. La fragilité économique et sociale de leur situation ne leur permet pas toujours de résister à la tentation. À cela s'ajoutent les faiblesses opérationnelles du dispositif de contrôle. Il se compose des agents de la Mairie et de la Direction Régionale de la Construction du Logement et de l'Urbanisme de Yamoussoukro. Pour couvrir toute la région, les services de la construction disposent de cinq agents et deux agents pour la Mairie. Au total, sept agents sensés couvrir toute la région avec une mobilité faite pour ne pas arranger les choses. Cela est rapporté par S.T (Agent au service technique de la Mairie) en ces mots :

Nous avons un sérieux problème d'effectifs. Figurez-vous qu'au niveau de la mairie nous n'avons que deux agents pour couvrir toute la commune. C'est très insuffisant avec toutes ces constructions qui poussent partout. En plus, nos agents n'ont même pas de moyens de déplacement pour effectuer les contrôles. Quand on a des contrôles à faire, on fait la demande auprès des autres services de la mairie. S'il y a un véhicule disponible, les agents vont aux contrôles, à défaut ils restent sur place, ce qui nous empêche d'avoir véritablement un œil sur tout ce qui se passe.

Ces propos traduisent bien la faible marge de manœuvre des agents assermentés dans l'exécution de leurs responsabilités. En effet, pour parcourir toute la région, ces agents ne disposent que du seul véhicule de patrouille de la direction régionale de la construction. Quant aux agents de contrôle de la mairie, ils s'arrangent comme ils peuvent pour effectuer les contrôles. Face à ces difficultés d'ordre opérationnel, la priorité est accordée aux édifices en hauteur en raison des défis sécuritaires autour de ces ouvrages. Avec ce vide sécuritaire que cela crée autour des autres types de constructions, les entrepreneurs ne prennent même plus la peine de se mettre en règle. Un laissez aller qui n'est surtout pas sans conséquences. Les premiers à arriver sur les îlots ont tendance à empiéter sur le voisinage. Certains utilisent l'une des limites du lot comme un mur de leur maison. D'autres débordent carrément sur le lot du voisin en construisant dans l'intention de bénéficier de deux voies de circulation ou d'espaces morts. Ainsi, ils s'installent précipitamment et frauduleusement aux extrémités des îlots, faisant fi des références de leurs lots. Ce qui occasionne de nombreux malentendus car, une fois la supercherie découverte, la victime réclame la restitution de l'espace exproprié. En cas de règlement à l'amiable, la réparation porte sur une compensation financière dont le montant est fixé, raisonnablement par la victime. Mais il arrive que certaines victimes refusent tous compromis. (Voir photo 3).

Photo 2 : bâtiment demoli pour empiètement sur l'espace public



Source : *Archive de la direction régionale du MCLU de Yamoussoukro, 2021*

Source : *Donnée d'enquête, 2020*

Sur cette photo, on peut observer un bâtiment réduit en gravats à la suite d'un contentieux. Cela arrive généralement lorsque les négociations entre les protagonistes n'aboutissent pas. Dans ce cas, le conflit s'achève assez souvent par des démolitions.

3. Discussion

Depuis quelques décennies, la ville de Yamoussoukro connaît un processus d'urbanisation très accéléré qui est aujourd'hui la cause de nombreux conflits fonciers. A.C. Yapi (2018 : 180) attribue cette situation à l'impact du transfert de la capitale entamé par l'ancien président Félix Houphouët Boigny. S'inscrivant dans la continuité de cette vision, dès son accession au pouvoir au début des années 2000, le président Laurent Gbagbo va amener les populations autochtones à procéder à l'immatriculation de leur terroir. Cette exigence va susciter l'avènement de nouveaux acteurs dans le jeu foncier (acteurs coutumiers, politiques, administratifs et privés). Parlant de Yamoussoukro, K. R. Oura et *al.* (2020 : 4) soulignent l'intervention d'une pluralité d'acteurs regroupés en six (6) catégories (autorités politiques et administratives, autorités judiciaires, opérateurs privés, autorités coutumières et population). Entre l'État à travers ses structures techniques, les collectivités territoriales et les communautés villageoises détentrices des droits coutumiers, les relations sont parfois ambiguës et conflictuelles. Ces rapports conflictuels s'observent depuis la production des lots jusqu'à leur mise en valeur. Ils prennent leurs sources selon D. B. Kouakou et *al.*, (2015:125) dans le partage des terres en termes d'héritage. L'auteur indique qu'il est fréquent que deux familles se réclament le titre de propriétaire d'une même portion de terre. Ce qui engendre régulièrement des conflits opposant les cédants aux acquéreurs de lots autour des cessions. Ces contestations de cessions passées,

comme l'indique Y. L. Fallé (2018 : 108), ouvrent le champ à des remises en cause, à la réinterprétation ou à la renégociation de ces transferts avec l'acquéreur. Il ne faut non plus pas oublier la malhonnêteté et la duplicité des vendeurs de terrain qui favorisent les conflits par la vente d'un même terrain à plusieurs acquéreurs. Ces conflits fonciers se caractérisent par la transgression des règles d'urbanisme. Selon la loi 65-248 du 04 août 1965 : « *quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou non, doit, au préalable, obtenir un permis de construire* ». Une disposition que les populations transgressent constamment. Pour la contourner, D.B Kouakou et *al.* (2015:129) font observer que les travaux ont le plus souvent lieu les dimanches et jours fériés. D'autres offrent des pots de vin aux agents en charge du contrôle pour garder le silence pendant le déroulement des travaux. Résultat, rien que dans la localité de Yamoussoukro, on note 488 convocations distribuées pour non-respect du permis de construire au cours de la période allant de 2019 à 2021 contre seulement 234 permis distribués au cours de la même période.

Conclusion

En définitive, nous pouvons dire, à travers les résultats obtenus que les conflits fonciers dans le périurbain de Yamoussoukro sont une réalité. Ils sont le résultat du processus d'urbanisation qui a réduit les aires d'extension des villages périphériques. Avec les enjeux nés de cette raréfaction foncière, les stratégies et les logiques telles que l'usage de faux documents, la duperie sont couramment mobilisés par les acteurs pour atteindre leurs objectifs. Il en résulte, l'anarchie dans les lotissements et le non-respect des règles dans la mise en valeur des terrains acquis. Autant de pratiques qui concourent à la recrudescence des conflits fonciers entre acteurs. La façon de gouverner les terres pourrait aider à répondre à ce défi. Des études menées en France ont montré que des ruptures avec des trajectoires passées peuvent conduire à des modèles de villes moins lâches et peu dévoreuses d'espaces (R. Aguedjad et *al.*, 2016). Mais ces ruptures font appel, selon M. Vincent et *al.* (2012 : 12), à une forme de gouvernance axée sur le sens premier du concept : « la manière de gouverner ». J.E Beuret (2006 : 32) préconise des formes de participation aux débats ou à la décision qui nécessitent des interactions horizontales pour construire un ensemble (le dialogue, la concertation et la négociation) et des interactions verticales (la communication, l'information et la consultation).

Références bibliographiques

- ZARIT Steven H. et EDWARD Anne B., (1996), Family caregiving: research and clinical intervention. In R.T. Woods (Ed) *Handbook of the clinical psychology of aging* (pp. 331-368), Westchester : John Wiley & Sons.
- ADOU Paul Venance, 2014, *Socio-anthropologie des pratiques foncières des kyaman d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*, European Scientific Journal, édition vol.11, No.26.

- AGUEDJAD Rahim, DOUKARI Oumar, HOUET Thomas, et *al.*, 2016, « *Étalement urbain et géoperspective : Apports et limites des modèles de spatialisation* », in Cybergeog : European Journal of Geography, 21 p.
- BERRAND Monique, 2002, « *Gestion foncière et logique de projet urbain : expérience comparées en Afrique australe, francophone et anglophone* ». in regard sur l'Afrique ; reconnaissance de la géographie à l'aube du troisième millénaire : conférence régionale de l'UGI, Durbanp77-89.
- BEURET Jean Eudes, PENNANGUER Stephane et FANNY Tartarin, 2006, « *D' une scène à l' autre, la concertation comme itinéraire* », in Natures des Sciences Société, p.30-42.
- BOURDIEU Pierre et LALLEMENT Michel, 2005, « *Structuralisme génétique, histoire des idées sociologiques de Parsons aux contemporains* », Aramand Colin, p130.
- BOURDIEU Pierre et LALLEMENT Michel, 2005, « *Structuralisme génétique, histoire des idées sociologiques de Parsons aux contemporains* », Aramand Colin, p130.
- CHEYNIER Pierre, (1978), « *Yamoussoukro, cœur de la Côte d' Ivoire* », Fraternité Matin, Hebdomadaire, Abidjan, 149p.
- CHEYNIER Pierre, 1978, « *Yamoussoukro, cœur de la Côte d' Ivoire* », Fraternité Matin, Hebdomadaire, Abidjan, 149p.
- CHRISTIAN Lazzeri (2009), « *Conflits de reconnaissance et mobilisation collective* », Érudit, paris.
- COSPOCI, 2011, « *Participation de la société civile ivoirienne dans le processus de réconciliation* », 127 p, www.clubua-ci.org.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, (1977), « *L' acteur et le système* », Edition Seuil, Paris.
- DISTRICT AUTONOME DE YAMO USSOUKRO 2013, « *Livre blanc du département de Yamoussoukro* », réalisé à l'occasion de la visite d'Etat, du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Alassane OUATTARA, le 14 Décembre, Yamoussoukro, 41p.
- DJAH Armand Josué et COULIBALY Salofou et TRAORE Porna Idriss, 2017, « *Dynamique urbaine et préservation des espaces périphériques agricoles en Côte d' Ivoire: quels défis pour la ville de Divo?* » in Revue de Géographie, d'Aménagement Régional et de Développement des Suds (REGARDSUDS), deuxième numéro, Université de Félix Houphouët Boigny, Abidjan, pp.152-166.
- DUBRESSON Alain et JAGLIN Sylvie, 1993, *Gérer la ville du Prince. Le difficile exercice communal à Yamoussoukro (Côte d'ivoire)*, O.R.S.T.O.M.

- ERIC Denis, (2009), Les sources récentes de l'observation foncière urbaine dans les pays en développement. Vers l'harmonisation et la transparence ?, *Etudes foncières*, n° 139, 2009, pp. 33-36.
- FALLE Yves Landry, 2018, *Conflits fonciers stratégies des acteurs sur les terrains de lotissement dans une période post crise : Cas de Bellville dans la ville de Bouaké*, *Rev.ivoir.anthropol.social. KASA BYA KASA*, n°38.
- GOUAMENE Didier Charles, (2016), « *Urbanisation et pression foncière dans les campagnes d'autochtones Ebrié* », *Revue africaine de criminologie* N° 19-2016.
- GOUAMENE Didier Charles, 2016, « *Urbanisation et pression foncière dans les campagnes d'autochtones Ebrié* », *Revue africaine de criminologie* N° 19-2016.
- KANGA Jean-Jacques, 2014, *Développement de la promotion immobilière dans l'agglomération d'Abidjan : désengagement de l'Etat et privatisation, de la production de l'espace urbain*, Thèse de doctorat d'architecture et aménagement de l'espace, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.
- KOUAKOU David Brenoum et DIABAGATE Abou et GOGBE Téré, COULIBALY Zana Souleymane, (2015), « *Les conflits fonciers dans la ville de Korhogo* », *Revue Africaine d'Anthropologie*, Nyansa-Pô, n° 19- 2015.
- LOUCOU Jean Noel, 1989, « *Yamoussoukro, guide pratique* », Edité par le Ministère de l'Information de Côte d'Ivoire, Abidjan, 62p.
- MORICONI-EBRARD François, 1993, « *L'urbanisation du monde depuis 1950* », *Anthropos*, Collection Villes, Paris, p372.
- OURA Kouadio Raphaël et ZAMBLE Jean-Marie et ZAMBLE Siméon, 2020, *Géogouvernance des conflits fonciers périurbains de Yamoussoukro : analyse et aide à la consolidation de la paix* [En ligne], disponible sur <https://doi.org/1048346/IMIST.PRSM/ajlp-gs.v3i2.18874>, consulté le 25/06/2021.
- PAULET Jean Pierre, 2000, « Les très grandes villes dans le monde », Paris, CNED, et CEDES, 240 p.
- PESCASY Michel, 1967, « *Société d'étude et de développement économique et social : Région du Sud-Est* », *Revue de Lille*, N° 67, Paris.
- VINCENT Masson, DUBUS Nathalis, BLEY Daniel et al., 2012, « *La gouvernance : un concept novateur ?* », in *Cybergeog*, 12 p.
- YAPI Atsé Calvin et KOFFI Brou Emile, 2018, *La transgression des outils de planification urbaine dans la ville de Yamoussoukro (Cote d'Ivoire)*, *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 5, ISSN 2521-2125.

LES TECHNIQUES D'IMPROVISATION DANS LES MUSIQUES TRADITIONNELLES KYAMAN

Bodje Théophile DJOKE⁶¹

Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

jauchay@yahoo.fr / jauchaybaujay@gmail.com

Résumé

L'homme de ce monde, dans l'intention de rendre ses œuvres plus intéressantes et encore plus agréables, recourt à plusieurs stratégies. C'est ainsi que les kyaman, peuple du sud ivoirien, s'adonnent, entre autres techniques, à l'improvisation dans la production de leurs musiques. Grâce à ces techniques d'improvisation entreprises dans leurs compositions artistiques musicales, leurs œuvres, subissent quelques modifications plus ou moins majeures. Ces improvisations sont contenues dans toute l'œuvre entière. Elles donnent une certaine nouvelle orientation aux compositions musicales kyaman. Ainsi sont notées, les improvisations parallèles, les improvisations modales et enfin les improvisations tonales. Ce sont de véritables stratégies par lesquelles, le peuple kyaman agrémente ses compositions artistiques musicales.

Mots-clés : improvisation, composition, technique, œuvre, traditionnel.

Abstract

The man of this world, in the intention to make his works more interesting and even more pleasant, gives the hand to all the assets. This is how the Kyaman, people of the south of Ivory Coast, uses a number of techniques, among others the techniques of improvisation in their music that they produce. Thanks to this technique of improvisation undertaken in its musical compositions, these undergo some more or less major modifications. These improvisations are located in the whole work. They confer to the musical compositions, a certain new orientation. Thus one notes the parallel improvisations, the modal improvisations and finally the tonal improvisations. These are the principal improvisations to which it is alluded in these traditional kyamanmusics. They are real elements by which this people embellish their artistic musical compositions.

Keywords: improvisation, composition, technique, work, traditional.

Introduction

La musique kyaman qui fait l'objet de nos investigations, est une richesse culturelle produite et pratiquée dans le sud ivoirien par les kyaman, un peuple appartenant au grand groupe sociolinguistique akan. Cette musique fait appel, dans toute son étendue, à un certain nombre de techniques dont, entres autres, les improvisations.

^{1 6}Enseignant chercheur, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody, UFRICA, Département des Arts, jauchay@yahoo.fr / jauchaybaujay@gmail.com

Ces techniques d'improvisation constituent de véritables points focaux, autour desquels, tourne toute l'œuvre musicale globale de cette communauté.

Ainsi, avant d'aborder la substance réelle de ce thème d'étude et de recherche, nous ferons allusion à l'approche théorique et le cadre méthodologique. Mais pour l'heure, précisons-en la spécification problématique.

1. Spécification problématique

Les kyaman, depuis les temps immémoriaux, produisent des musiques recelant aussi des techniques dont les techniques d'improvisation.

Aussi souhaiterions-nous savoir les diverses techniques d'improvisation auxquelles, ce peuple du sud de la Côte d'Ivoire, fait allusion dans ses œuvres musicales. En sus, il convient donc d'ajouter que nous mentionnons ces interrogations que voici : comment les techniques d'improvisation sont-elles perçues dans les compositions musicales de ce peuple kyaman ? Et enfin, pourquoi ce peuple ivoirien, utilise-t-il des techniques d'improvisation dans ses diverses musiques dans son univers ? Telles sont quelques interrogations de recherche qui sont suscitées dès la formulation de ce thème d'étude et de recherche, soumis à notre réflexion.

1.2. Formulation d'hypothèses

Au regard de ces interrogations jugées fondamentales, il convient donc de préciser ce qui suit.

Les réponses à ces préoccupations, nécessitent tout naturellement, une approche globale disciplinaire intégrée au regard de la sociologie, l'histoire, la communication, l'anthropologie, la psychologie etc. Sous l'angle de chacune de ces disciplines, chaque interrogation pourra avoir une réponse valable, en considération des hypothèses suivantes.

Hypothèse 1 :

Les techniques d'improvisation, dans les œuvres artistiques kyaman, donnent à ce peuple, l'opportunité de se faire identifier, au-delà des frontières en général. Elles donnent la possibilité à ce peuple, de se prononcer et de se positionner. Et par la même occasion, elles lui permettent de s'enraciner enfin. Ces techniques d'improvisation, entraînent dans cet univers kyaman, diverses réactions nouvelles à l'audition.

Hypothèse 2 :

Lorsqu'il est fait allusion aux techniques d'improvisation dans un milieu kyaman, elles interpellent cette communauté. Elles lui ordonnent par la même occasion, une certaine forme de retrouvailles méritoires. Elles appellent ce peuple à se refaire aussi souvent.

Hypothèse 3 :

Les techniques d'improvisations dans les musiques traditionnelles kyaman, forment, informent, éduquent l'univers kyaman dans plusieurs domaines. Ces

techniques d'improvisation fonctionnent comme de véritables moyens d'apprentissage, œuvrant dans la vie sociale du peuple kyaman.

2. Approche théorique et cadre méthodologique

2.1. Approche théorique

Le Dictionnaire Hachette et Le Petit Larousse Illustré définissent les concepts principaux du thème soumis à notre réflexion, de la manière suivante

Technique : (*Du Grec tekhnè, art*) qui a trait à la pratique, au savoir-faire d'une activité. C'est d'une manière ou d'une autre, ensemble des procédures et des méthodes d'un art, d'un métier... c'est tout de même, l'ensemble des applications de la science dans le domaine de la production.

Improvisation : Action, art d'improviser. Pratique fondamentale dans le jazz. L'improvisation permet à chaque soliste de développer des variations originales ou à un orchestre d'élaborer des morceaux entiers, le plus souvent après détermination d'un thème. Improviser c'est produire, composer sur le champ, sans préparation aucune de discours, de morceaux de musique. C'est aussi réaliser, organiser d'emblée avec les moyens dont on dispose.

Musique : (*Du Latin musica, de musa, muse*) Art de combiner des sons, ensemble des productions de cet art. C'est par la suite, une suite de sons, produisant une impression harmonieuse.

KYAMAN : Vocable *twi* sous lequel les kyaman (Ebrié) eux-mêmes se désignent. Ce vocable signifie en français « *ceux que la Divinité Suprême a séparés des autres* »; ou encore « *ceux qui ont fait bande à part* ».

2.2. Cadre méthodologique

Pour la réalisation de ce travail de recherche, il a fallu consulter les documents relatifs à la musique en général. Cette consultation a permis la revue de la littérature. Nous avons entrepris des enquêtes dans les villages kyaman, localisés à Abidjan, Bingerville et songon.

Tableau n°1 : Villes et villages visités

Villes	Villages
<u>ABIDJAN</u>	Abidjan Adjemin, Abidjan santé ; Abidjan Locodjo, Abidjan Cocoly, Abidjan Anoumanbo, anonkouakouthé, Abidjan Agban, Blaukhaus, AbôbôBhawré, djèphodoumin, Abôbôthé
<u>BINGERVILLE</u>	AkhoueSantè, AkhoueDjemin, AkhoueAnan, AkhoueAgban, AkhoueBhrègbo, AkhoueAdjin, AkhoueAkhandjè, Akhoue Akouédo, AkhoueAbatha, AkhoueAnongnon, Akoualotho, Akoualothé
<u>SONGON</u>	Djèphothé, Djeptho I, Djeptho II, Godoumin, Songon Kassemblé, Songon-M'Gbrathé, Songon-Dagbé, Songon-Thé, Songon-Agban, Gbengbresson, Abhadjin

Dans ces villages, nous avons rencontré des personnes ressources, dans l'optique de nous instruire sur la question de la musique en général et sur les techniques d'improvisation en particulier.

Tableau n°2 : Personnes ressources

Nom et Prénoms	Villages	Génération	Classes d'âges	Âges
AKOSSO Claude	AkhouéAdjèmin	Dougbo	Dongba	60 ans
DJRO Awanan Simeon	AkhouèAgban	Gnandô	Dongba	70 ans
GNANKOU Theophile	AkhouéAdjèmin	Dougbo	Djèhou	65 ans
GOMON Didier	AkhouèAnongnon	Dougbo	Assoukrou	60 ans
KOUTOUAN Benjamin	Akhouè Anan	Dougbo	Dongba	65 ans
KOUTOUAN Felicien	AkhouèAnongnon	Gnandô	Agban	70 ans
KOUTOUAN Gerard	AkhouèSantè	Gnandô	Agban	70 ans
YAPI Claude	AkhouéAdjèmin	Dougbo	Assoukrou	59 ans
YEPRI Léon	AkhouéAdjèmin	Dougbo	Dongba	65 ans
GBOKRA DJOMAN Paul	AkhouèSanté	Gnandô	Agban	67 ans
BANGA Pierre	AkhouéAdjèmin	Dougbo	Djèhou	67 ans
DOUPHE Etienne	Djèphotho 1	Bhréssoué	Assoukrou	70 ans
NANDJUI Pierre	Godoumin	Bhréssoué	Dongba	75 ans
N'GNABA DJOKE Grégoire	Godoumin	Bhréssoué	Djèhou	80 ans
DJOKE AKISSI Grégoire	Godoumin	Dougbo	Assoukrou	100 ans
BOUAH Francois	Godoumin	Bhréssoué	Djèhou	80 ans
ELLELE Blaise	AkhouéDjèmin	Kyagba	Dongba	105 ans
AGALOU Etienne	AkhouéDjèmin	Bhréssoué	Dongba	80 ans
LOGON Jean	DjèphoDoumin	Bhréssoué	Djèhou	100 ans
ABHONON DJRO	Djèphotho 1	Kyagba	Dongba	105 ans

KRAGBO Jacques	Djèphotho 1	Bhréssoué	Assoukrou	115 ans
AMONSAN KOUA	Djèphothé	Gnandô	Dongba	75

3. Présentations et analyses de quelques œuvres faisant l'objet d'improvisations

3.1. Présentations de l'œuvre **Min gnankan, min yé fi**

Min Gnankan, min yé fi

Chorale Tchaman

Paroles et musique: DJOKE Bodjé T.
Harmonisation: DJOKE Théophile

Min gnankan he non he li min ye fi hè le tè sé min m'thin min m'thin o fa

oh wham thé gna kan din hé ya li min min nin pé n'sin pé a thé dji krin yé

Présentation de l'œuvre **Mé hwàthéliméyèfi**

Mé hwáthé ali mé yéfi

Composition: Dr Bodjé
Retranscription: Ben Zarrie

Mé hwáthé a li mé gné fi mé hé ri mé tré lé wo é tce mé mo a ná

The first system of the musical score is written in 4/4 time with a key signature of one flat (Bb). It consists of two staves: a treble clef staff and a bass clef staff. The melody is primarily in the treble clef, featuring eighth and quarter notes. The lyrics are placed below the treble staff.

nié po po lo bho a fè tcewé pa sa a hi a fè tcewé a sa

The second system of the musical score continues the melody from the first system. It is marked with a '6' above the first measure. The lyrics are: 'nié po po lo bho a fè tcewé pa sa a hi a fè tcewé a sa'. The notation includes some rests and a fermata over the final note of the phrase.

— lo n' tce mé fè tcewé gné mé sé pe mo yi a tē

The third system of the musical score continues the melody. It is marked with a '10' above the first measure. The lyrics are: '— lo n' tce mé fè tcewé gné mé sé pe mo yi a tē'. The notation includes a fermata over the final note of the phrase.

3.2. Analyse de l'œuvre Min gnankan, min yé fi

	Caractéristiques de départ	Localisation (mesure)	Valeur de notes dominantes	Figures d'ornementations présentes	Terminaison
Donnée	Partie relativement forte du temps	De 01 à 05	Noires	Néant	masculine
Garantie	Partie plus forte du dernier temps	De 05 à 09	Croches	Néant	Féminine
Fondement	Partie moins forte du temps principal	De 02 à 09	Noires et Croches	Néant	Féminine
Restriction	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Modalisateur	Partie plus faible du temps principal	De 09 à 10	Blanches	Néant	masculine
Conclusion	Partie forte du temps fort	De 10 à 13	Noires	Néant	masculine

4. Les types d'improvisations dans les musiques traditionnelles kyaman

4.1. Les improvisations parallèles dans les musiques traditionnelles

Comme son nom l'indique, ce sont des improvisations à travers lesquelles, le musicien crée une nouvelle mélodie conformément à la mélodie qui existe déjà. COMTET Julien (2012). La nouvelle musique épouse les éléments musicaux qui sont en présence sur la partition. Cette nouvelle musique dite la musique improvisée, obéit bel et bien aux normes de la musique principale. La nouvelle mélodie évolue dans un véritable tout cohérent avec la forme musicale ancienne. Cette nouvelle musique fait allusion aux nouvelles données qui viennent se greffer sur la première. Pendant cette improvisation dite parallèle, il peut, par musicales fondamentales. CORNELOUP Marcel (1979). Les improvisations parallèles ouvrent l'œuvre sur de nouvelles bases qui lui sont propres. VIRET Jacques (2012). Elles ordonnent, coordonnent de nouvelles formes musicales tout en respectant les éléments définitifs qui donnent une certaine vie nouvelle à l'œuvre musicale en question.

L'improvisation parallèle fonctionne comme un véritable nouveau chant donné mais contenant des germes nouveaux se développant dans un sens ou dans un autre. L'improvisation parallèle n'est guère écrite de façon générale. CORNELOUP Marcel (1979). Elle peut être considérée comme une seconde composition artistique musicale. Mais elle ne comporte pas la quasi-totalité des données qui ont trait à l'œuvre musicale par laquelle l'improvisation est secrétée. VIRET Jacques (2012). Elle s'effectue sur des fragments précis. Elle confère à l'œuvre une orientation nouvelle qui capte tout naturellement l'auditeur. CORNELOUP Marcel (1979). Dans ce cas-ci, si le degré de l'œuvre est DO, la note parallèle sera MI ou LA. COMTET Julien (2012). L'on pourra donc faire cas

de l'improvisation parallèle inférieure ou supérieure, selon le cas. VIRET Jacques (2012). Dans ce cas-ci, l'on fait purement et simplement fi des tonalités générales et secondaires de l'œuvre.

Lorsque la composition artistique musicale est complexe, ce type d'improvisation n'est pas envisageable. COMTET Julien (2012). Mais l'on adopte un autre type.

4.2. Les improvisations modales dans les musiques traditionnelles

Kyaman

C'est le type d'improvisations qui fonde sa réalisation sur les degrés faibles ou encore modaux. MILLER Richard (1986). Dans cette improvisation, seuls les degrés faibles sont les degrés en fonction desquels elle se fait. VIRET Jacques (2012). Celle-ci fait partie des improvisations complexes.

Pour ce faire, le musicien est sensé avoir des connaissances assez poussées de la musique en général. COMTET Julien (2012). Il doit également savoir pratiquer celles-ci dans toute son étendue. MILLER Richard (1986). Elles confèrent à l'œuvre musicale, de nouvelles formes, normes. Grâce à elles, l'improvisateur averti, fait montre de sa capacité à cerner le texte musical qui lui est présenté, et également à offrir à l'auditeur une presque nouvelle composition musicale.

Grâce à cette improvisation, la composition s'octroie un plus et non des moindres en ce qui concerne sa composition interne. VIRET Jacques (2012). Fondant celle-ci, elle la fait évoluer dans l'univers kyaman ou en dehors de cet univers. CORNELOUP Marcel (1979). A son audition, l'œuvre est sollicitée de partout. MILLER Richard (1986). Grâce à cette improvisation, la composition s'avère grande voire incommensurable et immortelle, par endroits et par moments. CORNELOUP Marcel (1979). Dans ce type d'improvisation, les notes modales sont en considération. MILLER Richard (1986). Pour ce faire, les degrés 236 sont ceux sur lesquels une certaine primauté est mise. Ici, contrairement au type ci-haut, les tonalités générales et secondaires sont donc considérées. COMTET Julien (2012). Ces notes auxquelles nous avons fait allusion, sont celles qui constituent les points focaux de l'improvisation. Les tonalités secondaires sont celles dont on tient compte dans une pareille improvisation. MILLER Richard (1986). Le musicien la pratiquant très bien, fait donc changer de couleur à l'œuvre. COMTET Julien (2012). Et par ricochet, on note un net changement sur le visage de l'auditoire suite au changement chromatique intervenu lors de ladite improvisation.

Ces degrés 236 qui constituent des degrés très importants dans le domaine de la musique, orientent pour ainsi dire, la composition musicale sur des données majeures recevables. VIRET Jacques (2012). Ces degrés sont ceux par lesquels, il est perçu de nouveaux fonds musicaux qui s'avèrent être envisageables. MILLER Richard (1986). Ils sont dits degrés faibles, dans la mesure où ils donnent des informations de secondes zones dans les compositions. CORNELOUP MARCEL (1979). Ils opèrent ainsi comme des fonds blancs redondants et ne répondant à aucune norme majeure réelle.

4.3. Les improvisations tonales dans les musiques traditionnelles Kyaman

Ce type d'improvisation, comme son nom l'indique, se fait sur les premiers, quatrièmes et cinquièmes degrés, soit 145. DUBOIS Marie (2008). Ils sont des degrés majeurs. Ils dirigent, orientent la tonalité de la composition musicale. Ils viennent donner des informations de première importance dans la tonalité de l'œuvre. Ils obéissent à certaines normes. VIRET Jacques (2012). Ils indiquent bel et bien des données fiables et envisageables qui permettent d'aboutir à des indices musicaux recevables locaux probants. Ils donnent une sonorité très forte. DUBOIS Marie (2008). Leur présence fait appel à des unités distinctives évoluant dans une orientation assez bonne voire accueillante et immortelle.

Le premier degré ainsi usité, opère dans un sens de confirmation de tonalité. La tonalité d'une œuvre ainsi confirmée, lève toute équivoque. DUBOIS Marie (2008). Le premier degré ainsi nommé 1 ou tonique, donne une forte tonique à l'ensemble de la tonalité. MILLER Richard (1986). Il replonge pour ainsi dire, cette œuvre dans une identité précise, tout en lui offrant la possibilité d'accroître les degrés, de cerner l'œuvre.

En plus de ce degré-ci, les quatrième et cinquième viennent préciser les indices majeurs cadentiels. DUBOIS Marie (2008). Ils opèrent dans un sens plus ou moins méconnu dans toute la composition artistique musicale dans l'univers kyaman. COMTET Julien (2012). Ils viennent donc toujours dans cet univers et constituent pour eux, des points ou des éléments musicaux qui doivent s'affronter avant de s'installer. CORNELOUP Marcel (1979). On peut ainsi dire que ces trois degrés 1-4-5- tiennent les tenants et les aboutissants dans les œuvres kyaman.

A l'audition de cette œuvre où se trouvent des degrés forts, l'oreille avertie, capte les sonorités majeures découlant de cette œuvre musicale kyaman. COMTET Julien (2012). Ces degrés offrent la possibilité, toujours aux oreilles, de fonctionner, opérer des unités distinctives musicales dans ces opérations et fonctions. DUBOIS Marie (2008). Ces degrés posent donc la conditionnalité réelle des éléments musicaux, en étant dans le domaine musical kyaman.

Ils donnent par la même occasion, d'écouter une certaine nouvelle œuvre. DUBOIS Marie (2008). Avec eux, la composition musicale devient par moments et par endroits, une composition qui recèle une nouvelle couleur, laissant entrevoir, une gaité, une vivacité voire une paix.

Conclusion

Enfin, au terme de cette étude sur *les techniques d'improvisation dans les musiques traditionnelles kyaman*, l'on parvient à noter que dans cet univers kyaman, il se dégage nombre de techniques d'improvisation. Ainsi, on note les techniques d'improvisations parallèles, les techniques d'improvisations tonales et les techniques d'improvisations modales.

Ces diverses techniques appliquées dans telle ou telle composition musicale, offrent, une grande ampleur. Ces techniques d'improvisation jouent positivement

sur l'œuvre musicale et lui donnent la grande possibilité de s'ouvrir sur de nouvelles donnes. On note également dans ces techniques, l'utilisation de nombreux éléments musicaux mettant l'accent sur un certain aspect clé de la composition musicale.

Ces techniques qui constituent de nouvelles manières propres à l'univers kyaman, donnent de nouvelles orientations à ces compositions locales. Ainsi l'œuvre devient plus belle et jouit d'une certaine complexité réelle. L'œuvre ainsi improvisée, l'est dans toute sa latitude. L'œuvre ainsi soumise à cette nouvelle dimension, acquiert une nouvelle couleur. Elle est plus ou moins sollicitée en dehors des frontières locales. Celle-ci est faite par les musiciens érudits avec qui, la musique n'a guère de secrets. L'on note pour ainsi dire, que ces trois types de techniques sont les techniques qui apportent un plus à la composition initiale.

Références biographiques

- YAPI Atsé Calvin et KOFFI Brou Emile, 2018, *La transgression des outils de planification urbaine dans la ville de Yamoussoukro (Cote d'Ivoire)*, Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, Numéro 5, ISSN 2521-2125.
- COMTET Julien : *Mémoire de Djembefola*, Editions Harmattan, Paris 2012, 282 pages.
- CORNELOUP Marcel : *Guide pratique du chant choral*, Editions Francis VAN DE VELDE, Paris 1979, 127 pages.
- DUBOIS Marie : *Le Guide du savoir chanter*, Editions Alternatives, Paris 2008, 127 pages.
- MILLER Richard : *La structure du chant*, les Editions Cité de la musique, Paris 1986, 395 pages.
- VIRET Jacques : *Le chant grégorien*, Editions Eyrolles, Paris 2012, 206 pages

PROTECTION SOCIALE EN SANTE AU TOGO : CONTRIBUTION DE LA MUTUELLE DE SANTÉ DE L'ARCHIDIOCÈSE DE LOMÉ

Ghislaine SAIZONOU

Université de Lomé, Togo

bromgihs@gmail.com

Résumé

Au Togo, l'accès aux systèmes de sécurité sociale et surtout aux mécanismes d'assurance maladie est essentiellement réservé et organisé à l'intention des fonctionnaires du secteur public et à quelques travailleurs du secteur privé. Le recours à une assurance maladie pour le reste de la population œuvrant dans l'informel est particulièrement difficile. Il n'existe pas une assurance maladie pour les populations qui opèrent dans le secteur informel alors qu'elles constituent les couches la plus exposée aux risques de santé. Face à cette situation, l'Archidiocèse de Lomé a mis en place en 2013 une mutuelle de santé dénommée « Mutuelle de santé de l'Archidiocèse de Lomé », qui couvre divers services de micro-assurance maladie aux personnes vulnérables. L'objectif visé par ce travail est d'analyser les réalisations de cette mutuelle ainsi que sa contribution à la protection sociale de la santé au Togo. Pour ce faire, une méthodologie combinant les approches quantitative et qualitative a été adoptée. L'enquête quantitative a permis d'interroger 1278 personnes et l'enquête qualitative d'interviewer 62 personnes et en plus de réaliser 17 focus groupes. Le modèle d'analyse retenu comporte les théories de la justice sociale, d'assistance et d'assurance sociale. Il ressort des investigations faites que l'Union des mutuelles de santé de l'Archidiocèse de Lomé (U-MUSAL) participe à la protection sociale de la santé des personnes vulnérables dans l'Archidiocèse de Lomé. De 2013 à 2017, elle a délivré 336 services de prise en charge partielle des dépenses de santé des mutualistes, soit 142 consultations curatives, 65 produits pharmaceutiques et 43 analyses de base. En termes de satisfaction, tous les acteurs consultés ont salué cette œuvre sociale qui contribue à faciliter l'accès aux services de santé.

Mots clés : Archidiocèse de Lomé, assurance maladie, mutuelle de santé, protection sociale en santé, risque social.

Abstract

In Togo, access to social security systems and especially to health insurance mechanisms is mainly limited to public sector employees and a few formal sector workers. . The use of health insurance for the rest of the population working in the informal sector is particularly difficult. There is no appropriate health insurance for people who operate in the informal sector, although they are the most exposed to health risks. Faced with this situation, the Archdiocese of Lomé set up a mutual health insurance company in 2014 called Mutuelle de santé de l'Archidiocèse de Lomé, which offers various health insurance services to vulnerable people in its area of coverage. The objective of this work is to analyze the achievements of this health mutual organization as well as its contribution to the social protection of health in Togo. To do this, a methodology combining quantitative and qualitative

approaches was adopted. The quantitative survey involved interviewing 1278 people and the qualitative survey to interview 62 people and in addition to carry out 17 focus groups. The analysis model used includes the theories of social justice, assistance and social insurance. It emerges from the investigations made that UMUSAL participates in the social protection of the health of vulnerable people in the Archdiocese of Lomé. From 2013 to 2017, it delivered 336 services of partial coverage of health expenses to its members: 142 curative consultations, 65 pharmaceutical products and 43 basic analyses. To benefit from the Mutual's services, members must be up to date in the payment of their contributions at the date of delivery of care. In terms of satisfaction, all the actors consulted welcomed this social work and wished it to continue.

Keywords: Archdiocese of Lomé, health insurance, mutual health insurance, social protection, social risk.

Introduction

L'accès aux soins de santé de qualité pour tous est une préoccupation fondamentale de tous les Etats (OMS, 2016). Près de la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux soins de santé de base (Banque Mondiale et OMS, 2017). Cette situation touche davantage les pays du Sud que ceux du Nord. Dans certains pays développés, des systèmes de financement collectif ont remplacé la prise en charge financière des soins de santé par les individus. Par contre, dans la plupart des pays en développement, ce sont les ménages qui supportent eux-mêmes leurs frais de soins de santé au lieu d'être couverts par un système de financement collectif (B. Boidin, 2012 ; D. Bakusa, 2013). Ce mode de paiement direct des services de santé entraîne l'appauvrissement des ménages et une exclusion de la protection sociale et de l'assurance maladie des personnes exerçant dans le secteur informel et le monde rural (Ndiaye P, Horemans C, Kestemont M. 2020).

Le Togo n'échappe pas à cette réalité saisissante. Les inégalités d'accès aux soins de santé y sont présentes bien que le droit à la santé soit reconnu par la constitution de la IV^e République du 14 octobre 1992 qui dispose en son article 34 que « L'Etat reconnaît aux citoyens le droit à la santé et œuvre à le promouvoir » (Constitution de la IV^e République du Togo, 1992, p.11). Conformément aux engagements 85 et 87 du Protocole d'accords du Dialogue social de 2006, le gouvernement a décidé de prendre des mesures pour permettre à moyen terme, à toute la population de disposer d'un minimum de protection sociale. Dans ce cadre, suite à un processus participatif démarré en 2009, la loi N° 2011-003 du 18 février 2011 a institué un régime obligatoire d'assurance maladie au profit des agents publics et assimilés. Mais, seule une forme particulière de distribution horizontale, basée sur ce que P. Rosanvallon (2018) appelle le paradigme assurantiel a été mise en place depuis 2012 pour les fonctionnaires et agents publics, estimés à 5 % de la population togolaise en 2017 (MASPFA, 2019). Plus de 90 % des togolais n'ont donc pas accès à la protection sociale en santé et ne bénéficient d'aucune forme de sécurité sociale. Malgré leurs conditions de vie

précaires et misérables, ils supportent directement la charge financière des soins de santé (OIT, 2018).

Dans le pays, très peu de personnes ont un travail régulier ou perçoivent un salaire. Les personnes qui travaillent dans l'économie informelle vivent de revenus irréguliers et instables. Selon la Banque Mondiale, 69 % des ménages en zones rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté et les femmes sont les plus vulnérables, car elles ont moins accès aux opportunités économiques (Banque Mondiale, 2016). Dans la même lignée, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) a indiqué en 2017 que 53,5 % de la population togolaise vivaient sous le seuil de pauvreté. Dans son rapport de 2019 portant sur le développement humain, la même structure classe le pays au 167^e rang mondial sur 189. Il va sans dire que la grande majorité de la population togolaise est pauvre et éprouve de véritables difficultés pour accéder aux services sociaux de base notamment les soins de santé. Dans ces conditions, en matière d'accès aux soins de santé, la maladie constitue une épreuve angoissante pour les ménages, quel que soit le niveau de recours (soins primaires ou spécialisé), conduisant généralement à la mort précoce des personnes démunies. Lorsqu'elles sont victimes d'une maladie ou d'un accident grave nécessitant le recours à un traitement médical spécialisé, elles n'arrivent pas à payer les frais d'admission et de traitement qui sont souvent au-delà de leur budget. Dans les ménages de subsistance, les moyens financiers manquent pour payer les soins pour une simple maladie ordinaire. Ici se pose avec acuité le problème de l'accessibilité financière aux soins de santé de qualité aux populations qui interpellent.

Des initiatives mutualistes sont mises en place pour faciliter l'accès aux soins, notamment pour les populations démunies. Dans le but d'accompagner les personnes vulnérables à accéder aux soins de santé de qualité en cas de besoin, les fidèles laïcs membres de la Fédération des bureaux des conseils diocésains des associations (FBCD) de l'Archidiocèse de Lomé ont mis en place en 2013 une mutuelle de santé dénommée Mutuelle de santé de l'Archidiocèse de Lomé (MUSAL) qui prendra plus tard après sa réorganisation le nom de Union des mutuelles de santé de l'Archidiocèse de Lomé, (U. MUSAL) qui offre divers services d'assurance maladie à ses adhérents, qui s'acquittent régulièrement de leurs cotisations mensuelles. Afin d'analyser les activités de l'UMUSAL, l'article se fonde sur le questionnaire central suivant : comment l'Union des mutuelles de santé de l'Archidiocèse de Lomé contribue-t-elle au renforcement du système de protection sociale de la santé des personnes vulnérables au Togo ? Les interrogations subsidiaires qui découlent de cette question centrale sont les suivantes : quels sont les systèmes de couverture du risque maladie ou d'assurance maladie qui existent au Togo ? Quelles sont les prestations offertes par la mutuelle de santé de l'archidiocèse de Lomé à l'endroit des personnes vulnérables ? Comment les prestataires et les bénéficiaires de soins perçoivent-ils cette assurance sociale de la santé ?

1. Matériels et méthodes

1.1. Ancrage théorique

Le présent article s'insère dans les théories de la justice sociale de Rawls (1971), qui constitue le fondement de la solidarité. L'objectif de cette justice est de réduire les conflits de la société en proposant une réglementation conduisant au bien commun. Celui-ci exprime la réalisation du bonheur pour le plus grand nombre. Cette théorie de la justice sociale permet de saisir les grands axes du système de protection sociale au Togo et de comprendre le principe de la redistribution. Elle permet aussi d'appréhender comment l'individu qui a contribué au système de protection sociale peut en bénéficier et d'analyser l'horizontalité du transfert du droit. Elle montre également le lissage du revenu par rapport à l'accès aux soins de santé, à la protection sociale durant le cycle de vie des personnes vulnérables. La théorie de la justice sociale, permet de percevoir les mutuelles de santé comme une forme de redistribution proactive initiée par les communautés elles-mêmes pour soutenir la consommation des soins de santé de qualité.

Cette contribution s'appuie également sur la théorie de la solidarité qui est le véritable fondement de la mutualité (B. Fonteneau, 2004). Dans une mutuelle de santé comme l'UMUSAL, chaque membre paie un droit de souscription non remboursable et une cotisation mensuelle indépendante de son risque à tomber malade, qui n'est pas liée à l'âge, au sexe, à l'état de santé ou à la condition sociale du membre (travailleur, chômeur, riche ou pauvre). En payant leur cotisation, les mutualistes bénéficient des mêmes services en cas de maladie. Dans la pratique, les assurés susceptibles de tomber plus souvent malade bénéficient de l'assurance de ceux qui risquent de tomber moins malade : ces derniers aident la mutuelle à payer les soins des moins bien portants. Ainsi, par le biais de la mutualité, il s'instaure une solidarité entre les malades et les biens portants, entre les jeunes et les plus âgés et enfin entre les différentes catégories professionnelles et sociales existantes dans la société togolaise. Cette solidarité participative n'est pas non plus conditionnée par l'état de santé du membre.

Toutefois, des techniques de régulation sont mises en place pour ne pas dévier le principe de soutien des biens portants ou le partage des risques des biens portants avec les personnes malades. Ces techniques permettent de contrôler de façon subreptice les adhésions et l'état de santé des mutualistes à travers les périodes probatoires afin de calculer à la fois le risque de maladie du nouvel adhérent ainsi que la forme des prestations disponibles nécessaires à la satisfaction de l'adhérent. De ce fait, la mutuelle de santé est un instrument d'équité et de justice sociale qui engage la responsabilité des mutualistes à ne consommer que les services d'assurance dont ils ont réellement besoin. En clair, elle invite chacun à être responsable dans l'utilisation des ressources de la mutualité.

1.2. Démarche méthodologique

La recherche est menée à partir d'une approche méthodologique mixte (quantitative et qualitative) de terrain et une revue documentaire. Au plan

quantitatif, un questionnaire élaboré puis testé, a été administré de façon indirecte à 1 278 personnes sélectionnées au sein de la population cible selon la technique d'échantillonnage dirigé. Dans le cadre de la démarche qualitative, 62 personnes ressources ont été soumises à des entretiens individuels semi-directifs. Aussi, 17 focus groups ont été réalisés avec des membres de groupes organisés tels que les chorales, associations dénommées hoxéhoun, groupe de prières, à partir d'un guide de discussion. La revue documentaire a porté sur la consultation et l'examen de la littérature scientifique et professionnelle existante, en rapport avec la thématique abordée dans cet article.

Les logiciels SPHINX Plus² et SPSS. 22 et Excel ont été utilisés pour la modélisation du questionnaire et le dépouillement des données quantitatives. La majeure partie des réponses obtenues a été consignée dans des tableaux, tandis que quelques-unes sont présentées sous forme de graphique. Le traitement manuel des données qualitatives a permis de dégager les tendances et de présenter les résultats obtenus sous forme de verbatim.

Les résultats obtenus sont présentés en quatre parties.

2. Résultats

2.1. Les systèmes de couverture du risque maladie ou d'assurance maladie au Togo

En matière d'assurance maladie, trois systèmes complémentaires coexistent actuellement dans le paysage togolais : l'Etat à travers l'INAM, les compagnies d'assurance privées et les mutuelles de santé. En plus de cibles différentes, ils présentent également des modes d'organisation différentes.

2.1.1. L'Institut national d'assurance maladie (INAM)

Le régime d'assurance maladie obligatoire pour les agents publics et assimilés en République togolaise est institué au Togo par la loi N° 2011-003 du 18 février 2011 et ses textes d'application. En tant qu'établissement public doté d'une autonomie de gestion administrative et financière, INAM gère ce régime en garantissant le risque maladie pour ce qui concerne les soins de santé des agents publics et assimilés. La mission principale de cet organisme de protection sociale est d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents non professionnels et à la maternité des personnes assujetties et de leurs ayants droits. Elle facilite l'accessibilité financière aux soins de santé aux agents publics et assimilés en activité ou à la retraite ainsi que leurs ayants droit et leur offre une gamme de prestations très large comprenant les actes suivants : (i) les frais de consultation, d'hospitalisation, de médicaments, des actes médicaux, chirurgicaux et paramédicaux ; (ii) les actes d'analyse de biologie et d'imagerie médicale ; (iii) les frais de prestations de soins liés à l'état de grossesse et l'accouchement ; (iv) les frais de vaccins obligatoires et des appareillages ; (v) la lunetterie ; (vi) la rééducation fonctionnelle et les appareillages ; (viii) le traitement des pathologies chroniques. Dans l'esprit des Autorités et des législateurs togolais, l'INAM, opérationnelle depuis mars 2012 constitue la « porte d'entrée » vers la mise en place d'une assurance maladie universelle.

Au 31 décembre 2015, l'INAM couvrait 277 958 bénéficiaires pour 96 324 cotisants avec seulement 81 891 immatriculés dans ses fichiers (UNICEF, 2017). En 2016, les cotisants à l'INAM sont au nombre de 98 318, ce qui équivaut à une participation de 60,12% de la population couverte par ce régime selon la loi. Si on considère l'ensemble de la population d'âge actif, l'INAM couvre environ 2,77% (SPPOT, 2018). Cette garantie est catégorielle et ne concerne que les agents publics et assimilés en activité ou à la retraite.

L'INAM est financé par les cotisations des personnes assujetties. Elle repose sur une contribution fixée à 7% du salaire des agents en activité répartie équitablement entre le travailleur et l'État du Togo. Les agents à la retraite participent aussi à hauteur de 3.5% de la pension. La contribution annuelle de la cotisation est assurée par plusieurs organismes parmi lesquelles l'État du Togo qui occupe la première place (85,4 %), la Caisse de Retraite du Togo (7,7 %), les établissements publics (5,3%). Quant aux plus faibles cotisants, ils sont respectivement les collectivités locales (1,2%) et la caisse nationale de sécurité sociale (0,4%).

Entièrement dépendant du Ministère des finances, l'INAM traverse des difficultés réelles de recouvrement de son dû qu'est la cotisation des membres et de l'ÉTAT.

Dans le but de faciliter les prestations de soins à ses bénéficiaires, l'INAM a signé plusieurs conventions avec des professionnels de la santé. C'est ainsi que 752 structures publiques sont conventionnées, 200 formations sanitaires privées et confessionnelles, 200 pharmacies et 33 lunetiers (UNICEF, 2017).

2.1.2. La couverture maladie au sein des compagnies d'assurances privées

Le Togo compte une dizaine de sociétés d'assurances privées agréées par le codex de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA), qui partagent le marché de l'assurance. Dans le domaine la couverture maladie, cinq parmi elles ont une branche maladie à savoir : GTA-2CA, SUNU-Assurances, FEDAS, NSIA et FIDELIA (PNPS, 2019). Dans le domaine de la santé, ces assureurs négocient avec les prestataires de soins sur la base d'une nomenclature unique des actes et des coûts qu'ils ont adoptés en leur sein.

L'autre particularité de ces assurances est qu'elles négocient les polices d'assurances auprès des sociétés privées et sous traitent la gestion technique de la branche maladie avec les courtiers en gestion d'assurance privée qui sont la société GRAS SAVOYE et ASCOMA. Ces courtiers qui ont l'obligation de résultats appliquent à la lettre la convention tarifaire et sont les gendarmes de la branche maladie. La détermination de la prime d'assurance chez les assureurs suit la démarche suivante : demande adressée par le ou les société(s) à la société d'assurance ; l'assurance étudie le dossier en fonction de la population à couvrir, des prestations souhaitées et du taux du ticket modérateur ; sur la base des conditions tarifaires, l'assurance négocie le coût de la prime à payer et les deux structures signent une convention pour la durée couverte par la police. D'une manière commune, le plafond de prise en charge est fixé à 80 % des frais réels quel que soit le type de police.

Pour ce qui concerne le mode de prise en charge des malades, on distingue deux systèmes à savoir : le tiers payant qui consiste à remettre à l'assuré un carnet de prise en charge où l'assuré en cas de besoin se rend directement auprès des prestataires munis de sa carte. Il paye un ticket modérateur de 20 % selon les conventions. Le schéma classique, en cas de maladie, consiste à ce que l'assuré se rende directement au niveau de la structure de soins conventionnée, fait ses soins et le prestataire envoie sa facture à l'assurance qui paye et qui défalque la quote part de l'assuré dans le budget déposé au sein de la compagnie.

Selon les données disponibles, en 2015, la population bénéficiaire de la branche maladie est de 11 837 personnes pour GTA-2A et 2177 pour FIDELIA Assurances. Les coûts moyens annuels par cas chez les assureurs varient entre 35000 et 69 000 F CFA (UNICEF, 2017).

2.1.3. La couverture maladie au sein des mutuelles de santé communautaire

L'implantation des mutuelles de santé et leur consolidation vise à promouvoir l'équité dans l'accès aux soins et à faire participer les populations concernées à la gestion de leur structure de santé. Au Togo, l'émergence de ces mutuelles de santé fait suite à la dévaluation du Franc CFA puis de la détérioration de la situation économique et du climat socio-politique. Inégalement réparties sur le territoire national, elles offrent des garanties de prestations assez limitées. Selon l'inventaire réalisé en décembre 2015 par le Cadre national de concertation sur la mutualité au Togo (CNCMUT), il existe sur l'ensemble du territoire togolais 35 mutuelles de santé dont 27 fonctionnelles, 6 non fonctionnelles, 2 mutuelles en gestation dont une en stade de mise en place bien avancée (UNICEF, 2017). En 2017, leur nombre a légèrement augmenté ; elles sont passées à 36. Le nombre de bénéficiaires des services des mutuelles de santé au Togo tournent autour 40000 personnes, soit un peu moins de 1% de la population totale (CNCMUT, 2015).

La cotisation annuelle, surtout celle du petit risque varie entre 1 100 F CFA et 6 000 F CFA. Malgré la modestie du coût annuel, le nombre des adhérents à jour de leurs cotisations est très faible. La moyenne générale du taux de recouvrement des cotisations est de 23 % au niveau national, soit 23 adhérents sur 100 étaient en règle avec leurs cotisations à la fin du mois de décembre 2015. Il faut remarquer également que les droits d'adhésion varient entre 500 et 2 000 francs CFA.

En termes de fréquentation des structures de soins conventionnées, 39 % des mutualistes de ces organisations fréquentent les Unités de soins périphériques (USP), 26 % les Centres médico sociaux (CMS), 16 % les hôpitaux régionaux, 10 % les centres privés confessionnels et 9 % les cliniques ou centres privés.

2. 2. La MUSAL et ses services d'assurance de soins de santé aux adhérents

2.2.1. De la présentation de la MUSAL

Créée le 20 septembre 2013, la MUSAL, est une association à but non lucratif, dont la vocation première est la solidarité et l'entraide entre ses membres. Régie par la loi de 1901, elle a une durée de vie illimitée. Son siège se trouve au quartier Wetrivi-kondji 626, rue KHR 66.WTK. La photo n°1 présente sa vue d'en face.

Photo n° 1 : Vue d'en face du siège de l'UMUSAL



Source : Saizonou, septembre 2021.

Pour bénéficier des services de la MUSAL, les adhérents paient un droit d'adhésion non remboursable fixé à 1 200 FCFA et une cotisation mensuelle de 500 FCFA par personne et par mois. En retour, la MUSAL leur fournit divers services d'assurance maladies présentés dans la section suivante.

2.2.2. Les services d'assurance maladie offerts par la MUSAL à ses adhérents

Les prestations de la MUSAL sont diverses et variées. En termes de couverture, elle fournit une prise en charge de 75 % des frais liés à la santé pour quatre consultations par personne et par année. Au-delà de ce quota, la prise en charge est de 50 %. Elle rembourse aussi 75 % des frais d'hospitalisation pour un délai maximal de 10 jours. Les examens biomédicaux et les médicaments liés à l'hospitalisation sont remboursés en fonction des besoins et selon la tarification négociée. Les frais des examens d'imageries médicales et des interventions chirurgicales sont remboursés sur la base d'un forfait négocié avec les prestataires. La césarienne étant prise en charge par l'Etat dans les formations sanitaires publiques, seule la part restante de 10 000 F CFA pour les cas non compliqués est remboursée à 75%. Les suites opératoires compliquées (suppuration ou hémorragie) seront prises en charge à 75%. La mutuelle ne rembourse les prestations prises en charge que dans le strict respect du parcours de soins soumis au protocole pyramidale de référence. Les prix publics de vente des Médicaments générique essentiels (MEG) sous Dénomination commune internationale (DCI) et les prix des actes de laboratoire sont soumis à un rabattement négocié allant de 10 à 20% en vue d'augmenter l'accessibilité financière des bénéficiaires de la MUSAL et de fidéliser les prestataires conventionnés et les officines.

Les services de soins couverts par la MUSAL sont les soins ambulatoires (les consultations curatives, les accouchements simples, les analyses de bases : TE, TH, NR, etc., les bilans d'imagerie, la radiographie) et les hospitalisations

(l'hospitalisation médicale, l'hospitalisation chirurgicale, l'hospitalisation obstétricale et l'hospitalisation gynécologique).

Il ressort des investigations menées que la MUSAL a offert au total 376 services de soins à ses adhérents depuis sa création. Il s'agit de 142 consultations curatives, 65 produits pharmaceutiques et 43 analyses de base. Ces services sont délivrés par quatre centres sanitaires partenaires de la MUSAL notamment l'Hôpital de Bé, le Centre Médico-social :« Sainte Anne » de Bé Lom Nava, le Centre Médico-social de Gbényédzi, l'Infirmierie Mère Theresa de Calcutta. Il faut préciser que de 2018 à 2020, cette mutuelle fut fermée pour des raisons de restructuration et de formalisation. Mais, elle a rouvert ses portes en janvier 2021 et continue ses activités. Le tableau I indique les différents services que la MUSAL a fourni à ses adhérents depuis sa création jusqu'en 2017.

Tableau I : Les services délivrés par la MUSAL à ses membres

Types de services	Nombre de services					Total
	2013	2014	2015	2016	2017	
Consultations curatives	15	24	24	47	32	142
Consultations pré natales	4	16	2	4	2	28
Consultations post natales	-	-	-	2	1	3
Accouchements simples	9	6	2	5	4	26
Accouchements gémellaires	-	-	-	-	-	-
Analyses de bases : TE,	5	2	16	7	3	33
Analyses de bases : TH,	5	14	9	5	3	36
Analyses de bases : NR,	13	6	4	12	8	43
Produits pharmaceutiques	7	11	16	14	17	65
Radiographie	-	-	-	-	-	-
Hospitalisation médicale	-	-	-	-	-	-
Hospitalisation chirurgicale	-	-	-	-	-	-
Hospitalisation obstétricale	-	-	-	-	-	-
Hospitalisation gynécologique	-	-	-	-	-	-
Total	58	69	83	96	70	376

Source : Enquête de terrain, 2018.

Les données de ce tableau indiquent une offre de 376 services d'assurance maladie fournis aux adhérents. Parmi les personnes enquêtées dans le cadre de cette recherche, certaines ont bénéficié de ces prestations (tableau II).

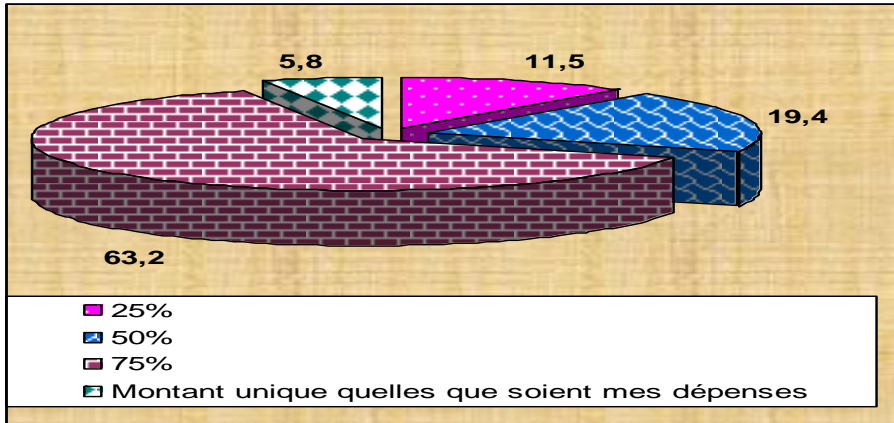
Tableau II : Répartition des enquêtés ayant bénéficié des prestations de la MUSAL

Accès aux services de la MUSAL	Effectif	Pourcentage
Oui	332	29,98
Non	946	70,02
Total	1 278	100

Source : Enquête de terrain, 2018.

Au regard des données de ce tableau, il faut noter que parmi les enquêtés, 332 ont bénéficié des services de soins de santé offerts par la MUSAL. Le graphique suivant précise les niveaux de prise en charge dont ceux-ci ont bénéficié.

Graphique n° 2 : Répartition des enquêtés selon les niveaux de prise en charge bénéficiés



Source : Enquête de terrain, 2018.

Les données du graphique ci-dessus indiquent un taux de prise en charge des dépenses de soins de 75 % pour 63,2 % des bénéficiaires enquêtés. Selon 19,4 % des enquêtés, 50 % de leurs dépenses de santé ont été prises en charge par la MUSAL. Seuls 11,5 % des enquêtés ont bénéficié d'une prise en charge de 25 % de leurs dépenses de santé.

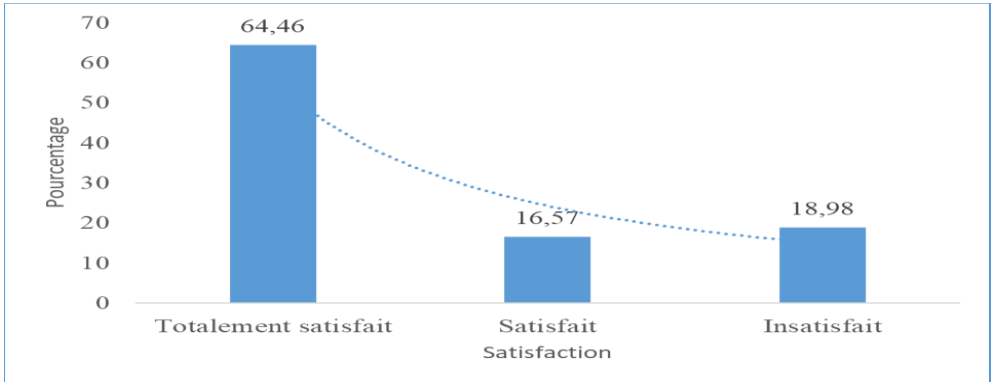
3. RegARDS croisés des acteurs sur l'offre des services d'assurance maladie de la MUSAL

L'analyse porte sur les perceptions des bénéficiaires, des prestataires de soins et promoteurs de la MUSAL.

3.1. Des bénéficiaires de l'assurance maladie de la MUSAL satisfaits et contents

Interrogés sur la pertinence et la contribution réelle de l'assurance maladie de la MUSAL à l'accès aux soins de santé de qualité, la plupart des bénéficiaires enquêtés, ont indiqué qu'elle leur permet de se faire soigner à temps et à moindre coût. Le tableau suivant présente les niveaux de satisfaction enregistrés.

Graphique n°3 : Niveaux de satisfaction des bénéficiaires des services de santé de la MUSAL



Source : Enquête de terrain, 2018.

Les données de ce graphique indiquent que 81,03 % des bénéficiaires sont satisfaits de la pertinence et de la qualité des prestations de la MUSAL. Particulièrement, 64,46 % des interviewés ont déclaré être totalement satisfaits des services de soins de santé que la MUSAL leur apportent. C'est justement dans cette perspective qu'un sondé disait :

Je ne cesserai de remercier la MUSAL pour tout ce qu'elle fait à moi et à mes enfants. Elle allège sensiblement mes difficultés d'accès aux soins de santé en prenant en charge une partie importante de nos dépenses de soins. » Un autre renchérisait en ces termes : « La MUSAL facilite l'accès aux soins à nous les pauvres qui ont des enfants à charge. Désormais, aussitôt mes enfants tombent malades, aussitôt je les amène au centre de santé car les soins ne me reviennent plus chers comme avant.

Certains bénéficiaires enquêtés ont souligné qu'avant, à cause du manque d'argent, il consultait des prestataires de soins lors des épisodes de maladies sans pouvoir acheter des médicaments prescrits. Une enquêtée avait ajouté ceci : « *J'ai adhéré à la mutuelle de santé en 2016. Dès lors, elle m'aide énormément à payer les médicaments et les soins de santé* ». Dans le même élan, un autre bénéficiaire disait « Je suis vraiment content et satisfait de l'assistance que la MUSAL apporte à nous les pauvres qui ne disposent pas d'assurance maladie. Avant, quand je tombais malade, je n'allais pas à l'hôpital parce que je n'avais pas assez d'argent. Je prenais des tisanes et quelques médicaments de la rue. Mais depuis que j'ai adhéré à la mutuelle Source de vie en 2015, chaque fois que je tombe malade, je vais à l'hôpital et je reçois des soins de qualité. J'achète désormais avec facilité les médicaments de la pharmacie. Je remercie beaucoup la mutuelle pour ce qu'elle nous fait » (Propos d'un bénéficiaire, Entretien n° 11, Lomé).

Portant un regard sur l'accueil et la qualité de la prise en charge médicale, la majorité des enquêtés soutiennent qu'ils sont bien accueillis et traités dans les centres de santé partenaires de la MUSAL. Un enquêté disait en ce sens : « *Je suis content de la manière dont je suis soigné dans ce centre de santé. Le traitement et les médicaments prescrits sont vraiment efficaces. L'accueil aussi est acceptable*

». En termes d'équité dans la prise en charge, La quasi-totalité des enquêtés affirment être reçus et traités dans les structures sanitaires partenaires de la MUSAL de façon équitable.

3.3. Des prestataires de soins dévoués et satisfaits de l'assurance maladie de la MUSAL

Les prestataires de soins des centres de santé partenaires notamment les médecins, les assistants médicaux, les infirmiers et les accoucheuses enquêtés considèrent que les services d'assurance maladie que la MUSAL offre aux personnes vulnérables est une bonne initiative qui renforce les systèmes de protection sociale publics. Selon eux, ils l'aident les personnes démunis à accéder aux soins de santé de qualité qu'elles ne pouvaient pas payer elles-mêmes. Cela participe aussi à la diminution des dettes de soins que les bénéficiaires contractaient envers leurs proches. Un prestataire de soins disait à cet effet :

Avant la création de la MUSAL, il y avait beaucoup d'indigents qui s'endettaient pour avoir accès aux soins de santé. Certains viennent au centre de santé demander des soins à crédits. Mais, depuis que la mutuelle offre de l'assurance maladie aux populations, notre centre de santé n'enregistre plus de patients demandeurs de soins à crédit. (Prestataire de soins partenaire de la MUSAL, Entretien n° 7, Lomé).

Cette assistance sociale offerte aux indigents est bien appréciée par les prestataires qui soutiennent qu'elle leur permet de bien soigner les malades. Avant, les malades n'arrivaient pas à faire les examens nécessaires et à payer tous les médicaments prescrits.

4. Les faiblesses de la MUSAL

Elles concernent le bénévolat, le faible taux d'adhésion, le difficile recouvrement des cotisations, le déficit de compétence dans la gestion de la MUSAL, la faible compréhension de l'esprit de la mutualisation, l'absence de cadre législatif et réglementaire, la mobilité des agents de santé formés sur la mutualité et les ruptures de stock de médicaments génériques.

La gestion de la MUSAL est assurée par des responsables bénévoles. Le bénévolat, en favorisant l'autonomie des mutuelles sociales en général et des mutuelles de santé en particulier dans le sens où la gestion se réalise sans l'assistance d'intervenants extérieurs, présente cependant des limites majeures. Globalement, les bénévoles allient leurs tâches professionnelles à celles de la gestion de la MUSAL. De fait, leur charge de travail devient très élevée de sorte qu'ils se démotivent progressivement de leurs responsabilités envers la MUSAL. Cela entraîne des retards dans la tenue des comptes de la caisse ; de difficile suivi des rapports d'activités et des documents de gestion et le retard dans l'organisation des AG. De ce point de vue, le bénévolat peut être considéré comme un facteur qui influe négativement sur la qualité des prestations.

5. Discussion des résultats

Les résultats de la présente étude sont similaires à ceux de M. Yameogo (2015) au Burkina Faso, qui mettent en exergue le fait que, le caractère bénévole des administrateurs constitue un frein au développement des mutuelles de santé à l'instar de la Mutuelle des travailleurs du fisc (MUTRAF).

Même s'il est vrai que la MUSAL est dans ses premières années d'activités, il est constaté que certaines personnes manifestent une méfiance à son égard. Les facteurs explicatifs de cette attitude sont, entre autres, la mauvaise gouvernance qui caractérise la plupart des mutuelles existantes dans le pays et le faible soutien technique et financier de l'État aux mutuelles sociales discrédite celles-ci auprès des populations. De fait, les personnes ayant été victimes d'expériences malheureuses se montrent précautionneuses en remettant à plus tard leur adhésion à la MUSAL.

La collecte des cotisations auprès des mutualistes est une difficulté majeure à laquelle est confrontée la MUSAL. Nonobstant l'efficacité des stratégies mises en place, le recouvrement des cotisations demeure malaisé. Des retards et des non-paiements des cotisations sont mensuellement enregistrés. Ces difficultés sont plus prononcées dans les zones rurales dont la ressource financière des ménages est saisonnière. La difficile collecte des cotisations résulte de la défaillance du mécanisme actuel de collecte des ressources financières, des comportements opportunistes de certains membres et de la paupérisation des populations.

La mobilité des agents de santé impliqués dans le fonctionnement de la MUSAL est une autre source de désintéressement chez certains mutualistes. Le fonctionnement d'une mutuelle de santé repose essentiellement sur la construction d'une relation plus personnalisée entre les agents de santé et les mutualistes. Ainsi, la mutation des agents ayant compris et manifestant la culture mutualiste à l'égard des adhérents de la MUSAL crée chez ces derniers une rupture de confiance. Ce sentiment se traduit par la peur manifeste chez les mutualistes par rapport à l'attitude des nouveaux agents de santé envers eux, puisque tous les prestataires de soins ne se sentent pas concernés par la philosophie des mutuelles.

Les conventions que la MUSAL a avec les centres de santé exigent une prescription des ordonnances uniquement basée sur les génériques. Cependant, ces centres de santé connaissent parfois des ruptures de stock fréquentes desdits produits ou prescrivent des médicaments non disponibles dans les dépôts pharmaceutiques. La conséquence de cette situation est que la règle du tiers payant censée faciliter l'accès aux soins de santé n'est plus effective car les mutualistes sont obligées d'honorer les frais de leur ordonnance. Les autres faiblesses de la MUSAL sont les suivantes (i) surconsommation des soins par les mutualistes ; (ii) non-respect du principe de l'adhésion par noyau familial ; (iii) faible taux de renouvellement ; (iv) faible implication des élus dans la sensibilisation.

Selon B. Criel *et al.*, (1998), la qualité des soins est au centre des préoccupations des adhérents. Si les adhérents sont mécontents de la qualité des soins, même une

mutuelle bien construite, bien gérée et qui a bien démarré, verra son effectif stagner voire régresser. Elle doit donc prendre des initiatives pour améliorer la qualité des soins, en collaboration avec les prestataires. De plus, le manque de confiance dans les services de santé provoque le recours à des alternatives souvent dommageables, comme les thérapies traditionnelles ou les circuits illicites de délivrance de médicaments tels que les pharmacies « trottoirs » ou « par terre ». Les patients consultent tardivement, avec dès lors un état de santé aggravé et un besoin de soins plus lourds. Lorsque la population n'a plus confiance dans le système de soins, une mutuelle n'a guère de sens.

Selon une étude de la Banque mondiale publiée en 2006, la disponibilité et la qualité des soins et les relations humaines entre personnel soignant et patients sont déterminantes dans la motivation d'adhésion à une mutuelle de santé. De plus, cette étude a révélé que le succès des mutuelles de santé n'est pas seulement lié à l'organisation interne, à la capacité contributive ou à la qualité des soins ; il est aussi lié à des facteurs culturels et sociaux. Au Bénin par exemple, l'assurance porterait malheur au lieu d'avoir une fonction de compensation des conséquences d'un sinistre. L'adhésion à l'assurance maladie générerait une atteinte à la santé et serait donc peu recommandable (Banque mondiale, 2006).

Dans l'amélioration de la qualité des soins en Guinée Bissau, M-P. Waelkens et B. Criel (2003) rapportent que le réseau de mutuelles s'est impliqué directement dans l'offre de soins et a constitué un stock de médicaments auprès des formations sanitaires. Cela a permis de contrer les ruptures de stock qui constituaient un profond motif d'insatisfaction des mutualistes.

Dans le contexte actuel de développement du mouvement mutualiste, le renforcement des capacités de ces organismes d'appui paraît nécessaire. En raison du faible taux d'alphabétisation et de scolarisation, il est rare de trouver dans les milieux ruraux, des personnes disposées à exercer des fonctions de gestion et ayant les compétences requises. La demande d'accompagnement est encore très forte et la capacité de réponse des structures d'appui réduite ou limitée.

Une prise en compte combinée de ces facteurs permettra à la MUSAL de contribuer encore plus au développement du système protection sociale de la santé au Togo et de s'imposer comme un acteur important pouvant influencer positivement les politiques nationales de santé et l'organisation de la solidarité.

Conclusion

Créée le 20 septembre 2013 par les fidèles laïcs de l'Eglise catholique du Togo, la MUSAL est une association à but non lucratif dont la vocation première est la solidarité et l'entraide entre ses membres. Les adhérents paient un droit d'adhésion non remboursable fixé à 1 200 F CFA. Elle assure la prise en charge partielle des dépenses de santé de bénéficiaires mais ne prend pas en charge certaines maladies chroniques telles que les affections de longues durée (le diabète, l'hypertension artérielle, le cancer, l'insuffisance rénale, la drépanocytose, etc.), les soins aux non bénéficiaires, les prescriptions ou soins de confort, les actes de diagnostic et de traitement de l'infécondité, les soins pris en

charge par d'autres programmes (VIH, Tuberculose, la Combinaison Thérapeutique à base d'artémisinine (CTA) gratuits...), les prothèses de toutes sortes, les implants (plaques, vices, clous), les orthèses ainsi que les traitements déjà déclarés gratuits par l'Etat.

Au total, elle a offert 376 services de soins à ses adhérents de 2013 à 2017. Il s'agit de 142 consultations curatives, 65 produits pharmaceutiques et 43 analyses de base. Ces services sont délivrés par quatre centres sanitaires partenaires de la MUSAL. De 2018 à 2020, la mutuelle fut fermée pour des raisons de restructuration et de formalisation. Elle a rouvert ses portes en janvier 2021 et continue ses activités.

Le développement de la mutualité au Togo met en lumière l'insuffisance des structures d'assurance maladie à même de garantir les soins de santé de qualité et de prémunir les ménages de dépenses directes de santé. Les mutuelles permettent de pouvoir prendre en charge une partie importante de la population surtout les acteurs de l'économie informelle et du monde rural qui constituent au moins 80% des exclus de tout ce système de protection sociale. Les mécanismes mis en place par le système de protection sociale qui se réfère à toutes les mesures publiques non contributives et contributives, communément désignées par le terme « sécurité sociale », sont obsolètes et nécessitent d'être repensés en profondeur (PNPS, 2019). Plusieurs autres questions sur la pertinence, l'efficacité et la légitimité des régimes de sécurité sociale dans les sociétés des pays comme le Togo où le travail est de plus en plus déshumanisé se posent.

Ces différents résultats indiquent que la MUSAL contribue à la protection sociale en santé au Togo. En perspective à cette recherche, d'autres travaux pourront porter sur l'efficacité, l'efficience et l'impact des services d'assurance maladie offerts par la MUSAL aux personnes démunies ainsi que leur contribution effective à la protection sociale de la santé.

Références bibliographiques

- BAKUSA Dankom, 2013, *Etat des lieux des mécanismes de financement de la santé en cours au Togo*, Rapport d'études, Lomé.
- BANQUE MONDIALE, 2006, *Les mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest*, New York.
- BOIDIN Bruno, 2012, « Extension de l'assurance maladie et rôle des mutuelles de santé en Afrique : les leçons de l'expérience sénégalaise », in *Économie publique/Public economics*, pp. 28-29, Vol.1, n° 2.
- CRIEL Bart et WAELKENS Maria-Pia, 2003, "Declining subscriptions to the Maliando Mutual Health Organization, in Guinea-Conakry (West Africa): what is wrong?", in *Social Science Medicine*, Vol. 57, n° 7, pp. 1205-1219.
- FONTENEAU Bénédicte, 2004, *Les défis des systèmes de micro-assurance santé en Afrique de l'Ouest : cadre politique, environnement institutionnel, fonctionnement et viabilité*, Leuven, KUL-HIVA.

- NDIAYE P, HOREMANS C, KESTEMONT M. 2020, «Dimension opérationnelle des mutuelles de santé et des initiatives d'économie sociale dans l'extension des mécanismes de protection sociale aux travailleurs ruraux du Bénin». In: *Kestemont M, Paul E, editors*.
- MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'ALPHABÉTISATION, 2019, *Politique nationale de l'équipe et de l'égalité de genre au Togo*, Lomé.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, 2018, *Analyse du système de protection sociale au Togo à travers le processus SPOT Vers un socle national de protection sociale au Togo*, Lomé.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ET BANQUE MONDIALE, 2017, *Rapport mondial de suivi 2017 : la couverture-santé universelle*, Genève, OMS.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, 2016, *Les inégalités en matière d'accès aux services de santé sont à l'origine de l'écart d'espérance de vie*, Genève, OMS.
- ROSANVALLON Pierre, 2018, *Notre histoire intellectuelle et politique, 1968-2018*, Paris, Éditions du Seuil.
- WAELEKENS Maria-Pia et CRIEL Bart, 2004, *Les mutuelles de santé en Afrique sub-saharienne, État des Lieux et Réflexions sur un Agenda de Recherche*, Washington, DC, Street, NW.
- YAMEOGOMoussa, 2015, *La micro assurance santé en milieu étudiantin : Problématique d'adhésion : cas de la Mutuelle Nationale de Santé des Etudiants du Burkina Faso (MUNASEB)*, Mémoire de Maîtrise en Économie et Gestion des Entreprises d'Economie Sociale et Solidaire, Ouagadougou, Université de Ouagadougou.

MODES DE GESTION DE LA TERRE PAR LES FEMMES EN MILIEU ADJA AU SUD-OUEST DU BENIN

Hervé DOSSOUMOU¹

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

herdedos@yahoo.fr

Sevegni Brice TCHAOU¹, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, Moukadamou SEIDOU⁴, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, Ibouaïma YABI,^{1,2} Université d'Abomey-Calavi, Bénin, Marcel HOUINATO,³ Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Résumé

L'accès et la gestion des ressources foncières ont été toujours des questions d'une sensibilité extrême. Les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels qui structurent ces questions expliquent leur quasi inamovibilité. La présente recherche vise à analyser les modes de gestion de la terre par les femmes en milieu Adja.

La démarche méthodologique utilisée prend en compte la recherche documentaire, l'entretien avec des populations cibles, le traitement des données et l'analyse des résultats.

Les résultats montrent que malgré l'effectivité de la décentralisation, le maire n'est pas le seul intervenant dans la gestion foncière sur le territoire communal ce qui a des impacts négatifs sur l'accès des populations à la terre en général et des femmes en particulier. La terre est un élément capital pour la promotion des activités économiques, surtout en milieu rural (93 %). Selon les travaux de terrain, les femmes accèdent à la terre par des modes indirects (43%) que sont la location et le métayage et par l'achat (35%) alors que les hommes accèdent à la terre par des modes directs uniquement que sont l'héritage (52%) et l'achat (30). Ces modes d'accès ont des répercussions sur les décisions prises sur l'exploitation des terres et sur les modes de gestion durable des terres. Sur les terres du ménage, les responsabilités sont détenues par les hommes (93%) mais sur les terres qu'elles exploitent, elles décident (96%) des cultures, de la proportion à vendre et de l'utilisation du revenu issu de la vente. Elles connaissent (97%) les modes de gestion durable des terres (Jachère et jachère avec plantes de restauration) mais n'utilisent pas ces méthodes (91%) à cause de leur accès à la terre peu sécurisé et très limité dans le temps.

Mots clés : Plateau Adja, modes de gestion, modes d'accès à la terre, femme

¹ Département de Géographie et Aménagement du Territoire ; Université d'Abomey-Calavi, Bénin.

⁴Département Sciences économiques, Université d'Abomey-Calavi

² Laboratoire Pierre PAGNEY "Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement (LACEEDE)

³Département Sciences et techniques de production animale, Université d'Abomey-Calavi

Abstract

Access to and management of land resources have always been extremely sensitive issues. The political, economic, social and cultural issues that structure these questions explain their almost immovability. This research aims to analyse the ways in which women manage land in the Adja environment.

The methodological approach used takes into account documentary research, interviews with target populations, data processing and analysis of results.

The results show that despite the effectiveness of decentralisation, the mayor is not the only actor in land management on the communal territory, which has negative impacts on people's access to land in general and women's access in particular. Land is a key element for the promotion of economic activities, especially in rural areas (93%). According to fieldwork, women access land indirectly (43%) through renting and sharecropping and through purchase (35%), whereas men access land directly only through inheritance (52%) and purchase (30%). These modes of access have implications for land use decisions and sustainable land management. On household land, responsibility is held by men (93%) but on the land they farm, they decide (96%) what to grow, how much to sell and how to use the income from the sale. They are aware (97%) of sustainable land management methods (fallow and fallow with restorative plants) but do not use these methods (91%) because of their insecure and very limited access to land.

Keywords: Adja Plateau, management methods, access to land, women

Introduction

La terre est un bien d'une importance primordiale pour des milliards de personnes qui vivent dans les zones rurales des pays en développement. La nature des droits sur la terre et la manière dont ces habitants peuvent en disposer varient grandement selon la compétition pour cette terre, le degré de pénétration du marché et le contexte institutionnel et politique global (J. Aholou, 2017, p. 23). La situation est très diverse dans et entre les pays et les régions. Même s'il existe des différences significatives entre et dans les pays, les pressions sur la terre ne feront qu'augmenter ces prochaines décennies au regard des impacts de la croissance continue de la démographie, de l'urbanisation, de la globalisation des marchés et des changements climatiques (Commission européenne, 2004, p. 21).

En Afrique subsaharienne, la principale caractéristique du foncier est le métissage des pratiques qui l'entourent (J. Aholou, 2017, p. 42) au point où la thèse d'un dualisme foncier ait émergé pour caractériser le foncier en 1994. Cette caractéristique qui concernerait aussi bien le foncier urbain que rural traduit l'existence d'une double référence des pratiques en matière de foncier : au droit coutumier et au droit moderne. De ce double adossement, naissent des modèles que T. Aka (2001, p. 135) qualifiait de syncrétiques. Ces modèles amènent à penser l'accès au foncier et la gestion de celui-ci à travers un prisme traditionnel qui assigne à l'homme et à la femme des positions bien précises au sein de l'espace sociétal et fixe les règles d'accès et de gestion du foncier.

Pour Diop Sall, F. et Touré L. (2012, p.1), l'accès des femmes au foncier au Sénégal a été et demeure un problème crucial. La gestion des ressources foncières a toujours été l'un des éléments essentiels des activités de la communauté. Cette gestion est tributaire des traditions politiques et culturelles suivant les époques et les options politiques.

Au Bénin, la situation n'est pas très différente. Pour S. B. Tchaou (2014, p. 13), l'évolution de la gestion du foncier au Bénin suit la même trajectoire et les droits détenus sur la terre sont de plus en plus subdivisés au sein des unités sociales. La société béninoise est patriarcale et l'administration foncière se transmet aussi de génération en génération.

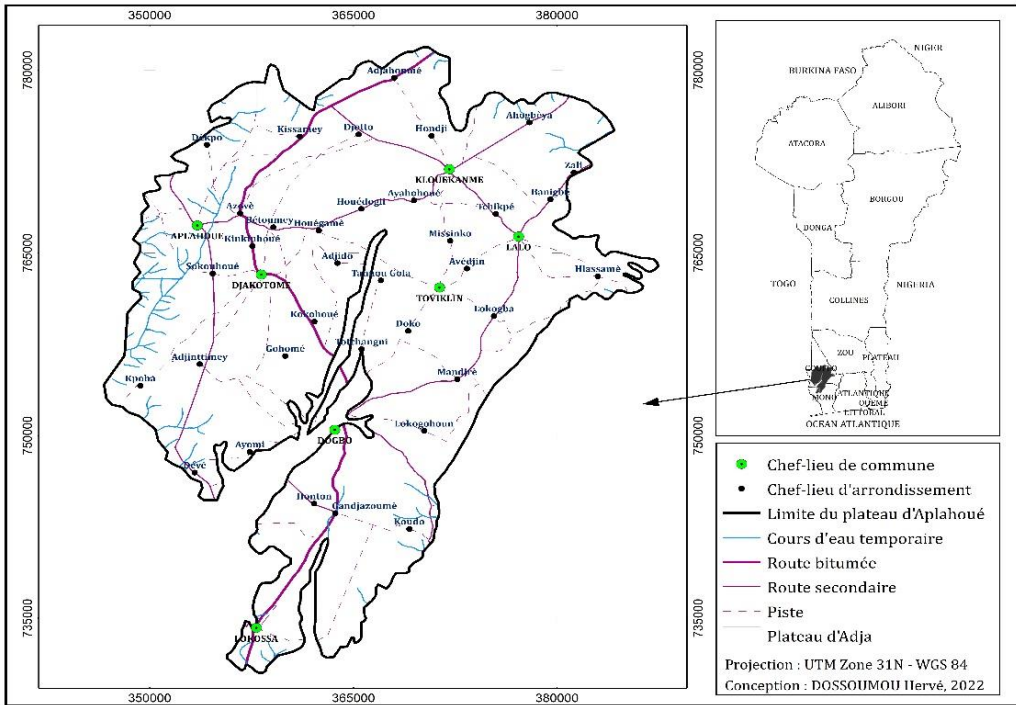
Sur le plateau Adja au Sud-Ouest du Bénin, la tendance est similaire à celle observée au niveau national. Il y a cependant des spécificités qui méritent d'être mises en lumière surtout sur la gestion des terres par les femmes et son influence sur leurs activités. Le présent travail de recherche a donc pour objectif de faire une analyse des modes de gestion des terres par les femmes sur le plateau Adja.

1. Matériels et méthodes

1.1. Zone d'étude

Le plateau Adja est l'ensemble constitué des six (06) Communes du Département du Couffo (Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmè, Lalo et Toviklin) et une Commune du département de Mono (Lokossa en partie). Il est situé dans le sud-ouest du Bénin entre 6°36' et 7°4' latitude nord et entre 1°39' et 2°0' de longitude est, et s'étend sur une superficie de 980 km² (A. Alofa, 2015, p. 14). La figure 1 présente la situation géographique du secteur d'étude.

Figure 1 : Situations géographiques et subdivisions administratives du plateau Adja



1.2 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de cette recherche sont des données socio-économiques issues des enquêtes de terrain relatives aux différents modes d'accès à la terre des femmes, à la gestion faite de la terre par les femmes au sein du ménage.

Les méthodes mises en œuvre pour la collecte des informations ont pris en compte la recherche documentaire (ouvrages généraux, données démographiques) et les enquêtes de terrain dans 7 communes du Plateau Adja.

Les investigations sur le terrain sont faites à partir de la détermination d'un échantillonnage. L'échantillon a été déterminé par la méthode de choix raisonné.

Les critères utilisés dans le cadre de la présente recherche sont entre autre : avoir au moins trente (30) ans, avoir vécu dans la localité tout au moins les dix dernières années avant l'enquête, être une femme et avoir accès à la terre quel que soit le mode d'accès.

La détermination de la taille de l'échantillon a été faite suivant la formule de D. Schwartz (1995) qui se présente comme suit : $\beta = Z\alpha 2 \times pq/i_2$ avec :

β = taille de l'échantillon (β a été déterminé pour chacune des communes) ;

$Z\alpha$ = 1,96 : écart réduit correspondant à un risque α de 5 % ;

i = précision désirée égale à 5 % selon la technique de l'INSAE ; $q = 1 - p$;

p = la proportion des ménages disposant de biens fonciers dans le secteur de recherche.

Le tableau I présente la répartition des enquêtes par commune.

Tableau I : Répartition des enquêtes par commune

Communes	Ménages enquêtées	Proportion
APLAHOUE	108	28,36%
DJAKOTOMEY	78	20,42%
DOGBO	45	11,74%
KLOUEKANME	86	22,39%
LALO	23	5,97%
TOVIKLIN	33	8,68%
LOKOSSA	9	2,45%
TOTAL GENERAL	382	100%

Source des données : Enquête préliminaire, Juillet 2021

382 ménages ont été enquêtés dans les 07 Communes qui composent le plateau Adja. La proportion d'enquêtées a été calculée en tenant compte du poids démographique de chaque Commune dans la zone d'étude.

L'enquête de terrain a été réalisée avec des outils de collecte tels que : le questionnaire, le guide d'entretien, une grille d'observation et un appareil photographique. Les entretiens ont été réalisés avec les sages, notables, les responsables des groupements de femmes et les autorités communales.

La saisie du questionnaire, ainsi que les contrôles afférant, ont été réalisés avec Kobo Collect. L'apurement de la base de données a été réalisé principalement à partir du logiciel STATA™ (version 10 et 11).

Les calculs et estimations statistiques / économétriques ont été réalisés avec SPSS™ (version 18) et STATA™ (version 10 et 11). Le traitement de texte et la mise en forme des tableaux et graphiques ont été réalisés sur Microsoft Office® (version 2007).

2. Résultats

2.1. Acteurs intervenant dans le foncier

La figure 2 illustre les différents acteurs intervenant dans la gestion foncière.

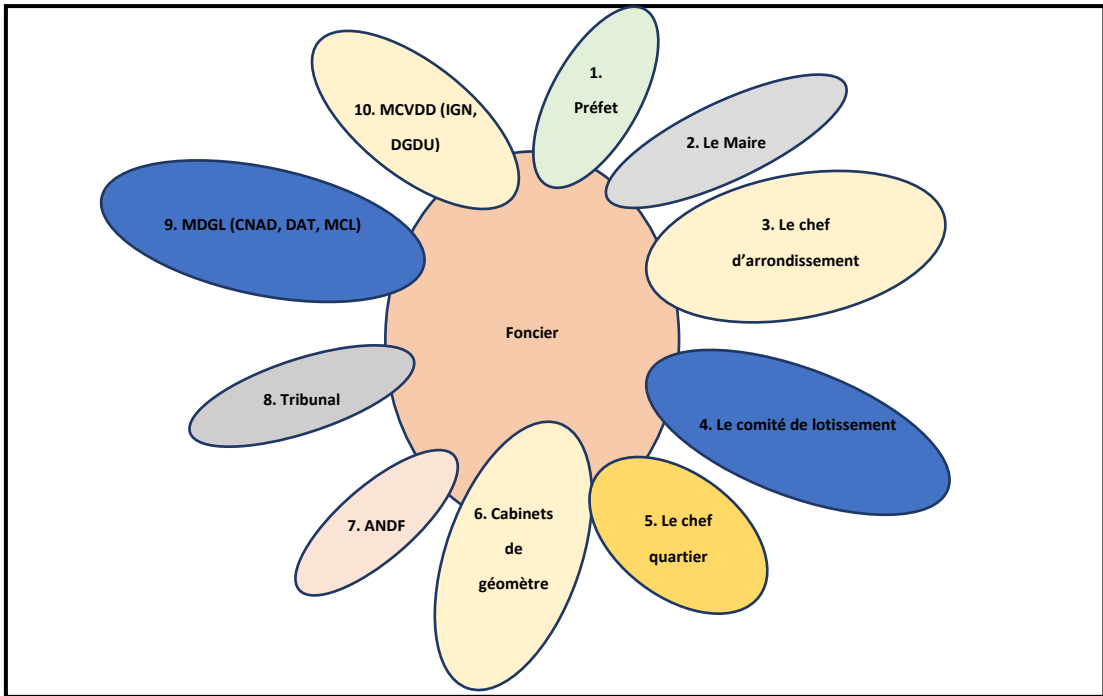


FIGURE 2 : acteurs et structures intervenant dans la gestion foncière en milieu Adja

Source des données:Travauxdeterrain, novembre 2021

L'analyse de la figure 2 montre que malgré l'effectivité de la décentralisation, le maire n'est pas le seul intervenant dans la gestion foncière sur le territoire communal. Plusieurs structures déconcentrées de l'état central jouent un rôle non négligeable.

L'analyse du cadre structurel du foncier en République du Bénin, permet de mieux cerner les rôles et missions des différents acteurs.

Les acteurs en charge de la gestion foncière dans le secteur de recherche poursuivent diverses missions. Cette section présente les missions de chaque acteur de la gestion foncière.

✓ **Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale**

La participation du MDGL à la réforme foncière en cours n'est pas encore effective. Alors même que l'implication de ce ministère faciliterait l'engagement des administrations locales à la réussite du processus en cours. Le ministère a une Direction spécifique consacrée à l'aménagement du territoire mais cette direction n'est en réalité que

peu connectée à la gestion de la terre au niveau local.

✓ **Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT)**

La DAT est l'une des structures du ministère en charge de la décentralisation qui s'occupe du foncier. Cette direction technique est peu impliquée actuellement dans les échanges et les réflexions sur la mise en œuvre de la réforme foncière au Bénin alors qu'elle travaille avec les communes sur les questions d'aménagement. Son association contribuerait à une meilleure implémentation de la trilogie foncier-aménagement-développement.

✓ **Commission Nationale des Affaires Domaniales (CNAD)**

Cette structure constitue une plate-forme de gestion et de règlement des conflits fonciers. Elle est une structure du ministère en charge de la décentralisation qui s'intéresse aux questions liées aux difficultés d'accès et aux problèmes fonciers. Comme la DAT, elle est peu visible dans les échanges en cours sur le foncier alors qu'elle est riche d'une longue expérience en matière d'accompagnement des Commissions Communales de Gestion Foncière (CoGeF) et de leurs démembrements.

✓ **Ministère du cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD)**

Le MCVDD est dans l'organisation actuelle des structures en charge du foncier au Bénin, le principal acteur chargé de l'aménagement du territoire et de la planification spatiale. Il est l'un des principaux catalyseurs de la réforme foncière. A travers ses directions départementales, le MCVDD applique au niveau local les orientations nationales en matière d'aménagement du cadre de vie.

✓ **Institut Géographique National (IGN)**

L'IGN est un Etablissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous tutelle du MCVDD. Elle mène des opérations d'aménagement du territoire, contrôle les travaux topographiques et cartographiques et assure la densification du réseau géodésique national. Dans sa mission, l'IGN accompagne les Communes dans les travaux d'urbanisme (réalisation du lotissement).

✓ **Direction Générale du Développement Urbain (DGDU)**

La DGDU est la structure nationale qui entre autres, a la responsabilité d'élaborer, d'animer et de contrôler la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'Etat dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du foncier, de la cartographie, du cadastre, de la réforme foncière, etc. Cette direction est sous la tutelle du MCVDD et intervient aussi dans l'appui aux communes sur le respect dans orientations nationales et le contrôle des procédures au niveau local.

✓ **Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)**

L'une des principales innovations du code foncier et domanial entré en vigueur en août 2013 est la création de l'ANDF. Cette agence a pour principale mission de

gérer la propriété foncière sur toute l'étendue du territoire nationale. Elle est placée sous la tutelle du ministère des finances et a des démembrements au niveau des Communes. Ces démembrements appelés Bureau Communaux du Domaine et du Foncier (BCDF) sont prévus par commune mais dans la réalité, seuls treize BCDF sont mis en place et ont une couverture départementale. Dans l'exécution de ses prérogatives, l'ANDF accompagne les Communes dans la mise en place et le renforcement des capacités des organes de gestion foncières et travaille à mettre en place une base de données foncières nationale pour faciliter les transactions foncières et améliorer l'accès sécurisé à la terre pour toutes les couches de la population béninoise.

✓ **Préfecture du Mono - Couffo**

Elle est chargée de la coordination des activités de planification et d'aménagement au niveau départemental.

✓ **Maire**

Suivants la Loin° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin (articles 38 à 81) et le Décret n°2001-414 du 15 octobre 2001 fixant le cadre général du règlement intérieur du conseil communal, le Maire est l'organe exécutif de la commune. Dans le domaine foncier, le Maire à une commission des affaires domaniales et environnementales et une Commission Communale de Gestion Foncière pour l'assister dans la gestion foncière communale. La CoGef a une compétence communale. Au niveau de chaque village, la CoGeF a un démembrement ; la Section Villageoise de Gestion Foncière (SVGF). Elle est le relai de la CoGeF au niveau du village et travaille à faciliter l'accès sécurisé à la terre pour toutes les couches de la population et aider dans la résolution des conflits fonciers. Au niveau des quartiers de ville, ce démembrement s'appelle la Section Urbaine de Gestion Foncière (SUGF). Ces attributions sont les mêmes que celle de la SVGF.

✓ **Géomètres et autres**

Les géomètres interviennent dans la gestion foncière soit à titre individuel soit en cabinet. Ils sont des prestataires de service pour la réalisation des travaux d'aménagement et pour la cartographie des droits fonciers individuels et collectifs. Aux côtés des géomètres, certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) d'intermédiation sociale interviennent également lors des opérations collectives d'enregistrement des données foncières pour mobiliser les ayant-droits dont les femmes et les jeunes et veiller à la prise en compte réelle des droits fonciers de tous.

Au regard des attributions, il est à remarquer que les différents acteurs ont des attributions qui pour certains peuvent être conflictuelles. La différence et les couloirs d'intervention ne sont pas toujours très clairs pour certains au regard des textes. Entre les acteurs nationaux et les acteurs déconcentrés la synergie n'est pas clairement définie et il y a souvent des interférences. La place centrale de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier dans la gestion foncière est

clairement définie dans la loi mais la multiplicité des structures au niveau national et leur éparpillement dans différents ministères ne facilite pas la coordination des interventions. Cet état de choses a des répercussions sur la gestion des terres et sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement prévues par les textes pour l'accès à la terre des groupes vulnérables dont les femmes.

3.2. Accès à la terre sur le plateau Adja

Sur le plateau Adja, la terre est l'un des principaux facteurs de production. L'accès à cette ressource a évolué dans le temps et en fonction des sexes. La figure 3 montre une situation comparée des modes d'accès des femmes et des hommes à la terre sur le plateau Adja au sud-ouest du Bénin.

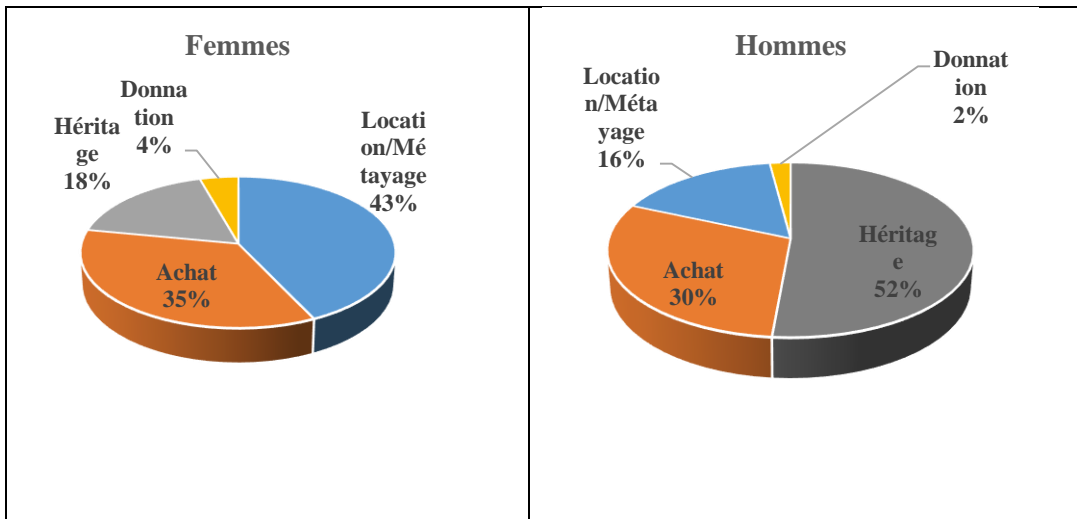


Figure 3 : Modes d'accès comparés des hommes et des femmes à la terre

Source des données : Enquêtes de terrain, octobre 2021

L'analyse du tableau montre que les femmes accèdent à la terre majoritairement par la location/métayage (43%) et par l'achat (35%) alors que les hommes accèdent à la terre principalement par l'héritage (52%) et l'achat (30%). Les modes d'accès pour usage (qui ne confèrent pas la propriété mais qui donnent le droit d'exploiter en l'occurrence la location et le métayage) sont plus utilisés par les femmes alors que les modes d'accès à la propriété (Héritage, achat) qui confèrent plus de sécurité sont plus utilisés par les hommes.

3.4. Responsabilités sur l'exploitation des terres en milieu Adja

Sur le plateau Adja, les habitudes sont claires en matière gestion des terres. Traditionnellement, la gestion de la terre revient à l'homme qui emploie les autres membres du ménage comme des aides ou des ouvriers. Les terres détenues par les hommes (chefs de ménage) doivent d'abord être travaillées avant que les autres membres du ménage (les femmes et les jeunes) ne puissent se préoccuper de leurs

propres parcelles. Le tableau II présente les responsabilités en matière de gestion des terres du ménage sur le plateau Adja.

Tableau II : Responsabilités en matière de gestion des terres du ménage

Gestionnaire	Effectif	Proportion
Homme	731	93%
Homme/femme	47	6%
Femme	5	1%
Total général	783	100%

Source des données: Travaux de terrain, novembre 2021

L'analyse du tableau révèle que dans la quasi-totalité des cas (93%), les terres du ménage sont gérées par les hommes. Les femmes ont peu de responsabilités sur la gestion des terres. Ils décident de l'affectation des terres et de l'utilisation des revenus issus de leur exploitation. La figure 4 présente les responsabilités sur les décisions importantes qui affectent la gestion des terres.

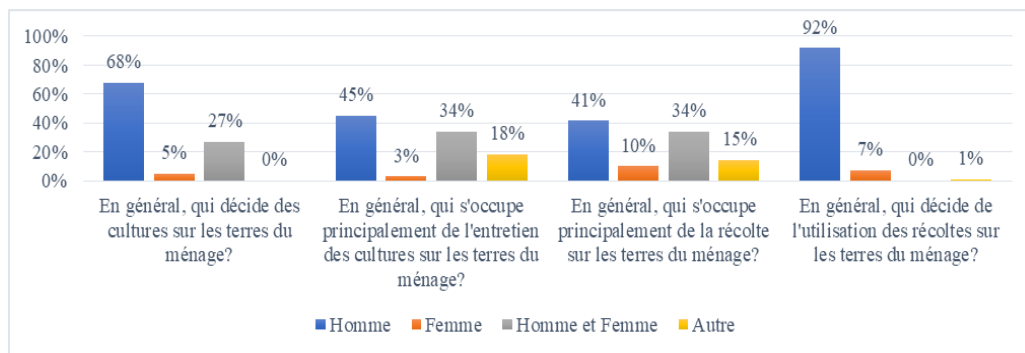


Figure 4 : Décisions sur les terres du ménage

Source des données : Travaux de terrain, novembre 2021

L'analyse de la figure 4 révèle que les grandes décisions sur les terres du ménage sont prises principalement par les hommes. Pour la décision sur les cultures du ménage, les choix sont faits à 68% par les hommes. Dans 27% des cas, l'homme et la femme se concertent pour prendre cette décision. Pour ce qui est de l'entretien des cultures, les responsabilités sont partagées entre l'homme (45%), les deux (34%) et d'autres personnes (18%) qui sont en général des ouvriers. La récolte est assurée également principalement par l'homme (41%) et par les deux (34%). A ces deux s'ajoutent les autres membres de la famille (15%). Quant à l'utilisation des récoltes, les décisions sont prises essentiellement par les hommes (92%). L'analyse de la figure confirme que les décisions sont pour la plupart prises par les hommes sur les terres du ménage.

Les femmes sont responsables de petites exploitations sur les terres octroyées par les hommes ou sur les terres qu'elles ont acquises soit par achat soit par location

ou métayage. Sur les terres qu'elles ont acquises par achat, leur pouvoir de décision est plus grand et cela se ressent dans les investissements qu'elles réalisent sur ces terres. Sur les terres qu'elles exploitent pour leurs propres besoins, à côté des terres du ménage, elles prennent les principales décisions sur les cultures, l'entretien des cultures, les récoltes, la vente des récoltes et l'utilisation des ressources issues de cette vente.

3.5. Importance de la femme dans l'accès à la terre en milieu Adja

La terre est un élément capital pour la promotion des activités économiques, surtout en milieu rural. Selon les travaux de terrain, il a été identifié plusieurs bonnes raisons pour ne plus empêcher les femmes d'accéder à la terre.

✓ Pas d'agriculture sans la femme

La planche 1 présente les femmes dans la production agricole dans le plateau Adja.



Planche 1: Quelques femmes dans la production agricole dans le plateau Adja

Prise de vues : Dossoumou, juillet 2021

La photo (1.1) montre deux jeunes dames qui sont en trains de faire le repiquage de l'amarante dans la grande morelle. Le mélange de ces légumes a été justifié par les productrices. Par cette approche, elles trouvent deux fois le bénéfice de cette planche. La photo (1.2) montre une femme qui est en train d'arroser le champ de crin-crin avec le récipient contenant d'eau (le système d'arrosage traditionnel). Selon 87 % des enquêtés, les femmes arrosent deux à trois fois par jour leurs cultures de contre-saison. La photo (1.3) montre l'enlèvement des mauvaises herbes dans un champ de crin-crin dans la Commune d'Aplahoué par quatre (04) femmes. Selon 85 % des enquêtés, la contribution de la femme dans la production agricole participe au développement de ce secteur.

Quand elles accèdent à la terre, elles pratiquent essentiellement des activités de production pour subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de leurs familles. La figure 5 présente les principales activités exercées sur les terres par sexe sur le plateau Adja.

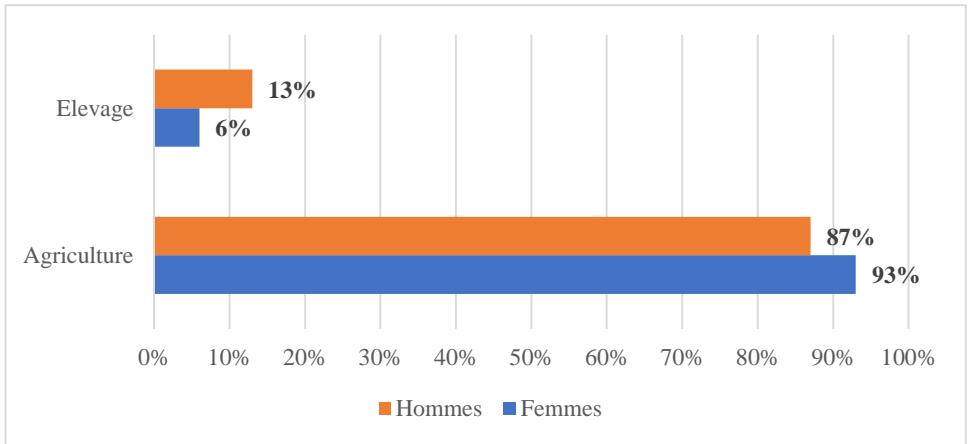


Figure 5 : Principales activités sur les terres sur le plateau Adja par sexe

Source des données: Travaux de terrain, novembre 2021

La figure 5 montre que quand les femmes ont accès à la terre, elles s'adonnent principalement à l'agriculture (93%). Cette tendance est la même pour les hommes mais dans une moindre proportion (87%). Après l'agriculture, les femmes utilisent les terres pour faire l'élevage (6%). La proportion de femmes dans ce secteur est néanmoins inférieure de moitié à celle des hommes (13%). Les travaux de terrain ont révélé que ce faible investissement des femmes dans l'élevage est lié à leur mode d'accès à la terre. La durée des contrats de location/métayage se réduit au fil des années et les femmes ont moins d'assurance à investir dans des activités de longue durée comme l'élevage. Elles préfèrent d'adonner à l'agriculture avec une tendance poussée pour les cultures saisonnières (87%).

✓ **Femme, piliers de l'économie locale**

L'économie est ce qui tient tout un pays, toute une communauté, voire le monde disent les économistes. Au niveau local, les femmes jouent un rôle important dans la promotion de l'économie. Selon les données collectées, 64% des femmes mènent des activités génératrices de revenus (commerce, artisanat, élevage) en dehors de leurs activités agricoles sur le plateau Adja. Ainsi, les femmes contribuent au dynamisme de l'économie locale. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'économie informelle.

✓ **Femmes et développement local**

Depuis 20 ans, le Bénin est dans un processus de décentralisation qui consacre le développement à la base. Portés par les populations, les élus locaux sont appelés à trouver des voies et moyens pour conduire leurs localités au développement. Sur le plateau Adja où l'agriculture prédomine, une gouvernance foncière sans discrimination de sexe est nécessaire, selon 85 % des enquêtés. Le développement local inclusif, nécessite que la gouvernance foncière soit sensible au genre, d'où la nécessité pour les élus locaux, les conseillers communaux et autres décideurs de se mobiliser pour un meilleur accès des femmes à la terre. Au Bénin, les femmes constituent plus de 51,2 % de la population avec 61,3 % en milieu rural où elles fournissent 60 à 80 % de la main d'œuvre agricole.

✓ **Accès des femmes à la terre et cadre légal**

Nul n'est censé ignorer la loi, dit le dicton. Mais dans le milieu Adja, force est de constater qu'en matière foncière, les femmes subissent des restrictions dans l'accès à la terre en dépit d'un arsenal juridique conséquent. L'accès à la terre est un droit reconnu à toute personne, homme ou femme selon qui ce droit déjà consacré dans les différentes lois doit être préservé par les autorités locales, communales et nationales. Le code foncier et domanial en vigueur au Bénin contient des dispositions qui sont favorables à l'accès des femmes à la terre et qui peuvent être utilisées au niveau local pour réduire les inégalités d'accès. Ces dispositions sont malheureusement peu connues et inexploitées pour assurer un accès sécurisé à la terre pour les femmes.

3.6. Changements climatiques et gestion des terres par les femmes

Selon les femmes enquêtées, les changements climatiques ont des effets néfastes et visibles sur le plateau Adja. Ces effets néfastes ont des impacts négatifs sur la gestion de la terre. Au cours des échanges, elles affirment être dépourvues de solutions durables de lutte contre ces conséquences. La figure 6 montre les différentes manifestations observées des changements climatiques sur le plateau Adja à plusieurs événements.

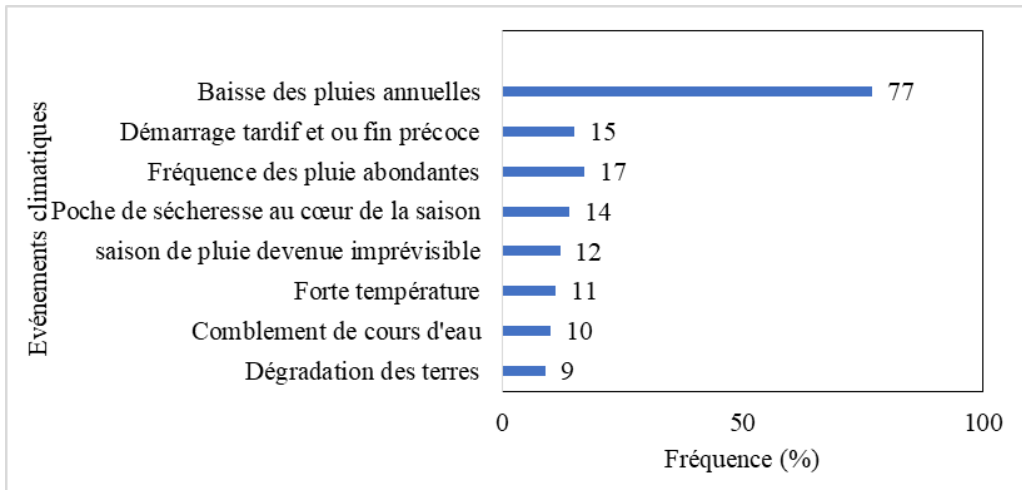


Figure 6 : Perceptions des femmes des événements climatiques sur le plateau d'Adja

Source des données : Enquêtes de terrain, novembre 2020

Selon la figure 6, l'événement le plus marquant est la baisse des pluies annuelles (77 %). Il est suivi par la fréquence des pluies abondantes (17 %). Les fortes températures sont citées à 11 %. Ces phénomènes découlent de l'évolution des paramètres climatiques, notamment la pluviométrie et les températures. Selon les femmes enquêtées, ces événements ont des impacts négatifs sur leurs activités et sur la gestion des terres qu'elles exploitent. La baisse des pluies annuelles perturbe fortement leurs activités. La location et le métayage étant pour elles les principaux modes d'accès à la terre, elles ont des difficultés à honorer leurs engagements vis-à-vis des propriétaires terriens du fait des perturbations causées par la pluie sur les récoltes.

3.6. Modes de gestion durable des terres par les femmes

Sur le plateau Adja, les modes d'accès à la terre ont des répercussions sur les modes de conservations des terres. En effet, en fonction de la perception de la sécurité foncière, les décisions de conservations sont différentes. Le tableau III présente une classification des modes de gestion durable des terres selon les femmes.

Tableau III : Modes de gestion durables des terres classés par les femmes

Modes	Proportion
Autre (préciser)	0%
Engrais chimiques	2%
Jachère avec plantes de restauration	52%
Jachère simple	45%

Source des données : Enquête de terrain, novembre 2021

L'analyse du tableau montre que pour la majorité des femmes, la jachère avec utilisation des plantes de restauration est le mode de gestion le plus durable des terres, suivi de la jachère simple. Pourtant, lorsqu'elles sont interrogées sur l'utilisation de ce mode de conservation des terres, elles répondent en grande majorité non (91%). Une analyse de cette réponse surprenante montre qu'elle est liée à deux facteurs majeurs à savoir, la diminution des terres cultivables et les modes d'accès à la terre. En effets, 78% des femmes enquêtées répondent recourir à l'utilisation des engrais chimiques pour améliorer les rendements contre 31% dans le passé. Ce changement majeur se justifie pour elles par la rareté des terres (49%) et la perception de la sécurité d'accès lié au mode d'accès (37%). Les principaux modes d'accès des femmes à la terre étant le métayage et la location, elles n'ont plus beaucoup de temps pour assurer la restauration des sols par des méthodes durables. Elles font recours aux engrais chimiques qui pour elles produisent des effets plus rapides (65%) et sont moins chers (35%).

Sur la rareté des terres, les femmes affirment que de plus en plus, les terres cultivables s'amenuisent. Elles ont donc un accès plus difficile. Elles ont de moins en moins la possibilité de laisser des terres en friche et sont obligées de recourir aux intrants chimiques pour fertiliser les terres.

4. Discussion

Les femmes ont tendance à être plus pénalisées que les hommes dans l'accès à la terre à cause de pratiques discriminatoires (C. C. Ale et G. Biauou, 1996, p. 72). Dans de nombreuses communautés, c'est le droit coutumier et traditionnel qui dicte les possibilités d'accès des membres de la communauté à la terre et aux ressources. La terre n'est pas considérée comme un bien qui peut être acheté ou vendu, mais est gérée en fonction des structures familiales et parentales, ainsi que des coutumes (J. Véron, 2018, p. 122). Il existe un lien très fort entre les droits à l'héritage qui privilégient souvent les fils et l'accès à la terre détenue majoritairement par les hommes. Les femmes n'y ont accès que par l'intermédiaire de leurs parents ou membres de famille de sexe masculin. Sur le plateau Adja au Sud-Ouest du Bénin, cette tendance est également confirmée. Les femmes ont un accès plus difficile à la terre que les hommes et quand elles ont accès, c'est le plus souvent avec des droits d'usage.

En 2008, une étude de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indique que dans le monde moins de 20% des propriétaires fonciers sont des femmes. En Afrique occidentale et centrale ainsi qu'au Proche-Orient et en Afrique du Nord, les femmes représentent moins de 10% des propriétaires. En Afrique orientale et australe et dans certaines parties de l'Amérique latine, les femmes semblent avoir un meilleur accès à la terre. Elles possèdent 30% des titres fonciers individuels. Sur le plateau Adja, les femmes accèdent à la propriété foncière par achat avec une proportion de non négligeable de 35% qui ont recours à ce mode d'accès.

Pour Albert Irène (1993, p.3), au Sud du Bénin, les femmes rurales ont de multiples rôles. En devenant exploitantes agricoles au même titre que les hommes, elles ont acquis une certaine indépendance financière mais aussi de nouvelles responsabilités au sein du ménage. Sur le plateau Adja, à côté des terres du ménage placées sous l'autorité du chef ménage, les femmes exploitent des terres pour leurs propres besoins. Les revenus issus de l'exploitation de ces terres leur permettent de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs enfants.

Dans le monde rural, l'accès à la terre est une condition essentielle pour l'agriculture. Sa maîtrise ou contrôle a un impact direct sur le bien-être, le statut social et le pouvoir (B. Akdim, 2006, p. 11). Par ailleurs, la terre est un moyen fondamental pour combattre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire des ménages (L. Ahomadikpohou, 2015, p. 26). La relation entre l'accès à la terre et la sécurité alimentaire au niveau des ménages ruraux semble être plus effective lorsque les femmes peuvent en disposer, de façon stable et durable, ainsi qu'exercer un contrôle direct et effectif sur les moyens de production, la production agricole elle-même et les revenus issus de la vente des produits cultivés.

Pour Ibrahima Diallo (2008, p.9), la sécurité foncière est intimement liée à l'organisation du régime foncier. Selon lui, les lois conçues pour favoriser un accès équitable à la terre pour tous n'ont pas changé le statut des femmes rurales face la tenure foncière. Le code foncier et domanial en vigueur au Bénin prône également l'égalité d'accès à la terre mais dans la réalité cette égalité a du mal à se concrétiser.

Selon K. Saydou (2017, p.6.), malgré les considérables efforts visant à encourager l'adoption des pratiques de gestion durable des terres, les taux d'adoption demeurent faibles, notamment parmi les femmes agricultrices, les migrants, les jeunes et les éleveurs. Sur la plateau Adja, la tendance est la même pour les femmes. Malgré qu'elles connaissent les pratiques favorables à une gestion durable des terres, elles font recours à d'autres pratiques essentiellement à cause de leurs modes d'accès à la terre qui ne favorisent pas une exploitation durable des terres qui leurs sont octroyées.

Conclusion

La présente recherche a permis d'analyser les modes de gestion de la terre par les femmes en milieu Adja. Les données utilisées sont les données socio-anthropologiques relatives à la gestion faite de la terre par les femmes au sein du ménage. Il ressort de l'analyse des données que malgré l'effectivité de la décentralisation, plusieurs autres acteurs interviennent dans la gestion foncière au niveau communal avec parfois des conflits d'attributions qui ne favorisent pas l'accès à la terre pour les groupes vulnérables dont les femmes.

En effet, la terre est un élément capital pour la promotion des activités économiques, surtout en milieu rural. Sur le plateau Adja, les travaux de terrain

ont révélé que les femmes ont des difficultés d'accès à la terre et qu'elles sont plus défavorisées dans leur accès que les hommes. Quand elles ont accès, c'est la plupart du temps par des modes indirects que sont principalement la location et le métayage.

Les travaux ont également permis de mettre en lumière la gestion faite par les femmes des terres sur lesquelles elles travaillent. Sur les terres du ménage, les femmes sont sous l'autorité des hommes. La plupart du temps, les décisions sur ces terres sont prises par les hommes et les femmes travaillent aux côtés des autres membres du ménage pour valoriser la terre selon les choix opérés par le chef de ménage. Les décisions sur l'affectation des produits tirés de la terre et leur gestion sont également prises par les hommes. Par contre, sur les terres qu'elles exploitent pour elle-même, elles ont pour la plupart une autonomie de gestion et les revenus de l'exploitation de ces terres leur permettent de satisfaire leurs besoins personnels et ceux de leurs enfants.

Par ailleurs, les travaux ont également permis de mettre en lumière le lien entre les modes d'accès à la terre, les décisions prises par les femmes sur les types de culture et les modes de conservation des terres. Malgré qu'elles connaissent les pratiques qui favorisent un accès durable à la terre, les femmes ne font pas usage de ces pratiques la plupart du temps en raison de leur accès peu sécurisé et trop limité à la terre.

Références bibliographiques

- ADEGNIKA Firmin, 2004, *La gestion des déchets solides ménagers en milieu urbain d'Afrique sous la double contrainte de service public et d'efficacité économique : Cas de Cotonou*, Mémoire de DEA, EDP/FLASH/UAC, Abomey-Calavi, Bénin, 50 p.
- AHOLOU Jean, 2017, *La réforme du droit foncier rural dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine : Tendances et limites Cas du Bénin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal*. Thèse pour l'obtention du grade de docteur en droit public Champ disciplinaire : Droit foncier. 428 p.
- AHOMADIKPOHOU Luis, 2015, *production agricole et sécurité alimentaire dans le département de l'atlantique au sud du Bénin : diagnostic et perspectives*. Thèse unique de doctorat, UAC, 225 p.
- AKA Thierry, 2001, *Analyse de la nouvelle loi de 1998 au regard de la réalité foncière et de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire*, Bulletin de liaison du LAJP, N°. 26 septembre, pp. 130-143.
- AKDIM Brahim, 2006, *Enjeux du foncier en aménagement du territoire et développement urbain*. 20 p.
- ALBERT Irène, 1993, *Des femmes, une terre: Une nouvelle dynamique au Bénin*. p. 1-264.

- ALLE Charlotte Chacou et BIAOU Gauthier, 2015, *Foncier d'hier et foncier d'aujourd'hui : facteurs sociaux coutumier des inégalités de genre d'accès au foncier au Bénin*, pp.69-84.
- ALOFA Adrien, 2015, *Problématique du foncier rural et développement local dans la Commune de Klouékanmè*. Mémoire de Maîtrise en géographie, UAC, 77 p.
- Commission européenne, 2004, *Orientations de l'UE visant à soutenir l'élaboration de la politique foncière et les processus de réforme de cette politique dans les pays en développement*, COM 686 final (uniquement) (consulté le 31 mai 2021).
- DIALLO, Ibrahima, 2008, *Femme, foncier et citoyenneté : approche juridique*. 16p.
- DIOP Sall, F., & TOURE, L., 2012, *Contribution du système d'information géographique (SIG) dans la lecture du problème de l'accès des femmes au foncier rural au Sénégal : Cas des communautés rurales de KeurMomarSarr, Médina Ndiathbé (Vallée et Zone sylvo pastorale), Diender (Niayes), Bandafassi (Sénégal Oriental), Diendé (Casamance)*, 18p.
- FAO, 2008, *Etude des régimes fonciers 3. Le régime foncier et le développement rural*, 62 p.
- KOUDOUGOU Saydou et STIEM-BHATIA Larissa, 2017, *Genre, foncier et gestion durable des terres au Burkina Faso*, 24p.
- SCHWARTZ Daniel, 1995, *Méthodes statistique à l'usage des médecins et des biologistes*. 4ème Edition (Édition Médicale Flammarion), Paris, 314 p.
- Table ronde Mbour, 2008, *L'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest ; problématique et pistes de solutions au Sénégal et Burkina Faso*. Table ronde, 52p.
- TCHAOU Sevegni Brice, 2014, *dynamiques foncières en milieux urbains face aux enjeux de développement local dans les communes de Ouidah et Allada*. Thèse de Doctorat Unique, EDP/FLASH, UAC, 239 p.
- VERON Jacques, 2018, *Les défis de l'urbanisation dans les pays du Sud*. Dans *Revue internationale et stratégique* 2018/4 (N° 112), pp 119 - 127.

ENTRE MARIAGE MODERNE ET TRADITIONNEL EN PAYS MOBA ET GULMANTCHE (1936-2015)

Yempabe KOLANI¹
Université de Lomé, Togo
kolanaf35@gmail.com

Résumé

Partant d'une présentation générale de la société Moba et Gulmantché et de son système matrimonial, nous avons cherché à montrer comment les missionnaires ont remis en cause le mariage traditionnel et ses pratiques au profit du mariage moderne, contraire à celui-ci qui est un processus dans la vie d'un couple et sa communauté et constitue l'unité de base sociale. Les changements intervenus ou en train de se produire dans les sociétés Moba et gulmantché permettent de mettre en lumière les détériorations des coutumes et des pratiques, relations d'interdépendance entre les phénomènes démographiques et les autres caractéristiques sociales, économiques, politiques de ces deux sociétés.

Mots clés : Société Moba et Gulmantche, système matrimoniale, mariage traditionnel, mariage moderne

Abstract

Starting with a general presentation of Moba and Gulmantche society and its matrimonial system, we have sought to show how missionaries have challenged marriage traditional and its practices compared to modern marriage, which is a process in the life of a couple and its community which constitutes the social unit. The occurred changes or that are taking place in the Moba and Gulmantche societies allow us to highlight the deterioration of customs and practices, interdependence link between demographic phenomena and other social, economic and political characteristics of these two societies.

Keys words : Moba and Gulmantche society, matrimonial system, marriage traditional, modern marriage

Introduction

Si le mariage en droit moderne peut être défini comme un contrat civil par lequel un homme et une femme s'unissent en vue de vivre en commun, leur union étant officiellement célébrée et contrôlée par l'Etat, la conception du mariage en droit coutumier est fondamentalement différente. Le mariage y apparaît d'abord comme une obligation sacrée imposée par les ancêtres et les divinités et vise à assurer la continuité du clan par la procréation, la cohésion sociale par l'alliance qu'il permet de réaliser entre lignages (C. Durant, 1979, p.5). Ce type de mariage était basé soit sur des liens de parenté ou d'amitié. Le mariage apparaît avant tout comme la consécration de la maturité d'un jeune homme qui passe dans la classe

¹ Doctorante en Histoire Contemporaine, tél : 91811740/ 99082847

des adultes, des personnes mures d'esprits. Il traduit l'accord de deux familles. La volonté des parents est primordiale, le consentement des fiancés est accessoire.

Le mariage traditionnel qui fait l'objet de cette étude concerne les peuples moba et gulmantché qui se localisent dans le bassin de l'Oti, au nord du Togo, entre 0° 20 à 0° 50 de l'ouest à l'est et 10° 20 à 11° du sud au nord (I. Dipo, 2016, pp. 94-95). Il est, une alliance organisée par deux familles, conditionnée par la volonté consentante des deux fiancés mais sans oublier que le respect et l'obéissance dus aux parents impliquent l'acceptation du conjoint qu'ils vous ont choisi (C. Durand, 1979, p. 6).

Mais les mots « fiancés », « mariage » tels qu'on les entend, ne rendent qu'imparfaitement compte de la réalité. Il s'agit notamment, qu'il serait adéquat de parler de « fiancé » ou de « marieur ». On « fiance ou on mari femme » plus qu'on ne se fiance ou qu'on se marie avec. Car dans la plupart des langues, ces deux mots dérivent des verbes transitifs qui désignent l'action envisagé du côté du garçon. Dès lors, Comment se pratique le mariage traditionnel en pays moba et gulmantché et quelles sont les conséquences induites par les missions chrétiennes entre 1936 et 2015 ? Nous avons choisi l'année 1936 et 2015 comme bornes chronologiques de notre recherche car l'année 1936 marque l'arrivée des premiers missionnaires chrétiens dans les sociétés moba et gulmantché et l'année 2015 correspond au 45^{ème} anniversaire du collège Mò-Fant (collège des filles à Dapaong) dont bien des cadres femmes du Togo en général et de la région des Savanes en particulier y sont passées.

Cette situation prévalait dans cette communauté jusqu'à l'implantation des différentes missions chrétiennes. Les missions catholique et protestante se sont données comme tâche de mettre un terme à cette situation. Elles la qualifient d'ailleurs de violation des droits de la femme. Elles sont entrées en conflits ouvert avec les coutumes moba et gulmantché en la matière. Les tenants de la pratique ancestrale ne voulaient en aucun cas céder. Ce mariage traditionnel a été abandonné au profit des mariages civil et religieux qui oppose les deux cultures et se termine souvent à la justice². L'étude s'articule autour de deux points principaux : le matériel et méthode et les résultats de la recherche.

1. Matériel et méthode

Pour y arriver, nous avons consulté les sources d'archives, recueilli des témoignages des personnes ressources parfois actrices de ce fait social, eu recours aux travaux scientifiques, aux responsables des églises catholique et protestante.

Pour mener à bien cette étude, le matériel de base de notre contribution est constitué de données qui ont été recueillies auprès d'adeptes et de responsables de culte des ancêtres puis au niveau de certains pasteurs des églises protestantes, des prêtres, des Sœurs, des catéchistes et laïques des églises catholiques des

² AN.T.-Lomé, 2APA dossier 1, Mango : Administration générale et politique 1918-1919, Rapport annuel d'ensemble par le Lieutenant COEZ, Commandant de 1918-1919, p.22.

différentes localités du pays moba et gulmantché. Cette enquête s'est faite sous forme d'entretiens enregistrés par nous-mêmes. Nous avons utilisé une abondante documentation, surtout les travaux de l'historien Ilaboti Dipo³, Claude Durand⁴, Modeste Tchably⁵, Pierre Erny⁶, Bédouma Koabike⁷, du R .P. Dominique Banléne Guigbile⁸.

Quelles que soient les sources, nous les avons confrontées les unes aux autres afin de dégager celles qui sont dignes de servir de sources historiques. C'est grâce à ces sources que nous avons pu rédiger cet article.

2. Résultats de la recherche

2.1. Les relations de parenté

La place importante qu'occupe la parenté en ethnologie s'explique par le fait qu'elle recouvre un principe d'organisation sociale qui tend à institutionnaliser et régulariser une fonction commune à toute l'humanité : celle de la reproduction des individus et des groupes. Elle peut même devenir le point focal vers lequel convergent toutes les préoccupations et institutions d'une société quand il s'agit d'attribuer des statuts et des rôles, de régler la circulation des femmes, de nouer des rapports économiques, d'assurer la transmission des biens, des charges, des titres et des droits. La structure de parenté est en général le fondement le plus concret des relations humaines (B. Guigbile, 2002, p. 53). Elle est le premier lieu d'émergence des identifications, des oppositions et des solidarités au sein d'une société.

Chez les Moba et les Gulmantché, comme dans beaucoup d'autres cultures africaines, les gens se situent les uns par rapport aux autres essentiellement en fonction des liens de parenté (*nataan*) qui les unissent, et ceux-ci déterminent aussi pour l'essentiel les institutions et les croyances religieuses (P. Erny, 1987, p. 61). Le répertoire des termes de parenté est riche et complexe. Chaque individu s'insère dans son groupe d'appartenance suivant un système de dénominations dont le sens est loin d'être toujours transparent pour un observateur étranger.

³Dipo Ilaboti, Professeur d'Histoire à l'Université de Kara, il publie un article en 2016 sur Les « rites initiatiques *mal-condi*, *pampan-condi* et *tikonte* chez les moba, gourma et dyè-ngan-gam (nord-Togo) à l'épreuve du temps (du XVIIIe siècle à nos jours) », publication. Le comes.Org., Vol. 1, n° 6 (2016, pp. 93-113).

⁴Durand Claude, éditeur français, il publie un article en 1979 sur « *Le mariage traditionnel au Togo* », Annales de l'Université du Bénin, n° Spécial, pp. 5-23.

⁵Tchably Modeste, ethno-sociologue, il a donné une série de cours à Bombouaka entre octobre 1969 et mars 1970 aux élèves à l'école de la Mission catholique de Bombouaka d'alors.

⁶ Erny Pierre, anthropologue, il a publié un livre en 1987 sur *L'enfant et son milieu en Afrique Noire*, Paris, éd. L'Harmattan, 276 p.

⁷Koabike Bédouma, traducteur et instructeur de langue, il fait une publication en 2003 sur « *Religion traditionnelle chez les Moba* », Collection recherches techniques SBL Togo Lomé, 133 p.

⁸ GuigbileBanléne, il soutient une thèse d'anthropologie sur les Moba publiée sous le titre « Vie, mort et ancestralité chez les Moba du Nord-Togo », Paris, éd. Harmattan, 2001, 279 p.

Au-delà du fait qu'ils permettent de nommer les autres en les situant dans le groupe, les termes de parenté induisent des comportements et des attitudes spécifiques à chaque type de relation. Plus que d'un simple système d'appellation et d'adresse, on est en présence d'un système complet de rapports. Appeler quelqu'un par un terme de parenté, et s'engager dans un type précis de relation.

Le comportement des uns envers les autres est déterminé moins par leurs personnalités ou leurs sentiments que par leurs statuts respectifs. La coutume prescrit comment doivent se traiter mutuellement mari et femme, parents et enfants, frères et sœurs, aînés et cadets, oncles et neveux, gendre et beaux-parents beaux-frères et belles-sœurs, autochtones et étrangers. Peuvent-ils se parler et se regarder ? Peuvent-ils manger ensemble ? Plaisanter ensemble ? Leurs propos doivent-ils être respectueux ou familiers ? En quels termes doivent-ils s'adresser l'un à l'autre ? Autant de questions résolues d'avance avec minutie, soustraites du moins en partie au bon vouloir et à la spontanéité des individus, et dont les solutions doivent donc être apprises (P. Erny, 1987, p. 61).

C'est dire à quel point les relations sociales dans les sociétés africaines traditionnelles sont codées et enserrées dans un système très étroit d'obligations. En conséquence, on apprend à l'enfant dès le bas âge à marquer chacune de ces relations au sein du groupe par une conduite appropriée à chaque cas de figure. Ces modalités de comportement peuvent être regroupées sous deux rubriques : les relations intrafamiliales et les relations d'alliance.

2.1.1. Les relations au sein de la famille

Les comportements des membres au sein de la famille sont très diversifiés. Dans le foyer Moba et Gulmantché, le mari est avant tout perçu par la femme et les enfants comme détenteur d'autorité et protecteur. Ils l'appellent « *câba* » 'maître' ou chef. Sa principale obligation est de veiller sur la famille et de subvenir à ses besoins matériels et rituels.

2.11.1. Les rapports entre parents et enfants

Les rapports entre parents et enfants sont encore plus complexes en pays moba et gulmantché. Les liens qui unissent l'enfant à la mère sont très différents de ceux qui existent entre lui et le père. Dans les deux cas l'âge et le sexe de l'enfant sont déterminants. Dans la société moba et gulmantché, les relations entre l'enfant et son entourage sont toujours envisagées en termes de famille étendue et de parenté classificatoire. Néanmoins, les figures des géniteurs émergent l'ensemble et prennent un relief particulier. Malgré toutes les autres influences qui s'exercent sur l'enfant aux différentes étapes de sa croissance, c'est à la famille nucléaire, et notamment aux parents, que revient en premier lieu la responsabilité de l'éducation et de la socialisation de l'enfant (B. D. Guigbile et *al.*, 2002, p. 63).

Aussi l'autorité des vrais parents sur l'enfant l'emporte-t-elle toujours sur celle des parents classificatoires. Grâce au lien biologique qui unit le père à l'enfant, la mère occupe bien entendu vis-à-vis du bébé une position absolument unique et privilégiée, surtout dans un milieu où sur le plan de la nourriture personne ne peut sans dommage se substituer à elle. En effet, la figure de la mère est-elle plus présente que celle du père durant la première enfance (B. D. Guigbile, 2002,

pp.63-64). La force de cet attachement diminue au fur et à mesure que l'enfant grandit et s'intègre dans le vaste milieu humain de la famille, du lignage et des groupes d'âge.

2.1.1.2. Les relations de l'enfant avec les frères et les sœurs du père (oncles et tantes)

Les relations de l'enfant avec ses oncles et tantes sont, en plus atténué, certes, de même nature que celles qui existent entre le père et son enfant. D'ailleurs, les oncles sont appelés par l'enfant « père » (*bawal*, le "père cadet", c'est-à-dire "petit frère du père", ou *bakpel*, "père aîné", c'est-à-dire grand frère du père) (P. Erny, 2002, p. 65). Pour ce qui concerne la sœur du père (*puol*), bien qu'après son mariage elle n'habite plus dans le lignage de son frère, elle conserve une autorité certaine sur les enfants de ce dernier. Ceux-ci ont à son égard la même attitude de respect et de soumission que vis-à-vis des agnats masculins du père. C'est dans cette logique que le proverbe moba dit : *big jelê yê u yai, u g jelê yê u puol*, "l'enfant peut s'amuser avec sa grand-mère mais il ne doit jamais s'amuser avec sa tante" (L. Froelich, 1967, pp. 25-26).

Ce proverbe révèle en même temps la nature des relations qui lient l'enfant à ses grands-parents. Traits d'union entre le passé et le présent, ceux-ci occupent, par rapport à leurs petits-enfants, une position symétrique de part et d'autre de la génération des parents qui se tient au centre du système social. Cela les incite à se liquer contre la catégorie d'âge intermédiaire. On remarque en effet qu'à l'inverse de la relation qui lie l'enfant à ses parents, ses rapports avec les grands-parents se caractérisent par une sorte d'égalité, de connivence, d'alliance tacite, de libre parler, de propension à la plaisanterie.... Leur maison sert éventuellement de lieu de refuge et de protection, et c'est auprès d'eux que l'enfant expérimente le mieux ce qu'est l'affection, la tendresse, l'indulgence, la confiance, la sécurité, la liberté (B. D. Guigbile et al., 2002, p. 65).

Chez les Moba et les Gulmantché, il est inconcevable qu'un grand-parent lève la main sur son petit-fils ou sa petite-fille. C'est une relation désinvestie de tous les pouvoirs qui caractérisent par exemple les relations père-enfant. Le jeune sait qu'il ne sera jamais maudit ni rejeté par ses grands-parents. C'est la relation pacifique par excellence, une relation hors conflits, faite d'affection, de confiance mutuelle, voire de complicité et familiarité (M. Tchably, 1967, pp. 17-19).

Par contre, les rapports entre l'oncle maternel et le neveu utérin se rapprochent de ceux qui lient la mère à l'enfant. Les relations avec les parents maternels sont beaucoup plus affectueuses. La maison du frère de la mère est comme un refuge pour le neveu. Il y va quand il veut et les oncles maternels traitent bien leur neveu et ont confiance en lui plus que leurs propres enfants quelles que soient les circonstances qui l'amènent chez eux. S'il le faut, on lui accordera une hospitalité de longue durée, on le soutiendra moralement et matériellement. La coutume moba et gulmantché veut que le neveu ait droit au "vol rituel" qui consiste à se servir des biens matériels (volailles, produits des champs) du frère de sa mère sans encourir de sanctions.

Plus libres encore sont les relations du neveu avec les épouses de l'oncle maternel. Ils entretiennent des relations à plaisanterie semblables à celles qui existent entre beaux-frères et belles-sœurs. Ils s'insultent et se taquent affectueusement. C'est un des types de relation où les Moba et Gulmantché se permettent des propos à caractères explicitement sexuel sans réserve ni pudeur.

Outre les divers liens qu'entraîne l'appartenance à un même clan, à un même lignage, à une famille et à une fratrie, les relations de parenté s'étendent aussi aux groupes des alliés par le biais des échanges de femmes. Tant du point de vue de la terminologie que de celui des attitudes, on peut classer les relations entre alliés en trois catégories : il y a celles qui existent entre le mari et les parents de son épouse, celles qu'entretient l'épouse avec les parents de son mari, et enfin celles que chaque conjoint a avec les frères et sœurs de son partenaire.

2.1.1.3. Les relations entre alliés

Les rapports entre le gendre et ses beaux-parents sont plutôt empreints de gêne ("honte") réciproque. Cela est surtout visible entre mari et la mère de son épouse. La gêne éprouvée en présence de la belle-mère se manifeste notamment dans la difficulté du gendre à la nommer. L'appeler par son nom est incontournable, et l'emploi du terme de référence « *diam* » inapproprié. Pour attirer son attention et nouer une conversation, il se sert souvent d'interjections telles que "*dida*, "regarde !", "*agbati*", "écoute !" (M. Tchably, 1970, p. 9). En présence de la belle-mère, il convient que le gendre adopte l'attitude la plus humble et la plus respectueuse possible : il doit s'accroupir pour saluer, s'abstenir de la regarder dans les yeux, de la contredire ou de lui refuser une faveur (B. D. Guigbile et *al.*, 2002, 69). Le gendre n'est jamais à l'aise devant sa belle-mère, et cela s'explique par un respect à outrance qu'il donne à cette dernière en ce sens que la belle-mère l'a accepté d'abord puis la considération et la confiance que celle-ci a porté envers son gendre avant de lui confier sa fille. Il évite d'ailleurs d'avoir des contacts avec elle.

Avec son beau-père, le gendre a des relations de respect et de soumission généralement plus souples, moins rigides que les précédentes, sans que pour autant elles puissent devenir cordiales ou familières. Le rencontre-t-il en public, il faut lui offrir des noix de cola ou du tabac, lors d'une cérémonie, il convient aussi de venir le saluer et de lui offrir divers présents. Mais c'est surtout quand pour procéder au défrichage d'un champ, au battage du mil, à la construction d'une maison ou de la mise en place d'une toiture, il faut réunir de la main-d'œuvre en vue d'un travail collectif qu'on attend du gendre qu'il y contribue activement, voire en prenne l'initiative. En effet, le beau-père apparaît à l'égard de celui-ci comme l'éternel "créancier", celui envers qui on a une dette tellement massive que rien ne pourra jamais la rembourser (B. D. Guigbile et *al.*, 2002, p. 70). A ce titre, C.-H. Pradelles confirme :

Un gendre est redevable sa vie durant à ses beaux-parents de lui avoir donné une mère pour sa descendance dont la valeur incommensurable est supérieure à la valeur échangeable d'épouse... Ne relevant pas d'une comptabilité, cette dette est indéfinie (C.-H. Pradelles, 2001, p. 54).

Bien qu'elle s'apparente aux relations qui existent entre le gendre et ses beaux-parents par l'absence de toute familiarité, les relations d'une épouse avec les parents du mari sont d'un tout autre ordre. Tout d'abord ils ne s'appellent pas par le terme « *diem* », mais des termes descriptifs qui connotent plus une relation de parenté que d'alliance.

2.2. Les différents types de rites du mariage en pays moba et gulmantché

Le mariage donne lieu à de nombreuses cérémonies dont l'inobservation lui ôterait toute validité. Les rituels alternent avec les versements ou plus souvent encore les accompagnements. Ils marquent le passage progressif de l'épouse dans la famille du mari. Pour les tiers, ils réalisent cet élément de publicité indispensable à toute union.

« *Dungbatr* » ou la salutation. C'est une démarche de la famille qui va demander une fille en mariage. L'acceptation des premiers cadeaux donne lieu à une première cérémonie et marque l'accord au moins provisoire de la famille de la jeune fille. Chez les Moba et les Gulmantché le premier cadeau qui va symboliser la demande de main est d'offrir des noix de cola ou du tabac et la boisson locale « *tchakpalo* » (B. D. Guigbile et al., 2002, p. 69). Quant aux Tchokossi, ils offrent des noix de colas, et pour les Kotokoli en plus des cent (100) noix de cola, les parents du garçon donnent encore une somme de 1000 francs CFA à ceux de la jeune fille (C. Durand, 1979, pp. 16-17).

« *puopab* » ou don de la femme. Le terme « *puopab* » connote bien l'acte de donner une femme dans le sens de l'offrir en cadeau. C'est la ratification du rite précédent et qui rend la parole donnée, sacrée. En effet, en observant les manifestations concrètes de « *puopab* » et tout le processus qui y conduit, on s'aperçoit qu'il n'est rien de moins qu'un don gratuit. Certes, en échange de la femme offerte, le donateur retire des avantages et reçoit des prestations. Mais cela n'a rien à voir avec une transaction marchande : la « valeur » de la femme est telle qu'elle ne peut être cédée en termes de vente ; elle est toujours donnée (M. Tchably, 1970, p.13).

« *Binadi* et *dâkpab* » signifie littéralement « le mil de la mère » et « champ du chef de famille est un cadeau de mil à la mère de la fille et culture du champ du chef de famille qui n'est pas nécessairement le père (M. Tchably, 1970, p. 13).

« *sikpend* » (Fiançailles). La fille passe un certain temps chez le futur mari. La jeune fille connaît les jeunes gens qui peuvent être un jour son mari, car il arrive qu'elle ne connaisse pas encore son mari. Cependant, avec la modernité et l'évolution des mentalités, la jeune fille n'accepte plus la « mariage forcé ». Cette dernière fait son choix et programme même avec son fiancé de rendre visite à ses parents avant de faire les premiers pas.

Il y a des sacrifices qui conjurent les mauvais esprits et implorent la bénédiction du ciel.

« *kwokyak* » (poulet planté). C'est une cérémonie qui se fait en deux phases à savoir à l'intérieur et à l'extérieur de la maison.

La première cérémonie se fait à l'extérieur de la maison, du côté de l'ouest vers lequel le mal s'en va. Cette cérémonie se fait en se rendant à la termitière la plus proche (*kwotunâbelg*) au lever du jour, en présence de la jeune fille, « *jabaa* » (devin) et « *câba* » (chef de famille). On invoque par trois fois en prenant le soleil comme symbole. La termitière symbolise la destruction. Après la termitière, on se rend ensuite auprès d'une fourmilière de fourmis noires (*guul*) et implorer Dieu et la fécondité. Puis dans un carrefour où le devin implore les esprits pour que la femme soit fidèle « *swandatayenlwa* » : “que personne ne se mélange à l'autre”. En réalité la coutume proscrit l'inceste en pays moba et gulmantché.

Avant de retourner à la maison et faire face au vestibule de la maison. Dans le quart de cercle que trace le devin, ce dernier fait asseoir la jeune fille et verse de l'eau sur ses cuisses afin de chasser le mal ; « *Akwayenmatsoŋ* » “Rentre avec une longue vie” (fécondité).

La seconde cérémonie qui se déroule à l'intérieur de la maison se passe avec le chef de famille et non avec le devin. Ce dernier fait le sacrifice de la pintade et un poussin noir qu'on empale et met devant le vestibule en attendant que l'épervier les prenne, ce qui signifie que la jeune fille est pleine de promesses (P. Erny, 2002, p. 66).

« *Patl-kpana* » : “le mil germé pour le fétiche”. La famille donatrice apporte les noix de cola, le sel, le mil, les poulets et les pintades. On immole un chien. A partir de ce moment, la femme devient membre de son clan d'adoption (M. Tchably, 1970, p. 13).

« *Yenduŋoni* » : présentation à Dieu ou *Yenmyôna* (Dieu rouge) ; c'est la célébration du mariage. Les sacrifices et les deux époux vont partager la même nourriture. Dans cette cérémonie, on leurs rase la tête et on les attache avec une ficelle, mais ils ne cohabitent pas encore (M. Tchably, 1970, p. 14).

« *Tâmanu* » : construire la case. C'est une cérémonie de construction de la concession ou de la case du nouveau marié.

« *Boŋâml* » : arranger les choses de la case. Quelques jours après, cette cérémonie, la fiancée est accompagnée par ces camarades du village et quelques femmes de son lignage dans la famille de son fiancé. Elles y amènent des ustensiles de cuisine (marmites, jarres, bols,alebasses, assiettes, etc...) et tous ses effets personnels. Elles séjournent une quinzaine de jours pour “arranger la case de leur jeune fille et sœur”. Cette coutume appelée Boŋâml consiste en ce qu'elles crépissent, dament et décorent la case construite à son intention chez son fiancé (B. D. Guigbile, al. 2002, pp.73-74).

« *Puogalu* » : recevoir la femme. Lorsque la jeune fille promise atteint l'âge du mariage, le chef de famille du futur époux envoie une femme la chercher afin qu'elle “connaisse la maison”. Durant les deux ou trois semaines qu'elle passe sous son futur toit conjugal, la fiancée (*sikpen*) est l'objet de toutes les attentions de la part des membres du lignage. Tous se mobilisent pour lui assurer un agréable séjour. La fille de son côté veille à faire preuve de la bonne éducation reçue de ses parents par son comportement (soumission, disponibilité à rendre

service, pudeur, grande retenue dans les discussions, maîtrise de soi devant les “choses bonnes” à manger (notamment la viande), etc. C’est sur la base de ces qualités qu’on jugera si elle fera ou non bonne épouse. La jeune fille va rester auprès de la femme de la maison qui doit la guider et la conseiller (B. D. Guigbile, 2002, p.73).

Selon Paul Doudjingue : *certaines filles ont été renvoyées ou mal vue à cause d’un simple défaut comme le vol de la viande, de l’œuf, de certains comportements comme la non maîtrise de soi⁷, etc...*

« *Sapadl* » : la pâte partagée. A la fin de ce temps de probation, la fiancée est raccompagnée chez ses parents avec de nombreux cadeaux : mil, pagnes, bijoux, etc. On reviendra la chercher pour le mariage définitif qu’après la cérémonie de *Sapadl*, “ séparation de pâte” qui se déroule de la façon suivante : la fiancée invite ses camarades du village pour l’aider à préparer en grande quantité de la pâte (sorte de bouillie, l’aliment de base avec de la farine du mil fournie par la famille de son futur époux. Cette pâte est distribuée à toutes les familles du lignage de la fiancée avec une sauce spéciale faite à base de fruits de finzan ou faux acajou (*Kpiim*). En récompense, chaque famille donne du mil à la future mariée.

C’est une cérémonie où tout le village est associé à l’évènement. Les parents viennent et on envoie de la pâte à tous les chefs de famille (M. Tchably, 1970, p. 15). Et pour couronner tout, une fois que cette dernière est soumise à toutes ces épreuves, elle devait passer à l’initiation ou le *pampan-condi* afin de choisir son vrai nom. Les jeunes filles prenaient après la première étape, à l’issue de leur initiation, les noms suivants : *Kondjite, Kondougue, Tandjoma, Donwague* et *Dimbiane*. Quant à la seconde période, d’une durée de trois lunes, elle consiste à renforcer le pouvoir des néophytes à travers des pratiques magiques. C’est alors qu’ils accèdent à d’autres degrés de la langue initiatique, le *kom*, et apprennent aussi des danses initiatiques (I. Dipo, 2016, pp. 99-100).

En conclusion, dans les sociétés moba et gulmantché, la jeune fille subit différents rites avant le mariage. Ces différents rites se font étape par étape et suivant les coutumes. La femme mariée bénéficie donc d’une double appartenance, mais à des titres différents. Elle reste à la fois membre du clan de son père et intégrée sous divers rapports à celui de son mari. Comme dit le proverbe : « *puotienjai n’ne sâgban i* » c’est-à-dire “la femme est un chien à deux niches » ; quand elle va rendre visite à ses parents, elle dit “ je rentre chez moi” et quand elle retourne chez son mari, elle dit la même chose (B. D. Guigbile, 2002, p. 79). Cependant, le mariage a des effets sur l’époux et l’épouse.

⁷ Paul Doudjingue, 88 ans, ancien tailleur résident à Bombouaka, information recueillie à Bombouaka le 17 mai 2016 à son domicile.

2. 3. Les effets du mariage traditionnel sur la jeune fille ou le jeune garçon en pays moba et gulmantché

2.3.1. Droits et devoirs des mariés

2.3.1.1. Droits et devoirs de l'époux

L'époux a beaucoup de droits sur son épouse, mais il a aussi de nombreuses obligations à son égard. Il a le devoir de la protéger, de la défendre et de l'entretenir. La charge principale de l'entretien du foyer. Cette charge pèse essentiellement sur le mari responsable des cultures. La femme n'y contribue que par le revenu de ses activités commerciales. Les obligations du mari sont essentiellement les suivantes : assurer la nourriture, le logement, l'habillement, les soins médicaux, régler l'impôt (P. Erny, 2002, p. 78).

Il convient de noter que le mari n'exerce les droits d'administration que sur ses biens propres, la femme administrant les siens. Ainsi le mari ne pourrait en aucun cas vendre les biens de sa femme sans son consentement. En ce qui concerne les dettes de la femme, la plupart des coutumes font la distinction entre les dettes contractées dans l'intérêt du ménage que le mari régler et celles, purement personnelles de la femme, qu'il ne peut pas régler. Si le mari a cautionné les activités de sa femme, il sera tenu de ses dettes (Nawda et les Lamba), (C. Durand, 1979, p. 19).

Dans certains cas, les droits du mari sont confondus à ses devoirs. En effet, le mari a le devoir de procréer chez lui et le devoir de procréer à l'extérieur. La procréation étant la fin essentielle du mariage, les époux doivent avoir des rapports sexuels de fréquence normale et s'efforcer de vaincre les obstacles à la conception qui pourraient surgir. Le mari peut donc contraindre la femme qui voudrait se soustraire à cette obligation. L'impuissance du mari peut aussi déboucher sur le divorce. On l'interprète généralement comme une sanction infligée par les forces spirituelles. Elle n'est d'ailleurs reconnue qu'après plusieurs unions infécondes et n'entraîne en fin de compte que peu de ruptures (C. Durand, 1979, p. 20).

Cette obligation de procréer s'accompagne de règles très strictes en ce qui concerne les relations sexuelles : interdiction d'avoir des rapports pendant la menstruation sur le sol nu (c'est-à-dire sur la terre divine) ou pendant la durée de la grossesse et de l'allaitement. Cette dernière interdiction est totale jusqu'au sixième ou septième mois suivant l'accouchement et peut durer dans certaines ethnies (moba, mossi, gulmanché, mamproussi, etc.) pendant deux ans et demi. La femme devant pendant cette période garder ses forces, les consacrer exclusivement à son enfant et être entourée du maximum de protection.

Dans l'exercice exclusif des droits religieux, la femme ne prend aucune part aux fonctions religieuses du mari lorsqu'il en exerce, elle n'officie pas non plus dans les sacrifices familiaux. Par ailleurs, le mari a l'obligation et de respect de la femme. A cet effet, l'homme doit protection, respect égal à sa femme. Par ailleurs, dans le droit de correction, le respect dû par le mari à son épouse lui interdit d'exercer sur elle des violences graves et répétées (M. Tchably, 1970, p.

18). Il est notamment proscrit à l'époux de donner les coups qui pourraient laisser des traces sur son épouse ; sauf les corrections manuelles légères sont autorisées. Souvent, les époux exercent ces violences en cas de négligence dans la surveillance des enfants, dans les travaux des champs ou de la maison et bien entendu, en cas d'infidélité ou de violation délibérée du tabou familial. En conséquence, l'attitude de la femme doit être faite de soumission et d'absence de familiarité (B. D. Guigbile, 2002, p.78).

C'est dans cette optique que les jeunes filles moba et gulmantché sont initiées au couvent pour de bonnes pratiques. A ce propos I. Dipo montre le rôle de l'éducation traditionnelle que les jeunes filles reçoivent dans les couvents d'initiation en pays moba et gulmantché au sein d'une famille : A propos de l'initiation des jeunes filles, elle se déroulait beaucoup plus simplement. Le rite commence par l'excision et durait un mois et demi environ. Elle ne comporte pas d'exercices d'endurcissement ; elles vivent souvent dans le village, mais à l'intérieur des cases spécialement aménagées pour elles et d'où elles ne peuvent sortir avant la fin des cérémonies d'initiation. L'enseignement est axé sur la sexualité, la procréation, les devoirs d'épouses et de mères. Elles apprennent aussi d'autres travaux domestiques. Le soir, les vieilles leur racontaient des fables, et ces dernières leur apprenaient à chanter et à danser. Elles subissaient aussi des mutilations corporelles, notamment les tatouages (B. Koabike, 2003, p.115).

Cependant mis à part les obligations que l'époux a pour sa famille, il a également l'obligation d'assistance à la belle famille. Celle-ci constitue l'une des obligations permanentes du mari tant que la femme vit chez lui, le mari doit toujours secourir ses beaux-parents. Cette aide familiale a lieu obligatoirement lors des grands événements qui peuvent mettre en danger la vie d'une famille (décès, maladies, malheurs divers, calamités). L'homme qui manquerait à cette obligation faillirait à ses devoirs, perdrait toute considération et risquerait fort de voir ses rapports avec sa femme se détériorer rapidement (C. Durand, 1979, pp. 20-21).

L'homme exerce l'autorité paternelle mais il la partage souvent avec les autres aînés du lignage paternel ou maternel. Cette autorité s'exerce essentiellement sur les garçons, les filles restant plutôt sous la dépendance de la mère ou des tantes. Cette autorité paternelle revêt donc un caractère communautaire. Son partage avec les différents chefs de ménage explique que l'enfant puisse se rendre chez l'un d'entre eux sans l'autorisation du père. Le père aussi demande quelquefois à être déchargé de l'autorité paternelle au profit d'un de ses frères cadets ou bien c'est l'enfant qui sollicite la protection d'un autre parent. On se trouve souvent dans une situation de type "d'adoption", l'adoptant étant alors celui qui fait alors fonction de père ou dans une situation de tutelle avec cette particularité qu'il s'agit d'une tutelle ouverte du vivant des parents (B. D. Guigbile, *al.* 2002, pp.68-69). Aussi bien que l'époux a les obligations et les droits l'épouse aussi a les droits et les devoirs.

2.3.1.2. Droits et devoirs de l'épouse

L'épouse dans son foyer, a le devoir de travailler pour la bonne marche de son foyer. L'aptitude au travail et la puissance entraînent en ligne de compte dans le

choix de l'épouse. Si celle-ci se révélait paresseuse après le mariage, elle risquerait de se voir délaissée ou même répudiée. Un refus de faire la cuisine, acte spécifiquement féminin, équivaut d'ailleurs à un désir de séparation. Mais après le travail, l'épouse a le devoir de procréer. L'infécondité est peut-être le plus grave malheur qui puisse frapper une femme. Moqueries, injures sont souvent le lot de celles qui ne peuvent avoir d'enfants. La femme est d'ailleurs presque toujours tenue responsable de cette situation (Durand C., 1979, p. 22). Pour le moba et gulmantché, ne pas être fécond, c'est un signe de malédiction divine. Car c'est Dieu qui donne l'enfant. Si une femme est stérile, c'est peut-être aussi par le vouloir de l'homme. "*BloIpwone*" : "on a lié cette femme". C'est le cas de la jeune fille promise qui se fait enlever par le jeune homme qu'elle aime, le mari coutumier peut par le devin, lier sa fécondité, (M. Tchably, 1970, p. 7).

De nombreuses précautions sont prises pour éviter à la femme de tomber dans l'infidélité. En effet, l'interdiction de discuter avec les étrangers, de quitter le village ou le quartier sans motif, surveillance constante par parents du mari. Bien qu'actuellement la vie urbaine ait modifié cet état de choses, la crainte des forces punitives surnaturelles et spécialement la peur inspirée par les âmes des ancêtres du clan du mari restent vive. L'accouchement difficile reste souvent considéré comme la preuve d'une relation adultérine et la femme devra se livrer à une autocritique publique pour être délivrée. Les parents conservent aussi un droit de regard sur la conduite de leur fille dans son nouveau foyer, le risque d'avoir à rembourser la dot ne pouvant que les rendre particulièrement vigilants. Dans les droits d'absence et de visites, la femme peut s'absenter pour faire des visites à sa famille mais ce droit est limité dans sa durée et dans ses motifs. Le principe est que l'autorisation du mari doit toujours être sollicitée mais qu'il est tenu de l'accorder lorsque la visite est justifiée par la maladie ou décès d'un proche parent, par une cérémonie importante comme un mariage ou une naissance, une fête traditionnelle comme celle marquant le début des récoltes, par la naissance du premier enfant, visite au cours de laquelle la jeune femme pourra recueillir tous les conseils utiles de sa mère. Notons que les autres visites, celles de pure courtoisie, doivent être espacées le plus possible.

Cependant, avec l'arrivée des missionnaires, le mode de vie des populations étrangères qui se sont installés et la scolarisation de la jeune fille dans les années 1950 dans le Nord-Togo et surtout en pays moba et gulmantché ; les changements se sont intervenus dans le mariage traditionnel donnant la liberté à la jeune fille de choisir son conjoint.

2.4. Les changements intervenus dans le mariage traditionnel des sociétés moba et gulmantché : les réponses apportées par les missionnaires et leurs conséquences

Depuis la colonisation, commencée au tout début du siècle, la société Moba et Gulmantché se trouve de plus en plus confrontée à des logiques de fonctionnement complètement différentes, qui lui sont imposées de l'extérieur. Sur le plan économique, la monétarisation des échanges a imposé au système de production traditionnel une nouvelle rationalité. La vie socio-politique se trouve

réglementée par un nouveau système de lois édictées au niveau d'un Etat, dont la structure et le fonctionnement sont calqués sur le modèle des Etats occidentaux industriels. Ainsi, la promulgation en 1980 d'un code togolais des personnes et de la famille devrait-elle déboucher sur une nouvelle réglementation de la vie familiale et matrimoniale qui entend répondre aux exigences d'une société "moderne", (G. Pocanam, 1986, pp 19-20). A travers la scolarisation, l'urbanisation, se diffusent les modes de vie et de pensée propres à la culture occidentale industrielle. Par ailleurs, sur le plan démographique, la forte croissance de la population (2,8 % de croissance moyenne annuelle entre 1970 et 1981) conjuguée à l'extension des réserves de faune se traduit par des densités de population de plus en plus fortes, aggravant ainsi une situation alimentaire déjà précaire et posant le problème de la disponibilité des terres⁸. La société Moba et Gulmanché tend vers un changement de mentalités au XXI^{ème} siècle par la logique de cohabitation avec les autres peuples et leur fonctionnement : elle a connu de changements profonds. Cependant, des réponses ont déjà été apportées face à cette situation à laquelle se trouvent confrontés les Moba et Gulmantché. D'un côté, les vieux regrettaient pulvérisation de l'autorité des missionnaires, une dislocation des familles Moba et gulmantché (notamment par l'émigration). D'un autre côté, les jeunes souhaitent la disparition de certaines pratiques comme l'échange de femmes, le mariage forcé, et davantage de liberté au niveau individuel. Ces propos, contradictoires dans la logique traditionnelle de la société Moba et Gulmantché, témoignent des conflits latents qui en découlent.

La migration a constitué, et constitue toujours, une réponse pour les hommes jeunes. Passé le temps de la colonisation, l'émigration a été le moyen de résoudre momentanément un conflit d'ordre économique et social au sein du groupe domestique, du lignage. Les jeunes, les cadets veulent leur indépendance économique, un accès plus facile au mariage (problème du "manque de femmes" en raison du système de l'échange), veulent pouvoir choisir leur femme... Le refus croissant du "mariage forcé", sans doute aussi de la polygamie, de la part des jeunes filles scolarisées accentue les phénomènes de sous-scolarisation féminine (courant dans les sociétés africaines) et de déscolarisation des filles (on les retire suffisamment tôt de l'école afin qu'elles n'attrapent pas "la forte tête" ou soient mises enceintes par d'autres hommes que ceux prévus pour elles), (M. Pilon, 1986, p. 280).

2.4.1. La supériorité et l'universalité des valeurs occidentales et chrétiennes

La création des églises et des chapelles dans plusieurs localités de la région des Savanes, l'émergence des clergés autochtones (catéchistes, Prêtres et Frères et Sœurs locaux ; des pasteurs, etc.) avaient entraîné un recul des pratiques traditionnelles et des pratiques ancestrales. Certaines actions entreprises sur le plan religieux par les missionnaires catholiques ne pouvaient que faire accélérer le recul de la tradition.

⁸AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984, Association internationale des démographes de langue française.

La profanation des sanctuaires et des lieux sacrés par les chrétiens, la réduction progressive et sensible de l'espace religieux de la religion traditionnelle et l'occupation croissante des terrains par les missionnaires... La démolition des lieux et objets sacrés ou « *fétiche* ». L'interdiction faite aux nouveaux chrétiens de participer aux cérémonies familiales ou ancestrales, de prendre part aux danses traditionnelles, etc. (K. Napala, 2007, p. 706).

Dans la région des Savanes, les jeunes garçons fuyaient désormais les couvents. Ces couvents servaient de lieux pour les initiations des jeunes qui devaient passer de l'adolescence à l'âge adulte ou « *kondi* » (D. B. Guigbile, 2002, p. 123). A cette occasion, le garçon changeait de nom et ne pouvait prendre un nouveau nom qu'à la course d'initiation. Ainsi, le « devin » plaçait-il un couteau dans un arbre ; les jeunes garçons étaient aussi alignés tout comme pour une compétition de course de 100 mètres. Selon l'ordre d'entrée, on peut avoir le nom de Konlaan, Konbad, Laal, Bunbonm, Duud, Sanbien (pour les hommes) et Konjid, Konduug, Tanjonm, Duuwaag, etc. (pour les femmes), (B. Koabike 2003, p.114).

Cette tradition était respectée de tous avant l'arrivée des missionnaires dans la région des Savanes qui avait eu à changer le mode de vie culturelle des populations par la conversion des mentalités au profit de la religion chrétienne.

En somme, au cours de leurs tournées dans les pays moba et gulmantché, les missionnaires qui étaient en collaboration avec les colonisateurs ont connu des problèmes qui surgissaient à tout moment. Imbus des valeurs de liberté, de croyances et surtout en voulant avoir une bonne image auprès de la population puis gagner sa confiance, ces derniers ont vite compris que la majorité de celles-ci était, selon eux, attachée à sa tradition. Les valeurs sociales et culturelles de leurs communautés d'accueil pesaient surtout sur les jeunes filles qui devenaient des femmes à leur mariage. Leurs conditions étaient inéquitables par rapport aux garçons et à la limite selon ces missionnaires, la manière de traiter les deux sexes (garçon et fille) était différente, une certaine discrimination et une non valorisation sociale. Les traditions des Moba et des Gulmantché s'opposaient à tout point à la culture occidentale et chrétienne des missionnaires.

Le souhait des missionnaires était une limitation du pouvoir de ces autorités traditionnelles. Car ces derniers abusaient de leur pouvoir sur les sujets. En retour, les administrateurs reprochaient aux missionnaires d'avoir tendance à défendre à tout prix les catéchumènes et tous les sympathisants de leur religion (K. Kolani, 1992, 95). En effet, chaque supérieur de mission se sentait presque obligé d'intervenir chaque fois qu'une personne fréquentant la mission se disait menacée ou victime d'une injustice de la part des autorités traditionnelles. Pour les jeunes, les missionnaires étaient leur protecteur et ils en avaient recours en cas de difficulté surtout pour le problème du mariage et travail forcé.

Engagés dans la récupération des filles dotées, les prêtres ont célébré beaucoup de mariages religieux entre les jeunes chrétiens ayant au moins 21 ans. Le tableau n°3 suivant présente la situation des mariages chrétiens entre de 1936-1955.

Tableau 1: Statistiques des mariages religieux en pays moba et gulmantché (1936-1955)

	Jeunes chrétiens de plus de 21 ans	Nombre de jeunes filles mariées de plus de 21ans récupérées par les sœurs	Total
Mariage religieux	948	53	1001
Baptisés dans l'enfance ayant plus de 21ans	53	103	156
Total des célibataires lors du baptême - mariage religieux	1001	156	1157

Source : Etabli par Y. KOLANI à partir des données des archives du diocèse de Dapaong de 1989, p. 49.

Nous observons qu'entre 1936 et 1955, les prêtres avaient célébré 948 mariages dans toute la préfecture apostolique, 156 enfants seulement baptisés et 1001 célibataires. Par contre, nous avons remarqué que les Sœurs ont pu récupérer 53 filles qui étaient dotées et gardées chez elles. Au total, il n'y avait pas beaucoup de chrétiens en pays Moba et Gulmantché.

Selon Laré Bempoa Lucie⁹ : « *L'ancien maire de la ville de Dapaong originaire de Kpana a été l'une des filles victimes du mariage forcé et l'y avait échappé* ».

On peut dire que s'il y a eu beaucoup de gens qui se sont convertis au christianisme, c'est grâce aux catéchistes qui ont eu à gagner la confiance des populations et ont mis ces dernières (les jeunes filles chrétiennes dotées) en contact avec les missionnaires. Ainsi il s'est développé le mouvement des catéchumènes qui ont cru qu'il a suffi de se proclamer « catéchumènes » ou enfants des Pères pour bénéficier de leur protection contre les abus des chefs¹⁰. Les missionnaires sont vus comme le fer de lance de l'émancipation féminine dans la région.

Conclusion

La désorganisation des structures familiales en plus de la perte de prestige et de l'autorité des aînés joints aux effets de la scolarisation ont joué un rôle dans la conclusion du mariage entre les jeunes et les vieux. Le choix du conjoint ne se réfère plus forcément aux normes coutumières mais à des éléments nouveaux. En effet, le degré d'instruction, l'attachement commun à une religion peuvent devenir des facteurs importants du choix des époux. Cette diminution du rôle des familles a en même temps entraîné une accélération dans la réalisation des unions. La désagrégation du cadre communautaire de vie, l'éclatement des familles et le relâchement de la discipline familiale aboutissent, au moins en zone urbanisées, à faire porter le paiement de la dot sur un nombre de plus en plus restreint de

⁹Mme Laré Bempoa Lucie, 77 ans, ancien professeur de couture au collège Mô-fant, information recueillie à Dapaong, le 7 mai 2016 à domicile.

¹⁰ Notes historiques sur le diocèse de Dapaong, 1979, p. 24.

personnes. Le jeune homme se voit même parfois contraint de thésauriser sur ses maigres économies pendant de nombreuses années pour payer lui-même la dot. Ainsi l'équilibre autrefois réalisé au sein du groupe familial entre les dots reçus et les femmes acquises n'existe plus dans la famille restreinte au XXI^{ème}. Ce relâchement de l'aide apportée par la famille, qui s'accompagne d'une diminution du contrôle du groupe et de l'opinion publique au sein du village, incite évidemment les pères à rechercher avant tout un enrichissement immédiat puisqu'ils savent qu'ils ne peuvent plus compter sur l'aide d'autres parents lors du mariage de leurs fils, d'où leur tendance à donner la préférence au candidat le plus fortuné. Dans les milieux touchés par le christianisme en particulier, une certaine égalité de sexes s'est instaurée bien qu'aux yeux des femmes « l'autoritarisme des maris » ou « leur attachement à la liberté sexuelle » viennent souvent se mettre en travers du schéma chrétien.

La nécessité de trouver des règles applicables à tous, malgré la diversité coutumière, en même temps qu'adaptées aux nécessités du développement ont amené les missionnaires d'une part à appliquer la loi de Mendel¹¹, qui impose le consentement des deux conjoints et autorise l'âge du mariage à quinze ans chez la jeune fille et quatorze ans révolu chez les jeunes garçons. D'autre part, le code de la famille prôné par l'Etat togolais est un véritable instrument qui protège la femme.

Sources et références bibliographiques

1. Sources

1.1. Sources orales

Paul Doudjingue, 88 ans, ancien tailleur résident à Bombouaka, information recueillie à Bombouaka le 17 mai 2016 à son domicile.

Mme Laré Bempoa Lucie, 77 ans, ancien professeur de couture au collège Mofant, information recueillie à Dapaong, le 7 mai 2016 à domicile.

AN.T.-Lomé, 2APA dossier 1, Mango : Administration générale et politique 1918-1919, Rapport annuel d'ensemble par le Lieutenant COEZ, Commandant de 1918-1919, p.22.

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

¹¹La loi de Mendel est un décret qui réglementant les mariages entre indigènes en AOF et AEF venant de la Sœur Marie-André du Sacré-Cœur : La femme Noire en Afrique Occidentale, Payot, 1939. Sœur Marie-André du Sacré-Cœur a travaillé en Haute-Volta. Docteur en droit, elle étudia minutieusement les conditions de vie de la femme africaine, notamment celle de la Haute-Volta, fit des enquêtes et multiplia les observations. A partir de 1937, elle écrit de nombreux articles et surtout en 1939 fit paraître le livre « La femme noire en Afrique occidentale », qui inspira le décret Mandel du 15 juin 1939.

Références bibliographiques

- DIPO Ilaboti 2016 : Les rites initiatiques *mal-condi*, *pampan-condi* et *tikonte* chez les moba, gourma et dyè-ngan-gam (nord-Togo) à l'épreuve du temps (du XVIIIe siècle à nos jours), publication. Vol. 1, n° 6 (2016, pp. 93-113).
- DURAND Claude, 1979 : « Le mariage traditionnel au Togo », *Annales de l'Université du Bénin*, n° Spécial, pp. 5-23.
- ERNY Pierre, 1987 : *L'enfant et son milieu en Afrique Noire*, Paris, éd. L'Harmattan, 276 p.
- FROELICH Jean Claud, 1963, *Les populations du Nord-Togo*, Paris, PUF, 199 p.
- GUIGBILE Dominique Benléne, 2002, *Vie, mort et ancestralité chez les Moba du Nord-Togo*, Paris, L'Harmattan, 279 p.
- KOABIKE Bédouma, 2003 : *Religion traditionnelle chez les Moba*, Collection recherches techniques SBL Togo Lomé, 133 p.
- KOLANI Paul Kpandou, 1992 : *Aux origines d'une Eglise dans les Savanes du Nord-Togo(1936-1965)*, mémoire de Licence en Théologie à l'Université Catholique de Louvain, 195 p.
- NAPALA Kwédaten, 2007 : *Les forces religieuses et les rapports interreligieux au Togo sous la colonisation française (1914-1960)*, thèse de doctorat d'histoire moderne et contemporaine, Université Michel de Montaigne-bordeaux 3, Paris, 878 p.
- NOTES HISTORIQUES SUR LE DIOCESE DE DAPAONG, 1979.
- PRADELLES Charles-Henry, 2001 : *Incroyance et paternités*, Paris, EPEL, 240 p.
- PILON Marc, 1984 : « Les familles d'aujourd'hui », Actes du colloque de Genève, septembre 1984, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.
- POCANAM Gérard 1986 : "Quelques aspects du code togolais de la famille". *Etudes togolaises de population, Recherche Démographique*, pp.1-40.
- TCHABLY Modeste, 1970 : "Approches de la mentalité Moba". Notes de cours données à Bombouaka. oct. 1969-mars 1970. multigr. p.33.



Institut National de la Recherche Scientifique. INRS
BP: 2240 LOME - TOGO
Tél. (228) 22 21 01 39 / (228) 22 21 39 94
E-mail : inrstogo@yahoo.fr